

**DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

**COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR**

**ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES**

**POUR LE PROJET DE REALISATION DE LA  
LIGNE OUEST- EST DU TRAMWAY**

**RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE**

**TOME 2/3**

**MEMBRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE :**

Président : Léonard LOMBARDO

Membres : Jean-Claude CADIER – Henri CAMMAS – Denis SOLAL – Claude TILLIER

**TABLE DES MATIERES**

<b>4.1 OBSERVATIONS ET REPONSES DE LA COMMISSION - ENQUETE A PREALABLE A LA DUP .....</b>	<b>3</b>
<b>4.1.1 Observations des registres de l'enquête A .....</b>	<b>3</b>
<b>4.2 OBSERVATIONS ET REPONSES DE LA COMMISSION .....</b>	<b>239</b>
<b>ENQUETE B « MISE EN COMPATIBILITE DU PLU ».....</b>	<b>240</b>
<b>4.2.1 Observations Lettres Enquête B .....</b>	<b>240</b>
<b>4.3 OBSERVATIONS ET REPONSES DE LA COMMISSION «ENQUETE C PARCELLAIRE ».....</b>	<b>242</b>
<b>4.3.1 Observations des lettres et des registres de l'enquête C .....</b>	<b>242</b>
<b>4.4 OBSERVATIONS ET REPONSES DE LA COMMISSION ENQUETE D « AUTORISATION TRAVAUX LOI SUR L'EAU » .....</b>	<b>274</b>
<b>4.4.1 Observations des lettres et des registres de l'enquête D .....</b>	<b>274</b>
<b>1. CONCLUSIONS MOTIVEES AUX ENQUETES CONJOINTES A, B, C, D</b>	<b>305</b>



## 4.1 OBSERVATIONS ET REPONSES DE LA COMMISSION - ENQUETE A PREALABLE A LA DUP

Suite des observations concernant l'enquête A «préalable à la DUP» résumées et examinées ci-après par ordre chronologique.

### 4.1.1 Observations des registres de l'enquête A

**AA 1 HACQUIN M.C.** NICE

**Demande Résumée :**

Y aura-t-il un service de bus pour descendre de la colline de la Lanterne à la station Vallon Barla ? A quelle cadence ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation est traitée globalement dans le thème Autobus..*

*Voir thème(s) : Autobus,*

**AA 2 BAUD R**

Avenue Grinda

**Demande Résumée :**

« Alternative crédible à l'utilisation de la voiture en ville ». Très bien.  
Espérons aussi une alternative au nombre de véhicules sortant de la voie rapide (Mathis) sur Edouard Grinda.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Globalement la diminution attendue de la circulation automobile dans le secteur Mathis/ Californie/Promenade, du fait de la création de la ligne Ouest-Est du tramway est de 5,3%.*

*Plus précisément, concernant le quartier Mathis/Bosquet/Grinda la variation attendue est de -3%.*

*Nous ne disposons pas actuellement de simulation spécifique sur l'axe de sortie de la voie Mathis vers la rue E Grinda.*

*Voir thème(s) : Circulation,*

**AA 3 PASTOR Michel**

NICE

**Demande Résumée :**

Création de nouveaux parkings avenue de la Californie et Bd René Cassin, ce sera plus que nécessaire pour nos commerçants.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 26, 27 & 29.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Stationnement & Parc Relais,*

**AA 4-1 VICARI Charles**

Avenue de la Vallière

**Demande Résumée :**

Niçois d'origine, du quartier de La Vallière, je retrouve enfin la ligne 9.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Autobus,*

**AA 4-2 BARBERO Gilberte**

Avenue de la Vallière

**Demande Résumée :**

Niçois d'origine, du quartier de La Vallière, je retrouve enfin la ligne 9.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Autobus,*

**AA 5-1 MATTEI Alexandre**

NICE

**Demande Résumée :**

Résidant dans une rue des quartiers Ouest de Nice, je m'inquiète de la réduction à une voie des sens de circulation Est/Ouest pour les voitures. Qu'arrivera-t-il quand des véhicules utilitaires feront des arrêts pour les livraisons ? Cela concerne les secteurs Paul Montel et René Cassin.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 2. Pour un complément d'information vous reporter aux thèmes ci-après.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Circulation, Stationnement & Parc Relais,*

**AA 5-2 MATTEI Alexandre**

NICE

**Demande Résumée :**

Manque de lisibilité sur le système d'alimentation électrique des rames : par les rails ou par caténaies. Cela se fera dans quelles conditions vis-à-vis des riverains ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'alimentation électrique des rames de la ligne Ouest-Est du tramway est prévue par Ligne Aérienne de Contact. Les poteaux et supports peuvent être bilatéraux, unilatéraux, centraux, en façade ou sous ouvrage, selon les spécificités du tracé. Sur certaines sections de la ligne, secteurs Garibaldi – le port et Saint-Augustin – CADAM- Aéroport notamment, il est prévu de s'affranchir de la LAC pour des raisons architecturales ou techniques, comme cela a été réalisé pour la ligne 1 sur la traversée de la place Masséna.*

*Voir thème(s) : Exploitation,*

**AA 6 EF**

Quartier St Augustin

**Demande Résumée :**

Résidant à Nice St-Augustin, je souhaite que le carrefour qui est avant le pont de la gare de St-Augustin soit moins dangereux. Un rond point ferait bien l'affaire.

A revoir, l'accès à la gare en descendant du bus.

Sinon le projet de la ligne 2 est excellent.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et vous renvoie au thème ci-après.*

*Voir thème(s) : Circulation,*

**AA 7-1 RIDUCCI**

NICE

**Demande Résumée :**

Opposé au tracé proposé. C'est la solution la plus chère ; en temps de crise ce projet est démagogique.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie aux thèmes développés pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne,*

**AA 7-2 RIDUCCI**

NICE

**Demande Résumée :**

Les stations dans la partie souterraine sont très éloignées.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au thème développé pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**AA 8-1 SAISSI**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Il serait judicieux pour les riverains de Riquier et de Saint Roch que le tram relie St Roch au Port via la gare de Riquier

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais raisonnables.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**AA 8-2 Référence non utilisée**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Texte de la phrase non achevée

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Sans objet*

**AA 9 M. MARRA**

Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Demande que le tracé du tram vers l'île de Beauté passe par la rue Cassini

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'Annexe A2, question N°36.*

*En conclusion, la Commission d'enquête considère que le passage du tramway rue*

*Cassini aurait globalement un impact négatif sur le quartier.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

## **AA 10 Illisible**

NICE

### **Demande Résumée :**

Concerne le CRBMS près du stade Charles Ehrmann où se fera l'emplacement de la station de remise et d'entretien du tram de la ligne 2.

Quelle alternative pour pallier ce manque ?

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'Annexe A2, question N°1.*

*La CE précise qu'il peut être envisagé de reconstruire la Halle des sports derrière le stade Charles Ehrmann ou bien de la maintenir sur place.*

*Voir thème(s) : CADAM,*

## **AA 11 LATAPIECASE Danielle**

NICE

### **Demande Résumée :**

Demande la construction du tunnel de la Victorine pour désengorger le carrefour St Augustin où va passer le tram et réduire la circulation à une voie

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Question hors sujet de la présente enquête publique*

## **AA 12 ANZALONE Donatella**

NICE

### **Demande Résumée :**

Le résultat sera sans doute remarquable , mais qu'en est 'il du stationnement pour les riverains du quartier Cassin / Kirshner ?. Il sera très compliqué, couteux et insupportable de se garer dans son quartier en rentrant du travail.

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'Annexe A2, question 26.*

*Compte tenu d'une emprise restante de 8,5 m restante, le Maître d'Ouvrage propose plusieurs types d'aménagement dans sa réponse. L'avis des Comités de Quartier sera sollicité, afin que ces aménagements soient définis en concertation avec les usagers.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Stationnement & Parc Relais,*

## **AA 13 CELLO Josette**

NICE

### **Demande Résumée :**

Le projet initial sur la promenade des Anglais étant certainement moins cher. Comment allons- nous le payer ?

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à une large concertation de la population, le tracé par la promenade des Anglais n'a pas été retenu.*

*Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne,*

## **AA 14 STEPH**

NICE

Mars 2012

6 / 324

**Demande Résumée :**

Demande de minimiser les portions en tunnel, l'accès en souterrain étant plus difficile qu'en surface.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**AA 15 Asso des Citoyens Laurentins**

St LAURENT DU VAR

**Demande Résumée :**

L'option tramway plutôt qu'un VAL (NDLR Véhicule Autonome Léger) à la place d'un tramway reste contestable (argumentaire développé sur le site internet de la ville de Rennes).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La solution proposée du VAL ne correspond pas à l'attente de performance d'un moyen de transport rapide et de grande capacité. L'ambition affichée pour Nice est une ligne de transport rapide et à grande capacité sur l'axe Ouest-Est. Cette ambition ne peut être remplie que par l'implantation d'une ligne de tramway. Le VAL peut être une solution attractive dans des cas très spécifique (liaison aéroport d'Orly), mais certainement pas pour un trajet empruntant un centre ville.*

**AA 16 ADHEC**

CAGNES/MER

**Demande Résumée :**

Les lignes de tram ne constituent pas un réseau :

- Aucune interconnexion entre les lignes 1 et 2
- Ruptures de charges mal commodes
- Pas d'alternative en cas d'incident nature ou techniques sur les lignes.

Si le principe d'un tracé en souterrain est maintenu, pourquoi ne pas avoir prévu directement un métro déjà envisagé en son temps par Jacques Médecin.

Un bilan socio économique de la ligne 1 était indispensable pour une bonne évaluation du retour d'exploitation et de la capacité de remboursement des emprunts.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Constituer un réseau au sens interconnexion physique des lignes n'est pas indispensable. Il y a par contre deux correspondances voyageur entre les lignes 1 et 2 du tramway : Jean Médecin et Garibaldi.*

*Concernant les incidents naturels ou techniques, la ligne 1, aujourd'hui totalement autonome fonctionne très correctement. Il pourra en être de même pour la ligne 2. L'interconnexion physique avec le choix du souterrain est pratiquement impossible.*

*Les ruptures de charges ont été minimisées avec la desserte complète du port au CADAM ou à l'aéroport, des lignes de bus arrivant aux abords des stations du tramway et 2 correspondances avec la ligne 1.*

*Pour le maillage des différents moyens de transport, il est prévu l'aménagement d'une gare multimodale à St Augustin avec un parc relais pour les voitures.*

*Le bilan socio économique fait partie des obligations du responsable du moyen de transport qu'il a développé et doit être publié au bout de 5 ans. Il vous appartient de consulter ce bilan.*

*Voir thème(s) : Exploitation, Tracé de la ligne,*

**AA 17 GANDOLFI**

51 Boulevard Cassin

**Demande Résumée :**

Pas assez d'arrêts : moins nombreux que pour les bus actuellement.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après*

*Voir thème(s) : Stations,*

**AA 18-1 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Souhaite des aménagements cyclables et en particulier des parkings pour vélos aux abords des stations de tramway.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondants ci-après*

*Voir thème(s) : Déplacement doux, Stationnement & Parc Relais,*

**AA 18-2 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

En faveur d'une interconnexion à la gare de Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**AA 18-3 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Réaménagement urbain complet à réaliser dans le cadre de ce projet.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Dans le cadre de sa politique globale d'aménagement, Nice Côte d'Azur a initié des projets de restructuration de quartiers existants, notamment dans le cadre de la Politique de la Ville avec le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), qui concerne près d'un tiers des habitants de NCA, soit environ 173.000 habitants.*

*Le projet de la ligne Ouest-Est du tramway intègre un certain nombre d'actions de réaménagement urbain en faveur du développement durable : augmentation du nombre d'arbres pour une climatisation naturelle de la ville, choix de végétaux non toxiques à dominante méditerranéenne, réduction et maîtrise des consommations d'énergie dans l'éclairage public notamment, réponse aux besoins des habitants (déménagements, pompiers, banques, sortie de parkings, stationnement, etc..)*

*Voir thème(s) : Environnement, Exploitation,*

**AA 19 GAGGERO Sylvia**

NICE

**Demande Résumée :**

Parc-relai de Magnan (prévu pour 50 places) très insuffisant ; propose

- Soit d'augmenter la fréquence des bus (navettes plus petites, ttes les 5 à 10 mn) vers les collines, actuellement mal desservies : Bellet, Fabron, St-Antoine de Ginestière,
- Soit de porter à au moins 300 places ce parking.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Mars 2012

8 / 324



*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 25. La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondants ci-après pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Autobus, Stationnement & Parc Relais,*

**AA 20-1 BALERA Alexandre**

NICE

**Demande Résumée :**

Prévoir piste cyclable sur la Californie, en complément de celle de la promenade ; attention particulière aux carrefours : Cassin, Rte de Grenoble, Digue des Français.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Déplacement doux,*

**AA 20-2 BALERA Alexandre**

NICE

**Demande Résumée :**

Arrêter la ligne à J. Médecin, le reste étant desservi par la ligne 1 : économie ;

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 13.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne,*

**AA 20-3 BALERA Alexandre**

NICE

**Demande Résumée :**

Continuer le tunnel jusqu'à Riquier : intermodalité

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**AA 21 COELSCH Rachel**

NICE

**Demande Résumée :**

Beau projet, mais parcs-relais un peu petits, à développer.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N°25.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,*

**AB 1-1 MOLIN Dal**

NICE

**Demande Résumée :**

Attire l'attention sur l'abandon du tracé « Liberté-Hôtel des Postes. Le tracé Gambetta jusqu'à l'Île de Beauté lui semble tout à fait cohérent et économiquement moins coûteux qu'une solution souterraine. Le choix du souterrain privilégie la circulation des véhicules en ville, ce qui est contraire à l'objectif du transport collectif propre

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le tracé proposé émane de nombreuses concertations et réunions publiques avec des critères de choix évaluant les différentes options qui ont été développées dans le*

Mars 2012

**10 / 324**

*dossier d'enquête.*

*Les parcs-relais associés, bon marché, vont inciter les automobilistes à les utiliser et à prendre le tramway pour se déplacer, ce qui permettra donc une réduction de voitures de l'ordre de 20 000.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Circulation, Coût, Tracé de la ligne,*

## **AB 1-2 MOLIN Dal**

NICE

### **Demande Résumée :**

Suggère de déplacer l'arrêt du tramway « Jean Médecin 2 » et la positionner au niveau de la place Magenta.

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les stations liées au tracé proposé émanent de nombreuses concertations et réunions publiques avec des critères de choix évaluant les différentes options lesquelles ont été développées dans le dossier d'enquête. ; il ne peut donc être donné une suite à votre demande.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Stations, Tracé de la ligne,*

## **AB 2-1 GROSSET-GRANGE Anne**

NICE

### **Demande Résumée :**

A l'exemple de Jean Médecin, la piétonisation n'est-elle plus favorable aux activités ? L'avantage du tracé « Liberté- Hôtel des Postes » serait la diminution du coût avec l'abandon du souterrain. Le tracé aérien correspond mieux à l'image de la ville du sud et son climat.

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie à la réponse faite ci-dessus AB1*

*Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne,*

## **AB 2-2 GROSSET-GRANGE Anne**

NICE

### **Demande Résumée :**

Suggère la possibilité de prévoir un arrêt de part et d'autre de Jean Médecin, par un simple décalage des stations pour une meilleure fluidité des montées et descentes sur cette zone commerciale

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission note que la station Jean Médecin de la Ligne T1 sera déplacée au Sud vers le carrefour avec le Bd Victor Hugo afin de créer un véritable pôle d'échanges piéton avec la T2*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Stations,*

## **AC 2 BALZET M.**

24 Boulevard Cassin

Mars 2012

**11 / 324**

**Demande Résumée :**

Commerçante à l'adresse ci-avant, demande par quel moyen on va pallier la suppression de plus de 330 places de parking entre les Bosquets et le parc Phoenix. C'est la mort du petit commerce et l'asphyxie du quartier.

Comme nous l'avons expérimenté Bd Gorbella, il est inutile en « banlieue » d'avoir de larges trottoirs et aucune possibilité de s'arrêter même quelques minutes.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'Annexe A2, question 26.*

*Compte tenu d'une emprise restante de 8,5 m restante, le Maître d'Ouvrage propose plusieurs types d'aménagement dans sa réponse. L'avis des Comités de Quartier sera sollicité, afin que ces aménagements soient définis en concertation avec les usagers. La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Stationnement & Parc Relais,*

**AC 3 GARGUILO**

NICE

**Demande Résumée :**

Favorable au tramway.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**AC 4 ESCOTA Mme TOSCHI ( Foncier)**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Précise que des observations seront adressées par courrier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**AC 5 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Précise ses derniers appels et courriers, en particulier le courrier adressé en dernier lieu (2.01.12) à M. le président de la Commission d'Enquête.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**AC 7 GUEYDAN Delphine**

2 Boulevard Montel

**Demande Résumée :**

Déplore le fait qu'il ne sera plus possible de se garer le long du Bd Montel et dans le parking face à notre immeuble.

Concernant le parking au niveau de la station St Augustin Nord :

Combien de places comporte ce parking ?

Est-il payant ?

Est-il réservé uniquement aux usagers des transports en communs ?

Les résidents du quartier peuvent-ils y déposer leurs voitures le soir ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le parking relais de St Augustin comportera 700 places*

Mars 2012

**12 / 324**

*Il sera payant et ne sera pas réservé aux seuls usagers du tramway. Il sera ouvert 24h sur 24.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Stationnement & Parc Relais,*

**FA 1 IZARN Roger**

18 Boulevard Mt Boron

**Demande Résumée :**

Connaître le projet de plan de circulation pour les voitures se rendant de la place Garibaldi à l'Île de Beauté dans la mesure où la rue Antoine Gauthier est consacrée à la ligne 2..Est-ce l'établissement d'un double sens sur la rue Cassini ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ces information dans son mémoire (annexe A2, question N°2)*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Circulation,*

**FA 2 ANDRIO E.**

3 Rue François 1er

**Demande Résumée :**

Connaître le nombre de passagers actuellement sur la ligne T1 par jour.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*100 000 voyageurs/jour environ*

**FA 3 PATRAQUE**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Avis favorable, trouve dommage l'abandon de la desserte de la gare de Riquier, ainsi toutes les gares (Saint Augustin, Centre et Riquier) auraient pu être reliées avec plus de connexions avec les lignes T1 et T2.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une étape ultérieure conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 4 ARMAND [2]**

135 Rue de France

**Demande Résumée :**

Projet convient tout à fait avec avis favorable

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*



**FA 5 MANDUECH**

NICE

**Demande Résumée :**

Je regrette que le projet alternatif de terminus au quai Cassini (donc souterrain) ne figure pas dans les documents proposés à l'enquête publique.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**FA 6 COURTOISIER Michel**

NICE

**Demande Résumée :**

Le dossier devrait proposer une comparaison entre les différents tracés possibles au sol et souterrain.

Le tracé en souterrain sera plus coûteux pour la réalisation et son exploitation (fonctionnement des escaliers mécaniques, ascenseurs, climatisation, entretien.)

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions N°13 & 31.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Dossier, Exploitation, Tracé de la ligne, Tunnel,*

**FA 7-1 LASO JM**

NICE

**Demande Résumée :**

Beau projet. Une arrivée sur la place Ile de Beauté – en surface – serait de nature à améliorer l'esthétique de cette place. Elle permettrait de réduire la circulation automobile et en particuliers des bus, très nombreux dans cette partie.

Enfin, une arrivée du tramway sur le port permettrait de relier les passagers des bateaux à l'aéroport, alors qu'un terminus du tramway place Garibaldi n'a aucun sens économique.

Le choix de l'arrêt entre les quais et la place Ile de Beauté est influencé par le cout de ces deux options, mais il faut voir large et être ambitieux. La place Ile de Beauté est une entrée de ville qu'il convient de respecter et d'améliorer : un terminus sur cette place me semble être d'un moindre cout et d'une meilleure qualité.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Coût*

**FA 7-2 BARTOLI C**

NICE

**Demande Résumée :**

Il y a probablement un problème de coût, mais le nombre des stations entre Médecin et

Mars 2012

**14 / 324**

Grosso devrait-être augmenté.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Stations,*

**FA 8 JOURE Christian**

NICE

**Demande Résumée :**

Visite commenté très intéressante. J'avais un souci pour la portion en souterrain, mais le tunnelier dernière version m'a rassuré.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 9 CLAVEL Didier**

CAP D'AIL

**Demande Résumée :**

Très beau projet qui va permettre d'améliorer les déplacements.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 10 LAUMONDAIS Hervé**

128 Quartier de la Lanterne

**Demande Résumée :**

Domage que les matériels de traction soient différents de ceux déjà utilisés pour la ligne 1. Cette solution entrainera une forte augmentation des frais de maintenance. N'est-il pas envisageable de construire une voie de raccordement entre ces 2 lignes (à proximité d'un des terminus) pour mutualiser la maintenance des rames.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les frais de maintenance sont directement liés au nombre de rame à traiter. Seul l'investissement de ces moyens de maintenance peut diminuer en cas de mutualisation. Cependant, dans la perspective du prolongement de la ligne 1 à la Trinité, le centre de Las Planas sera à sa capacité maximum. Pour le centre technique de la ligne 2, il devra assurer la maintenance pour la ligne 2, puis la future ligne 3, voire la ligne 4 vers Cagnes sur mer.*

*L'interconnexion physique entre les 2 lignes, pas évidente à réaliser avec le passage de la ligne 2 en souterrain, apporterait un surcout qui ne sera pas valorisé.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Exploitation,*

**FA 11 GRANELLA**

NICE

**Demande Résumée :**

Relier les gares entre-elles semble une nécessité. Beau projet. Une station supplémentaire entre Jean Médecin et Alsace Lorraine serait aussi la bienvenue.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les gares (SNCF ?) seront reliées entre elles. Pour une réponse plus précise, il faudrait une question plus précise.*

*Jean Médecin et Alsace Lorraine sont distant de 756m. Le problème d'une station supplémentaire sur le trajet du tramway en souterrain réside dans le fait qu'il faut trouver un emplacement de 60m X 30m pour le trou initial de la station sur la voie publique et que son coût est très élevé par rapport à une station surface. Ces 2 raisons ont conduit à minimiser le nombre de stations souterraines et de les positionner aux endroits les plus favorables.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FA 12      DUCLERC Mme**

NICE

**Demande Résumée :**

Beau projet enfin !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 13      GOSSELIN Jocelyne**

84 Boulevard Carnot

**Demande Résumée :**

Bravo pour ce beau projet qui doit arriver au port de Nice

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 14 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Demande une station supplémentaire entre Grosso et Jean Médecin

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le problème d'une station supplémentaire sur le trajet du tramway en souterrain réside dans le fait qu'il faut trouver un emplacement de 60m X 30m pour le trou initial de la station sur la voie publique et que son coût est très élevé par rapport à une station surface. Ces 2 raisons ont conduit à minimiser le nombre de stations souterraines et de les positionner aux endroits les plus favorables. De plus une station souterraine ne peut être implantée dans une courbe (Cas entre Grosso et Alsace Lorraine. La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FA 15-1 SPERANZE A.**

16 Rue Foncet

**Demande Résumée :**

Inquiète pour la solidité de l'immeuble qu'elle habite. Egalement du bruit et des vibrations. Le square Durandy a été refait récemment (1.200.000 €) et qu'il va falloir refaire.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La requérante, plutôt favorable au projet s'inquiète de la solidité des constructions et du surcoût des travaux, notamment la réfection du square Durandy qui a été lui-même restauré il y a peu de temps.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FA 15-2 SPERANZE A.**

16 Rue Foncet

**Demande Résumée :**

La requérante est soucieuse de l'aspect financier des travaux.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tunnel, coût*

**FA 16-1 PEDINI**

10 Rue St Vincent

**Demande Résumée :**

Il manque une station entre Jean Médecin et Grosso. A revoir également entre Garibaldi et Jean Médecin : soit une station supplémentaire, soit décaler la station Durandy vers la station Garibaldi.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation porte sur la distance entre stations du tunnel qui est effectivement plus importante que la moyenne.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FA 16-2 Anonyme**

10 Rue St Vincent

**Demande Résumée :**

Demande des compartiments réservés dans les rames pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La demande est transmise au Maître d'ouvrage et concerne le choix du matériel roulant. L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est obligatoirement prévue par la réglementation.*

**FA 17 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Trajet en souterrain d'un surcoût très important. Grosses difficultés en raison de la géologie. Trajet en surface préférable. Demande le terminus est de la ligne à Riquier. Le type de matériel devrait être le même que celui de la ligne 1 : moindre coût de maintenance et possibilité de transfert des rames.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation est reprise dans chacun de ses points par thèmes.  
Voir thème(s) : Tunnel, coût*

**FA 18 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Il serait utile aux habitants du centre ville d'avoir un accès direct du tramway avec Riquier. Ainsi, un lien logique entre aéroport et gares Saint-Augustin, Thiers et Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation demande le terminus à Riquier traité dans le thème ci-après.  
Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 19 SGD**

NICE

**Demande Résumée :**

Ne comprend pas l'intérêt du souterrain par rapport aux coûts, structures et surtout sécurité

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'option du tunnel a été retenue pour préserver le cœur de ville pour faciliter sa requalification par la suite et de faciliter l'organisation de manifestations sociales ou d'événements particuliers tel que le Carnaval. Le tunnel permet aussi d'aller plus vite en s'affranchissant des carrefours. Le creusement à l'aide d'un tunnelier à une profondeur allant de 15 à 20m ne génère pas de désordre au niveau des bâtis lesquels feront l'objet d'un diagnostic préalablement.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Sécurité des personnes, Tunnel,*



**FA 20 SOULIER J.C.**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable -Prévoir des espaces importants pour les pistes cyclables  
Il serait intéressant de réaménager la ligne des chemins de fer de Provence en tram.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte, le projet prend bien compte les aménagements de pistes cyclables et des modes doux en général..*

*Le réaménagement de la ligne de chemin de fer ne concerne pas l'enquête.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Déplacement doux,*

**FA 21 DELTA PECHE**

272 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Le requérant demande un stationnement minute face à son commerce, car dans l'état actuel du projet, c'est un dépôt de bilan en perspective.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°27.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Stationnement & Parc Relais,*

**FA 22 CIOCO Etienne ( Territoire 1)**

NICE

**Demande Résumée :**

Il serait souhaitable de conserver les voies de circulation en l'état, deux voies par sens.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il doit s'agir certainement de l'avenue Montel (non précisé dans l'observation). Si nous conservons les 2 voies de circulation dans chaque sens, nous supprimons une file de stationnement et l'on s'exposerait de ce fait à un stationnement anarchique en double file, ce qui reviendrait à circuler de toute manière sur une seule file !*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°2.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Circulation,*

**FA 23-1 SIRY PACE Colette**

73 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Elle ne comprend pas l'intérêt du tracé en souterrain et demande l'impact que cela provoquera au niveau des jardins publics (murets, grilles, arbres, etc.).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce tracé présente de nombreux avantages : Il optimise complètement la desserte de l'hypercentre économique et touristique de Nice / Les corps de voie du centre-ville de Nice se révélant relativement étroits en largeur et comportant de très nombreuses*

Mars 2012

**19 / 324**

*activités riveraines, la recherche d'une vitesse commerciale maximale et l'optimisation de la quantité de populations desservies ont conduit au choix d'un tracé en souterrain. Il permet de s'affranchir dans la partie urbaine la plus dense des difficultés liées à la gestion des carrefours, des accidents, des manifestations sociales et autres évènements d'ampleur comme le Carnaval, garantissant ainsi une très bonne vitesse commerciale.*

*En ce qui concerne le jardin « Alsace-Lorraine », après la phase travaux il sera remis complètement en état.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Environnement,*

### **FA 23-2 SIRY PACE Colette**

73 Boulevard Victor Hugo

#### **Demande Résumée :**

Contre le projet qui va couler très cher à la collectivité.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le dossier qui a été présenté à l'enquête publique comportait un bilan socio-économique du projet qu'il est impossible de développer ici en quelques lignes. Le bénéfice par euro investi est de 0,7 €. Comme le financement est essentiellement d'origine publique, il s'agit également du bénéfice par euro public investi.*

*L'Instruction cadre de mai 2005 recommande de prendre en compte le coût d'opportunité des fonds publics. Le bénéfice du projet par euro public investi dans le cadre du projet de création de la ligne Ouest-Est est supérieur à ce coût d'opportunité des fonds publics, qui s'élève à 0,3 euro par euro public investi. Le taux de rentabilité interne atteint 6,3%. Il est supérieur au seuil de 4% correspondant au taux fixé par le Commissariat Général du Plan afin de garantir une utilisation optimale des ressources publiques.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût,*

### **FA 23-3 SIRY PACE Colette**

73 Boulevard Victor Hugo

#### **Demande Résumée :**

Elle demande d'avoir : un boulevard Victor Hugo avec de beaux trottoirs / pas de voitures qui stationnent entre les arbres / de nombreux bancs.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La requalification du boulevard Victor Hugo ne fait pas partie de l'objet de cette enquête, mais boulevard Victor Hugo une voie sera supprimée au profit d'une piste cyclable et de trottoirs élargis ; Les alignements de grands arbres sont maintenus sur l'espace piéton nouvellement créé.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Environnement, Victor Hugo,*

**FA 24-1 C.V.F.P.**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Le requérant préconise plus d'arrêts, ceux-ci étant trop éloignés les uns des autres.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Sur la ligne T1 la distance moyenne inter station est de 440 m. Sur la ligne T2 il n'y a que les stations : Grosso - Alsace Lorraine (900 m), Alsace Lorraine - Jean Médecin (830 m) et Square Durandy – Garibaldi (790 m) qui sont un peu plus distantes. Ces implantations ont été choisies pour éviter le maximum d'expropriation en profitant des espaces disponibles (jardins Alsace-Lorraine et Durandy).*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions n°21 et 23.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FA 24-2 C.V.F.P.**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Le requérant demande : Comment se passera la connexion Gare SNCF St Augustin-Tram / si un arrêt proche sera prévu / S'il s'agit de la plate forme multimodale.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Quatre pôles d'interconnexions sont prévus afin d'optimiser les échanges entre les différents modes de transport. Le principal pôle, situé à Saint Augustin permet d'optimiser l'intermodalité entre l'avion (proximité de l'aéroport), le TGV, le TER, le tramway et la voiture. Les trois autres pôles seront situés à Lingostière, Nice Thiers et Pont Michel. Le pôle multimodal de Saint Augustin constituera la structure principale de nouveau quartier, liant les différents modes de déplacement (ligne Est-Ouest de tramway, ligne tramway T3, ligne future tramway T4, gare routière régionale, lignes de bus desservant Nice, future gare TGV, aéroport, parkings relais) par un nouvel espace public majeur où les flux modes doux (tramway, bus en site propre, cycles, piétons) seront privilégiés. Les lignes s'inséreront dans le pôle d'échange par l'axe Nord-Sud qui leur sera dédié. Les lignes passantes disposeront d'un quai le long de cet axe. Le pôle d'échange multimodal accueillera un important Parc Relais dont 700 places dédiées au tramway.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest,*

**FA 25 BECHEREL Marcel**

1 Avenue des Fleurs

**Demande Résumée :**

Il n'est pas favorable à la solution souterraine à cause du coût.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le dossier qui a été présenté à l'enquête publique comportait un bilan socio-économique du projet qu'il est impossible de développer ici en quelques lignes. Le bénéfice par euro investi est de 0,7 €. Comme le financement est essentiellement d'origine publique, il s'agit également du bénéfice par euro public investi.*

*L'Instruction cadre de mai 2005 recommande de prendre en compte le coût d'opportunité des fonds publics. Le bénéfice du projet par euro public investi dans le cadre du projet de création de la ligne Ouest-Est est supérieur à ce coût d'opportunité des fonds publics, qui s'élève à 0,3 euro par euro public investi. Le taux de rentabilité interne atteint 6,3%. Il est supérieur au seuil de 4% correspondant au taux fixé par le Commissariat Général du Plan afin de garantir une utilisation optimale des ressources publiques.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°7.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FA 26 SOMMIER M. et Mme [2]**

144 Rue de France

**Demande Résumée :**

Ils proposent qu'à l'arrêt « Grosso », situé face au musée Chéret, soit réalisé un accès direct par un escalier-jardin.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.*

**FA 27 MOSCHETTI Christine**

17

**Demande Résumée :**

Pourquoi s'arrêter au port et ne pas desservir la gare Riquier. Pour réaliser une vraie correspondance Est-Ouest – tram + train.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 28-1 BOURGUET**

Quartier Libération

**Demande Résumée :**

Demande la desserte de la gare de Riquier pour une correspondance train-tram.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En réponse ou en complément à vos observations la Commission d'Enquête vous renvoie au(x) thème(s) : Ségurane, Travaux, Riquier,*

**FA 28-2 BOURGUET**

Quartier Libération

**Demande Résumée :**

Opposé au tunnel.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**FA 29-1 CAMILLERI**

139 Boulevard Gambetta

**Demande Résumée :**

Oui à Nice Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 29-2 CAMILLERI**

139 Boulevard Gambetta

**Demande Résumée :**

Non au tunnel : trop cher, trop long à construire ; pas indispensable.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 31.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Riquier, Tunnel,*

**FA 30 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Je suis totalement favorable à un arrêt à Nice Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 31-1 JUILLARD Michel**

22 Rue Gutenberg

**Demande Résumée :**

Favorable à la ligne 2 du tram, mais tunnel très cher alors qu'en surface des sites propres de bus existent déjà.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 31.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne, Tunnel,*



**FA 31-2 JUILLARD Michel**

22 Rue Gutenberg

**Demande Résumée :**

Risques liés au tracé souterrain : dommages aux immeubles

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.**Voir thème(s) : Travaux,***FA 31-3 JUILLARD Michel**

22 Rue Gutenberg

**Demande Résumée :**

Insécurité des personnes pendant l'exploitation.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 18.**La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.**Voir thème(s) : Sécurité des personnes,***FA 31-4 JUILLARD Michel**

22 Rue Gutenberg

**Demande Résumée :**

En faveur de l'arrivée sur le port mais en surface.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.**Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,***FA 31-5 JUILLARD Michel**

22 Rue Gutenberg

**Demande Résumée :**

Système d'alimentation électrique des rames devrait être compatible avec la ligne 1.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.**Voir thème(s) : Exploitation,***FA 32 NICOLAS Brigitte**

213 Route St Antoine

**Demande Résumée :**

Oui à la ligne 2 du tramway. Juste un bémol, vous avez prévu un parking de 50 places à Magnan ce qui est insuffisant. Il faudrait le même parking qu'au Rouret.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***Sur ce point précis, 50 places dans le parking prévu à Magnan semblent être insuffisantes. Cependant il s'agit d'un parking de milieu de ligne avec moins de besoins qu'un parking relais d'extrémité de ligne. La commission ne peut qu'attirer l'attention du Me d'ouvrage sur ce point.**La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

Mars 2012

**24 / 324**

Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,

**FA 33 DORNIL Alain**

38 Avenue Bellevue

**Demande Résumée :**

Excellent projet. Toutefois souhaite que soit stipulé formellement (ce qu'il ne trouve nulle part) que le tramway, lorsqu'il est en surface dispose de la priorité par rapport aux automobiles.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.

Voir thème(s) : circulation,

**FA 34 BINET Eric**

37 Rue Chateaufort

**Demande Résumée :**

Très beau projet, mais 4 stations en sous-sol c'est peu, surtout entre Grosso et Jean Médecin. Le tracé portuaire serait préférable par Cassini en surface.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s)

Voir thème(s) : Stations,

**FA 35 DEL GIUDICE Jennifer**

1 Rue Niepce

**Demande Résumée :**

Elle souhaite savoir si les vibrations dues aux travaux souterrains risquent de provoquer des désordres dans l'immeuble situé au 3 bis rue A. Gautier et si une expertise avant travaux est envisagée.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission en prend acte et vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour répondre à vos observations.

Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement, Travaux,

**FA 36-1 VANNIER-MOREAU**

272 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Beau tracé mais les légendes sur le plan sont insuffisantes ! les plans sont incomplets et/ou parfois incompréhensibles.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission en prend acte et vous renvoie au thème après.

Voir thème(s) : Dossier,

**FA 36-2 VANNIER-MOREAU**

272 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Vous supprimez 53 places de stationnement à Ferber-Carros, où vont se garer les riverains ? Où vont se garer les clients des commerces : mort de ces petits magasins : le quartier de Carros-Ferber essaie de vivre ; M. Bernard Asso doit agir pour son quartier ainsi que les autres. Les professions libérales de cet immeuble (Riviera Plage) ont des patients qui arrivent en ambulance, comment ces véhicules vont ils

Mars 2012

**25 / 324**

déposer les passagers handicapés ? Où les automobiles arrivant des collines pourront ils se garer pour prendre le tram ? Le parking Ferber sera trop petit.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*4 parcs relais vont être créés : Saint-Augustin : 700 places / Ferber : 250 places / Digue des Français : 250 places / Magnan : 50 places. A noter qu'il s'agit d'estimations basées sur des comportements actuels (et aussi sur des capacités foncières disponibles) et que des dispositions seront prises pour augmenter significativement ce nombre de places en cas de demande accrue.*

*D'autre part il faut reconnaître que les axes de circulation sont saturés, induisant de fortes pollutions et nuisances. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles NCA a choisi de mettre désormais en place des modes de déplacements les plus forts en capacité de transport et les moins consommateurs d'espace. En effet, il devient possible de réduire l'espace de voirie dédié aux seuls déplacements en voiture et au stationnement, sans diminuer la capacité à se déplacer, grâce à une offre de transports publics plus performante qui utilise une surface moins grande. Ce qui permet une redistribution de ces espaces publics limités aux autres usages : piétons, vélos, espaces plus conviviaux pour les habitants et visiteurs dans les quartiers concernés par les futures lignes.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°26.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,*

**FA 36-3 VANNIER-MOREAU**

272 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Les câbles accrochés à la façade des immeubles....Esthétique ? Ce n'est pas une belle vitrine pour les touristes qui arrivent à Nice.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il est difficile de faire fonctionner un tramway sans câble où alors en mode batterie sur une petite distance. Il y a d'autres modes de traction (3ème rail, induction) mais l'investissement n'est pas le même !*

**FA 36-4 VANNIER-MOREAU**

272 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Les superbes palmiers qui décorent nos trottoirs sont abattus ? À l'ère de l'environnement et de l'écologie, nous marchons à reculons.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°15.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Environnement,*

**FA 36-5 VANNIER-MOREAU**

272 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

La piste cyclable va elle disparaître ? Non visible sur le plan.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Sur l'axe Californie - rue de France, il a été choisi de ne pas implanter de pistes cyclables, ni sur trottoirs, en bien des points trop étroits, ni sur chaussée, où la sur-largeur aurait inmanquablement servi de zone de stationnement anarchique en double file. Etant donné la proximité de la Promenade, sur laquelle une voie cyclable bidirectionnelle sur le trottoir Sud est proposée en continu du port à l'aéroport, le parti retenu consiste à soigner les raccords entre les deux itinéraires.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Déplacement doux,*

**FA 36-6 VANNIER-MOREAU**

272 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Suppression du stationnement et d'une partie du trottoir pour mettre une voie de circulation !...Est-ce utile si vous mettez un Tramway ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Oui, il y aura 2 voies de circulation ..... Mais 1 dans chaque sens ! Tout le monde ne sera pas dans le tramway !*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest,*

**FA 36-7 VANNIER-MOREAU**

272 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Lors des travaux pour le bus, il avait été dit que c'était pour le Tramway ? Que d'argent gaspillé, les contribuables n'acceptent pas les dépenses inutiles.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le dossier qui a été présenté à l'enquête publique comportait un bilan socio-économique du projet qu'il est impossible de développer ici en quelques lignes. Le bénéfice par euro investi est de 0,7 €. Comme le financement est essentiellement d'origine publique, il s'agit également du bénéfice par euro public investi.*

*L'Instruction cadre de mai 2005 recommande de prendre en compte le coût d'opportunité des fonds publics. Le bénéfice du projet par euro public investi dans le cadre du projet de création de la ligne Ouest-Est est supérieur à ce coût d'opportunité des fonds publics, qui s'élève à 0,3 euro par euro public investi. Le taux de rentabilité interne atteint 6,3%. Il est supérieur au seuil de 4% correspondant au taux fixé par le Commissariat Général du Plan afin de garantir une utilisation optimale des ressources publiques.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°9.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût,*

Mars 2012

27 / 324

**FA 37 PAJMA Monique**

22 Avenue Gustavin

**Demande Résumée :**

Favorable à l'arrivée de la ligne 2 au Port, mais sur le quai afin de ne pas bloquer la circulation place Ile de beauté souvent saturée. M. le Maire avait suggéré cette possibilité.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°35.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Circulation, Gautier/Port/Séguane,*

**FA 38 BUSQUET H**

7 Boulevard Raynaud

**Demande Résumée :**

Au CADAM, la liaison piétonnière depuis le terminus ne semble pas avoir été traitée. Les piétons vont devoir traverser une route à fort trafic automobile.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il y a déjà un passage sous cet axe emprunté actuellement par les bus et les autos avec trottoirs pour piétons.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : CADAM,*

**FA 39 SARL AVOMIGO SPAR**

120 -124 Rue de France

**Demande Résumée :**

Le magasin SPAR va être complètement isolé de son dépôt situé en face par le mur de la trémie de sortie Grosso du Tramway. Qu'est-il prévu pour les livraisons et les arrêts clients ? Ils demandent une rencontre urgente.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions n°26 et 27.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Indemnisation et Accompagnement,*

**FA 40-1 CHEPSON A**

216 Route de Bellet

**Demande Résumée :**

Il n'y a aucun projet précis quant aux parkings-relais, où vont se garer les habitants des collines du Centre-Ouest (Collines du Bellet, de l'Archet, de la Costière), au MIN ? Devrons-nous faire un détour vers l'Ouest de 10 km ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*4 parcs relais vont être créés : Saint-Augustin : 700 places / Ferber : 250 places / Digue des Français : 250 places / Magnan : 50 places. A noter qu'il s'agit d'estimations basées sur des comportements actuels (et aussi sur des capacités foncières disponibles) et*



que des dispositions seront prises pour augmenter significativement ce nombre de places en cas de demande accrue.

D'autre part il faut reconnaître que les axes de circulation sont saturés, induisant de fortes pollutions et nuisances. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles NCA a choisi de mettre désormais en place des modes de déplacements les plus forts en capacité de transport et les moins consommateurs d'espace. En effet, il devient possible de réduire l'espace de voirie dédié aux seuls déplacements en voiture et au stationnement, sans diminuer la capacité à se déplacer, grâce à une offre de transports publics plus performante qui utilise une surface moins grande. Ce qui permet une redistribution de ces espaces publics limités aux autres usages : piétons, vélos, espaces plus conviviaux pour les habitants et visiteurs dans les quartiers concernés par les futures lignes.

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions n°26 et 27.

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.

Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Stationnement & Parc Relais,

### **FA 40-2 CHEPSON A**

216 Route de Bellet

#### **Demande Résumée :**

Y aura-t-il une desserte des collines par bus tous les ¼ h et jusqu'à 22 heures ?

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.

### **FA 40-3 CHEPSON A**

216 Route de Bellet

#### **Demande Résumée :**

La partie souterraine du tramway paraît pharaonique, il est à craindre un fort retentissement sur nos impôts locaux !

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions n°7 et 9.

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.

Voir thème(s) : Coût,

**FA 40-4 CHEPSON A**

216 Route de Bellet

**Demande Résumée :**

Qui aura envie de descendre à 24m sous terre et de prendre 3 escalators pour rejoindre le tramway, certainement pas les personnes âgées qui constituent une partie non négligeable de la population de la Région.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Des ascenseurs sont prévus pour les personnes à mobilité réduite.*

**FA 40-5 CHEPSON A**

216 Route de Bellet

**Demande Résumée :**

Question annexe concernant la ligne 1 de Tram : quand ce dernier ira-t-il desservir l'Ariane comme cela avait été prévu initialement ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.*

**FA 40-6 CHEPSON A**

216 Route de Bellet

**Demande Résumée :**

Où sont les autres propositions de trajet pour la ligne 2 ? Sont-elles définitivement mises de côté ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Riquier, Tracé de la ligne,*

**FA 41 PALAZZOTI Florent**

29 Rue Canavèse

**Demande Résumée :**

Il me tarde de voir ce magnifique projet de ligne 2 à terme pour pouvoir me déplacer d'Est en Ouest en toute sérénité, encore bravo pour ce projet qui valorise notre cité avec tous les autres en cours (stade, gare du Sud etc.).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 42-1 MARCERON JP**

139 Quartier de la Lanterne

**Demande Résumée :**

Insuffisance des parkings sur le trajet.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*4 parcs relais vont être créés : Saint-Augustin : 700 places / Ferber : 250 places / Digue des Français : 250 places / Magnan : 50 places. A noter qu'il s'agit d'estimations basées sur des comportements actuels (et aussi sur des capacités foncières disponibles) et que des dispositions seront prises pour augmenter significativement ce nombre de places en cas de demande accrue.*

*D'autre part il faut reconnaître que les axes de circulation sont saturés, induisant de fortes pollutions et nuisances. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles NCA a choisi de mettre désormais en place des modes de déplacements les plus forts en capacité de transport et les moins consommateurs d'espace. En effet, il devient possible de réduire l'espace de voirie dédié aux seuls déplacements en voiture et au stationnement, sans diminuer la capacité à se déplacer, grâce à une offre de transports publics plus performante qui utilise une surface moins grande. Ce qui permet une redistribution de ces espaces publics limités aux autres usages : piétons, vélos, espaces plus conviviaux pour les habitants et visiteurs dans les quartiers concernés par les futures lignes.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°29.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,*

**FA 42-2 MARCERON JP**

139 Quartier de la Lanterne

**Demande Résumée :**

Desserte des Collines ? Sera-t-elle améliorée pour [alimenter] la ligne du Tramway ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.*

**FA 42-3 MARCERON JP**

139 Quartier de la Lanterne

**Demande Résumée :**

Matériel différent de la ligne 1 ? Pourquoi ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le choix du matériel roulant s'oriente vers un matériel de plus grande capacité que celui de la T1, permettant ainsi de répondre aux besoins sur le long terme. Seul le matériel de type tramway de largeur 2,65 m sur voies ferrées permet d'atteindre aujourd'hui des capacités de 300 personnes par rame à raison de 4 personnes au m<sup>2</sup>, espace qui garantit un confort de transport agréable. De plus le système de traction auxiliaire, sur batteries du T1 (qui prend le relais lorsqu'il n'y a pas de ligne aérienne de contact comme place Garibaldi ou Masséna sur de courtes distances), ne serait pas assez performant sur la ligne du T2 qui comprend des tronçons beaucoup plus longs sans ligne aérienne de contact.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°33.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Exploitation,*

**FA 42-4 MARCERON JP**

139 Quartier de la Lanterne

**Demande Résumée :**

Surcoût du passage en souterrain / Conclusion : Trop beau ! Trop cher !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°7.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FA 43 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Il faut arrêter tous les travaux en prévision. Il n'y a aucune urgence et nous n'avons plus d'argent. Payons d'abord les dettes engagées avant d'en rajouter. S'il y a un gros effort à faire, c'est pour la propreté de la ville.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FA 44 LURON**

NICE

**Demande Résumée :**

Favorable au projet. A peur pour sa sécurité en général dans la Ville.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Sécurité des personnes,*

**FA 45-1 COPPOLENI**

113 Rue de France

**Demande Résumée :**

Magnifique et ambitieux projet.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**FA 45-2 COPPOLENI**

113 Rue de France

**Demande Résumée :**

Pourquoi ne pas prolonger le tunnel de Garibaldi jusqu'au Port. Il faut absolument arriver sur le quai. Quid des installations de chantier à Grosso, quelles gênes ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Travaux,*

**FA 46 BUON Michele**

NICE

**Demande Résumée :**

S'interroge sur l'utilité d'amputer le jardin public. De plus ce projet, dont le budget ne sera pas respecté, ne lui semble pas d'actualité vu la conjoncture économique.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FA 47 A.L.**

NICE

**Demande Résumée :**

Quelle soif de grands travaux ! C'est à qui épate son voisin. A l'heure où l'on a du mal à finir son mois de tels projets me font bondir.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FA 48 BUN**

NICE

**Demande Résumée :**

Quelle bonne idée. Superbe.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 49 WEIL**

Allemagne

**Demande Résumée :**

Excellente idée. Bonne chance.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 50-1 RAZEAU Christian**

NICE

**Demande Résumée :**

Le requérant, représentant de l'Association Quartiers de Nice, rejette le projet présenté et plaide pour un tramway entièrement en surface.

Cela réduit la pollution, cela coûte 3 fois moins cher, ce qui permettrait d'autres réalisations dans Nice, notamment les grands parkings de dissuasion et les parkings en centre ville. En outre le tramway de surface permet la requalification urbaine, l'interconnexion des lignes de tram et tram au train. Il supprime le risque de fissuration des immeubles anciens ainsi que tous les autres risques liés au tracé en souterrain.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Toutes les observations du requérant sont traitées dans les réponses thématiques. :tunnel, environnement, stationnement et parcs-relais, travaux , coût*

**FA 50-2 RAZEAU Christian**

NICE

**Demande Résumée :**

Le tramway en tunnel a pour seul avantage de moins gêner les commerçants pendant les travaux.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**FA 51 LOREN**

NICE

**Demande Résumée :**

Très beau projet.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte*

**FA 52 Illisible**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Souhaite un projet en surface jusqu'au stade de foot.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le tracé proposé a été défini après de nombreuses réunions de concertation mais pas jusqu'au stade.*

**FA 53 Illisible**

sans adresse

**Demande Résumée :**

L'idée d'avoir cette ligne est formidable, mais pas en souterrain. Quid du M.I.N. ? Ne peut s'empêcher de penser au coût vu les sacrifices demandés à l'heure actuelle aux français.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**FA 54 NACCACHE Angélique**

167 Promenade des Anglais

**Demande Résumée :**

Très bonne idée pour le tram, mais moins de voitures sur la Promenade des Anglais

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*L'attractivité du tramway de la ligne 2 devrait permettre de diminuer la circulation sur la promenade des Anglais.*

**FA 55 NAPOLITANO Mme**

15 Rue d'Autun

**Demande Résumée :**

Je suis favorable et contente pour la ville de Nice

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 56 DURAND Alain**

10 Rue Niel

**Demande Résumée :**

Il est très regrettable que la ligne ne desserve pas la gare Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévu en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 57 GAUBATI Annaelle**

130 Avenue Brancolar

**Demande Résumée :**

Fabuleux projet, mais déçue que les travaux prendront 4 ans et que l'on ne pourra utiliser la ligne 2 avant 2016.

Il serait utile que la ligne 2 desserve la gare de Riquier et de faire le tram ligne 2 en surface pour réduire le prix et la durée des travaux

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission prend acte de votre enthousiasme pour ce projet, mais le temps de réalisation des travaux est à la hauteur du chantier très important à mettre en oeuvre (tunnel en particulier)*

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévu en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Riquier, Travaux,*

**FA 58 DURAND Claude**

9 Rue Blacas

**Demande Résumée :**

Beau projet, mais a-t-on fait des études géologiques pour assurer la sécurité des immeubles se trouvant à proximité de la section souterraine. J'en doute.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission prend acte de votre satisfaction concernant le projet.*

*Des études géologiques ont été réalisées par sondage du sol (6 km de « carottes » ont été prélevées). Des études et travaux complémentaires sont prévues, en particulier concernant la solidité des immeubles et leur renforcement en cas de besoin.*

**FA 59-1 KIRKDORFFER Mme**

CHATEAUNEUF

**Demande Résumée :**

Bon projet pour Nice.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Mars 2012

35 / 324

*La Commission en prend acte.*

**FA 59-2 MONTI Hélène**

Avenue du Piol

**Demande Résumée :**

Excellent projet, plus de vert à Nice. C'est un plus. Nous voulons du vert !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Environnement,*

**FA 60 anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Merci Mr Estrosi !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 61 DELAPORTE Etienne**

26 Rue St Fr. de Paule

**Demande Résumée :**

Bon projet, encore à affiner.

Je préférerais une station souterraine au port. Sinon, reporter le terminus place Garibaldi : ne pas surcharger le port d'autobus, de voies ferrées, de bâtiments.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions N° 13 & 35.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**FA 62-1 BERTAIN Clotilde**

13 Quartier de la Lanterne

**Demande Résumée :**

Souhaite plus de bus vers les collines.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Autobus,*

**FA 63-1 VITRY Ghislaine**

LOIRE ATLANTIQUE

**Demande Résumée :**

Non au tramway (tunnel en zone de séisme possible).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La commune de Nice étant située en zone de sismicité 4 (moyenne) ; ainsi, des règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens.*

*Les études réalisées et les travaux envisagés sont et seront donc conformes aux exigences des textes en vigueur.*



Concernant le tunnel et les stations souterraines, les ouvrages seront dimensionnés selon les règlements les plus récents en matière de sismicité (eurocodes 8) par application du nouveau zonage sismique défini par l'arrêté ministériel du 22 octobre 1990 relatif à la classification et aux règles de construction parasismiques applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ».

Les considérations de l'Eurocode ont été précisées par une étude spécifique menée par un cabinet expert « Géoter international » pour la définition du « spectre de projet et d'accélérogramme pour le tunnel du tramway de Nice ».

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.

Voir thème(s) : Tunnel,

### **FA 63-2 VITRY Ghislaine**

LOIRE ATLANTIQUE

#### **Demande Résumée :**

Oui à plus de bus vers les collines, cela suffirait. Gardez votre beau paysage niçois

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Le choix du tramway niçois est aussi un choix écologique, en faveur de transports urbains qui préservent le beau paysage niçois des effets des pollutions émises par les moteurs thermiques des automobiles et autobus.

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.

Voir thème(s) : Autobus, Environnement,

### **FA 64 Anonyme**

sans adresse

#### **Demande Résumée :**

Souhaite des stations plus rapprochées sur le tracé et plus proche du CADAM, en pensant aux personnes âgées.

OK pour l'aéroport.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions N° 17 ,22 & 23.

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.

Voir thème(s) : CADAM, Stations,

### **FA 65 Anonyme**

sans adresse

#### **Demande Résumée :**

Avis favorable à ce projet de l'Ouest (MIN – aéroport) jusqu'à Jean-Médecin. Le reste de la ligne en souterrain est cher et a peu d'intérêt car redondant avec la ligne 1.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N°13.

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.

Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne,

**FA 66**      **ROBINET Gérard**

NICE

**Demande Résumée :**

Favorable au projet.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission en prend acte.***FA 67-1**      **Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Positionnement et espacement des stations à revoir : trop long entre Grosso et Alsace-Lorraine.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***Voir thème(s) : Stations,***FA 67-2**      **Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Il manque un arrêt au niveau de l'église Sainte-Hélène (enterrements), ou déplacer celui de Barla ou de Fabron.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N°22 & 23.**La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.**Voir thème(s) : Stations,***FA 67-3**      **Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Tunnel pose problème pour la sécurité des usagers.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 18.**La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.**Voir thème(s) : Sécurité des personnes, Tunnel,***FA 67-4**      **Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Propose tram sur pneu car moins cher et plus rapide à mettre en œuvre, puisque utiliserait directement les couloirs de bus existants.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***Le choix technique entre le tramway sur pneu et le tramway sur voie ferrée est dicté par la capacité à atteindre sur la ligne. Un tramway sur pneus est limité à 4300 passagers par heure et par sens alors que la solution ferrée permet d'atteindre un débit supérieur en permettant d'accueillir jusqu'à 300 passagers par rame. A noter que la ligne 1 connaît une fréquentation telle que l'allongement des rames est prévu.**En réponse ou en complément à vos observations la Commission vous renvoie au thème*

ci-après : Coût, Tracé de la ligne,

**FA 68 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Désolé, la prom restera le territoire de la bagnole.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**FA 69-1 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Penser à des rames longues notamment pour gérer les heures de pointe.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le matériel roulant envisagé par le projet de la ligne Ouest-Est prévoit des rames permettant d'accueillir 300 personnes. Compte tenu de la fréquence de rotation envisagée, la capacité de transport de la ligne évoluera de 100 000 passagers par jour à la mise en service, à plus de 200 000 passagers ultérieurement.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Exploitation,*

**FA 69-2 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Place Ile de Beauté : les bus 100 direction Monaco-Menton vont passer où si terminus tramway en surface ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les autobus départementaux en direction ou en provenance des villes de l'est du département stationneront à terme à proximité du port, en principe rue Fodéré. Les lignes urbaines, seront, elles, réorganisées, en tenant compte de la desserte apportée par la ligne Ouest-Est du tramway.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Autobus, Gautier/Port/Séguane,*

**FA 70-1 TONOLONI**

102 Rue de France

**Demande Résumée :**

Favorable au projet.

S'inquiète de la (trop grande) distance entre les stations Grosso et Alsace-Lorraine, pour les personnes à la marche pénible.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Stations,*

Mars 2012

**39 / 324**

**FA 70-2 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Favorable au tram Ouest-Est.

Qu'advient-il de la ligne 12 du bus ? Sera-t-il conservé, ou remplacé par des navettes pour permettre aux gens des collines de rejoindre les stations du TRAM ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Autobus,*

**FA 71 illisible**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Il faut adopter ce superbe projet qui doit aller jusqu'au port. Ce serait un véritable gâchis de l'arrêter place Garibaldi.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**FA 72 MOLINARI ( Gir Maralpin)**

MENTON

**Demande Résumée :**

Dépôt d'un mémoire du GIR MARALPIN qui plaide pour le refus d'un tracé souterrain, pour des motifs urbanistiques techniques et financiers.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission prend acte du dépôt du mémoire qui a été enregistré sous la référence L96.*

**FA 73-1 Anonyme**

236 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Déplacement de Schlecker, de la Caisse d'Epargne et du pressing pour ouvrir la rue de la Californie/Carras sur la promenade des Anglais. On verrait d'ailleurs la belle statue jaune de Sosno. Pourquoi ne pas faire un rond-point et supprimer les feux ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.*

**FA 73-2 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

D'accord avec la suppression de Schlecker, de la Caisse d'Epargne et du pressing. Ouvrons la Californie vers la prom, voyons la statue de Sosno.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.*

**FA 74-1 TITONE Rémy [2]**

NICE

**Demande Résumée :**

La ligne 1 passe déjà à Garibaldi. Ne voit pas l'intérêt de faire arriver la ligne 2 au port qui se situe à coté.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 13.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**FA 74-2 TITONE Rémy [2]**

NICE

**Demande Résumée :**

Beaucoup de stationnements ont été supprimés au port où l'arrivée de la ligne 2 ne va pas arranger la situation.

Les résidents du quartier du port n'ont pas de stationnement gratuit.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 28.*

*La Commission note le projet de réalisation du parking de la douane, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général des Alpes Maritimes.*

*Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,*

**FA 75-1 ROLLIN M.**

18 Rue Gubernatis

**Demande Résumée :**

Beau projet mais la partie souterraine n'est pas indispensable. Suggère un tracé aérien par les rues de France et Masséna et jonction avec la ligne 1 sur la place

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 13 & 31.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne, Tunnel,*

**FA 75-3 ROLLIN M.**

18 Rue Gubernatis

**Demande Résumée :**

L'économie réalisée par la suppression de la partie souterraine pourrait être réinvestie dans la prolongation de la ligne jusqu'au nouveau stade qui manque de

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La desserte du futur stade est prévue ultérieurement par le Schéma Directeur des Transports Urbains adopté en décembre 2009 par le Conseil Communautaire.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne,*

**FA 76 CASSAN Michel**

30 Avenue Caravadossi

**Demande Résumée :**

Je trouve que l'idée de faire arriver le tramway sur le quai du port en dessous de la place Ile de Beauté est une excellente initiative, car elle ne dénaturerait pas l'esthétique du port et de cette place Ile de Beauté avec sa magnifique église.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.*

*Le projet de la ligne Ouest-Est du tramway soumis à l'enquête publique prévoit le terminus Est sur la place Ile de Beauté. Néanmoins, une étude complémentaire est en cours pour envisager l'arrivée du tramway sur le quai Cassini.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**FA 77-1 BESSON Bernard**

5 Avenue A. de Musset

**Demande Résumée :**

La totalité du projet est bonne !

Toutefois, quelques points à régler :

Secteur aéroport : mieux vaut garder le passage de la Caravelle en site propre, car risque de blocage par des véhicules routiers « perdus » et de plus la notion de véhicules autorisés n'est que très peu respectée.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il serait dommage de se priver d'un accès vers l'aéroport réservé aux transports publics, taxis et services de sécurité au motif que cette restriction d'usage serait anticipée comme de nature à ne pas être respectée par les autres usagers. Les règles, quelles qu'elles soient, sont édictées dans l'intérêt général et chacun se doit de les suivre. Néanmoins, en cas de transgression, il appartient aux services de police d'intervenir pour faire cesser le trouble.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Circulation,*

**FA 77-2 BESSON Bernard**

5 Avenue A. de Musset

**Demande Résumée :**

Est-il possible d'étudier sérieusement la possibilité de faire le terminus du port à l'air libre sur le quai Cassini ? Cela éviterait de supprimer des voies de circulation sur la place Ile de Beauté. Ainsi le T2 deviendrait totalement indépendant de la circulation routière dans ce secteur. (Tunnel sortant directement sur le quai Cassini).

De plus, pendant les travaux, l'approvisionnement du chantier et l'évacuation des déblais pourrait se faire par barges, quitte à déplacer les yachts quelque temps...

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.*

*Le projet de la ligne Ouest-Est du tramway soumis à l'enquête publique prévoit le terminus Est sur la place Ile de Beauté. Néanmoins, une étude complémentaire est en cours pour envisager l'arrivée du tramway sur le quai Cassini.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Travaux,*

### **FA 77-3 BESSON Bernard**

5 Avenue A. de Musset

#### **Demande Résumée :**

Ne manque-t-il pas quelques connexions-rebroussements, en particulier entre Magnan et le port et sur la branche de l'aéroport ?

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le détail des aiguillages à positionner sur la ligne pour permettre aux rames de repartir en sens inverse avant d'avoir atteint leur terminus n'est pas définitivement fixé à ce jour.*

*Il est plus que probable que des dispositifs de ce type seront prévus afin d'assurer l'exploitation en plusieurs tronçons en cas d'incident technique ou de manifestations sociales, festives ou sportives amenant à neutraliser une partie du parcours.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Exploitation,*

### **FA 78 DUTTO J.**

NICE

#### **Demande Résumée :**

Le dossier d'enquête indique le montant de la réalisation à 639,9 millions d'euros.

L'ouvrage d'art (tunnels) représenterait 258,9 millions d'euros.

Question : d'où viennent ces chiffres, sont-ils certifiés par un organisme ?

Tout spécialiste du génie civil sait que la réalisation d'un tunnel d'une longueur de 3200 mètres ainsi que les accès aux stations dans des « éléments fins saturés avec alternance et/ou de mélange de limons d'argile et de galets » réserve bien des surprises techniques et de coûts. Dans ce cas, le chiffre de 258,9 millions d'euros est sous-évalué.

La concomitance entre les deux éléments suivants : ce projet de deuxième ligne de tram très dispendieux par le fait que plusieurs kilomètres ont en souterrain et une situation économique générale très dégradée, fait que cette deuxième ligne ne sera pas réalisée.

Les choix techniques et financiers de cette deuxième ligne de tram sont des obstacles réels qui vont conduire à l'abandon de ce projet et priveront de nombreux niçois concernés par cette deuxième ligne de transport en site propre Est-Ouest.

D'accord pour un nouveau projet beaucoup plus raisonnable et réaliste financièrement.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions N° 4 à 11, 13 & 31.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Tunnel,*

### **FA 79 BOSSE VIDAL Jean Yves**

MENTON

#### **Demande Résumée :**

Avis favorable sur le projet

A signé un compromis de vente pour l'achat d'un appartement au 20 rue Emile

Mars 2012

**43 / 324**

Philibert, la propriétaire a reçu un avis d'expropriation. Au vu des plans des bâtiments de l'Unité Foncière X, l'appartement concerné est éloigné de la partie visée par l'expropriation.

Cet immeuble est –il bien concerné par une expropriation ? si oui la propriétaire peut-elle céder son appartement à la ville de Nice en passant outre à mon compromis ou

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le bâtiment dans lequel se situe l'appartement faisant l'objet du compromis de vente n'est pas a priori concerné par une expropriation.*

**FA 80**      **INIAL JL.**

2 Avenue du Paradis

**Demande Résumée :**

Avis favorable, conception bien pensée et dossier complet

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 81-1**      **DAISER Jorg**

18 Rue Foncet

**Demande Résumée :**

Le tracé proposé ne dessert pas bien le quartier rue de France autour du palais de la Méditerranée. Une erreur !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La rue de France au niveau du Palais de la Méditerranée est trop étroite pour recevoir une ligne de tramway et c'est pour cela que le tracé devient souterrain à partir du boulevard Grosso.*

**FA 81-2**      **DAISER Jorg**

18 Rue Foncet

**Demande Résumée :**

Réaliser le terminus sur le port d'une manière qu'un tram peut dans un avenir proche aller en boucle et en sens unique vers « boulevard Carnot - basse Corniche – Villefranche », par un nouveau tunnel, puis retour vers la gare Riquier et ensuite vers le Port. Villefranche, avec le port et les bateaux de croisière, sera bien relié avec le centre-ville de Nice.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Pour déterminer le tracé de cette deuxième ligne de tramway une large concertation a été offerte au public, votre contribution aurait pu être utile. Tout le monde pouvait s'exprimer. Il fallait exposer ces options au cours de cette concertation dont le résultat a déterminé l'actuel tracé et ses options, le tout présenté lors de l'enquête publique.*

**FA 81-3**      **DAISER Jorg**

18 Rue Foncet

**Demande Résumée :**

Éviter une construction d'un immeuble même si petit sur le square Durandy, le mieux c'est de faire les sorties vers le boulevard Dubouchage, la place est un ensemble historique et un bâtiment même si petit, le déséquilibrera.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il n'a jamais été question de réaliser une construction sur le square Durandy. En ce qui concerne l'accès à la station, il est obligatoire de le réaliser au niveau de la station et celle-ci se situera sous le parc Durandy et non sur le boulevard Dubouchage.*

Mars 2012

44 / 324



**FA 82**      **NAS F.**

NICE

**Demande Résumée :**

Ne pas faire ce projet, la situation financière globale est très mauvaise, attendre au moins 2020, prendre les bus et les vélos bleus.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

NCA met en place une stratégie de développement urbain durable. L'enjeu est de faire évoluer les comportements en favorisant les démarches « éco-vertueuses » par des services adaptés. Un des objectifs est de devenir un des modèles urbains français de développement durable. Le tramway instaure une nouvelle pratique de la ville, conviviale et durable et contribue à répondre aux objectifs que Nice Côte d'Azur s'est fixé en matière de bilan carbone.

Le dossier qui a été présenté à l'enquête publique comportait un bilan socio-économique du projet qu'il est impossible de développer ici en quelques lignes. Le bénéfice par euro investi est de 0,7 €. Comme le financement est essentiellement d'origine publique, il s'agit également du bénéfice par euro public investi.

L'Instruction cadre de mai 2005 recommande de prendre en compte le coût d'opportunité des fonds publics. Le bénéfice du projet par euro public investi dans le cadre du projet de création de la ligne Ouest-Est est supérieur à ce coût d'opportunité des fonds publics, qui s'élève à 0,3 euro par euro public investi. Le taux de rentabilité interne atteint 6,3%. Il est supérieur au seuil de 4% correspondant au taux fixé par le Commissariat Général du Plan afin de garantir une utilisation optimale des ressources publiques.

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°9.

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.

Voir thème(s) : Coût,

**FA 84**      **CORINO M. et Mme [2]**

39 Rue Scaliéro

**Demande Résumée :**

Ce projet est magnifique, il est extrêmement regrettable que la gare de Riquier (seconde gare du département, en terme de voyageurs) ne soit pas reliée au tramway.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission en prend acte et vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.

Voir thème(s) : Riquier,

**FA 85**      **BONNET Gilles**

19 Rue Andrioli

**Demande Résumée :**

Le réseau actuel de bus en site propre sera-t-il maintenu, notamment le tracé actuel des lignes 9 et 10, emprunté par d'autres lignes ou ces voies seront-elles rétablies à la circulation routière ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Sur Cassin / Californie / rue de France, c'est le tramway qui empruntera le site propre actuel des bus.

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.

Voir thème(s) : *Autobus,*

**FA 86 BERETTE Luigine**

26 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

D'accord avec le projet sous le Bd Victor Hugo, j'apprécie l'évolution de la ville de Nice depuis 15 ans.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 87-1 TRICAUD-GIBB Dr**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Nous sommes d'accord pour un projet de tram. Il y a trop de circulation à Nice (Bottero/Gambetta), trop de pollution. Mais ce projet du tunnel est trop coûteux ; les impôts sont déjà trop élevés ;

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Tunnel,*

**FA 88-1 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Projet intéressant dans l'ensemble. Mais souterrain cher et pénible.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Tunnel,*

**FA 88-2 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Il me semblerait préférable d'arriver à la place Garibaldi, évitant bien des désagréments au niveau du port et de la place Ile de Beauté, bien desservie par les

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions N° 13 & 31.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Tracé de la ligne,*

**FA 89-1 MICHELET Jean Luc**

53 Boulevard V. Barrel

**Demande Résumée :**

Je suis d'accord sur la majorité du projet. Je trouve cependant dommage que le terminus Est de la ligne ne se fasse pas à la gare de Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 89-2 MICHELET Jean Luc**

53 Boulevard V. Barrel

**Demande Résumée :**

Le projet par la promenade des Anglais aussi me paraissait intéressant.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 31.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**FA 90-1 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Je suis favorable pour la ligne Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 90-2 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Contre le tunnel.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**FA 91 GHIAZZA André**

14 Rue Colonel Guibe

**Demande Résumée :**

Serait plus favorable à ce que le terminus se fasse sur le quai du port aux pieds des escaliers Cassini ; de ce fait la circulation entre Ségurane et la rue Antoine Gautier ne serait pas supprimée.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.*

*Le projet de la ligne Ouest-Est du tramway soumis à l'enquête publique prévoit le terminus Est sur la place Ile de Beauté. Néanmoins, une étude complémentaire est en cours pour envisager l'arrivée du tramway sur le quai Cassini.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

**FA 92 CUTRONA**

30 Rue Trachel

**Demande Résumée :**

Nous nous posons la question de l'impact financier sur nos impôts locaux.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 9.*

*Le Maître d'Ouvrage précise qu'il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité durant le présent mandat.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

Voir thème(s) : Coût,

**FA 93 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Projet magnifique qui ne peut qu'enthousiasmer le cadre administratif expatrié que je suis en région parisienne. Non motorisé, c'est un argument de poids qui me donne envie de revenir à Nice où ce type d'infrastructure moderne, ergonomique et écologique a toujours fait défaut.

Vivement 2016 !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 94 CLEMENTINA Livio**

256 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Pas favorable.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte; toutefois l'argumentation développée n'est pas suffisamment détaillée pour permettre une réponse circonstanciée.*

**FA 95 DELLA TORRE Guido**

2 Avenue de Carras

**Demande Résumée :**

Contre le tunnel.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

Voir thème(s) : Tunnel,

**FA 96-1 JANER André**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Un tramway par nature n'est pas en sous-sol, surtout compte tenu de la nature du sous-sol niçois, et le surcoût des travaux n'arrange rien à l'affaire.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Tunnel,*

**FA 96-2 JANER André**

sans adresse

**Demande Résumée :**

*Pourquoi avoir supprimé le terminus gare de Riquier ?*

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 97 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

*Entièrement d'accord avec le compte-rendu de Monsieur Pierre RAZEAU, président de l'association « Quartiers de Nice ». En résumé : oui au tramway Est-Ouest.*

*Non au tracé en souterrain pour toutes les raisons invoquées (coût, risques, et pas d'interconnexion à Riquier).*

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Riquier, Tunnel,*

**FA 98 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

*Pourquoi ne pas envisager de faire 2 correspondances à J. Médecin et Garibaldi sur le même lieu pour passer d'une ligne à l'autre sans se déplacer comme dans tous les métros de toutes les grandes villes et capitales étrangères ?*

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La ligne 1 du tramway circule en surface, alors que le présent projet de la ligne Ouest-Est prévoit une traversée souterraine du secteur de l'hyper-centre et particulièrement à l'intersection avec l'avenue Jean Médecin et au passage à la place Garibaldi. Il n'est donc pas possible de réaliser les correspondances « sur un même lieu », toute fois la distance entre les lignes n'excède pas 100 ou 150 mètres. Et pour tenter une comparaison avec les grandes villes équipées d'un réseau de métro, la correspondance entre les lignes s'y effectue en général par les cheminements dans des couloirs et des escaliers et impose de couvrir des distances au moins égales à celles envisagées par le présent projet.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne, Tunnel,*

**FA 99** PELLEGRIN Yannick

21 Avenue Bashkirtseff

**Demande Résumée :**

Habitant à Carras, je suis favorable à ce projet à réaliser le plus rapidement possible.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 100** WATTIAU Gérard

NICE

**Demande Résumée :**

Arrêt sur le quai du port, en souterrain.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.*

*Le projet de la ligne Ouest-Est du tramway soumis à l'enquête publique prévoit le terminus Est sur la place Ile de Beauté. Néanmoins, une étude complémentaire est en cours pour envisager l'arrivée du tramway sur le quai Cassini.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**FA 101** D'ALBA LUCA Ellovanni

28 Boulevard Dubouchage

**Demande Résumée :**

Pas favorable au projet, cela va détruire la beauté des places, faire mourir les arbres. Pas indispensable pour une petite ville comme Nice, trop cher.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La réalisation de la ligne de tramway Ouest-Est est aussi l'occasion de procéder au réaménagement d'un certain nombre de voies : par exemple, si 700 arbres seront enlevés, soit pour dégager des espaces, soit en raison de leur mauvais état sanitaire, 2400 nouveaux arbres seront implantés. A terme, la diminution attendue de la circulation automobile sera plus favorable à la qualité de l'air et au bon état de la végétation en général.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Environnement,*

**FA 102** BERMON Philippe

NICE

**Demande Résumée :**

D'accord avec le projet, important pour les gens qui travaillent.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 103** GIORDANO Montoveni

45 Rue des Potiers

**Demande Résumée :**

Favorable au projet, mais attention au coût !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.

Voir thème(s) : Coût,

**FA 104 BARTOCCI Mario**

8 bis Rue Andrioli

**Demande Résumée :**

Favorable au projet, à réaliser rapidement pour rendre la promenade aux piétons.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission en prend acte.

**FA 105 CORTASSA Duilo**

NICE

**Demande Résumée :**

A subi les contraintes des travaux de la ligne 1 pendant 5 ans et découvre que devra subir ceux de la ligne 2 pendant 5 nouvelles années ! Trouve la ligne très utile.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Le secteur de l'intersection Joffre-Jean Médecin ne devrait pas être directement concerné par les travaux de la ligne 2 du tramway ; la zone de travaux la plus proche serait la construction de la gare souterraine sous le bd Victor Hugo, à l'Ouest de son intersection avec l'avenue Jean Médecin.

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.

Voir thème(s) : Travaux,

**FA 106-1 ESCHELBACHER Rudolf**

83 Boulevard Mantega Righi

**Demande Résumée :**

Favorable tramway en général. Mais opposé à la patrie souterraine en contradiction avec la vie méditerranéenne, dans les rues, au soleil, et trop chère.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.

Voir thème(s) : Coût, Tunnel,

**FA 106-2 ESCHELBACHER Rudolf**

83 Boulevard Mantega Righi

**Demande Résumée :**

Coûts et délais incontrôlables : sous-sol très hétérogène et vieux immeubles.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.

Voir thème(s) : Coût, Travaux,

**FA 106-3 ESCHELBACHER Rudolf**

83 Boulevard Mantega Righi

**Demande Résumée :**

Stations souterraines trop éloignées les unes des autres.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.**Voir thème(s) : Stations,***FA 106-4 ESCHELBACHER Rudolf**

83 Boulevard Mantega Righi

**Demande Résumée :**

Génératrices d'insécurité, nécessitant beaucoup d'aménagements (accessibilité, éclairage, vidéo-surveillance...

La ligne Est-Ouest de l'ancien maire aurait été livrée en 2013 !

**Réponse de la Commission d'Enquête :***Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 18.**La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.**Voir thème(s) : Sécurité des personnes,***FA 107-1 CAILLETAUD Florent**

7 Rue de Fontan

**Demande Résumée :**

Favorable à la ligne 2. Desserte Ouest correcte.

Juge la desserte de la gare de Riquier indispensable et d'intérêt général, oubliée par la ligne 1. Pourquoi pas un tracé souterrain de Garibaldi à Riquier si faisable techniquement.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 13.**La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.**Voir thème(s) : Riquier, Tracé de la ligne,***FA 107-2 CAILLETAUD Florent**

7 Rue de Fontan

**Demande Résumée :**

Stations souterraines du projet trop éloignées.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.**Voir thème(s) : Stations,***FA 107-3 CAILLETAUD Florent**

7 Rue de Fontan

**Demande Résumée :**

Sécurité dans ces stations enterrées ? Envisager d'empêcher l'accès aux voies et tunnels par des portes automatiques synchronisées avec celles des rames, comme réalisé à Toulouse ou ligne 14 du métro de Paris.

Mars 2012

**52 / 324**



**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 18.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Sécurité des personnes,*

**FA 108 R Amin Nicole**

CAGNES/MER

**Demande Résumée :**

FA/108-1 Avis favorable pour la ligne T2 qui permettra de desservir le Mt Boron.

FA/108-2 La largeur de la Place Ile de Beauté ne supportera pas le Tramway et la voiture, demande son passage sur le quai Cassini au niveau des escaliers.

FA/108-3 Attention aux dépenses

FA/108-4 Ou vont passer les voitures qui descendent du Mt Boron, y- a -t-il un plan de circulation ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé dans son mémoire annexe A2, question N°35 une solution alternative consistant à installer la station quai Cassini.*

*La Commission d'enquête en prend acte et demande au Maître d'Ouvrage d'examiner la faisabilité de cette proposition et vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Circulation, Coût,*

**FA 109 BA E.**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable sur le projet qui apporte plus de mobilité aux habitants à condition qu'il s'arrête gare de Riquier. et pas au port.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Votre demande pour l'arrêt à la gare de Riquier n'est pas conforme à l'objet de de l'enquête qui consiste à relier le Port à l'Ouest de Nice.*

*La liaison avec la gare de Riquier est prévue ultérieurement. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .Compte tenu de la forte demande du public, la Commission demande au Maître d'Ouvrage de prévoir sa réalisation dans des délais raisonnables.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 110 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Avis favorable créant un lien réel avec la ligne T1 qui désengorgerait la circulation notamment sur la Promenade.

Il est regrettable de ne pas poursuivre la ligne jusqu'à la gare de Riquier lieu

multimodal. Le tram doit être avant tout un projet pour les niçois et non touristique avec un terminus au port.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est prévue ultérieurement. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .Compte tenu de la forte demande du public, la Commission demande au Maître d'Ouvrage de prévoir sa réalisation dans des délais raisonnables.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 111 DI FANTINO Jean [2]**

34 -36 Avenue St

**Demande Résumée :**

Avis favorable

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La commission en prend acte.*

**FA 112 HAMARA Joan**

Rue de France

**Demande Résumée :**

Avis favorable.

Trouve les stations Grosso/Alsace Lorraine trop distantes . Une station place Bottero/Gambetta et l'autre à Meyerboar serait plus fonctionnel et plus près des commerces.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La commission en prend acte et vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FA 113 SUSINI Jean Claude**

10 Place Garibaldi

**Demande Résumée :**

Le départ du Port en souterrain vers Durandy après maintes courbes me semble d'un faible profit eu égard aux difficultés (nappes, terrains hétérogènes.) ; si la formule souterraine est maintenue en dépit de son coût et de ses obstacles, pourquoi ne pas la faire démarrer de la gare Riquier ( multimodale) sous Pierre Sola où les problèmes seraient moindres.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est prévue ultérieurement. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .Compte tenu de la forte demande du public, la Commission demande au Maître d'Ouvrage de prévoir sa réalisation dans des délais raisonnables.*

*L'option du tunnel a été retenue pour préserver le cœur de ville pour faciliter sa requalification par la suite et de faciliter l'organisation de manifestations sociales ou d'évènements particuliers tel que le Carnaval. Le tunnel permet aussi d'aller plus vite en s'affranchissant des carrefours. Le creusement à l'aide d'un tunnelier à une*

Mars 2012

**54 / 324**

*profondeur allant de 15 à 20m ne génère pas de désordre au niveau des bâtis lesquels feront l'objet d'un diagnostic préalablement.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Riquier, Tracé de la ligne, Tunnel,*

## **FA 114 Anonyme**

sans adresse

### **Demande Résumée :**

*Avis favorable avec un bémol pour la partie souterraine qui a un coût fort élevé en période de crise, on pourrait s'en dispenser*

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'option du tunnel a été retenue pour préserver le cœur de ville pour faciliter sa requalification par la suite et de faciliter l'organisation de manifestations sociales ou d'événements particuliers tel que le Carnaval. Le tunnel permet aussi d'aller plus vite en s'affranchissant des carrefours.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Tunnel,*

## **FA 115 SEMON A.M.**

4 Boulevard Dubouchage

### **Demande Résumée :**

*De l'Avenue Jean Médecin à Garibaldi la ligne 2 dessert pratiquement le même quartier que la L1. Or c'est le tronçon le plus délicat car il passe sous de nombreux immeubles du 19<sup>ème</sup> siècle qui ne résisteront pas au percement sous leurs fondations.*

*Favorable pour desservir l'ouest de l'Av Jean Médecin par une ligne en surface sur les voies existantes. La ligne souterraine semble trop couteux, dangereuse pour les*

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N°13.*

*La Commission souligne que l'objet du projet est de relier le port avec l'ouest de la ville pouvant desservir à terme 200 000 personnes et emplois .L'option du tunnel a été retenue pour préserver le cœur de ville pour faciliter sa requalification par la suite et de faciliter l'organisation de manifestations sociales ou d'événements particuliers tel que le Carnaval. Le tunnel permet aussi d'aller plus vite en s'affranchissant des carrefours. Le creusement à l'aide d'un tunnelier à une profondeur allant de 15 à 20m ne génère pas de désordre au niveau des bâtis lesquels feront l'objet d'un diagnostic préalablement. Les risques inondation et montée des eaux sont pris en compte dans le projet, le Maître d'Ouvrage à notre demande a apporté des éléments dans son mémoire de réponse en annexe A question 18*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Tunnel,*

**FA 116-1 Illisible**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Déporter la station souterraine vers Gambetta. Demande à ce que la cave souterraine de la station Alsace Lorraine soit construite en face du jardin Alsace Lorraine pour éviter l'expropriation durant les travaux de la cour de l'immeuble 54 Av Victor Hugo , la sortie pouvant se faire sur le Bd Gambetta.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question (L249).*

*La Commission d'enquête n'a pas d'expertise dans ce domaine technique et ne peut que s'en remettre à la réponse du Maître d'Ouvrage qui conclut à l'impossibilité du déplacement de la station eu égard aux contraintes techniques liées au rayon de giration limité à 250m pour le tunnelier. Par ailleurs la station doit se situer dans une ligne droite pour la maîtrise de la totalité de la rame dans un souci de sécurité.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Stations,*

**FA 116-2 Illisible**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Il semble qu'il n'y ait pas assez d'arrêt et ceux projetés

Les touristes ne prendront pas la L2 puisque la station Alsace Lorraine se trouve trop loin des hôtels de la Promenade. Les hôtels vont finir par demander que les lignes de bus allant du Port et l'Aéroport soient rétablies.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission demande à ce que les stations aériennes soient rééquilibrées avec la pris en compte des zones de grande affluence et d'étudier l'implantation d'une station à Sainte Hélène pour la desserte de l'Hôtel Radisson entre autres.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FA 116-3 Illisible**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Ce projet va coûter beaucoup plus que prévu, d'où va sortir le financement ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le montant du projet est explicité dans la pièce F du dossier et son financement dans la pièce H du dossier DUP. A la demande de la Commission, le Maître d'Ouvrage a fourni des informations complémentaires dans son mémoire Annexe A 2 question n°9.*

*La Commission attire l'attention du Maître d'Ouvrage de maîtriser le coût dont le montant été approuvé par le Conseil communautaire..*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FA 118 CARPE Diem !**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Trajet ambitieux, Bravo !! Par contre il faut avancer.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 119 CLAUZIC Jacques**

37 Boulevard Grosso

**Demande Résumée :**

Le projet d'aménagement est fabuleux et enthousiasmant.

Il souhaite un passage par la promenade des Anglais et l'organisation d'un vote pour revenir sur cette décision.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission prend acte de votre enthousiasme.*

*Une large concertation a eu lieu avant de présenter ce projet. La majorité avait rejeté le tracé par la promenade des Anglais.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**FA 120 DEBRIL Jean Pierre**

10 Avenue Vismara

**Demande Résumée :**

Le passage en tunnel n'est pas indispensable et en tout cas pas très économique.

Il est dommage que les voitures des 2 lignes ne soient pas interchangeables, vu leur mode d'alimentation.

Si non bien sûr le projet est séduisant et sans nul doute très utile.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le passage en tunnel permet de ne pas impacter le centre ville. Les 2 types de rames n'auront pas strictement le même mode d'alimentation, car la ligne 2 aura des distances beaucoup plus longues à parcourir sans alimentation aérienne.*

*La Commission prend acte de votre appréciation sur le projet et vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Exploitation, Tunnel,*

**FA 121 GIR MARALPIN ( Molinari)**

MENTON

**Demande Résumée :**

Précise que la position du GIR MARALPIN dans une note de 4 pages a été déposée le 27 décembre.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 122 DHOLLANDE Yves**

98 H Avenue St Lambert

**Demande Résumée :**

Demande de prévoir une desserte de la gare Riquier.

Préconise un trajet en souterrain direct depuis la gare Riquier jusqu' à la station

Mars 2012

**57 / 324**

Durandy avec une station intermédiaire à Acropolis.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévu en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Riquier, Tracé de la ligne,*

**FA 123 B.**

NICE

**Demande Résumée :**

Favorable à l'arrivée du tramway au port de Nice.  
Souhaite une piste cyclable dans l'avenus Gambetta.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Déplacement doux,*

**FA 124 DALLO J.**

Quartier St Augustin

**Demande Résumée :**

Favorable à la ligne 2. Le passage en sous sol est une bonne idée.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte*

**FA 125 MAURENT M.**

NICE

**Demande Résumée :**

Souhaite le terminus du tram à la gare Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévu en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 126 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Demande pourquoi le tram ne s'arrête pas à la gare de Riquier, gare d'accueil par rapport au port !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel*

*prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévus en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 127 BURCKER E.**

NICE

**Demande Résumée :**

Ne peut-on pas raccourcir les stations (exemple de Grosso à Magnan) ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FA 128-1 HOCQUARD F.**

NICE

**Demande Résumée :**

*Trouve regrettable le passage en souterrain. Inutile de faire passer le tram vers l'aéroport, il y a assez de ligne de bus. Le tram doit rester au service de la population.*

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Concernant le refus de la bretelle vers l'aéroport, la Commission estime qu'elle sera d'une grande utilité.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**FA 128-2 HOCQUARD F.**

NICE

**Demande Résumée :**

*Vols et agressions sans doute augmentés et seront plus faciles.*

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Concernant les vols et agressions, l'attention du Maître d'ouvrage est attirée sur cette observation récurrente et vous renvoie au thème sécurité des personnes.*

**FA 129 ZURCKA L.**

NICE

**Demande Résumée :**

*Il est illogique que le tram ne passe pas à Riquier.*

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 130 EUSEBI J.**

NICE

**Demande Résumée :**

*Le circuit en sous-sol est une bonne idée. A partir de Magnan vers le Centre Administratif, les stations sont trop espacées. Vivement 2016 !*

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) : Stations,*

**FA 131-1 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Il faut réaliser ce projet sans tarder.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 131-2 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Quelques remarques toutefois : il manque une station entre les Moulins et Saint-Augustin, le projet place Ile de beauté est très bien, mais il faudrait rajouter une voie de circulation en est-ouest. Dans les stations souterraines il serait bien de prévoir des expositions permanentes. Il faudrait rajouter une station entre Grosso et Alsace-

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le requérant souhaite une station supplémentaire entre Les Moulins et Saint-Augustin. Concernant ce point, la commission demande au Me d'ouvrage de réétudier le positionnement des stations. La demande d'une voie de circulation supplémentaire sur la place Ile de Beauté semble impossible à satisfaire, le projet étant déjà très contraint en largeur. Concernant la décoration des stations, la demande est transmise au Maître d'ouvrage. Quant à la demande de rajout d'une station entre Grosso et Alsace Lorraine, plusieurs remarques demande une station souterraine supplémentaire. Si ce rajout pouvait être envisagé, il consisterait plutôt à redistribuer le positionnement des stations souterraines.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Circulation,*

**FA 132 RASSE Gabrielle**

Rue Ville

**Demande Résumée :**

Le tracé retenu paraît tout-à-fait pertinent, cependant une extension côté est semblerait indispensable pour désenclaver la gare de Riquier, mal desservie et difficile d'accès.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 133 BELLON Julien**

NICE

**Demande Résumée :**

Le projet semble cohérent, notamment au niveau de l'accès à l'aéroport, mais il semble indispensable de desservir la gare de Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Riquier,*



**FA 134 BROWN David**

NICE

**Demande Résumée :**

Très favorable au projet.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 135 DUHAMEL Philippe**

NICE

**Demande Résumée :**

Beau projet ! Est toutefois surpris du peu d'arrêts dans la partie la plus dense en population, le centre ville. Le trajet en souterrain n'est pas indispensable, d'autant plus qu'il n'impacte pas la circulation et le stationnement.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FA 136-1 CHEFSON Gilles**

NICE

**Demande Résumée :**

Pourquoi avoir tant tardé pour la ligne T2, 6 ans de perdus après la ligne 1. A quand l'extension de l'Ariane ? dommage d'enterrer le tramway

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'extension de l'Ariane est hors objet de l'enquête.*

*La Commission précise que la période de concertation pour la ligne2 a été assez longue pour un projet aussi important.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) « tunnel » pour la réponse à vos observations.*

**FA 136-2 CHEFSON Gilles**

NICE

**Demande Résumée :**

Il est dommage d'enterrer le tramway, en raison de maigres considérations électoralistes, et conduisant à ce surcoût inutile.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FA 136-3 CHEFSON Gilles**

NICE

**Demande Résumée :**

Les stations enterrées sont très profondes et leur accès aux poussettes et fauteuils roulants ne sera pas aisé.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FA 137 Illisible** NICE

**Demande Résumée :**

Revenons vite au tram dans une ville abandonnée à la voiture. Le tram doit permettre la desserte privée et commerciale des trottoirs d'une ville piétonne.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 138 ODDO Christian** NICE

**Demande Résumée :**

Bravo pour les cerveaux qui ont programmé à l'horizon 2030 le tram sur un itinéraire parallèle à la voie ferrée entre la gare Saint Roch et la Trinité.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte,*

**FA 140-1 MARASCE Paul** NICE

**Demande Résumée :**

L'extension du tramway vers l'Ouest apportera une nouvelle vie à Nice, ce sera assurément réussite en tous points.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Nous prenons acte de votre satisfécit.*

**FA 140-2 MARASCE Paul** NICE

**Demande Résumée :**

Le non prolongement vers l'ancien terminus de Riquier est une « Cagade ». La connexion avec la gare de Riquier ne se fera pas.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 141-1 Illisible** NICE

**Demande Résumée :**

Je suis à 100% pour le tram Ouest / Est.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 141-2 Illisible** NICE

**Demande Résumée :**

Il manque un bout ! « Port / gare de Riquier ». Pensez à toutes ces personnes qui viennent de l'Est et qui n'auront plus besoin d'aller à la gare Thiers pour rejoindre le réseau tram plus facilement. Une extension jusqu'à la gare Riquier facilitera le trajet des étudiants, au pôle universitaire de Saint Jean d'Angély, venant de l'Ouest.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission en prend acte et vous renvoie au(x) thème(s) Riquier pour la réponse à vos observations.

**FA 141-3 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

50 places de parking à Magnan me semblent trop peu.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il s'agit d'estimations basées sur des comportements actuels (et aussi sur des capacités foncières disponibles). Des dispositions seront prises pour augmenter significativement ce nombre de places en cas de demande accrue.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°25.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,*

**FA 142 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Pourquoi si peu de places à Magnan ? 50 places semblent un peu ridicule lorsque l'on sait que les bus sont souvent absolument pleins.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il s'agit d'estimations basées sur des comportements actuels (et aussi sur des capacités foncières disponibles). Des dispositions seront prises pour augmenter significativement ce nombre de places en cas de demande accrue.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°25.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,*

**FA 143 Illisible Jacky**

NICE

**Demande Résumée :**

Projet plus qu'utile, indispensable, la ligne 2 doit exister.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 144-1 SICCARDI Christian**

NICE

**Demande Résumée :**

Interconnexion à la gare Riquier indispensable. Vu la fréquentation de cette gare, les commerçants patienteront pendant les travaux !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 144-2 SICCARDI Christian**

NICE

**Demande Résumée :**

D'avantage d'arrêts à l'Ouest !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions n°22 et 23.

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.

Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Stations,

**FA 144-3 SICCARDI Christian**

NICE

**Demande Résumée :**

Plus de petits parkings tout le long du parcours, il y aura moins de double file et d'automobilistes qui tourneront en rond.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

4 parcs relais vont être créés : Saint-Augustin : 700 places / Ferber : 250 places / Digue des Français : 250 places / Magnan : 50 places. A noter qu'il s'agit d'estimations basées sur des comportements actuels (et aussi sur des capacités foncières disponibles) et que des dispositions seront prises pour augmenter significativement ce nombre de places en cas de demande accrue.

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°29.

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.

Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Stationnement & Parc Relais,

**FA 145-1 ANDRES H.**

NICE

**Demande Résumée :**

Il faudrait vraiment arriver à la gare Riquier !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission en prend acte.

Voir thème(s) : Riquier,

**FA 145-2 ANDRES H.**

NICE

**Demande Résumée :**

Pourquoi un parcours souterrain sous le quartier Victor Hugo ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Les corps de voie du centre-ville de Nice se révélant relativement étroits en largeur et comportant de très nombreuses activités riveraines, la recherche d'une vitesse commerciale maximale et l'optimisation de la quantité de populations desservies ont conduit au choix d'un tracé en souterrain. Il permet de s'affranchir dans la partie urbaine la plus dense des difficultés liées à la gestion des carrefours, des accidents, des manifestations sociales et autres événements d'ampleur comme le Carnaval, garantissant ainsi une très bonne vitesse commerciale.

Voir thème(s) : Victor Hugo,

Mars 2012

64 / 324

**FA 145-3 ANDRES H.**

NICE

**Demande Résumée :**

il faudrait un vrai plan de circulation intégral, le trafic entre le port et l'autoroute (pourquoi pas le long du Paillon) pour fluidifier à Nice Est.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.*

**FA 146 DELAGE Michel**

NICE

**Demande Résumée :**

Je trouve la ligne 2 du tramway bien, mais il faudrait la continuer jusqu'à la gare Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 147 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Oui à la ligne 2 en surface, non au souterrain !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce tracé présente de nombreux avantages : Il optimise complètement la desserte de l'hypercentre économique et touristique de Nice / Les corps de voie du centre-ville de Nice se révélant relativement étroits en largeur et comportant de très nombreuses activités riveraines, la recherche d'une vitesse commerciale maximale et l'optimisation de la quantité de populations desservies ont conduit au choix d'un tracé en souterrain. Il permet de s'affranchir dans la partie urbaine la plus dense des difficultés liées à la gestion des carrefours, des accidents, des manifestations sociales et autres évènements d'ampleur comme le Carnaval, garantissant ainsi une très bonne vitesse commerciale.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°7.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**FA 148 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Bravo à notre Maire pour sa vision en ce qui concerne notre si belle ville.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 149 TOSELLI Pierre**

NICE

**Demande Résumée :**

La connexion de la ligne 2 du tramway avec la gare de Riquier n'étant pas envisagée : Avis défavorable au projet, si un nouveau projet prévoit cette connexion entre la voie ferrée et les transports urbains, je trouverai ce nouveau plan favorable.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

Mars 2012

65 / 324

**FA 150 CAZENAVE Christelle**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable pour la ligne T2 qui pourrait aller vers Riquier avec une reconsidération de la partie souterraine pour raison d'économie et permettre une meilleure requalification de la ville.

Un passage par Victor Hugo ne serait-il pas envisageable ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'option du tunnel a été retenue pour préserver le cœur de ville pour faciliter sa requalification par la suite et l'organisation de manifestations sociales ou d'évènements particuliers tels que le Carnaval. Le tunnel permet aussi d'aller plus vite en s'affranchissant des carrefours.*

*Le tramway passe par l'avenue Victor Hugo.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Riquier, Tunnel,*

**FA 151 FONDREUELLE Vivian**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable pour la réalisation dans les meilleures conditions économiques de la ligne Avis très positif pour la liaison Aéroport/CADAM

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 152 BRELURUT Alain**

9 Rue Soleau

**Demande Résumée :**

Avis favorable ; toutefois les arrêts sont à des distances supérieures à ceux de la ligne 1, prévoir deux arrêts supplémentaires entre Grosso et Cassin Kirchner

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et demande au Maître d'Ouvrage la prise en compte de votre demande par un rééquilibrage des stations pour mieux desservir les zones à forte affluence du public.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FA 153 A. Chantal**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis défavorable. Développer des bus propres dans les couloirs réservés pour faire des économies en temps de crise.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'objectif du projet est de relier l'Ouest à l'Est de la ville, pour transporter jusqu'à 200 000 voyageurs quotidiennement dans le but de dynamiser l'économie de Nice Côte d'Azur. Le tramway, moyen de transport adopté par toutes les grandes villes, peut transporter 300 personnes avec une fréquence toutes les 4 minutes. Les bus ne pouvant pas atteindre ces objectifs.*

*Voir thème(s) : Autobus,*

**FA 154 RESSAIRE Daniel [2]**

3 Rue Passeron

**Demande Résumée :**

Avis favorable .pour la ligne, mais demande la desserte jusqu'à Riquier pour une connexion avec la gare.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte ; La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier ultérieurement conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 155 DABRETON C.**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable. Demande des stations rapprochées sur le parcours des travailleurs. Point négatif le terminal Place Ile de Beauté car il serait regrettable de gêner la vue et le site actuel. Faire la station derrière l'église et aménager la belle place pour la mettre en lumière

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Avis favorable. Demande des stations rapprochées sur le parcours des travailleurs. Point négatif le terminal Place Ile de Beauté car il serait regrettable de gêner la vue et le site actuel. Faire la station derrière l'église et aménager la belle place pour la mettre en lumière*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FA 156 LELLOUCHE Frédéric**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable .à coût égal avec l'aérien  
Il manque 1 ou 2 arrêts souterrains mais compréhensible (difficultés et coûts)  
Le coût en technique souterraine est important, a-t-on chiffré le coût en aérien

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a proposé dans l'annexe A2, question N°9 une étude comparative entre le tracé proposé à l'enquête et un tracé aérien du dossier d'enquête.*

*Sans pouvoir apporter un jugement sur cette analyse, la Commission attire l'attention que la comparaison n'a de sens que si l'on prend en compte tous les paramètres pour en mesurer tous les impacts avantages et inconvénients offerts par les des deux options.*

*Les stations souterraines qui coûtent en chères, 26M€ HT en moyenne, ont été limitées dans des lieux publics pour éviter des expropriations et pour ne pas, en les multipliant, réduire la vitesse commerciale.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Stations, Tunnel,*

**FA 157-1 LURAT Paul**

14 Rue Th. De Banville

**Demande Résumée :**

FA/157-1 Avis favorable pour la ligne 2 mais pas en souterrain car Nice est construite sur l'eau. Attention aux risques d'affaissement.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le tracé proposé émane de nombreuses concertations et réunions publiques avec des critères de choix évaluant les différentes options qui ont été développées dans le dossier d'enquête..*

*L'option du tunnel a été retenue pour préserver le cœur de ville pour faciliter sa requalification par la suite et de faciliter l'organisation de manifestations sociales ou d'événements particuliers tel que le Carnaval. Le tunnel permet aussi d'aller plus vite en s'affranchissant des carrefours. Le creusement à l'aide d'un tunnelier à une profondeur allant de 15 à 20m ne génère pas de désordre au niveau des bâtis lesquels feront l'objet d'un diagnostic préalablement.*

*Le risque inondation des stations souterraines due à la lame d'eau lors de fortes pluies et le risque de submersion marine des ouvrages d'entrée à Grosso ont été pris en compte par relèvement des seuils des stations et des protection des ouvrages à grosso ( mise en place de batardeau et de portes étanches)*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Eau, Tunnel,*

**FA 157-2 LURAT Paul**

14 Rue Th. De Banville

**Demande Résumée :**

FA/157-2 tramway à réaliser jusqu'à la gare de Riquier pour répondre aux besoins de la population

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais raisonnables.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 158 LURAT Paul**

14 Rue Th. De Banville

**Demande Résumée :**

Souhaite un grand parking pour la gare du Sud car il manque plus de 3000 places dans le quartier pour ne pas faire fuir les gens. Prévoir un grand parking également devant l'Eglise Jeanne d'Arc pour satisfaire les besoins des habitants et des

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'objet de l'enquête concerne uniquement la construction du tramway et des parcs relais associés pour favoriser l'utilisation de ce moyen de déplacement.*

*Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,*



**FA 159 COPPOLANI François**

100 Rue de France

**Demande Résumée :**

Beau projet mais demande l'arrivée sur le quai pour ne pas gâcher la Place Ile de Beauté et éviter de boucher la rue Ségurane et la rue Antoine Gautier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte. Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé dans son mémoire annexe A2, question N°35 une solution alternative consistant à arriver en souterrain jusqu'au quai Cassini supprimant la trémie Antoine Gautier.*

*La Commission d'enquête en prend acte et demande au Maître d'Ouvrage d'examiner la faisabilité de cette proposition*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**FA 160 CIAIS Christiane**

4 Rue Maeyer

**Demande Résumée :**

Préfère un tramway tout en aérien avec le terminus au port Place Ile de Beauté. Le souterrain provoque un surcoût, des difficultés compte tenu de la nature du sous-sol et des frais de maintenance.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission rappelle que le tracé proposé à l'enquête est ressorti comme le plus favorable à l'issue d'un long processus d'études et de concertation.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a proposé dans l'annexe A2, question N°7 une étude comparative entre le tracé proposé à l'enquête et un tracé aérien du dossier d'enquête*

*Sans pouvoir apporter un jugement sur cette analyse, la Commission attire l'attention que la comparaison n'a de sens que si l'on prend en compte tous les paramètres pour en mesurer tous les impacts avantages et inconvénients offerts par les des deux options.*

*Le parcours en souterrain se situant en profondeur relativement importante, entre 20 et 30m du sot, il ne devrait pas y avoir d'impact sur les immeubles à en juger par des retours d'expériences d'autres réalisations*

*La Commission d'enquête précise qu'un état des lieux sera réalisé avant travaux par des experts, si des désordres devaient être constatés le Maître d'Ouvrage y apportera remède par la garantie travaux.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne, Tunnel,*

**FA 161-1 GIULONE H.**

NICE

**Demande Résumée :**

Regrette que le tram ne desserve pas Riquier. Cela ferait une liaison formidable.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 161-2 GIULONE H.**

NICE

**Demande Résumée :**

L'ensemble du projet est très séduisant. Un bémol cependant : les parcs automobiles sont maigrichons. Où passeront les bus de la Californie pendant les travaux.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Circulation, Stationnement & Parc Relais,*

**FA 162 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Projet magnifique

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte,*

**FA 163 SANT Raphael**

NICE

**Demande Résumée :**

Ne peut-on pas rapprocher les stations de correspondances entre la ligne 1 et la ligne 2.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FA 164 ROUX A.**

16 Boulevard Carabacel

**Demande Résumée :**

Constate que les gares SNCF et Chemin de fer de Provence ne sont pas desservies par le tram. A l'évidence, l'Architecte concepteur du projet ne se déplace pas en train !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**FA 165 LORANO Ch.**

NICE

**Demande Résumée :**

Très beau projet à mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 166-1 MOLTA J.**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable. Le terminus à Riquier serait mieux. Pas assez d'arrêts bld. Victor Hugo.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**FA 166-2 MOLTA J.**

NICE

**Demande Résumée :**

OUI OUI OUI....

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission en prend acte.***FA 167-1 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable pour la ligne 2 en extérieur, totalement contre le projet de tunnel. A-t-on pensé aux risques d'inondations et tremblements de terre.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission vous renvoie au(x) thème(s)**Voir thème(s) : Coût,***FA 167-2 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Ce projet est pharaonique ...avec l'argent du contribuable.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission vous renvoie au(x) thème(s)**Voir thème(s) : Tunnel,***FA 168-1 SPPEF Ostalier Michel**

NICE

**Demande Résumée :**

Demande l'abandon du projet de trémie sur la rue Gautier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission vous renvoie au(x) thème(s)**Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,***FA 168-2 SPPEF Ostalier Michel**

NICE

**Demande Résumée :**

Souhaite que le passage soit souterrain Ségurane-Gautier, et terminal souterrain place Ile de Beauté. Demande la protection la plus totale pour les immeubles de ce secteur.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***Les réponses sont traitées dans les thèmes.**Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,***FA 169-1 RAYBAUD Michel**

44 Rue Smolett

**Demande Résumée :**

Est favorable au projet de tramway souterrain, même s'il aurait préféré un vrai métro.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission vous renvoie au(x) thème(s)**Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**FA 169-2 RAYBAUD Michel**

44 Rue Smolett

**Demande Résumée :**

Concernant l'aménagement de la place Ile de Beauté, il s'agit de faire arriver le tramway Quai Cassini pour sauvegarder la circulation.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission , le Maître d'Ouvrage va étudier cette solution.,*

**FA 169-3 RAYBAUD Michel**

44 Rue Smolett

**Demande Résumée :**

Le terminus à Garibaldi est un non sens.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**FA 169-4 RAYBAUD Michel**

44 Rue Smolett

**Demande Résumée :**

Depuis le Port, il faut reprendre le projet vers Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Exploitation,*

**FA 169-5 RAYBAUD Michel**

44 Rue Smolett

**Demande Résumée :**

En ce qui concerne le quartier des Musiciens, pourquoi une station a-t-elle été retirée ? Pour le square Durandy, la station était prévue à Wilson, pourquoi ce changement.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le dossier n'aborde pas ces changements*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FA 170-1 RAPEGNO Remy**

NICE

**Demande Résumée :**

Domage que le projet, qui intègre l'aéroport et le port, ne rattache pas la gare de Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 170-2 RAPEGNO Remy**

NICE

**Demande Résumée :**

Un tram n'est pas un métro, il peut y avoir quelques passages souterrains qui doivent être limités ; la partie en souterrain est une aberration en raison de son coût et des énormes travaux que cela implique.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.

Voir thème(s) : Tunnel, coût, travaux

**FA 170-3 RAPEGNO Remy**

NICE

**Demande Résumée :**

La ligne 2 oui, mais en aérien et sans surcoût démesuré.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

A la demande de la Commission , le Maître d'Ouvrage a fait une étude comparative entre l'aérien et le souterrain dans l'Annexe A 2 (question 7)

La Commission précise que l'option du tracé émane d'une longue période de concertation et vous renvoie au(x) thème(s) ci-après pour des compléments d'information.

Voir thème(s) : Travaux, tracé,

**FA 171 WIEVLORKA Th.**

NICE

**Demande Résumée :**

Oui à la ligne 2 du tram, mais NON NON NON à la partie enterrée qui représente sur surcoût astronomique. Pour le reste, tout est bien.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

A la demande de la Commission , le Maître d'Ouvrage a fait une étude comparative entre l'aérien et le souterrain dans l'Annexe A 2 (question 7)

La Commission précise que l'option du tracé émane d'une longue période de concertation et vous renvoie au(x) thème(s) ci-après pour des compléments d'information.

La Commission vous renvoie au(x) thème(s)

Voir thème(s) : Coût, tracé

**FA 172-1 MANCINI Simone**

5 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

La sortie du tramway en aérien se situe immédiatement en face de ses deux magasins rue Antoine Gautier. Ces travaux entraînent un grave préjudice rendant l'exploitation des magasins quasi impossible dans le futur (murs de séparation, étroitesse du trottoir, impossibilité de livraison de gros meubles, etc...)

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission comprend les préoccupations de la requérante et demande au Maître d'Ouvrage l'étude d'un tracé souterrain jusqu'au quai Cassini pour la suppression de la trémie..

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

**FA 172-2 MANCINI Simone**

5 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Adhère au projet de mise en souterrain du tramway dans la totalité de la rue Gautier avec sortie quai Cassini.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission demande au Maître d'Ouvrage l'étude de la solution en souterrain jusqu'au quai Cassini.

Mars 2012

73 / 324

**FA 173 YZEBE V.**

NICE

**Demande Résumée :**

S'oppose au tram en souterrain. Il est mieux qu'il passe par la promenade que par la rue de France où tous les commerces seront pénalisés.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**FA 175 FINCKER François**

40 Avenue Montplaisir

**Demande Résumée :**

Le projet de la ligne 2 du tram est mauvais car :

- trop cher (700 M€)
- le passage en souterrain est irraisonnable en raison du surcout et de l'absence de réaménagement en surface.
- Le terminus à l'aéroport 2 est une mauvaise idée, il faut un terminus qui permette ensuite une prolongation vers St Laurent du Var.
- Passage en surface Promenade des Anglais
- Terminus coté est à Jean Médecin
- Terminus coté ouest à l'Arénas.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*A la demande de la Commission , le Maître d'Ouvrage a donné des précision sur le cout des travaux à réaliser (Voir détail Annexe A2 question 4) ; Le cout du projet pour la totalité d'un trajet en surface est chiffré dans l'annexe A2 question 7 et fait ressortir une comparaison avec le projet proposé à l'enquête.*

*Le terminus à l'aéroport correspond à un besoin évident de relier par ce tramway de la ligne 2 le 2ème aéroport français en termes de passager. Cette option n'empêchera pas de desservir St Laurent du Var quand la ligne 4 qui doit relier Cagnes sur mer sera mise en service.*

*Le passage sur la promenade des Anglais a été rejeté suite à la concertation du public avant d'arrêter la version définitive du trajet.*

*La ligne est prévue pour desservir le port et ultérieurement la gare de Riquier.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Stations, Tracé de la ligne, Tunnel,*

**FA 176 FOUQUES Maeva**

56 Boulevard Raynaud

**Demande Résumée :**

Dans l'ensemble, projet bien construit.

Néanmoins certains détails :

- arrêts Jean Médecin / Alsace Lorraine / Durandy sont trop éloignés à pied. (problème des personnes âgées).
- Un seul terminus à l'aéroport.
- Pas de vrai connexion à Jean Médecin
- Très inquiète concernant les travaux souterrains qui risquent d'endommager les immeubles

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission prend acte de votre appréciation sur le projet.*

*Les stations citées sont des stations en souterrain pour lesquelles la problématique est complètement différente des stations en surface : nécessité d'un espace public de 60m x 30 m pour creuser le trou de la station avec bien, entendu des espaces supplémentaires aux alentours pour effectuer les travaux et cout nettement plus élevé qu'une station en surface.*

*Il y aura un arrêt au terminal 1 de l'aéroport et un terminus au terminal 2.*

*A Jean Médecin possibilité de correspondance entre les 2 lignes. La station de la ligne 1 en surface sera rapprochée de la sortie de la station souterraine de la ligne 2.*

*Des études ont été menées par sondage du sol et seront poursuivies avant le début des travaux par consolidation des immeubles fragiles et pendant les travaux par une surveillance accrue des mouvements de terrain.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Stations, Travaux,*

**FA 177 CHIRAS Lilea**

5 Avenue Baquis

**Demande Résumée :**

Inquiétude tout à fait fondée pour la population du Bd Victor Hugo à cause de la durée des travaux et de leur nature dans une zone sismique.

Nous espérons que les conséquences terribles éventuelles ont été prises en compte.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Victor Hugo, Travaux,*

**FA 178 CHEFSON C.**

3 Rue Desboutsins

**Demande Résumée :**

Pas le tram à n'importe quel prix !

Pourquoi faire 3 km de tunnel ? C'est une aberration pour une ville du sud.

Dans le centre (Victor Hugo – Dubouchage), chaque fois que l'on a creusé pour des parkings, il ya eu des fissures dans tous les immeubles. Le sous sol est très humide.

Pour atteindre le CADAM, il faudra marcher au moins 200 m.

A l'autre bout il semble qu'il y ait des problèmes en ce qui concerne la station : en sous sol ou en surface).

Principale angoisse, c'est le cout : TROP CHER

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : CADAM, Coût, Tunnel,*

**FA 179 VAN ZANDIJCKE Anne**

56 Boulevard Jean Jaures

**Demande Résumée :**

Pourquoi un si long trajet souterrain ? qui laisse supposer une longue période pendant laquelle la circulation sera impossible.

Pourquoi diviser le quartier des antiquaires, un des charmes de la ville par une sortie de tunnel alors que les trottoirs et la rue sont étroits ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La circulation ne sera pas impossible pendant les travaux. Il y aura des perturbations dues aux travaux car des voies seront rétrécies, par exemple passage de 2 à une voie de circulation. La circulation sera néanmoins toujours possible dans les secteurs où se dérouleront les travaux. Le dossier d'enquête publique précise les dispositions prises pour la circulation des véhicules pendant et après les travaux.*

*Une possibilité d'arriver sur le quai Cassini est évoquée. Ceci permettra de restituer la rue Gautier dans son état initial après les travaux.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Circulation, Gautier/Port/Séguirane, Tunnel,*

**FA 180 RORLAN A.**

67 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Le projet ne peut que provoquer la révolte des citoyens habitants Bd Victor Hugo.

- Le projet est énorme pour la taille d'une ville comme Nice
- Les couts qui vont être supportés par les Niçois.
- Pourquoi la partie souterraine ? pour permettre une circulation routière de plus en plus forte.
- Les vieux bâtiments sont en danger
- La valeur des investissements des appartements sera réduite de 50 %
- Le Bd Victor va perdre son charme et beauté !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*D'autres villes en France de taille inférieure à la ville de Nice (la 5ème en France) ont des réseau de tramway plus important.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé dans l'Annexe A2, question 9.le cout sur la fiscalité des Niçois.*

*Les bâtiments déclarés fragiles seront consolidé avant les travaux. Une surveillance particulière sera effectuée pendant les travaux en particulier pour les immeubles situés sur le trajet du tunnel.*

*A la mise en service du tramway, les appartements desservis par cette ligne 2 conserveront tout au moins leur valeur si ce n'est plus du au moyen de transport*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Victor Hugo,*



**FA 181 SARRUT Robert**

NICE

**Demande Résumée :**

Demande que le tram aille jusqu'à la gare de Riquier.

Mettre des vitres fumées dans le tram et une boucle de validation aux 2 extrémités du tram.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévu en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Exploitation, Riquier,*

**FA 182 TONOLINI**

102 Rue de France

**Demande Résumée :**

Trouve que le tracé souterrain de la rue ... au port ne correspond pas à l'attente des résidents. Désolant en plus sur la longueur du tracé que 3 stations, c'est peu ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission rappelle que choix du tracé émane d'une longue période de concertation avec le public à partir de différentes variantes.*

*Les stations en souterrain sont au nombre de 4 sur des espaces publics qui ne nécessitent pas des expropriations. Une station en souterrain est beaucoup plus difficile à réaliser qu'une station en surface : beaucoup plus chère et demande un espace très important sur la voie publique pour sa réalisation.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Stations, Tunnel,*

**FA 183 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Prévoir au niveau du pôle multimodal l'arrivée du T3.

De même dans un souci d'inter modalité, prévoir le prolongement sur la gare de

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La future ligne T3 sera reliée au pôle multimodal de St Augustin.*

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévu en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 184-1** PETITION Co. défense quartier du

22 bis Boulevard Stalingrad

port [5]

**Demande Résumée :**

Remis ce jour une pétition avec opposition et propositions : 341 signatures.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission prend acte de la remise de cette pétition enregistrée sous le N° L274.**Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,***FA 184-2** PETITION Co. défense quartier du

22 bis Boulevard Stalingrad

port [5]

**Demande Résumée :**

Demande la suppression de la trémie dans la rue Antoine Gautier.

Opposition à l'arrivée en surface sur la place Ile de Beauté ; propose en souterrain sur le quai Cassini.

Réponse de la

**Réponse de la Commission d'Enquête :***Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.**Le projet de la ligne Ouest-Est du tramway soumis à l'enquête publique prévoit le terminus Est sur la place Ile de Beauté. Néanmoins, une étude complémentaire est en cours pour envisager l'arrivée du tramway sur le quai Cassini.**La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.**Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,***FA 185** Illisible

Rue de Rivoli

**Demande Résumée :**

Absolument pour ; il faut diminuer la circulation automobile.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission en prend acte.***FA 186-1** WEIL G.

2 Rue Gilly

**Demande Résumée :**

Contre le tunnel : beaucoup trop couteux.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.**Voir thème(s) : Coût, Tunnel,***FA 186-2** WEIL G.

2 Rue Gilly

**Demande Résumée :**

Stations trop espacées.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.

Pour les stations en surface la Commission demande un rééquilibrage avec la création d'une station à l'église Sainte Hélène.

Voir thème(s) : Stations,

**FA 186-3 WEIL G.**

2 Rue Gilly

**Demande Résumée :**

Réaliser de véritables interconnexions sans rupture de charge ; ex Las Planas – aéroport, Las Planas – Port Lympia ou aéroport – Pasteur

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 34.

L'interconnexion universelle est l'un des objectifs du Schéma Directeur des Transports Urbains. Il n'est pas prévu de le mettre en œuvre lors de la construction de la ligne Ouest-Est

Voir thème(s) : Tracé de la ligne,

**FA 186-4 WEIL G.**

2 Rue Gilly

**Demande Résumée :**

Interconnexion avec RFF pour mettre en œuvre le train-tram comme à Mulhouse.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Cette option, non prévue par le Schéma Directeur des Transports Urbains, n'a pas été étudiée dans le projet de réalisation de la ligne Ouest-Est ; cela ne signifie néanmoins pas qu'elle soit définitivement écartée.

Voir thème(s) : Tracé de la ligne,

**FA 187 MIANET Albert**

50 Boulevard Stalingrad

**Demande Résumée :**

Dépôt avec 135 signatures (Port Lympia).

- Oui au tramway au port en souterrain sous la place Ile de Beauté avec accès au quai Cassini ;
- Non à l'arrivée sur le quai Cassini : réduit le plan d'eau, coupe le port en 2, réduit le stationnement, provoque l'anarchie.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.

Le projet de la ligne Ouest-Est du tramway soumis à l'enquête publique prévoit le terminus Est sur la place Ile de Beauté. Néanmoins, pour libérer le quartier du port des contraintes qu'imposerait le terminus sur la place et dans la mesure où il a été établi qu'une gare souterraine sous la place Ile de Beauté poserait de gros problèmes géotechniques à réaliser, une étude complémentaire est en cours pour envisager l'arrivée du tramway sur le quai Cassini.

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

**FA 188-1 CROS Bernard**

135 Rue de France

**Demande Résumée :**

Contre le tracé souterrain : mégalomane et trop coûteux.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Tunnel,*

**FA 188-2 CROS Bernard**

135 Rue de France

**Demande Résumée :**

Propose le tracé sur la promenade des Anglais : plus facile à réaliser, 3 à 4 fois moins cher, esthétiquement compatible.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 13 & 31.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Autobus, Coût, Tracé de la ligne,*

**FA 188-3 CROS Bernard**

135 Rue de France

**Demande Résumée :**

Le chantier comporte de gros risques et induira de fortes nuisances ; forte probabilité de retards de chantier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Travaux,*

**FA 188-4 CROS Bernard**

135 Rue de France

**Demande Résumée :**

Propose le terminus place Masséna : substantielles économies.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 13.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne,*

**FA 188-5 CROS Bernard**

135 Rue de France

**Demande Résumée :**

Réseau de bus actuel donne satisfaction, tendre vers des bus propres.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les bus propres contribueraient certainement à répondre à la problématique environnementale. Néanmoins le Schéma Directeur des Transports Urbains adopté*

*par l'Assemblée Communautaire en décembre 2009 prend d'autres paramètres en compte, tels la performance du réseau et sa capacité à couvrir les besoins en termes quantitatifs. Une rame de tramway circulant en tunnel permet de transporter 300 passagers à une vitesse moyenne de 25 km par heure, alors qu'un bus qui n'accueille que 5 fois moins de personnes et qui partage son parcours avec de nombreux autres véhicules, et qui rencontre des feux de signalisation, et croise des passages pour piétons n'aura jamais la même efficacité.*

*Toutefois, cela pourrait constituer une partie de la solution, en complément au tramway, pour desservir des quartiers périphériques par exemple.*

*Voir thème(s) : Autobus,*

## **FA 189-1 Assos POULS DE NICE**

15 Rue Mirabeau

### **Demande Résumée :**

Favorable à un métro, pas à une nouvelle ligne de tramway ; l'expérience n'a pas été concluante (capacité, sécurité, environnement).

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La réalisation de la ligne Ouest-Est du tramway de Nice s'inscrit dans le Schéma Directeur du Réseau de Transports Urbains à l'horizon 2030, approuvé par le Conseil Communautaire de NCA au cours de sa séance du 4 décembre 2009. Le réseau à mettre progressivement en place est constitué d'une « épine dorsale » de lignes de tramway irriguant les principaux centres urbains, complétée par des lignes de bus destinées à desservir les quartiers périurbains. Ces bus fonctionneront en rabattement vers les lignes de tramway et auront leurs terminus sur des pôles d'échange situés sur les lignes de tramway.*

*Par ailleurs, l'expérience de la ligne 1 est loin d'être non-concluante : le succès auprès des usagers est tel ( plus de 100 000 passagers/jour en octobre 2011) qu'après avoir accéléré le cadencement à 4 minutes, puis augmenté le nombre de rames en circulation, leur allongement est actuellement en cours de façon à passer leur capacité de 200 à 300 passagers.*

*Voir thème(s) : Environnement, Sécurité des personnes,*

## **FA 190-1 MONNOT André**

6 Boulevard Victor Hugo

### **Demande Résumée :**

Contre le tunnel. Risques géologiques (rapport d'un géologue versé au dossier) ;

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitre 8, L272 et L287.*

*La Commission estime que les études préalables réalisées et la méthodologie constructive projetée permettent de répondre à la complexité du sous-sol niçois, telle que caractérisée par les études réalisées par Messieurs Mangan et Gilli.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Eau, Victor Hugo, Travaux,*

**FA 190-2 MONNOT André**

6 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Interconnexion toute relative du fait des distances horizontales et verticales entre L1 et L2.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 32.*

*La ligne 1 du tramway circule en surface, alors que le présent projet de la ligne Ouest-Est prévoit une traversée souterraine du secteur de l'hyper-centre et particulièrement à l'intersection avec l'avenue Jean Médecin et au passage à la place Garibaldi. Il n'est donc pas possible de réaliser les correspondances « sur un même lieu », toute fois la distance entre les lignes n'excède pas 100 ou 150 mètres. Et pour tenter une comparaison avec les grandes villes équipées d'un réseau de métro, la correspondance entre les lignes s'y effectue en général par les cheminements dans des couloirs et des escaliers et impose de couvrir des distances au moins égales à celles envisagées par le présent projet.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Stations, Tracé de la ligne,*

**FA 190-3 MONNOT André**

6 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Cout évolutif.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FA 190-5 MONNOT André**

6 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

La terrasse située devant le bâti constitue les caves de l'immeuble ancien (1863) et l'accès aux VRD, puits de décompression et renfort de l'immeuble. Déchausser les fondations présente un risque pour la structure de l'immeuble.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il a été mené une analyse de la sensibilité des bâtiments avoisinants lors de la construction d'un ouvrage souterrain, basée sur la méthode décrite dans les recommandations de l'AFTES (Association Française des Tunnels et de l'Espace Souterrain, rec. GT16R1F1).*

*L'objectif de cette analyse est tout d'abord d'effectuer un premier recensement des bâtiments sensibles situés dans la zone d'influence des travaux souterrains et susceptibles d'être impactés par ces derniers. Ces bâtiments ainsi identifiés font, dans un second temps, l'objet d'une campagne de diagnostic en vue d'établir, pour chacun des bâtiments, les mesures préventives adaptées à mettre en oeuvre avant tout début des travaux soit pour conforter le sol sur lequel il est assis, soit pour renforcer le bâtiment lui-même.*

*Quelle que soit la sensibilité des bâtiments, un suivi en temps réel des déplacements du sol et du bâti sera réalisé de façon systématique tout au long du tracé, et ce, à intervalle régulier et avec un système d'alerte. L'objectif du suivi des déplacements est de contrôler le respect des seuils de vigilance et des seuils d'alerte définis au préalable afin d'intervenir directement sur la conduite du tunnelier et le choix du mode de soutènement des stations.*

*Voir thème(s) : Travaux,*

### **FA 191-1 ROCHE-CROS Mme**

PARIS

#### **Demande Résumée :**

Contre le projet dont l'utilité est discutable et le coût prohibitif.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette ligne T2 avec la ligne T1 pourront déservir les 2/3 de la population niçoise.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Coût,*

### **FA 191-2 ROCHE-CROS Mme**

PARIS

#### **Demande Résumée :**

Trop de nuisances pour les riverains de Californie et de France : entrée du chantier du tunnel.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Travaux,*

### **FA 191-3 ROCHE-CROS Mme**

PARIS

#### **Demande Résumée :**

Déplore la suppression des places de stationnement et de files de circulation.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 2, 24 à 27 & 29.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Circulation, Stationnement & Parc Relais,*

### **FA 191-4 ROCHE-CROS Mme**

PARIS

#### **Demande Résumée :**

Présence d'un réseau de bus performant et rentable.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Autobus, Ligne surface coté Ouest,*

**FA 192-1 MENIER Brigitte**

78 Rue de France

**Demande Résumée :**

Très vieil immeuble, fragile : émet réserves sur travaux. Quelles seront les études géologiques réalisées pour assurer la sécurité de l'immeuble ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il a été mené une analyse de la sensibilité des bâtiments avoisinants lors de la construction d'un ouvrage souterrain, basée sur la méthode décrite dans les recommandations de l'AFTES (Association Française des Tunnels et de l'Espace Souterrain, rec. GT16R1F1).*

*L'objectif de cette analyse est tout d'abord d'effectuer un premier recensement des bâtiments sensibles situés dans la zone d'influence des travaux souterrains et susceptibles d'être impactés par ces derniers. Ces bâtiments ainsi identifiés font, dans un second temps, l'objet d'une campagne de diagnostic en vue d'établir, pour chacun des bâtiments, les mesures préventives adaptées à mettre en oeuvre avant tout début des travaux soit pour conforter le sol sur lequel il est assis, soit pour renforcer le bâtiment lui-même.*

*Quelle que soit la sensibilité des bâtiments, un suivi en temps réel des déplacements du sol et du bâti sera réalisé de façon systématique tout au long du tracé, et ce, à intervalle régulier et avec un système d'alerte. L'objectif du suivi des déplacements est de contrôler le respect des seuils de vigilance et des seuils d'alerte définis au préalable afin d'intervenir directement sur la conduite du tunnelier et le choix du mode de soutènement des stations.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Travaux,*

**FA 192-3 MENIER Brigitte**

78 Rue de France

**Demande Résumée :**

Tunnel pas indispensable, trop cher : continuer en surface.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 13.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Tunnel,*

**FA 193-1 BACH Marie Thérèse**

34 Avenue de la

**Demande Résumée :**

Conserver le port en l'état : terminus à Garibaldi.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 13.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Tracé de la ligne,*



**FA 194-1 CELADAKIS Mme**

3 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Tracé entre Garibaldi et le port est la mort du quartier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 13.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Tracé de la ligne,*

**FA 195 NEGRE-CALVI Catherine**240 Boulevard de la  
Madeleine**Demande Résumée :**

Souhaiterait une gare unique tram-bus à la Madeleine et non 2 gares distantes d'au moins 100m.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les contraintes de la topographie au droit du carrefour de Magnan ont conduit à positionner le stationnement des autobus devant la caserne Magnan, afin de ne pas pénaliser la circulation sur l'avenue de la Californie et de ne pas recourir à des expropriations. Il s'agira bien d'un pôle d'échange intégré tramway-bus, dont les quais ne seront distants que de quelques dizaines de mètres.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Autobus, Ligne surface coté Ouest,*

**FA 196-1 BALDASSARI L.**

8 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

S'interroge sur le bien-fondé technique et financier de la partie en sous-sol.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions N°7 N° 13*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Victor Hugo, Travaux, Tunnel,*

**FA 197-1 BREHAM Jean Paul [2]**

13 Boulevard Gambetta

**Demande Résumée :**

Pour un tracé sur la promenade des Anglais

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 31.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Victor Hugo, Tracé de la ligne,*

**FA 197-3 BREHAM Jean Paul [2]**

13 Boulevard Gambetta

**Demande Résumée :**

Contre le tunnel en raison du cout.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions N°7 et N° 13*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Victor Hugo, Tunnel,*

**FA 197-4 BREHAM Jean Paul [2]**

13 Boulevard Gambetta

**Demande Résumée :**

Contre le tunnel en raison des risques de désordres pour les immeubles anciens.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Victor Hugo, Travaux,*

**FA 198-1 CAVALIE Bernard [2]**

6 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Pour le tramway, mais opposé au tunnel à cause de la nature du sous-sol, des dégâts prévisibles et du cout.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Coût, Eau, Victor Hugo, Travaux, Tunnel,*

**FA 198-2 CANAC Hervé [2]**

6 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Pour le tramway, mais opposé au tunnel à cause de la nature du sous-sol, des dégâts prévisibles et du cout.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Coût, Eau, Victor Hugo, Travaux, Tunnel,*

**FA 199-1 IGOULEM D.**

21 Corniche André De Joly

**Demande Résumée :**

D'accord pour une arrivée en surface au port.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.*

*Une étude complémentaire est actuellement menée dans ce sens.*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

### **FA 199-2 IGOULEM D.**

21 Corniche André De Joly

#### **Demande Résumée :**

Opposé au souterrain, risque de problèmes.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations*

Voir thème(s) : Travaux, Tunnel,

### **FA 200 BATTEAU Pascale [2]**

NICE

#### **Demande Résumée :**

Remis une pétition « Enseignements d'une pétition » avec 2300 signatures.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission prend acte de la remise de cette pétition enregistrée sous le N° L328.*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Tunnel,

### **FA 201-2 BONIFAS Gilbert**

27 Boulevard Victor Hugo

#### **Demande Résumée :**

Coûts prohibitifs.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations*

Voir thème(s) : Coût, Victor Hugo,

### **FA 201-3 BONIFAS Gilbert**

27 Boulevard Victor Hugo

#### **Demande Résumée :**

Un tramway souterrain ne repoussera pas les voitures à la périphérie : pas de diminution de la pollution atmosphérique.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La diminution de la circulation automobile en ville peut être atteinte par deux méthodes : la première consiste à inciter les automobilistes à utiliser des transports urbains pratiques et rapides en mettant à leur disposition des parcs-relais pour y laisser leurs voitures, la seconde, plus contraignante, consiste à les empêcher de circuler en réservant les espaces aux transports urbains. NCA a clairement choisi la première méthode. Les simulations réalisées pour la ligne Ouest-Est sont positives à cet égard. En effet, les calculs réalisés avec le logiciel IMPACT de l'ADEME montrent que l'impact du projet est positif en termes de pollution atmosphérique puisqu'il conduit à une diminution de l'ensemble des polluants entre 12 et 21% environ sur le domaine d'étude considéré.*

Voir thème(s) : Environnement, Victor Hugo,

**FA 201-4 BONIFAS Gilbert**

27 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Pas d'interconnexion réelle avec la ligne 1, permettant de créer des itinéraires nouveaux

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 34.*

*L'interconnexion universelle est l'un des objectifs du Schéma Directeur des Transports Urbains. Il n'est pas prévu de le mettre en œuvre lors de la construction de la ligne Ouest-Est.*

*Voir thème(s) : Victor Hugo, Stations, Tracé de la ligne,*

**FA 201-5 BONIFAS Gilbert**

27 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Pas assez de stations sur la partie souterraine.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir thème(s) : Victor Hugo, Stations,*

**FA 201-6 BONIFAS Gilbert**

27 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Réaliser un tracé en surface dans les couloirs de bus.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 31.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Autobus, Victor Hugo, Tracé de la ligne, Tunnel,*

**FA 202-1 POINAS André**

NICE

**Demande Résumée :**

D'accord avec le projet mais inquiétudes quant au tracé :

Immeuble (22 r. Tondu de l'Escarène), surélevé de 3 étages dans les années 50, s'est incliné depuis, puis s'est stabilisé ; risques d'inclinaison, de fissuration, et de vibrations.

Construction sans appui sur 3 cotés, présence de cavités et d'eau en sous-sol qui nécessitent l'activité continue d'une pompe de relevage.

Nécessité de réaliser une étude spécifique et coûteuse des fondations.

Suggère un décalage vers le nord d'au moins 50 mètres du tracé prévu afin d'éviter de

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Tous les avoisinants du projet, y compris l'immeuble du 22 rue Tondu de l'Escarène, ont faits l'objet tant par le MOe que par 4 candidats retenus pour la consultation d'une analyse détaillée quant à leur comportement vis-à-vis du creusement du tube. Les informations recueillies lors des référés constat qui seront demandés par NCA permettront de valider les dispositions prises et au besoin de les compléter avant toute exécution des travaux.*

Mars 2012

88 / 324

Voir thème(s) : Tracé de la ligne, Travaux,

**FA 203 BOHLER JJ**

144 Rue de France

**Demande Résumée :**

Ce projet est digne et à la hauteur de la première métropole de France.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 204-1 GILLES F.**

NICE

**Demande Résumée :**

Tramway ligne 2 indispensable, mais crainte pour les immeubles proches du tunnel.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Tous les avoisinants du projet ont faits l'objet tant par le Maitre d'Oeuvre que par 4 candidats retenus pour la consultation d'une analyse détaillée quant à leur comportement vis-à-vis du creusement du tube. Les informations recueillies lors des référés constat qui seront demandés par NCA permettront de valider les dispositions prises et au besoin de les compléter avant toute exécution des travaux. Les référés constats permettront d'appréhender avec précision la situation de chaque immeuble concerné par le passage du tunnelier en sous-sol. Les mesures nécessaires seront alors mises en œuvre.*

Voir thème(s) : Travaux,

**FA 204-2 GILLES F.**

NICE

**Demande Résumée :**

Coût énorme.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations*

Voir thème(s) : Coût,

**FA 204-3 GILLES F.**

NICE

**Demande Résumée :**

Interconnexion à J Médecin et accès aux gares inefficaces.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La correspondance entre les lignes de tramway T1 et T2 à Jean Médecin sera facilitée par le déplacement vers le Sud, au plus près du boulevard Victor Hugo, de la station de la ligne T1 actuellement au droit de l'immeuble Nice-Etoile. Pour ce qui concerne les gares, Saint-Augustin sera desservie par la ligne Ouest-Est, alors que Thiers l'est actuellement par la ligne T1.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

Voir thème(s) : Stations, Tracé de la ligne,

**FA 204-4 GILLES F.**

NICE

**Demande Résumée :**

Arriver à Riquier serait un plus.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Voir thème(s) : Riquier,

**FA 205-1 PAPAROUSA JF**

NICE

**Demande Résumée :**

La topologie et l'urbanisme de Nice montrent que le tramway n'est pas pertinent.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette affirmation n'est malheureusement pas suffisamment étayée pour pouvoir faire l'objet d'une réponse circonstanciée.*

**FA 205-2 PAPAROUSA JF**

NICE

**Demande Résumée :**

Abandonnez ce projet pharaonique au profit de réalisations mieux adaptées.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations*

Voir thème(s) : Coût,

**FA 205-3 PAPAROUSA JF**

NICE

**Demande Résumée :**

Les heures d'ouverture de vos bureaux ne sont pas adaptées à la population active.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En application de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2011, les lieux d'enquête ont été ouverts pendant une période de 6 semaines, du lundi 12 décembre 2011 au vendredi 20 janvier 2012 inclus, sur les sites suivants et aux heures indiquées :*

- Forum de l'Urbanisme et d'Architecture - 1, place Pierre Gautier, 06364 Nice cedex 4 : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h ;
- Espace Associations Nice Garibaldi - 12, ter place Garibaldi, 06364 Nice cedex 4 : du lundi au vendredi de 9 h à 18 h et le samedi de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h ;
- Arénas Immeuble « Le Phare » (rez de chaussée) - 455, promenade des Anglais, 06200 Nice : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h.

*Cette période incluait les vacances de fin d'années et les samedis, afin de permettre à tous de se rendre sur les différents lieux de l'enquête.*

Voir thème(s) : Dossier,

**FA 206 Assos Renaissance CA Miraglia**

NICE

**Demande Résumée :**

Dépôt d'un dire écrit.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission prend acte du dépôt de ce dire enregistré sous le N° L446.*

Voir thème(s) : Dossier,

**FA 207 ROSSELO** NICE

**Demande Résumée :**

Demande la desserte du quartier ou de la gare de Riquier pour boucler TER et tramway et y créer une gare multimodale intégrant la gare routière.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 208 EE-LV ( O. Roman et J.** NICE

**Demande Résumée :**

A déposé 3 dires ce vendredi 20/1/12 :

- un dire concernant la desserte de l'aéroport par le T2.
- un dire demandant le prolongement de T2 jusqu'à la gare de Riquier en surface
- un dire opposé au passage en souterrain et proposant plusieurs tracés en surface.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 209-1 VICTOR Jacques ( CG 06) [3]** NICE

**Demande Résumée :**

Déjà traitée dans lettre L352

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Déjà traitée dans lettre L352*

*Voir thème(s) : Coût, Tunnel,*

**FA 209-2 VICTOR Jacques ( CG 06) [3]** NICE

**Demande Résumée :**

Traitée en L352

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Traitée en L352*

*Voir thème(s) : Exploitation, Stations,*

**FA 209-3 VICTOR Jacques ( CG 06) [3]** NICE

**Demande Résumée :**

Déjà traitée en L352

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Déjà traitée en L352*

*Voir thème(s) : Sécurité des personnes,*

**FA 209-4 VICTOR Jacques ( CG 06) [3]** NICE

**Demande Résumée :**

Déjà traitée en L352

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission invite à observer les réponses de la lettre L 352.*

*Voir thème(s) : Stations, Travaux,*

**FA 210 VICTOR Jacques ( CG 06) [3]**

NICE

**Demande Résumée :**

Voir lettre L351.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Cf lettre L351

Voir thème(s) : Riquier,

**FA 212-2 MENNESSIER Jacqueline**

8 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Risques sismiques régionaux connus.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Cf. réponse L537-2.

Voir thème(s) : Victor Hugo,

**FA 212-3 MENNESSIER Jacqueline**

8 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Risques importants de dépassement du budget.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations*

Voir thème(s) : Coût, Victor Hugo,

**FA 212-4 MENNESSIER Jacqueline**

8 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Risques d'insécurité pour notre immeuble pendant les travaux, les grilles étant démontées, et dans la ligne souterraine en période d'exploitation.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Cf. réponse L537-3.

Voir thème(s) : Victor Hugo, Sécurité des personnes, Travaux,

**FA 212-5 MENNESSIER Jacqueline**

8 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Rechercher un passage en surface.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Cf. réponse L537-4.

Voir thème(s) : Victor Hugo, Tracé de la ligne,

**FA 213 MUIA Gérard**

11 Rue Général Hoche

**Demande Résumée :**

Manque la desserte Est de la ville !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations*

Voir thème(s) : Riquier, Tracé de la ligne,

Mars 2012

**92 / 324**



**FA 214 EE-LV ( O. Rémy et L. Lanquar)**

NICE

**Demande Résumée :**

A déposé un dire « interconnexion et inter modalité des transports »

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 215 ELION**

3 Avenue Marlin

**Demande Résumée :**

Tout à fait d'accord sur le projet. L'arrivée sur le quai du port serait une alternative intéressante.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.*

*Le projet de la ligne Ouest-Est du tramway soumis à l'enquête publique prévoit le terminus Est sur la place Ile de Beauté. Néanmoins, une étude complémentaire est en cours pour envisager l'arrivée du tramway sur le quai Cassini.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**FA 216 BOUSSER MC**

CABRIS

**Demande Résumée :**

On pourrait envisager la ligne à partir de J Médecin en supprimant le tronçon port qui double la ligne 1 : belles économies à faire !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 13.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne,*

**FA 217 CHANGER D'ERE Dire N° 1**

NICE

**Demande Résumée :**

Déposées pour les élus socialistes du Conseil Municipal de la Ville de Nice (P. Allemand).

Développe un argumentaire pour attirer l'attention sur le fait qu'il manque 4 stations.

Nous proposons très précisément :

-Le rajout d'une station entre Fabron et René Cassin où les distances avoisinent les 800 m entre stations.

-Et un réaménagement des stations permettant sur la partie du sol comprise entre le Parc Phoenix et le CUM, un rythme de stations tous les 400m.

Ainsi la ligne CADAM – Ile de Beauté compterait 21 arrêtes dont les 2 terminus.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission d'enquête recommandera une station à Ste Hélène avec un réaménagement des stations dans le secteur Cassin / Fabron.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FA 218 REBELLI André**

NICE

**Demande Résumée :**

En tant qu'ancien président d'association, dépose ce jour le 20/1/12 mes observations sur un courrier dans l'urne du Forum de l'Urbanisme.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 219 REBELLO**

NICE

**Demande Résumée :**

Les socialistes, comme d'habitude sont toujours contre et ne font rien de constructif, heureusement qu'ils ne sont pas à la Mairie.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission ne fait aucun commentaire.*

**FA 220 VATTOIS Jean Paul**

NICE

**Demande Résumée :**

Bravo pour cette nouvelle ligne de tramway.

Le trajet souterrain pourrait être réduit à l'hyper centre, car il y a grand doute sur la pertinence de l'opération technico financière de l'option souterraine.

A l'évidence, il manque 2 stations supplémentaires entre Grosso et Garibaldi.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission prend acte de votre satisfaction sur la création de la ligne 2.*

*Les stations en souterrain sont au nombre de 4. Une station en souterrain est beaucoup plus difficile à réaliser qu'une station en surface : beaucoup plus chère et demande un espace très important sur la voie publique pour sa réalisation.*

*Voir thème(s) : Coût, Stations,*

**FA 221 LIBERALI Mme**

252 Boulevard de la  
Madeleine

**Demande Résumée :**

Prévoir des bus qui desservent les axes perpendiculaires à la ligne du tramway tel que Bd de la Madeleine et des navettes au départ de Magnan.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir thème(s) : Autobus,*

**FA 223 PICCIOTTO C.**

PARIS

**Demande Résumée :**

Il me paraît insuffisant de limiter à 2,65 m la largeur du tram alors qu'il existe des possibilité de gabarit supérieur : à Karlsruhe : 2,8 m.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La largeur de 2,65 m est la plus grande largeur pour les tramway en France et cette dimension tend à devenir la norme.*

*Voir thème(s) : Exploitation,*

**FA 224 ROSSO C.**

NICE

**Demande Résumée :**

Favorable au projet, mais trouve indispensable de faire arriver le tram sur le quai

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission prend acte de votre avis favorable pour ce projet.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'Annexe A2, question N°35.*

*L'arrivée sur le quai Cassini est envisagée par le Maître d'Ouvrage après études complémentaires.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Tracé de la ligne,*

**FA 225 DHOLLANDE Yves**

98 H Avenue St Lambert

**Demande Résumée :**

Remettre à plus tard le terminus au port permettrait de substantielles économies, moins de problèmes techniques.

Deux options :

1) deux points d'interconnexion avec la ligne 1

Tracé pratiquement direct depuis la station Durandy jusqu'à la place Jean Moulin pour la partie souterraine ne nécessitant qu'une légère modification du tracé actuellement retenu. On fait l'économie d'une station, le tracé en souterrain est plus court et donc limite l'impact en termes de cout et de travaux.

2) une connexion unique avec la ligne 1 :

Utilisation du souterrain de Grosso à Alsace Lorraine, passage en surface sur l'avenue Victor Hugo pour se terminer quai à quai avec une connexion au niveau de Jean Médecin.

La desserte de la gare Riquier s'avère indispensable. Celle-ci pourrait être réalisée à partir de la ligne 1 en empruntant le Bd St Roch et le Bd Armée des Alpes.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'arrivée au port permet de desservir tout ce secteur et également la prolongation à Riquier comme programmé dans le Plan de déplacement Urbain de la ville de Nice.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Riquier, Tracé de la ligne,*

**FA 226 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Est il raisonnable de continuer l'endettement des collectivités locales avec des projets pharaoniques dont l'utilité n'est pas évidente, sans parler des dangers du souterrain.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Coût, Tunnel,*

**FA 227 ARNAUD Colette**

13 Avenue Dillies

**Demande Résumée :**

Le projet de la ligne 2 du tramway est utile et indispensable.

Mais je demande :

- tracé tout en extérieur
- plus de stations
- plus de parkings ou de navettes pour rejoindre les collines

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé dans l'Annexe A2, question N°31 les raisons pour lesquelles le tracé en surface dans le centre ville n'a pas été retenu.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Autobus, Stationnement & Parc Relais, Stations, Tunnel,*

**FA 228 Illisible**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Bravo pour cet excellent projet, mais pourquoi ne pas continuer jusqu'à la gare de Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévu en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FA 229 ELOY-ALTMANN JS ( Antiquaire)**

NICE

**Demande Résumée :**

A déposé ce jour, le 20 janvier 2012 a déposé dans l'urne 2 lettres émanant :

- 1) de la chambre nationale des experts spécialisés.
- 2) du SNCAO – GA (Syndicat national du commerce de l'antiquité, de la brocante et des galeries d'art moderne et contemporain).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 230 LAMBERT Martine**

NICE

**Demande Résumée :**

Au nom de l'Association des amis de la terre ai déposé ce jour 20/1/2012, dans l'urne un document de 8 pages dont 3 annexes.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 231 UNION MARITIME**

NICE

**Demande Résumée :**

Nous avons remis notre contribution ce jour (NDLR 20/1/2012)

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FA 232 VOISIN Thierry**

24 Quai Lunel

**Demande Résumée :**

Demande un terminus sous la place Ile de Beauté.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'Annexe A2, question N° 35.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Séguane,*

**FA 233 CHEREAU Mathilde**

NICE

**Demande Résumée :**

Très beau projet, mais ne souhaite pas une arrivée du tram sur la quai Cassini

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Séguane,*

**FA 234 Illisible**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Demande une station intermédiaire entre celles d'Alsace Lorraine et Jean Médecin.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le problème d'une station supplémentaire sur le trajet du tramway en souterrain réside dans le fait qu'il faut trouver un emplacement de 60m X 30m pour le trou initial de la station sur la voie publique et que son coût est très élevé par rapport à une station surface. Ces 2 raisons ont conduit à minimiser le nombre de stations souterraines et de les positionner aux endroits les plus favorables.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FA 235 CAVALIER Elodie**

155 Route de Bellet

**Demande Résumée :**

Projet très ambitieux et très bien construit.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La commission en prend acte.*

**FA 236 POMMARD Maurice**

12 Avenue Depoilly

**Demande Résumée :**

Attention de ne pas toucher à un seul arbre du jardin Alsace Lorraine ! ils sont IRREMPLACABLES

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Environnement, Victor Hugo,*

**FB 2 DROMWIK W.J.**

sans adresse

**Demande Résumée :**

*Préfère une ligne en surface sur la Promenade des Anglais pour réduire les risques de circulation des nombreuses voitures et les nuisances générées : bruit, pollution. La promenade est assimilée à une autoroute*

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le tracé proposé émane de nombreuses concertations et réunions publiques avec des critères de choix évaluant les différentes options qui ont été développées dans le dossier d'enquête..*

*L'objectif du tramway avec les parcs-relais associés doit encourager les automobilistes à prendre ce moyen de déplacement ( 105 000 voyageurs/jour) et donc de réduire le nombre de voitures d'environ 20 000.*

*Voir thème(s) : Circulation, Tracé de la ligne, Tunnel,*

**FB 3 ROS P.**

NICE

**Demande Résumée :**

*FB/ 03-01 La ligne devrait arriver à la gare Riquier*

*FB/03-02 Il n'y a pas une station entre Grosso et Alsace Lorraine pour desservir toute la partie de la Promenade avec les hôtels et appartements de vacances.*

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais raisonnables.*

*La mise en service du T2 va induire une réorganisation de la circulation et des bus le long du trajet que nous d'étudier en concertation avec les Associations de quartier les meilleures solutions allant vers plus de services..*

*Voir thème(s) : Riquier, Stations,*

**FB 4-1 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

*Inquiétude sur les conséquences des vibrations dus aux travaux sur les immeubles limitrophes du Bd Victor Hugo*

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le creusement à l'aide d'un tunnelier à une profondeur allant de 15 à 20m ne génère pas de désordre au niveau des bâtis lesquels feront l'objet d'un diagnostic préalablement. Cette technique «éprouvée et répandue mondialement ont été utilisé récemment pour les prolongements de la ligne 8 du métro de Lyon et de la ligne 12 de Paris sans difficulté particulière. Les reconnaissances et sondages effectués ont permis de déterminer la nature du sous- sol et la hauteur de la nappe phréatique. Le sous- sol rencontré sur la longueur du tracé permet la réalisation d'un ouvrage enterré sans difficulté particulière.*

Voir thème(s) : Travaux, Tunnel,

### **FB 4-2 Illisible**

NICE

#### **Demande Résumée :**

Encore des abattages d'arbres sans doute  
Les lignes de bus sont suffisantes au regard du coût exorbitant à faire subir aux niçois.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'étude d'impact précise que près de 2400 arbres seront plantés, 950 conservés et 700 arbres transplantés ou abattus pour des raisons sanitaires (environ une cinquantaine). La Commission demande au Maître d'Ouvrage, en respect des plantations existantes, la suppression d'arbres programmés ne doit être faite qu'à défaut de tout autre solution permettant le maintien et que le programme de plantation d'arbres de remplacement ou d'arbres supplémentaires devra être scrupuleusement respecté.*

*La mise en service du T2 va induire une réorganisation de la circulation et des bus le long du trajet que nous d'étudier en concertation avec les Associations de quartier les meilleures solutions allant vers plus de services les lignes T1 et T2 vont permettre de desservir 260 000 personnes soit les 2/3 de la population niçoise.*

Voir thème(s) : Autobus, Environnement,

### **FB 5-1 PERRAUDAT**

NICE

#### **Demande Résumée :**

Avis favorable au projet.  
Il faut une station sur la place Ile de Beauté sinon les voyageurs pour prendre le ferry devront faire 500m à pieds avec les valises

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte. L'emplacement de la station sur la place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers la gare de Riquier et donc pour des raisons technique ne peut pas être placée à proximité immédiate du ferry.*

Voir thème(s) : Stations,

### **FB 5-2 PERRAUDAT**

NICE

#### **Demande Résumée :**

Il faut réaménager la circulation routière entre autres la rue Grégoire, la rue reine Jeanne, et le carrefour St Philippe pour éviter l'augmentation de la pollution et les accidents.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ne concerne pas l'objet de l'Enquête*

Voir thème(s) : Circulation,

### **FB 5-3 PERRAUDAT**

NICE

#### **Demande Résumée :**

Il faut penser à desservir le Nice stadium en cours de construction.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation est hors objet de l'enquête.*

**FB 6 QUINCY Mme**

NICE

**Demande Résumée :**

Garder une station devant le parc Alsace- Lorraine, même si d'autres sont nécessaires pour réduire les distances

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il est bien prévu une station Alsace-Lorraine.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FB 7-1 MICHEL Thérèse**

53 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Favorable pour le projet mais très inquiète sur les rumeurs qui courent :  
Tous les arbres sur Victor Hugo seront abattus (les merveilleux platanes)

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les arbres de l'Avenue Victor Hugo sont conservés.*

*Voir thème(s) : Environnement,*

**FB 7-2 MICHEL Thérèse**

53 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Le tunnelier ne pourra pas travailler sous Victor Hugo car le terrain ne s'y prête pas (ce serait du sable) ; ce sont des tranchées ouvertes sur le boulevard qui supprimeront les arbres et les petits jardins au bas des immeubles qui font la beauté du quartier

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les reconnaissances et sondages effectués ont permis de déterminer la nature du sous- sol et la hauteur de la nappe phréatique. Le sous- sol rencontré sur la longueur du tracé permet la réalisation d'un ouvrage enterré sans difficulté particulière..*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**FB 8 CAUCHI J.**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable.

Faire en sorte que les rames offrent un espace suffisant pour les bagages qui se rendent ou arrivent de l'aéroport et que les places assises soient moins encombrantes que celles du tram 1

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Exploitation,*

**FB 9-1 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Favorable pour la ligne 2 mais pourquoi en souterrain compte tenu des problèmes d'étanchéité pouvant subvenir. A quoi servent les couloirs en site propre déjà installés dans la ville. Pourquoi ne pas chercher d'autres itinéraires que le Bd de la Californie et la rue de France pour un meilleur maillage.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le tracé proposé émane de nombreuses concertations et réunions publiques avec des critères de choix évaluant les différentes options qui ont été développées dans le*



dossier d'enquête.

Voir thème(s) : *Tracé de la ligne, Tunnel,*

**FB 9-2 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Pourquoi la ligne ne fait- elle pas une boucle jusqu'à la gare Riquier et retour vers le port ainsi les rames n'ont pas besoins de s'arrêter pour repartir dans le sens du

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une étape ultérieure conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .*

Voir thème(s) : *Riquier,*

**FB 10 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Pourquoi les travaux pour la station Alsace Lorraine vont être effectués si près du 54 Bd Victor Hugo dont il faut renforcer les fondations de l'immeuble.

Pourquoi ne pas repousser la construction de la chambre souterraine vers le Bd Gambetta.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir réponse déjà traitée en L249*

Voir thème(s) : *Victor Hugo, Stations, Tracé de la ligne,*

**FB 11 Italie Silvana**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Avis favorable mais attention à respecter l'environnement, le parc, les arbres.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

Voir thème(s) : *Environnement,*

**FB 12 MOUSSE Jöel**

Boulevard Mt Boron

**Demande Résumée :**

Avis favorable, la ligne doit être prolongée en souterrain jusqu'à la gare de Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte. La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais*

Voir thème(s) : *Riquier,*

**FB 13 JL**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable, le tram doit aller jusqu'à Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Même réponse que FB12*

Voir thème(s) : *Riquier,*

**FB 14-1 AQ**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable avec un prolongement sur Riquier pour permettre une liaison Tram/ aéroport

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Même réponse que FB12

Voir thème(s) : Riquier,

**FB 14-2 AQ**

NICE

**Demande Résumée :**

Sur la Promenade la ligne en souterrain n'est pas une bonne idée pour apprécier le spectacle et elle serait plus vulnérable en cas de grosses vagues ou d'un tsunami

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La promenade des Anglais n'est pas concerné par le tramway. Il passe en aérien Avenue de Californie jusqu'à Grosso ou il prend le tunnel. Le risque inondation des stations souterraines due à la lame d'eau lors de fortes pluies et le risque de submersion marine des ouvrages d'entrée à Grosso ont été pris en compte par relèvement des seuils des stations et des protection des ouvrages à grosso( mise en place de batardeau et de portes étanches)*

Voir thème(s) : Tracé de la ligne, Tunnel,

**FB 14-3 AQ**

NICE

**Demande Résumée :**

Prévoir des rames à 2 étages comme les bus anglais

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce type de matériel ne permet pas passer sous plusieurs ouvrages : pont Saint Augustin, Autoport Digue des Français, ouvrages sous voies RFF et ouvrage de la caravelle*

Voir thème(s) : Exploitation,

**FB 14-4 AQ**

NICE

**Demande Résumée :**

Prévoir un wagon pour embarquer les vélos avec des chaises rabattables.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission demande au Maître d'Ouvrage d'examiner cette demande.*

Voir thème(s) : Exploitation,

**FB 15 Italie Flowie**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Avis favorable, prévoir une accessibilité pour les personnes handicapées

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est prise en compte*

Voir thème(s) : Sécurité des personnes,

**FB 16**      **Anonyme**      sans adresse

**Demande Résumée :**

Avis favorable

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte*

**FB 17**      **Anonyme**      NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable mais avec une arrivée quai Cassini

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte ; elle demande au Maître d'Ouvrage d'étudier la faisabilité de l'arrivée quai Cassini.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**FB 18**      **BECQUE Alfred**      NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable avec une station à la gare de Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte. La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FB 19**      **Anonyme**      sans adresse

**Demande Résumée :**

Avis très défavorable pour un terminus Place Ile de Beauté pour ne pas dégrader la belle harmonie des façades du magnifique ensemble « ND du Port »

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Environnement,*

**FB 20**      **TIZOUN JB**      NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable sur le projet présenté mais en incluant la liaison jusqu'à Riquier

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte. La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FB 21-1**      **BUJAUD**      NICE

**Demande Résumée :**

Souhaite un arrêt à Fabron/Sainte-Hélène.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Mars 2012

103 / 324

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 23.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Stations,*

**FB 21-2 BUJAUD**

NICE

**Demande Résumée :**

Prévoir un stationnement pour les voyageurs devant se rendre à la gare Thiers, desservie par des bus. Souhaite le maintien de la ligne 12 de bus.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Autobus, Ligne surface coté Ouest, Stationnement & Parc Relais,*

**FB 22 CHAREC Alain**

NICE

**Demande Résumée :**

Ne tergiversez plus, faites-là, on n'attend qu'elle !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FB 23 MATTIA J.**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FB 24-2 PEYRAT Jacques**

NICE

**Demande Résumée :**

Juge le coût excessif en période de crise.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FB 25-1 LE BAHIA Conseil Syndical [2]**

95 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Inquiet de l'aménagement du quartier Fabron-Lenval-Magnan-Grosso :  
Demande le déplacement de l'arrêt Fabron à Sainte-Hélène.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 22.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Stations,*

**FB 25-2 LE BAHIA Conseil Syndical [2]**

95 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Opposé à la réduction du nombre de voies de circulation sur la Californie : risque pour la sortie des garages ; opposé à la réduction du nombre de stationnements.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions N°2 & 26.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Circulation, Stationnement & Parc Relais,*

**FB 25-3 LE BAHIA Conseil Syndical [2]**

95 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Non à la suppression des arbres ou à leur remplacement.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Environnement,*

**FB 25-4 LE BAHIA Conseil Syndical [2]**

95 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Contre la fixation des supports de caténaires sur les façades des immeubles : prévoir l'alimentation par le sol.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Dans les portions de lignes alimentées par une Ligne Aérienne de Contact, différents types de fixation sont prévus en fonction de la configuration de chaque site : poteaux latéraux, centraux, par suspente aux immeubles, etc*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Exploitation, Travaux,*

**FB 25-5 LE BAHIA Conseil Syndical [2]**

95 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Maintenir le double sens de circulation sur Fabron.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 2.*

*La circulation des véhicules automobiles s'effectuera par une voie dans chaque sens sur l'avenue de la Californie.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Circulation,*

**FB 25-6 LE BAHIA Conseil Syndical [2]**

95 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Où seront les compteurs d'électricité et gaz ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :***Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.**Il n'y a aucune raison pour que les compteurs de gaz et d'électricité ne soient pas maintenus dans leurs positions actuelles.**Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest,***FB 25-7 LE BAHIA Conseil Syndical [2]**

95 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Où seront les réverbères ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :***Les réverbères seront implantés en priorité sur les espaces piétonniers de façon à produire un éclairage orienté vers le sol, prenant en compte la notion de pollution lumineuse nocturne.**Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Environnement,***FB 26 MICHAUT Williams**

NICE

**Demande Résumée :**

Dans le dossier, l'argument qui justifie la réalisation de la ligne 2 est le gain de temps. La remise en question de la gestion des lignes de bus mène au même point, et serait bien moins cher.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission vous renvoie au(x) thème(s)**Voir thème(s) : Autobus,***FB 27 GUIDACIELU G.**

NICE

**Demande Résumée :**

Est très sceptique sur la suite des travaux en sous-sol de son immeuble (durée, consolidation), donc avis défavorable.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission vous renvoie au(x) thème(s)**Voir thème(s) : Tunnel,***FB 28 RAZEAU Christian Christian**

NICE

**Demande Résumée :**

Double emploi – Voir observation FA1/50

**Réponse de la Commission d'Enquête :***Voir réponse à FA/50***FB 29-1 HUNEBELLE Léonor**

1 Place Vieille

**Demande Résumée :**

OUI, OUI au tram et à un arrêt impératif à Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

Mars 2012

**106 / 324**

Voir thème(s) : Riquier,

**FB 29-2 HUNEBELLE Léonor**

1 Place Vieille

**Demande Résumée :**

Non au tunnel, trop coûteux, trop de nuisances.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s)

Voir thème(s) : Tunnel,

**FB 29-3 HUNEBELLE Léonor**

1 Place Vieille

**Demande Résumée :**

L'emprise du tram en extérieur est vitale pour diminuer le trafic et la pollution. Rendre la vie difficile aux automobilistes est un devoir de santé publique.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s)

Voir thème(s) : Environnement,

**FB 30 ESCRIBE Dominique**

28 Rue Vernier

**Demande Résumée :**

Favorable au projet en souterrain eu égard aux nombreux problèmes du tramway aérien. Inutile de le poursuivre au-delà de Garibaldi et même de l'avenue Médecin. Avec l'économie réalisée, on pourrait enterrer un peu plus le tramway.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission en prend acte.

**FB 31 EUGENE Michel**

25 Avenue Giordan

**Demande Résumée :**

Favorable au projet présenté puisqu'il habite les collines. Il serait bien de prolonger jusqu'à la gare Riquier. Le passage du tram sur la Promenade aurait été l'idéal.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s)

Voir thème(s) : Riquier,

**FB 32 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Excellent projet qui aurait du être réalisé avant la ligne 1, mais aurait préféré le passage par la Promenade. Il serait judicieux d'aller jusqu'à Riquier pour améliorer les interconnexions.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s)

Voir thème(s) : Riquier,

**FB 33-1 KY 288 ( Alsace Lorraine)**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Le coût excessif de cette ligne n'est pas exposé clairement aux résidents de Nice. Trop de dépenses en général.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FB 33-2 KY 288 ( Alsace Lorraine)**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Observation très opposée aux travaux côté nord de la station Alsace Lorraine qui entraîne l'expropriation du jardinet de l'immeuble concerné. Outre l'expropriation, le requérant redoute les effets de réalisation de la station à proximité de la façade sud de l'immeuble et les conséquences que cette construction pourraient avoir sur la structure de l'immeuble. Il redoute les conséquences sur l'écoulement des eaux souterraines. Remarque qu'aucune expropriation de la rue Hérold, voie privée à sens unique, n'est prévue alors que des travaux doivent y être exécutés.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La rue Herold, selon les éléments cadastraux joints au dossier est une voie publique et ne nécessite donc pas d'expropriation. Toutes les autres questions posées par le requérant trouvent réponses dans les thèmes.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FB 33-3 KY 288 ( Alsace Lorraine)**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Demande en outre de déplacer la station souterraine Alsace-Lorraine plus près du Bld. Gambetta et ainsi éviter toute construction à la hauteur de son immeuble. Les deux sorties de la station prévue au Bld Victor Hugo en bordure du jardin Alsace Lorraine vont défigurer le boulevard. La perte du côté résidentiel et tranquille va dévaloriser nos immeubles.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Travaux,*

**FC 1 PASCAL Audrey**

18 C Rue Ségurane

**Demande Résumée :**

Dans quelle mesure la construction du tramway en souterrain impacte les riverains en terme de nuisances ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**FC 2-1 AONZO Svella**

67 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Inquiète pour les fondations de son immeuble et craint des infiltrations dans les sous-sols.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'immeuble n'est concerné par aucune expropriation. Le tracé d'emprise du chantier tunnel est hors de l'emprise de l'immeuble. Seuls les jardinets le long du boulevard sont concernés par une expropriation en tréfonds.*

*Voir thème(s) : Travaux,*

Mars 2012

**108 / 324**



**FC 2-2 AONZO Svella**

67 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

La perspective d'avoir un énorme chantier devant notre immeuble pendant plusieurs années nous déplaît.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'emprise des installations de chantier est nécessaire devant l'immeuble pour réaliser la station Alsace-Lorraine qui, elle-même, n'est pas devant l'immeuble.*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**FC 3 LAFORCE Florence**

67 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Mêmes inquiétudes que mentionnées dans l'observation que précédente n° FC2.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Même réponse qu'observation précédent FC 2.*

*Voir thème(s) : Travaux,*

**FC 4 OLLIER Alexis**

5 Place Ile de Beauté

**Demande Résumée :**

Domage que le projet ne comporte pas le terminus sur le port et sur le quai. La solution avec trémie et gare sur la place sera une catastrophe esthétique. Bruit, diminution de la circulation (qui ira où ?). Quant au sort des antiquaires du Port, il sera

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**FC 5 BONNET G.**

20 Rue X. de Maistre

**Demande Résumée :**

Tout-à-fait d'accord avec le terminus sur le quai du port et non pas en surface sur la place devant l'église.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**FC 7 ROMAGNAN P.**

3 Rue Scaliéro

**Demande Résumée :**

Le nombre de stations souterraines est insuffisant. Il faut une station supplémentaire.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FC 8 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Quelle hérésie de faire passer ce tram en sous-sol !!

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce tracé présente de nombreux avantages : Il optimise complètement la desserte de l'hypercentre économique et touristique de Nice / Les corps de voie du centre-ville de*

*Nice se révélant relativement étroites en largeur et comportant de très nombreuses activités riveraines, la recherche d'une vitesse commerciale maximale et l'optimisation de la quantité de populations desservies ont conduit au choix d'un tracé en souterrain. Il permet de s'affranchir dans la partie urbaine la plus dense des difficultés liées à la gestion des carrefours, des accidents, des manifestations sociales et autres évènements d'ampleur comme le Carnaval, garantissant ainsi une très bonne vitesse*

## **FC 9 HOSTIN F.**

NICE

### **Demande Résumée :**

Faire le terminus, est intéressant, seulement au niveau du port. Le faire place Garibaldi serait en double emploi sur la partie « Jean Médecins / Garibaldi » avec le T1. Sinon, autant mettre le terminus à « Jean Médecin » et la correspondance avec le T1 pour Garibaldi.

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Si la ligne T2 du tramway n'a pas son terminus place Garibaldi mais à Place Ile de beauté c'est qu'en janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement vers la gare Riquier et voire même au-delà.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

## **FC 10-1 Anonyme**

sans adresse

### **Demande Résumée :**

Bravo pour le projet, garder la même couleur pour la ligne 2, de préférence sortir sur le quai au Port.

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°35.*

*Voir thème(s) : Exploitation, Tracé de la ligne,*

## **FC 10-2 Anonyme**

sans adresse

### **Demande Résumée :**

Nice, ville touristique, pensez aux touristes. Evitez par exemple de fermer la voie rapide la nuit.

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.*

## **FC 11-1 FARAUT D**

Quartier de la Lanterne

### **Demande Résumée :**

La desserte des collines (Faber, la Lanterne, Alogan.....) sera-t-elle assurée plus densément qu'aujourd'hui ?

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.*

**FC 11-2 FARAUT D**

Quartier de la Lanterne

**Demande Résumée :**

Le trajet entre l'aéroport T1 et T2 est-il à la charge du contribuable Niçois ? si oui, pourquoi pas à la charge de la CCI ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le coût d'investissement de la branche Aéroport est pris en charge conjointement par la Métropole Nice Côte d'Azur et par la Société Anonyme des Aéroports de la Côte d'Azur (voir délibération du Conseil de Surveillance de la SAACA).*

*La ligne Ouest-Est telle qu'elle est proposée dans le dossier d'enquête publique offre une véritable connexion avec le transport aérien, un des principaux transports publics de la métropole. L'aéroport sera accessible directement depuis le centre ville sans rupture de charge, ce qui est cohérent avec le souhait d'Europe Écologie Les verts.*

*- Concernant les subventions, il est espéré autour de 160 M€, soit environ 25 % du montant de l'opération : Etat > 54,3 M€ / Conseil Général > 58 M€ / Région PACA > en cours de demande / Europe > 3M €. Ce financement sera à renouveler sur les années suivantes / SACA (société aéroportuaire) > 15 M€ à confirmer. NCA financera le solde après déductions des subventions accordées.*

**FC 11-3 FARAUT D**

Quartier de la Lanterne

**Demande Résumée :**

Il faut arrêter la ligne 2 à la place Garibaldi (en sous sol) et créer une ligne de petits véhicules électriques entre Garibaldi et la place Ile de beauté (à l'air libre). D'où une économie considérable et diminution de la pollution par le remplacement des véhicules à essence par des véhicules électriques.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Nous prenons bonne note de votre observation, mais si la ligne T2 du tramway n'a pas son terminus place Garibaldi mais Place Ile de beauté c'est qu'en janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement vers la gare Riquier et voire même au-delà.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°13.*

Voir thème(s) : Tracé de la ligne,

**FC 12 DUCOTE Yves**

12 bis Avenue Gustavin

**Demande Résumée :**

Souhaite un terminal EST sur le port et non pas sur la place Ile de Beauté. La station Garibaldi reste utile.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.*

*Le projet de la ligne Ouest-Est du tramway soumis à l'enquête publique prévoit le terminus Est sur la place Ile de Beauté. Néanmoins, une étude complémentaire est en cours pour envisager l'arrivée du tramway sur le quai Cassini.*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

### **FC 13 GOSSELIN Jocelyne**

84 Boulevard Carnot

#### **Demande Résumée :**

Je suis tout à fait favorable au projet. Néanmoins, je me permets de signaler que la destruction de la halle couverte destinée au sport indoor (en particulier l'athlétisme) est la seule qui permette les compétitions d'athlétisme indoor sur toute la région jusqu'à Marseille et Montpellier.

La disparition de cette salle va exclure tous les athlètes de Nice et même de la région de participer à la saison hivernale. A noter que le club de Nice fait partie des 20 premiers clubs français au niveau des performances et comporte quelques athlètes de haut niveau.

Il est donc indispensable de prévoir la reconstruction d'une halle de sport digne de ce nom avant la destruction de la halle actuelle.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 1.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

Voir thème(s) : CADAM,

### **FC 14 Anonyme**

sans adresse

#### **Demande Résumée :**

Pourquoi s'arrêter au port et ne pas poursuivre jusqu'à Riquier pour réaliser réellement un transport Est-Ouest avec correspondance SNCF pour desservir Villefranche, Monaco, Menton.

Est-il au moins prévu une extension qui y corresponde ?

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Riquier,

### **FC 15-1 MENA Abel**

4181 Route de l'Abadie

#### **Demande Résumée :**

Risque lié aux faibles capacités des futurs parkings prévus pour la ligne 2.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions N° 24 à 27 et 29.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,

**FC 15-2 MENA Abel**

4181 Route de l'Abadie

**Demande Résumée :**

Serait-il envisageable d'augmenter la capacité du parking « Pont-Michel » en couverture des voies ferrées ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.*

**FC 17 BECHEREL Marcel**

1 Avenue des Fleurs

**Demande Résumée :**

Pas favorable au tracé du tram en sous sol et inquiet pour le prix

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*A la demande de la Commission, le Maître d'Ouvrage a fait une étude comparative dans l'Annexe A 2 question N°7*

*La Commission en prend acte et vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût, Tunnel,*

**FC 18 MOUNIER JL**

3 Rue du St Suaire

**Demande Résumée :**

Projet enthousiasmant mais il manque deux stations entre Grosso et Garibaldi. Au fait pourquoi avoir fait en sous sol, est ce pour préserver les intérêts des commerçants?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission prend acte de votre enthousiasme.*

*Il est pratiquement impossible d'implanter 2 stations entre Grosso et Garibaldi : Il n'est pas souhaitable d'implanter une station dans une courbe, en particulier pour des problèmes de sécurité. (entre Grosso et Alsace Lorraine). Par ailleurs, l'implantation d'une station souterraine requiert pour les travaux une surface d'environ 60m x 30m pour le trou de la station et un complément en surface pour le chantier, surface difficilement disponible le long du trajet. Par ailleurs le cout d'une station souterraine est beaucoup plus élevé que celui d'une station en surface. Le choix raisonnable du MO est d'avoir au final 4 stations souterraines réparties judicieusement en fonction des différents paramètres de desserte des usagers et de lieu possible pour leur implantation.*

*Voir thème(s) : Stations, Tunnel,*

**FC 20 SMIL Serge**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Il me paraît indispensable que le tramway ligne 2 soit en partie cœur souterrainet qu'il déserte la Gare Riquier. Il est souhaitable qu'il y ait des ascenseurs (NDLR pour les stations enterrées).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévu en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

Mars 2012

**113 / 324**

*Il est prévu des ascenseurs pour les stations souterraines, en particulier pour les Personnes à Mobilité Réduite.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

### **FC 21 SEHOLTES Michel**

NICE

#### **Demande Résumée :**

Riquier SVP. Le tram peut être utile jusque là.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévu en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

### **FC 22 Référence non utilisée**

sans adresse

#### **Demande Résumée :**

Sans objet

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Sans objet.*

### **FC 24-1 OBERTI R.**

3 Boulevard Lech Walesa

#### **Demande Résumée :**

Avis favorable du projet.

Arrivée en souterrain sur le Quai est préférable

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte ; elle demande au Maître d'Ouvrage d'étudier la faisabilité de l'arrivée quai Cassini*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

### **FC 24-2 OBERTI R.**

3 Boulevard Lech Walesa

#### **Demande Résumée :**

La possibilité en sous- sol de faire arriver cette ligne Place de Riquier doit être envisagé

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais raisonnables.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FC 25 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Quel sera l'impact de la station Place Ile de Beauté sur le flux des véhicules arrivant ou se rendant en direction de Beaulieu qui pourraient se trouver bloqués sur le Bd Carnot, sens Est- Ouest, on ralentit pour s'y rendre sens Ouest-Est ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a donné des informations à titre indicatif sur les ajustements prévus dans l'annexe A2, question N°240 §3.*

*La Commission demande au Maître d'Ouvrage d'associer les représentants des quartiers et des socioprofessionnels pour bien définir les besoins et les services*

*Voir thème(s) : Autobus, Circulation,*

**FC 26-1 GARCIA M. et Mme [2]**

12 Avenue St Jean Baptiste

**Demande Résumée :**

Habitant au coin de la rue Penchienatti où votre tramway doit passer en souterrain, les immeubles du centre-ville sont anciens, souvent construits avant 1900. Pensez-vous que les travaux et ensuite les vibrations et autres, nous fassent subir des instabilités de l'immeuble et des fissures ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement, Tracé de la ligne, Travaux,*

**FC 26-2 GARCIA M. et Mme [2]**

12 Avenue St Jean Baptiste

**Demande Résumée :**

Pourquoi ne passez-vous pas rue Defly ou Carabacel. Nous avons déjà des fissures subies lors de la construction du MAMAC. Nous sommes contre ce tracé en souterrain.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Nous en prenons bonne note, mais cette proposition, relativement satisfaisante pour les résidents de la rue Penchienatti, n'apporte pas de solution dans le sens où elle ne fait que déplacer le problème ailleurs !*

*Ce tracé présente de nombreux avantages : Il optimise complètement la desserte de l'hypercentre économique et touristique de Nice / Les corps de voie du centre-ville de Nice se révélant relativement étroits en largeur et comportant de très nombreuses activités riveraines, la recherche d'une vitesse commerciale maximale et l'optimisation de la quantité de populations desservies ont conduit au choix d'un tracé en souterrain. Il permet de s'affranchir dans la partie urbaine la plus dense des difficultés liées à la gestion des carrefours, des accidents, des manifestations sociales et autres évènements d'ampleur comme le Carnaval, garantissant ainsi une très bonne vitesse commerciale.*

*Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement, Tracé de la ligne,*

**FC 27-1 GIAURET Vladimire**

NICE

**Demande Résumée :**

Je suis contre ce projet qui va nous coûter les yeux de la tête. Je trouve cette politique des travaux inadmissible.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le dossier qui a été présenté à l'enquête publique comportait un bilan socio-économique du projet qu'il est impossible de développer ici en quelques lignes. Le bénéfice par euro investi est de 0,7 €. Comme le financement est essentiellement d'origine publique, il s'agit également du bénéfice par euro public investi.*

*L'Instruction cadre de mai 2005 recommande de prendre en compte le coût d'opportunité des fonds publics. Le bénéfice du projet par euro public investi dans le cadre du projet de création de la ligne Ouest-Est est supérieur à ce coût d'opportunité des fonds publics, qui s'élève à 0,3 euro par euro public investi. Le taux de rentabilité interne atteint 6,3%. Il est supérieur au seuil de 4% correspondant au taux fixé par le Commissariat Général du Plan afin de garantir une utilisation optimale des ressources publiques.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°9.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FC 27-2 GIAURET Vladimire**

NICE

**Demande Résumée :**

Il y a des places de parking qui disparaîtront.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*4 parcs relais vont être créés : Saint-Augustin : 700 places / Ferber : 250 places / Digue des Français : 250 places / Magnan : 50 places. A noter qu'il s'agit d'estimations basées sur des comportements actuels (et aussi sur des capacités foncières disponibles) et que des dispositions seront prises pour augmenter significativement ce nombre de places en cas de demande accrue.*

*D'autre part il faut reconnaître que les axes de circulation sont saturés, induisant de fortes pollutions et nuisances. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles NCA a choisi de mettre désormais en place des modes de déplacements les plus forts en capacité de transport et les moins consommateurs d'espace. En effet, il devient possible de réduire l'espace de voirie dédié aux seuls déplacements en voiture et au stationnement, sans diminuer la capacité à se déplacer, grâce à une offre de transports publics plus performante qui utilise une surface moins grande. Ce qui permet une redistribution de ces espaces publics limités aux autres usages : piétons, vélos, espaces plus conviviaux pour les habitants et visiteurs dans les quartiers concernés par les futures lignes.*

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°29.*

*Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,*



**FC 28 MINOIS Jean**

NICE

**Demande Résumée :**

Solution : augmenter les impôts des avocats.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation qui s'adressant au rédacteur de l'observation ci-dessus est Hors Enquête*

**FC 29-1 MINOIS Jean**

NICE

**Demande Résumée :**

Favorable à la création de la ligne 2 et au trajet en sous sol lors de la traversée du centre-ville.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FC 29-2 MINOIS Jean**

NICE

**Demande Résumée :**

L'installation du terminus au port (hélas le lobby des commerçants de la rue Arson a prévalu) et plus précisément sur le quai, me paraît une décision très judicieuse. La place Ile de beauté, déjà saturée, sera préservée.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N°35.*

**FC 29-3 MINOIS Jean**

NICE

**Demande Résumée :**

Il manque incontestablement une station (sinon 2) entre Jean Médecin et Grosso. En plein centre-ville et dans une zone super urbanisée, les arrêts envisagés dans ce projet me paraissent insuffisants et trop espacés.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Sur la ligne T1 la distance moyenne inter station est de 440 m. Sur la ligne T2 il n'y a que les stations : Grosso - Alsace Lorraine (900 m), Alsace Lorraine - Jean Médecin (830 m) et Square Durandy – Garibaldi (790 m) qui sont un peu plus distantes. Ces implantations ont été choisies pour éviter le maximum d'expropriation en profitant des espaces disponibles (jardins Alsace-Lorraine et Durandy).*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°20.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FC 30 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Il faudrait songer à augmenter la capacité du parc relais de Magnan (seulement 50 places), pour inciter les gens à abandonner leur véhicule et prendre le tramway. Il s'agit d'un point stratégique qui dessert beaucoup les collines Niçoises.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En ce qui concerne les 50 places, il s'agit d'une estimation basée sur les comportements actuels (et surtout sur des capacités foncières disponibles) et que des dispositions seront prises pour augmenter significativement ce nombre de places en cas de demande accrue.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°25.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,*

**FC 31-1 Z. Patricia**

NICE

**Demande Résumée :**

*Contre ce projet. Beaucoup trop coûteux. C'est du superflu ! il y a déjà des bus et des tram pour se déplacer à Nice.*

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*NCA met en place une stratégie de développement urbain durable. L'enjeu est de faire évoluer les comportements en favorisant les démarches « éco-vertueuses » par des services adaptés. Un des objectifs est de devenir un des modèles urbains français de développement durable. Le tramway instaure une nouvelle pratique de la ville, conviviale et durable et contribue à répondre aux objectifs que Nice Côte d'Azur s'est fixé en matière de bilan carbone.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions n°7 et 9.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FC 31-2 Z. Patricia**

NICE

**Demande Résumée :**

*Il est inadmissible de construire vu les risques sismiques.*

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Concernant le tunnel et les stations souterraines, les ouvrages seront dimensionnés selon les règlements les plus récents en matière de sismicité (Eurocodes 8) par application du nouveau zonage sismique défini par l'arrêté ministériel du 22 octobre 1990 relatif à la classification et aux règles de construction parasismiques applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ». Les considérations de l'Eurocode ont été précisées par une étude spécifique menée par un cabinet expert « Géoter international » pour la définition du « spectre de projet et d'accélérogramme pour le tunnel du tramway de Nice ».*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°18.*

**FC 32 MINASSIAN Nicole**

NICE

**Demande Résumée :**

Hormis le coût de ce projet, ne pensez vous pas que les stations souterraines servent d'abri aux SDF ? La ville est si belle sur Victor Hugo, c'est bien dommage de s'enfoncer sous terre ! Je préférerais que la ligne soit aérienne.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce tracé présente de nombreux avantages : Il optimise complètement la desserte de l'hypercentre économique et touristique de Nice / Les corps de voie du centre-ville de Nice se révélant relativement étroits en largeur et comportant de très nombreuses activités riveraines, la recherche d'une vitesse commerciale maximale et l'optimisation de la quantité de populations desservies ont conduit au choix d'un tracé en souterrain. Il permet de s'affranchir dans la partie urbaine la plus dense des difficultés liées à la gestion des carrefours, des accidents, des manifestations sociales et autres évènements d'ampleur comme le Carnaval, garantissant ainsi une très bonne vitesse commerciale.*

*En ce qui concerne la sécurité, afin de permettre une évolutivité ainsi qu'une adaptation des équipements implantés en stations, les parois longitudinales des stations sont ponctuées de boîtes de raccordement intégrées aux parements, qui permettront à la demande d'implanter soit de la signalétique, caméras de sécurité, éclairage ou éclairage de secours, haut-parleurs.*

*Voir thème(s) : Coût, Victor Hugo, Sécurité des personnes,*

**FC 33 SAUVAGE Marede**

BRUXELLES

**Demande Résumée :**

Il n'y a pas de bornes de recharges en suffisance pour les voitures électriques.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.*

**FC 34 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Accueil très satisfaisant du commissaire enquêteur qui a répondu avec clarté à nos questions

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FC 35 MORALES Michel**

25 Avenue des Orangers

**Demande Résumée :**

Favorable a la construction de la ligne 2 après le succès de la ligne 1.

Mais des interrogations subsistent de nature :

Financière : dette Niçoise déjà importante avec une augmentation des impôts locaux de 17%.

Technique : le tunnel construit en zone urbaine dense provoquera d(importantes désordres sur les immeubles.

Environnementale : pas d'étude d'incidence du tunnel et de son effet « barrage » sur les eaux souterraines.

Politique : il incombe aux responsables d'organiser le chantier et les indemnités des commerçants.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Coût, Indemnisation et Accompagnement, Tunnel,*

**FC 36      MAGUERITE**

NICE

**Demande Résumée :**

Je suis totalement contre ce projet. Les couloirs de bus sont très efficaces et vu le prix à payer, il ya des choses plus importantes à faire.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Autobus, Coût,*

**FC 37      HABITANTS SS et KW**

1 ter Rue Berlioz

**Demande Résumée :**

Très inquiets pour les fondations de notre immeuble et craignons des infiltrations dans le sous sol. On est aussi inquiets pour les arbres (platanes) sur le Bd Victor Hugo et dans le jardin Alsace Lorraine. Est ce que le projet réduira aussi le trafic des voitures sur le Bd V. Hugo ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Circulation, Victor Hugo, Travaux,*

**FC 38-1      CHAMBON D.**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable du projet avec 2 remarques

Revoir les distances entre les stations et en créer une entre Grosso et Alsace Lorraine

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission a demandé d'envisager un rééquilibrage des stations en aérien, il n'est pas envisageable de créer une nouvelle station souterraine entre Grosso et Alsace-Lorraine pour des raisons d'implantation techniques.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FC 38-2      CHAMBON D.**

NICE

**Demande Résumée :**

Faire arriver la ligne jusqu'au départ des bateaux

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le terminus Place Ile de Beauté est conçu pour un prolongement jusqu'à la Gare de Riquier et il n'est pas envisageable de la déplacer jusqu'au départ des bateaux*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**FC 39      LARUNCAS Raoul**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte*

**FC 40 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Avis favorable

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission en prend acte***FC 41 PEREZ Mme**

5 Avenue Baquis

**Demande Résumée :**

Inquiète pour les fondations de mon immeuble, craignant une fragilisation de la structure et des infiltrations dans le sous-sol, souhaite un engagement de consolidation et réfection soit préalablement fourni préalablement.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a donné des informations concernant vos observations que vous trouverez dans l'annexe A2 question L249 de son mémoire.*

*La commission d'enquête acte les principes mis en œuvre pour le traitement des risques immobiliers et l'usage de référés préventifs pour le constat de l'immeuble.*

*Voir thème(s) : Travaux, Tunnel,*

**FC 42 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Avis favorable

Regrette-le manque de connexion avec la gare de Riquier

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte ; la liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FC 43-1 CALVO Antoine**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable avec des demandes complémentaires : liaison jusqu'à la gare de Riquier pour réaliser l'intermodalité

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte. La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FC 43-2 CALVO Antoine**

NICE

**Demande Résumée :**

Terminus sur le quai Cassini est plus approprié pour la fluidité de la circulation

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission demande au Maître d'Ouvrage l'étude de faisabilité de cette demande.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Séguirane,*

**FC 43-3 CALVO Antoine**

NICE

**Demande Résumée :**

Profiter du tunnelier pour faire en sorte que les quais du port soient reliés directement à la voie sur berge le long du paillon , ce qui mettrait le port en liaison directe avec l'autoroute. Cela faciliterait l'embarquement et le débarquement des bateaux pour la Corse.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette demande est hors objet de l'enquête.*

**FC 44-1 VISSIERE Denise [2]**

NICE

**Demande Résumée :**

Le tunnel nous paraît trop coûteux et dommageable pour les bâtiments existants

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Coût, Tunnel,*

**FC 44-2 VISSIERE Denise**

NICE

**Demande Résumée :**

Pas de liaison avec la gare de Riquier

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais raisonnables.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FC 45-1 GRINCEY P.**

NICE

**Demande Résumée :**

Tracé plus utile s'il allait jusqu'à Riquier pour la liaison avec la gare.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais raisonnables.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FC 45-2 GRINCEY P.**

NICE

**Demande Résumée :**

Stations éloignés l'une de l'autre aussi bien à Jean médecin comme à Garibaldi où il faut marcher pour aller de l'une ligne à l'autre

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les configurations différentes en aérien pour le T1 et en souterrain pour le T2 ne permettent pas de véritables interconnexions. C'est la raison qu'il a été réalisé des correspondances ; la correspondance se fera dans des lieux conçus et aménagés de sorte à faciliter les cheminements piétons dans un confort optimal et en toute sécurité.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FC 46 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable mais il faut une liaison jusqu'à la gare de Riquier  
Attention aux SDF dans la partie souterraine particulièrement en période hivernale

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte ; la liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais raisonnables.*

*Il est prévu une fermeture par grille pour éviter les intrusions en dehors des heures de*

*Voir thème(s) : Riquier, Sécurité des personnes,*

**FC 47 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Bravo pour ce... somptueux projet pharaonique.  
Ces dépenses ne seraient pas plus utiles à la réalisation d'habitation à caractère

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations.*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FC 48 GROS Roger**

NICE

**Demande Résumée :**

Bravo pour ce projet, indispensable pour désengorger le trafic est-ouest. Dommage qu'il arrive si tard.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FC 49-1 MIOT Michel**

NICE

**Demande Résumée :**

Il lui paraît stupide de faire une partie de la ligne en souterrain, ce qui est très onéreux quand on connaît la nature du sous-sol niçois.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**FC 49-2 MIOT Michel**

NICE

**Demande Résumée :**

Le passage par la Promenade aurait été mieux.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s)

Voir thème(s) : Tunnel,

**FC 50 RIVERANE Opéra**

NICE

**Demande Résumée :**

Oui au tram n°2 avec terminus place Ile de Beauté.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission en prend acte.

**FC 51 ACDD Assos**

4 Avenue Julien

**Demande Résumée :**

Le tramway doit rester en surface. Il doit desservir le port et la gare de Riquier. Pense que la ligne 2 aurait dû être faite avant le grand stade.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s)

Voir thème(s) : Tunnel,

**FC 52 CONEDERA M. Claude**

156 Avenue Cyrille Besset

**Demande Résumée :**

Oui au tramway en surface, annuler le projet en souterrain.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s)

Voir thème(s) : Tunnel,

**FC 53 BORCHIELLINI Marcelle**

46 Chemin de Crémat

**Demande Résumée :**

Non au tramway en souterrain, favorable pour celui en surface.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s)

Voir thème(s) : Tunnel,

**FC 54 COLLINO Dominique**

146 Chemin de Crémat

**Demande Résumée :**

Le tramway doit passer en surface : moins de pollution car moins de voiture. Ne pas oublier d'aménager les boulevards Gambetta et Cessole, pour ne pas oublier les quartiers Nord (correspondance de l'arrêt Alsace-Lorraine). Annuler le projet en souterrain.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Les boulevards Gambetta et Cessole ne font pas partie du projet puisque n'étant pas sur le tracé du tramway

Voir thème(s) : Tunnel,

**FC 55 CONEDERA Gilles**

156 Avenue Cyrille Besset

**Demande Résumée :**

La ligne 2 aurait du être réalisée avant le grand stade et être déjà en service. Mettre les



usagers en sous-sol pour laisser les voitures polluantes en surface ne résout pas le problème, sans compter le surcoût. Il faut abandonner le souterrain (voir tunnel de Toulon) auquel je suis défavorable ; Quant au reste du projet, il paraît sensé.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FC 57-1 BOUCHER-THOUVENY**

136 Rue de France

**Demande Résumée :**

Je suis favorable à cette ligne et à sa partie enterrée.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FC 58 DUBOIS Claude**

NICE

**Demande Résumée :**

Le tramway en surface sur l'avenue, Bravo. Je ne vois pas pourquoi le faire en sous sol Bd Victor Hugo, cela coûtera beaucoup plus cher et ce sera moins convivial.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce tracé présente de nombreux avantages : Il optimise complètement la desserte de l'hypercentre économique et touristique de Nice / Les corps de voie du centre-ville de Nice se révélant relativement étroits en largeur et comportant de très nombreuses activités riveraines, la recherche d'une vitesse commerciale maximale et l'optimisation de la quantité de populations desservies ont conduit au choix d'un tracé en souterrain. Il permet de s'affranchir dans la partie urbaine la plus dense des difficultés liées à la gestion des carrefours, des accidents, des manifestations sociales et autres évènements d'ampleur comme le Carnaval, garantissant ainsi une très bonne vitesse commerciale.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°7.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Coût, Victor Hugo, Tracé de la ligne,*

**FC 59 Illisible**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Je souhaite le tramway en surface et non en sous sol.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir réponse ci-dessus « FC 58 ».*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**FC 60 Illisible**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Pourquoi le projet ignore t-il la gare Thiers.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Relier l'aéroport à la gare SNCF Thiers, sans changement de ligne de tramway serait son seul avantage. Mais les inconvénients seraient très nombreux et rédhibitoires. Seulement la correspondance avec la gare est déjà prise en charge par la station « Thiers » de la ligne 1, à moins de 200 m à pied de la gare. Ce tracé resterait en lisière*

*de l'hyper-centre-ville, calé sur de grosses coupures urbaines que sont la voie ferrée au nord et la montée du Bd de Cimiez à l'ouest, avec de ce fait une offre de transport moins efficace en terme de desserte. Cette ligne n'assurerait plus la traversée de la ville de Nice.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**FC 61-1 BERTULI Josyane**

8 Rue Dante

**Demande Résumée :**

Je suis favorable à une ligne de tram Ouest Est.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FC 61-2 BERTULI Josyane**

8 Rue Dante

**Demande Résumée :**

Je suis extrêmement défavorable au tracé en sous sol, qui est extrêmement onéreux avec des stations très éloignées les unes des autres. Outre le coût et la mauvaise desserte du tracé en sous sol, le tramway passerait sous des immeubles anciens qui datent de 1850 et où les dommages pourraient être irrémédiables, ainsi que les nuisances.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce tracé présente de nombreux avantages : Il optimise complètement la desserte de l'hypercentre économique et touristique de Nice / Les corps de voie du centre-ville de Nice se révélant relativement étroits en largeur et comportant de très nombreuses activités riveraines, la recherche d'une vitesse commerciale maximale et l'optimisation de la quantité de populations desservies ont conduit au choix d'un tracé en souterrain. Il permet de s'affranchir dans la partie urbaine la plus dense des difficultés liées à la gestion des carrefours, des accidents, des manifestations sociales et autres événements d'ampleur comme le Carnaval, garantissant ainsi une très bonne vitesse commerciale.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°7.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Coût, Stations, Tracé de la ligne,*

**FC 61-3 BERTULI Josyane**

8 Rue Dante

**Demande Résumée :**

Il serait plus logique de faire passer le tramway en surface Bd Grosso, ensuite Dante ou Bottero ou Fleurs et Bd Victor Hugo. Sur ces axes, il n'y a pratiquement pas de commerce, le Bd Victor Hugo pourrait devenir piéton, comme l'avenue Jean Médecin. Ensuite liaison avec le tronçon qui existe déjà et prolongation en surface vers l'Ouest après le pont St Michel.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Pour déterminer le tracé de cette deuxième ligne de tramway une large concertation a été offerte au public, votre contribution aurait pu être utile. Tout le monde pouvait s'exprimer. Il fallait exposer ces options au cours de cette concertation dont le résultat a déterminé l'actuel tracé et ses options, le tout présenté lors de l'enquête publique.*

Voir thème(s) : *Tracé de la ligne,*

**FC 63 Illisible**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Pour faciliter le transport des voyageurs, au lieu d'avoir les sièges face à face, les mettre en longueur comme le métro à Paris, aussi mettre des poignets en hauteur

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.*

**FC 64 NICOLAY Elyse ( Présidente du**

54 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Opposition à la station souterraine au 54 Bld. Victor Hugo et au départ à l'ouest de la station Alsace Lorraine. Remise d'un mémoire.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir réponse à ce mémoire.*

Voir thème(s) : *Travaux,*

**FC 65-1 LUSARDI Annie ( Conseil**

272 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Défavorable/ contre la suppression de 53 places de stationnement sur l'avenue de la Californie, Fabron et Grosso : un risque de fermeture de magasins et de commerces en faillite.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*A la demande de la Commission, le Maître d'Ouvrage apporte des informations dans l'Annexe A2 question L25.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

Voir thème(s) : *Stationnement & Parc Relais,*

**FC 65-2 LUSARDI Annie ( Conseil**

272 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Contre l'abattage des arbres et palmiers

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'étude d'impact précise que près de 2400 arbres seront plantés, 950 conservés et 700 arbres transplantés ou abattus pour des raisons sanitaires (environ une cinquantaine).*

*La Commission demande au Maître d'Ouvrage, en respect des plantations existantes, la suppression d'arbres programmés ne doit être faite qu'à défaut de tout autre solution permettant le maintien et que le programme de plantation d'arbres de remplacement ou d'arbres supplémentaires devra être scrupuleusement respecté.*

Voir thème(s) : *Environnement,*

**FC 65-3 LUSARDI Annie ( Conseil**

272 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Contre la fixation des caténaires sur les façades des immeubles

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le tramway étant alimenté par des Ligne Aérienne avec Contact (LAC), il est nécessaire de faire des ancrages soit sur des poteaux ou en façade selon la*

Mars 2012

127 / 324

Voir thème(s) : *Exploitation,*

**FC 65-6 LUSARDI Annie ( Conseil**

272 Avenue de la Californie

**Demande Résumée :**

Pourquoi une voie de circulation ? Ce tronçon sera-t-il en double sens ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Voir thème(s) : *Circulation,*

**FC 66 Illisible**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Avis favorable mais il faut impérativement que le terminus soit à Riquier pour desservir la gare SNCF 3ième du département en terme de fréquentation

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte ; la liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais*

Voir thème(s) : *Riquier,*

**FC 68 FENASSE H.**

17 Boulevard Dubouchage

**Demande Résumée :**

Avis favorable mais souhaite la station place Ile de Beauté en sous-sol et le prolongement jusqu'à la gare de Riquier

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

Voir thème(s) : *Gautier/Port/Ségurane, Stations,*

**FC 69-1 MICHAUT Williams**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Préfererait une solution par augmentation et rationalisation du réseau autobus.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il s'agit, en fait, d'une remise en cause du projet tramway, lequel ne remet pas en cause le fait que les autobus restent indispensables pour le compléter.*

Voir thème(s) : *Autobus,*

**FC 69-2 MICHAUT Williams**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Est contre le tracé en souterrain qui aura des impacts sur les fondations des

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

Voir thème(s) : *Tunnel,*

**FC 70-3 CINEMA Variétés ( Aubert)**

5 7 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Favorable pour un tramway en surface pour éviter toutes ces difficultés.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations

Voir thème(s) : Tracé de la ligne,

**FC 71 BAROUCH Claude**

39 Rue Gioffredo

**Demande Résumée :**

Favorable à un tramway en aérien car le sous-sol est fragile : fondations, séisme, eau.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations

Voir thème(s) : Tracé de la ligne, Tunnel,

**FC 72-1 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Nice n'a-t-elle pas assez de dettes pour se permettre d'entreprendre de tels travaux au moment où il faut faire des économies alors que les bus déjà en place donnent satisfaction avec de nombreuses lignes différentes. ; risque de dépassement du budget comme cela a été le cas pour la ligne 1

Comment vont être traité les commerçants qui risquent d'être impactés par les travaux au niveau de la rue de France et de l'Av de la Californie ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions N°4 et 9

La Commission demande au Maître d'Ouvrage la constitution d'une commission de suivi travaux qui soit le point d'accès et l'interlocuteur unique des riverains et des commerçants. Une convention entre la CCI et la Communauté Urbaine de Nice est en cours de finalisation pour l'accompagnement de commerçants et des entreprises pendant les travaux.

Voir thème(s) : Coût, Indemnisation et Accompagnement, Travaux,

**FC 73-1 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable avec quelques inquiétudes :

Le bruit sera – t-il supportable pour les riverains qui habitent devant l'entrée du tunnel et devant la station.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Voir thème(s) : Environnement,

**FC 73-2 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Le stationnement devant la rue de France va-t-il disparaître et ou se garer car les parkings payants sont souvent plein ou loin.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,

**FC 73-3 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

La circulation sur la rue de France sera obligatoirement déviée sur la promenade des Anglais d'où des embouteillages permanents.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Voir thème(s) : *Circulation,*

**FC 74 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable mais pense que le terminus doit se faire près de la gare de Riquier dont la fréquentation est très importante et non au port

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Voir thème(s) : *Riquier,*

**FC 75 DO CARMO Nancy**

6 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Avis défavorable compte tenu du coût du tunnel , du sous- sol friable et des perturbations occasionnées sur le Bd Victor Hugo

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Voir thème(s) : *Coût, Victor Hugo, Tunnel,*

**FC 76 DUMONT-LAUGIER Denise [2]**

8 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Avis favorable même s'il y a beaucoup de tracas en perspective pour le 8 Bd Victor Hugo qu'il faut accepter pour un meilleur rayonnement de la ville de Nice

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte*

Voir thème(s) : *Victor Hugo,*

**FC 79-1 BANULS Pierre**

17 Rue Pastorelli

**Demande Résumée :**

Projet pertinent et utile pour les déplacements au sein de la ville ; la station Durandy va masquer sur la rue Pastorelli, la belle perspective de l'ancienne bibliothèque de Nice. La suppression de places de stationnement va accroître les difficultés dans ce quartier. Il serait souhaitable de trouver une solution pour une meilleure gestion du stationnement dans ce quartier ;

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte ; la mise en service du T2 va induire une réorganisation de la circulation et des bus et des modes de déplacements pour certains qui devrait améliorer la gestion du stationnement. La Commission demande au Maître d'Ouvrage d'associer les riverains et les représentants des quartiers pour mieux prendre en compte les besoins.*

Voir thème(s) : *Environnement,*

**FC 79-2 BANULS Pierre**

17 Rue Pastorelli

**Demande Résumée :**

Compte tenu de la fréquentation importante de cette station de prévoir une surveillance policière pour éviter la stagnation de la mendicité, des vols à la sortie

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le projet prévoit un bon dispositif de sécurité des personnes et des biens dans les stations avec un équipement de vidéosurveillance et de système de détection d'intrusion. et de dissuasion des non-utilisateurs de transport d'investir les stations. La nuit, les entrées des stations et du tunnel seront fermés par des rideaux et des grilles..*

*Voir thème(s) : Sécurité des personnes,*

**FC 79-3 BANULS Pierre**

17 Rue Pastorelli

**Demande Résumée :**

Que le personnel hospitalier qui squatte les espaces de stationnement soit soumis aux mêmes règles que celles appliquées à tout citoyen en matière de verbalisation.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette question n'est pas liée au tramway et doit être traitée à un autre niveau.*

*Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,*

**FC 80 Illisible**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Est-il nécessaire de prévoir de grands travaux en période de restriction budgétaire et les impôts sont suffisamment élevés à Nice pour ne pas grever d'avantage les

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le Maître d'ouvrage a précisé qu'à ce stade il n'est pas envisagé, dans le présent mandat, de hausse de la fiscalité.*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FC 81-1 AUDA Michel**

128 Chemin de Gairaut

**Demande Résumée :**

Opposé au tracé souterrain en raison du coût. Une estimation sommaire d'un tracé aérien lui semble pertinente. Aucune puissance électrique n'est indiquée, pas plus que les coûts d'exploitation en sous-sol.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le choix du tracé émane d'une longue concertation avec le public.*

*La Commission s'est interrogée sur l'estimation d'un tracé aérien a demandé au Maître d'Ouvrage une étude comparative qui figure dans l'Annexe 2 (question 7)*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Tunnel, coût, tracé*

**FC 82 FARAGOU César**

VILLEFRANCHE

**Demande Résumée :**

Il serait judicieux de réaliser un tracé non enterré sur le tiers de son parcours, cela coûterait peut être dix fois moins cher !

Un tram en « cul-de-sac » à la place Ile de Beauté est une idée bâtarde. Quant à la liaison sur Villefranche-sur-Mer, c'est totalement utopique. Pour ne pas avoir imaginé la liaison avec Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**FC 83 ZAMITI**

Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Le tramway est une opération de marketing politique. Le réseau de bus existant au Port est plus économique qu'un tram et donne globalement satisfaction. Une enquête publique la veille de Noël avec fin le 20 Janvier, c'est un peu gros !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Observation hors enquête.*

*Par ailleurs, la Commission rappelle que l'enquête a duré six semaines dont quatre hors vacances scolaires*

**FC 84-1 FORTABAT Alexandre**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Opposé au passage en souterrain du tramway. Quel sera le bénéfice pour le centre ville avec seulement 4 stations souterraines ? La place ne manque pas sur la Promenade. Combien de lignes aériennes pourraient être construites pour le prix de la

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**FC 84-2 FORTABAT Alexandre**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Concernant la trémie rue Gautier, elle entraînera la mort du quartier des antiquaires.

La solution de terminus aérien sur la place Ile de Beauté sans parking automobile entraînera la saturation de la circulation.

L'immeuble qu'il habite verra l'accès à son porche principal condamné par la trémie qui affectera forcément la structure du bâtiment.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Coût,*



**FC 84-3 FORTABAT Alexandre**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Souhaite que la solution évoquée par le Maire (terminus aérien quai Cassini avec liaison souterraine entre Garibaldi et Ile de Beauté).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission demande au Maître d'Ouvrage d'étudier cette proposition et vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Séguane,*

**FC 84-4 FORTABAT Alexandre**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Demande un nouveau plan de circulation, des mesures de stationnement supplémentaire en corrélation avec le plan d'aménagement du port ainsi qu'un plan de valorisation des espaces piétons et cyclables et la mise en valeur du patrimoine historique et commerçant du quartier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le nouveau plan de circulation esquissé dans le dossier sera précisé au fur et à mesure des études. Les mesures de stationnement supplémentaires sont exposées dans le dossier, ainsi que les plans de déplacements doux.*

**FC 84-5 FORTABAT Alexandre**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Par ailleurs, il demande une réduction des nuisances de chantier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,*

**FC 85-1 THEBAULT Julie [4]**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Déclare avoir remis une pétition de 276 signatures contre le projet de trémie rue Antoine Gautier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission prend acte de la remise de cette pétition, enregistrée sous le N° L329.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Séguane,*

**FC 85-2 THEBAULT Julie [4]**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Insère dans le registre la lettre signée par César FARAGON, M. ZANITI, Alexandre FONTABERT et elle-même :

a.) Opposition au projet qui va défigurer notre quartier et endommager notre immeuble. La rue Antoine Gautier sera inaccessible aux secours aux livraisons, impossible à traverser.

b.) Souhaite la réalisation du projet tel que présenté lors de l'AG du Comité de Défense du Quartier du Port, le 4/11/2011, en présence de M. Estrosi : souterrain sous Séguane et Gautier et sortie sur le quai Cassini.

c.) Autre option : rue Cassini en surface.

d.)Le tracé sur la promenade des Anglais avait sa préférence.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions N° 13 &35.*

*Le projet de la ligne Ouest-Est du tramway soumis à l'enquête publique prévoit le terminus Est sur la place Ile de Beauté. Néanmoins, une étude complémentaire est en cours pour envisager l'arrivée du tramway sur le quai Cassini. Cette option, si elle était retenue, supprimerait la trémie prévue dans la rue Antoine Gautier.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Séguane, Tracé de la ligne,*

**FC 86-2 BONIFAS Gilbert**

27 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Identique à FA201-2

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cf. FA201-2*

*Voir thème(s) : Victor Hugo,*

**FC 86-3 BONIFAS Gilbert**

27 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Identique à FA201-3

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cf. FA201-3*

*Voir thème(s) : Environnement, Victor Hugo,*

**FC 86-4 BONIFAS Gilbert**

27 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Identique à FA201-4

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cf. FA201-4*

*Voir thème(s) : Victor Hugo, Tracé de la ligne,*

**FC 86-5 BONIFAS Gilbert**

27 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Identique à FA201-5

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cf. FA201-5*

*Voir thème(s) : Victor Hugo, Stations,*

**FC 86-6 BONIFAS Gilbert**

27 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Identique à FA201-6

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cf. FA201-6*

*Voir thème(s) : Autobus, Victor Hugo,*

**FC 87-1 CATTÀ Jacques**

2 bis Rue Niepce

**Demande Résumée :**

Prévoir la liaison avec la gare de Riquier. Le reste est cohérent.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FC 87-2 CATTÀ Jacques**

2 bis Rue Niepce

**Demande Résumée :**

Difficultés géologiques réelles mais n'a-t-on pas fait le tunnel sous la Manche ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Il est exact que la technique de percement à l'aide de tunnelier est particulièrement adaptée à ce type de sous-sol.*

**FC 88-2 C.S. Le Métropole ( Taboni)**

8 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Présence d'un escalier devant l'immeuble sur le plan affiché au Forum de l'Urbanisme, alors que non représenté sur les plans et coupes du dossier d'enquête (vol 2 p 341)? Opposée à une telle sortie qui générera des nuisances. Y aura-t-il des bouches d'aération devant notre résidence ? Localisation ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe C2, référence FA190.*

*Un édicule d'accès et une grille de ventilation de la station souterraine sont implantés dans le domaine public, sur le trottoir nord du Bd Victor Hugo, au droit de la parcelle LA231 proche de l'angle de la rue Melchior de Voguié.*

*Voir thème(s) : Victor Hugo, Stations, Travaux,*

**FC 88-4 C.S. Le Métropole ( Taboni)**

8 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Souhaite des constats d'huissier des parties communes et privatives avant les travaux.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitre 3.4.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Victor Hugo, Travaux,*

**FC 90 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Faire une ligne Ouest/Est très bien, mais il faut s'assurer que le réseau de bus annexe qui desservira les axes perpendiculaires soient bien défini. Des navettes doivent être prévues pour le Bd de la Madeleine qui souffre d'être saturé, les bus trop espacés sont plein à craquer et ne peuvent parfois pas accepter de passager !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.*

Mars 2012

135 / 324

**FC 91**      **KY 288 ( Alsace Lorraine)**

Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Double emploi avec observation FB 33

**Réponse de la Commission d'Enquête :***Voir réponse FB 83***FC 92**      **Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Arrêter la ligne place Garibaldi reviendrait à faire un tronçon Jean « Medecin-Garibaldi » en double de la ligne 1 pour une double station : Durandy ce serait un gâchis ! La ligne 2 doit aller au moins jusqu'à la place Ile de Beauté.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°13 et 35.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Tracé de la ligne,*

**FD 3**      **SCHIEB Pierre Alain**

17 Avenue des Fleurs

**Demande Résumée :**

Projet intéressant s'il est réalisé dans les limites du cadrage budgétaire avec des financements à maturité longue (au moins sur 50 ans car projet intergénérationnel) pour éviter de s'appuyer trop sur les taxes locales et durant des période de crise.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte ; Le Maître d'ouvrage a précisé qu'à ce stade il n'est pas envisagé, dans le présent mandat, de hausse de la fiscalité*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FD 4**      **RACLE**

44 Rue de la Buffa

**Demande Résumée :**

Projet intéressant ; pourquoi ne va-t-on pas jusqu'à Riquier pour l'interconnexion avec la gare

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais raisonnables.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FD 5**      **MIR Jean**

NICE

**Demande Résumée :**

Projet intéressant; mais en profond désaccord sur la fin du trajet Garibaldi-Place Ile de Beauté ; la ligne doit s'arrêter à Garibaldi pour ne pas neutraliser la circulation rue Antoine Gautier par une trémie dommageable au village des Antiquaires . La distance Garibaldi – le Port est de 250m à pied ce qui générera des économies pour la réalisation du projet.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et demande au Maître d'Ouvrage d'étudier une solution sans faire de trémie rue Antoine Gautier.*

**FD 6            PELLETIER R.**

NICE

**Demande Résumée :**

FD06-1 Il serait dommage que le T2 ne se prolonge pas jusqu'à la gare de Riquier très fréquentée avec une connexion Tram/train/bus

FD06-2 Quid de la future station de maintenance des rames

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais raisonnables.*

*Voir thème(s) : Exploitation, Riquier,*

**FD 7-1        GALLIENA Jacqueline**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis défavorable du projet en souterrain car coûts des travaux trop onéreux et trop longs. La ligne T2 doit être réalisée en surface avec le terminus Place de Riquier

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le choix du tracé émane des résultats d'un long processus de concertation et de réunions publiques. Une étude comparative avec une ligne en surface est donnée à la demande de la Commission dans l'Annexe A2 question n°7*

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais raisonnables.*

*Voir thème(s) : Coût, Riquier, Tracé de la ligne, Tunnel,*

**FD 7-2        GALLIENA Jacqueline**

NICE

**Demande Résumée :**

Ne pas délaisser les quartiers Nord de Nice . Prévoir des couloirs en site propre sur le Bd Gambetta et Cessole ainsi que des pistes cyclables

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne concerne pas l'objet du projet.*

**FD 8            HEMZACEK JP**

NICE

**Demande Résumée :**

Il serait préférable que le terminus soit à la gare de Riquier. Pourquoi ne pas faire passer le tramway Bd de Riquier où il y a peu de commerces ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En ce qui concerne le tracé éventuel jusqu'à la gare Riquier rien n'est encore défini et cela ne fait pas l'objet de la présente enquête.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**FD 9          LEGENDRE J**

NICE

**Demande Résumée :**

Je suis totalement défavorable au projet TUNNEL (travaux et coûts énormes), sans compter que nous sommes dans une région sismique et marécageuse, risque d'inondations et de raz de marée. Le projet tout en extérieur est très faisable comme le démontre la ligne existante n° 1.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Nous prenons bonne note de votre observation, Il est cependant utile de préciser que les techniques actuelles savent tenir compte des aléas que vous citez.*

*Concernant le tunnel et les stations souterraines, les ouvrages seront dimensionnés selon les règlements les plus récents en matière de sismicité (Eurocode 8) par application du nouveau zonage sismique défini par l'arrêté ministériel du 22 octobre 1990 relatif à la classification et aux règles de construction parasismiques applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ». Les considérations de l'Eurocode ont été précisées par une étude spécifique menée par un cabinet expert « Géoter international » pour la définition du « spectre de projet et d'accélérogramme pour le tunnel du tramway de Nice ».*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°7 et 18.*

*Voir thème(s) : Eau,*

**FD 10          Association des Paralysés de**

NICE

**Demande Résumée :**

L'APF très attentif à tous les problèmes d'accessibilité souhaite être associée pour le traitement des problèmes afférent à cette situation

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et demande au Maître d'Ouvrage d'associer l'APF conformément à la législation.*

*Voir thème(s) : Sécurité des personnes,*

**FD 11          PEGRE**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable. Manque des stations dans les lieux très habités : entre Garibaldi et Durandy et entre Médecin et Alsace lorraine

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FD 12          RONCLERE Alain**

NICE

**Demande Résumée :**

Il est dommage de ne pas aller sur la gare de Riquier qui est un nœud de correspondance potentiel pour les personnes travaillant sur Monaco.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Riquier,*

Mars 2012

138 / 324

**FD 13 LEFEVRE**

sans adresse

**Demande Résumée :**

J'adhère à ce projet à 100 % et espère qu'il se réalisera le plus tôt possible.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La commission en prend acte.*

**FD 14 Illisible**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Est favorable au projet de tramway, mais contre son enfouissement. Le sol n'est pas adapté et les dégâts seront considérables. Le coût en surface est moindre.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FD 15-1 CHAMBARD S.**

50 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Est formellement contre le passage du tramway en souterrain au niveau de Victor Hugo en raison de la qualité du sous-sol.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FD 15-2 CHAMBARD S.**

50 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Est formellement contre le passage du tramway en souterrain au niveau de Victor Hugo en raison de son coût.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**FD 16 MANIVON G.A.**

NICE

**Demande Résumée :**

Contre le passage du tramway en sous-sol en raison de trop grands risques.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**FD 17-1 C. Q. V. Hugo ( J. Pastorelle)**

Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Le choix de la période de l'enquête publique (fêtes de fin d'année) et sa durée n'ont pas facilité la consultation du dossier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission rappelle que l'enquête a débuté le 12 Décembre, soit une semaine avant les vacances de Noël, et s'est prolongée jusqu'au 20 janvier, soit 3 semaines après la fin des vacances, donc a duré près d'un mois hors période de vacances. De plus, les commissaires enquêteurs ont siégé tous les jours ouvrables, y compris les*

Mars 2012

139 / 324

samedi matin, sauf les 24 et 31 Décembre.

**FD 17-2 C. Q. V. Hugo ( J. Pastorelle)**

Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Leur inquiétude s'est particulièrement manifestée sur la question du contexte

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**FD 17-3 C. Q. V. Hugo ( J. Pastorelle)**

Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Le coût annoncé, déjà excessif, ne tient pas compte des nombreux contentieux qui ne manqueront pas de surgir.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FD 18 TILUEL Mme**

NICE

**Demande Résumée :**

Est contre le projet car il n'y a plus d'argent, cela peut attendre.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Coût,*

**FD 19 RAZEAU Christian**

NICE

**Demande Résumée :**

Double emploi – Voir observation FA-50

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir réponse FA/50*

**FD 20 BONIFAS Gilbert**

27 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Idem Lettre 417 – Voir à cette lettre

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Idem réponse Lettre 417 – Voir à cette lettre*

**FD 21-1 LAHIETTE Pierre**

41 Avenue Montplaisir

**Demande Résumée :**

J'adhère à ce tracé sous la condition que l'itinéraire soit Ouest-plein Est.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**FD 21-2 LAHIETTE Pierre**

41 Avenue Montplaisir

**Demande Résumée :**

Le Président du comité de quartier, dès 2009, proposait de créer un parking sous la place Ile de Beauté. Ce projet trouve toute son utilité car la ligne 2 peut arriver, par

Mars 2012

**140 / 324**



l'itinéraire Cassini, sous ce parking souterrain, où sera créée la station « port Lymphia », relié au parking relais précité.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il semble y avoir une impossibilité matérielle de réaliser une station « sous » la place Ile de beauté. L'enveloppe d'une station se présentant sous la forme d'un bloc en parois moulées d'une emprise de 60mx20m et d'une profondeur de 40 à 50m,, les parois venant s'ancrer au substratum. Cet ouvrage, étant construit perpendiculairement à l'écoulement naturel des eaux souterraines, formerait inévitablement un barrage, ce qui aurait pour conséquence de faire monter durablement le niveau de la nappe phréatique, provoquant ainsi des inondations quasi-permanentes de sous-sols, caves garages etc. !*

Voir thème(s) : Eau,

**FD 21-3 LAHIETTE Pierre**

41 Avenue Montplaisir

**Demande Résumée :**

Il faut absolument rejoindre, toujours en souterrain, la gare importante de Riquier. Ce quartier entre port et Riquier regorge d'usagers potentiels et ainsi diminuer le % de circulation et à fortiori celui des pollutions.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

Voir thème(s) : Riquier,

**FD 21-4 LAHIETTE Pierre**

41 Avenue Montplaisir

**Demande Résumée :**

Il faut augmenter le nombre de stations par exemple sur Victor Hugo, entre Jean Médecins et Garibaldi.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Sur la ligne T1 la distance moyenne inter station est de 440 m. Sur la ligne T2 il n'y a que les stations : Grosso - Alsace Lorraine (900 m), Alsace Lorraine - Jean Médecin (830 m) et Square Durandy – Garibaldi (790 m) qui sont un peu plus distantes. Ces implantations ont été choisies pour éviter le maximum d'expropriation en profitant des espaces disponibles (jardins Alsace-Lorraine et Durandy).*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°20.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,

**FD 21-5 LAHIETTE Pierre**

41 Avenue Montplaisir

**Demande Résumée :**

La position de la station au niveau du square Durandy est moins pénalisante que Place Wilson, car ce square présente moins d'arbres remarquables et un fort potentiel de valorisation. De plus, en phase travaux, l'impact sur la circulation dans le quartier est très réduit et enfin le projet « Grande Mairie » ne semble plus à l'ordre du jour !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La position de la station au niveau du square Durandy est moins pénalisante que Place Wilson, car ce square présente moins d'arbres remarquables et un fort potentiel de*

valorisation. De plus, en phase travaux, l'impact sur la circulation dans le quartier est très réduit et enfin le projet « Grande Mairie » ne semble plus à l'ordre du jour !

Voir thème(s) : Tracé de la ligne,

### **FD 21-6 LAHIETTE Pierre**

41 Avenue Montplaisir

#### **Demande Résumée :**

Les travaux souterrains entre Grosso et l'Est sont sujets à gros inconvénients : La configuration et la nature diverse du sous-sol niçois / Beaucoup d'immeubles anciens fragilisés par des fondations peu profondes, vont subir des dégradations annoncées. Une assurance contre d'éventuels gros problèmes, est-elle prévue ?

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions n°10 et 11.

### **FD 21-7 LAHIETTE Pierre**

41 Avenue Montplaisir

#### **Demande Résumée :**

Une ligne 2 en surface, sur un même trajet, avec un itinéraire modifié après la station Jean. Médecin, ne serait elle pas plus avantageuse ?

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°7.

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations

Voir thème(s) : Tracé de la ligne,

### **FD 22-1 LEFEVRE**

Rue Bonaparte

#### **Demande Résumée :**

Est contre le tramway en souterrain.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Contre le tramway en souterrain. Le requérant pointe l'importance de la circulation dans le secteur du port pour remarquer que le terminus est mal placé.

La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour la réponse à vos observations

Voir thème(s) : Tunnel, circulation, stationnement

### **FD 22-2 LEFEVRE**

Rue Bonaparte

#### **Demande Résumée :**

Ne voit pas l'intérêt d'un terminus au Port, au risque d'engorger la circulation autour et sur la basse corniche.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s)

Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais, circulation

### **FD 22-3 LEFEVRE**

Rue Bonaparte

#### **Demande Résumée :**

Les personnes qui viendraient prendre le tram au Port n'auraient pas assez de

stationnement.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne, stationnement et parcs-relais*

**FD 23-1 GADSECA F. Maquard**

NICE

**Demande Résumée :**

1er tronçon section surface Saint-Augustin – Grosso : le tramway doit s'insérer dans les nombreuses infrastructures existantes ou futures. Le chantier dans ce secteur va bouleverser la circulation (embouteillages pendant plusieurs années dans les quartiers alentours). La ligne T2 modifiera les flux de circulation sans aucun gain pour la fluidité de ceux-ci.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**FD 23-2 GADSECA F. Maquard**

NICE

**Demande Résumée :**

Interrogation sur les aquifères dans ce secteur. Le tunnel opposera une résistance hydraulique maximum. Quelles prescriptions, quelles décisions pour assurer la sécurité des constructions et des biens privés sans oublier les informations

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Travaux,*

**FD 23-3 GADSECA F. Maquard**

NICE

**Demande Résumée :**

2ème tronçon : section souterraine Grosso - Garibaldi : le secteur Alsace-Lorraine (jardin public) doit impérativement être préservé pour les générations futures. Le but premier avant tout travaux doit être de juguler l'asphyxie du flux de circulation pour l'ensemble des quartiers du port de Nice, ce qui impose une gestion pérenne de ces travaux.

Les chantiers d'entrée et de sortie du tunnel causeront pendant des années des nuisances importantes à chaque extrémité avec embouteillages journaliers et

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Environnement,*

**FD 23-4 GADSECA F. Maquard**

NICE

**Demande Résumée :**

Les travaux du tunnel intensifieront les embouteillages journaliers.

Le but premier avant tout travaux doit être de juguler l'asphyxie du flux de circulation pour l'ensemble des quartiers du port de Nice, ce qui impose une gestion pérenne de ces travaux.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Circulation,*

Mars 2012

143 / 324

**FD 24**      **KY 288 ( Alsace Lorraine)**      NICE

**Demande Résumée :**

Double emploi avec observation FB 33

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) voir réponse FB 33*

**FD 25**      **MOSSA Paul**      NICE

**Demande Résumée :**

Une idée simple et moins dangereuse : Installer le tram en surface avec voies montante et voies descendantes dans des rues distinctes. Exemple Victor Hugo – La Buffa etc. ...

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N°31.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne, Tunnel,*

**FD 26**      **LAMBERT Martine**      17 Avenue de la Clua

**Demande Résumée :**

Membre des amis de la terre a déposé ce jour dans l'urne un document d'une page. 20-1-2012.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 1**      **RAMPAL Agnés**      42 Avenue Bieckert

**Demande Résumée :**

Avis favorable pour la deuxième ligne du tramway telle que proposée.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 2-1**      **C. Q. du Port et Masséna**      PORT

**Demande Résumée :**

Pas assez d'arrêts dans la partie tunnel.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ces implantations ont été choisies pour éviter le maximum d'expropriation en profitant des espaces disponibles (jardins Alsace-Lorraine et Durandy).*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°20.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**GA 2-2**      **C. Q. du Port et Masséna**      PORT

**Demande Résumée :**

Pensez aux seniors et handicapés.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Des textes fixent les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les installations ouvertes au public lors de leur construction,*

Mars 2012

**144 / 324**

leur création ou leur modification, pris en application de l'article R.11-19-1 du Code de la construction et de l'habitat. Le projet tient compte de cette réglementation.

### **GA 3 BELLEZZA Pierre**

58 Rue Beaumont

#### **Demande Résumée :**

Au moment où l'on veut relier les stations multimodales, la gare Riquier, qui draine des centaines de voyageurs par jour est peu facilitée. On se plie facilement aux désirs de quelques personnes, au détriment de centaines d'autres. Un peu de volonté SVP.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement.*

Voir thème(s) : Riquier,

### **GA 4 LE PIVERT Michel**

6 Avenue Giordan

#### **Demande Résumée :**

Le trajet retenu n'offre aucun intérêt. Les citoyens et touristes seraient intéressés par une liaison aboutissant à la gare SNCF, avec jonction ligne 1, permettant l'accès à toutes les Facs de Nice, via François Grosso, Châteauneuf, Thiers. Projet beaucoup moins onéreux.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Relier l'aéroport à la gare SNCF Thiers, sans changement de ligne de tramway serait son seul avantage. Mais les inconvénients seraient très nombreux et rédhibitoires. Seulement la correspondance avec la gare est déjà prise en charge par la station « Thiers » de la ligne 1, à moins de 200 m à pied de la gare. Ce tracé resterait en lisière de l'hyper-centre-ville, calé sur de grosses coupures urbaines que sont la voie ferrée au nord et la montée du Bd de Cimiez à l'ouest, avec de ce fait une offre de transport moins efficace en terme de desserte. Cette ligne n'assurerait plus la traversée de la ville de Nice.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°7.*

Voir thème(s) : Tracé de la ligne,

### **GA 5 DAMBREVILLE Alain**

21 Avenue Jean Lorrain

#### **Demande Résumée :**

Excellent projet, je suis partisan d'un terminus au port avec entrée Quai Cassini.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°35.*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Tracé de la ligne,

### **GA 6 LIPRAUDI Marie Claude**

1 Rue des Eglantines

#### **Demande Résumée :**

Quand est-ce que le tramway arrivera jusqu'à l'Ariane.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.*

*Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne,*

**GA 7-1 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

*Le tramway va jusqu'à l'Aéroport, Bravo!!!*

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 7-2 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

*Je propose qu'il aille jusqu'à place Masséna ou Garibaldi, cela ferait un coût moins élevé puis mettre une navette pour Garibaldi ou Masséna par bus jusqu'au port.*

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Pour déterminer le tracé de cette deuxième ligne de tramway une large concertation a été offerte au public, votre contribution aurait pu être utile. Tout le monde pouvait s'exprimer. Il fallait exposer ces options au cours de cette concertation dont le résultat a déterminé l'actuel tracé et ses options, le tout présenté lors de l'enquête publique. Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°13.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**GA 7-3 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

*Pourquoi faire un souterrain ? Encore trop de frais !*

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce tracé présente de nombreux avantages : Il optimise complètement la desserte de l'hypercentre économique et touristique de Nice / Les corps de voie du centre-ville de Nice se révélant relativement étroits en largeur et comportant de très nombreuses activités riveraines, la recherche d'une vitesse commerciale maximale et l'optimisation de la quantité de populations desservies ont conduit au choix d'un tracé en souterrain. Il permet de s'affranchir dans la partie urbaine la plus dense des difficultés liées à la gestion des carrefours, des accidents, des manifestations sociales et autres événements d'ampleur comme le Carnaval, garantissant ainsi une très bonne vitesse commerciale.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°7.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne,*

**GA 7-4 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

*Pourquoi éviter les palaces de bord de mer ?*

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Concernant le tracé Promenade, qui avait été privilégié mi-2008, les avis ont été très partagés. Il en est ressorti qu'un certain nombre d'inconvénients contrebalançait les*

Mars 2012

146 / 324

*avantages apportés par cette solution : Une desserte trop orientée vers les touristes et non vers les Niçois / Une desserte du Port et du centre-ville « oubliée » puisque ce tracé se terminait place Masséna (pas de possibilité de prolongement en tunnel) / Une interrogation sur la compatibilité avec les manifestations culturelles, touristiques et Sportives / Une difficile gestion de la réduction de la circulation routière sur la Promenade des Anglais / Une « concurrence » avec le site propre bus existant sur Californie. Ainsi, le tracé Californie est ressorti comme le plus favorable avec, en plus, l'opportunité unique d'améliorer sensiblement le cadre de vie des riverains en réaménageant ce boulevard.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

## **GA 8 GUEDAT**

14 Rue François Guizol

### **Demande Résumée :**

L'arrivée du tramway au port est incompatible avec la configuration des lieux et la circulation automobile actuelle (les 2 corniches), le tramway doit s'arrêter place

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'arrivée quai Cassini aurait évité ces inconvénients, mais la place Ile de beauté n'aurait pas été requalifiée.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions n°13 et 35.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Tracé de la ligne,*

## **GA 9 BRANZ Josette**

Avenue Baudelaire

### **Demande Résumée :**

Je souhaite que le tramway passe par le quai Cassini.

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°35.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

## **GA 10 CAILLAUD Jean Noël**

17 Rue de Foresta

### **Demande Résumée :**

Le terminus de la ligne sur le quai du port, c'est effectivement le plus logique, mais à tenir ce raisonnement, il faut le pousser au bout et faire le terminal au terminal des bateaux de la Corse. Voilà le multimodal !

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le tramway sera en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement non pas vers le terminal des bateaux, mais vers « Nice Riquier » et au-delà.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°35.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

Mars 2012

**147 / 324**

**GA 11 GALLO Félicie**360 Boulevard de la  
Madeleine**Demande Résumée :**

Mettre des poignées aux sièges centraux (surtout pour les seniors).

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission laisse cette observation à l'appréciation de NCA.***GA 12-1 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Projet magnifique, Vivement 2016.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission en prend acte.***GA 12-2 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

La partie souterraine est trop chère et inutile.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce tracé présente de nombreux avantages : Il optimise complètement la desserte de l'hypercentre économique et touristique de Nice / Les corps de voie du centre-ville de Nice se révélant relativement étroits en largeur et comportant de très nombreuses activités riveraines, la recherche d'une vitesse commerciale maximale et l'optimisation de la quantité de populations desservies ont conduit au choix d'un tracé en souterrain. Il permet de s'affranchir dans la partie urbaine la plus dense des difficultés liées à la gestion des carrefours, des accidents, des manifestations sociales et autres évènements d'ampleur comme le Carnaval, garantissant ainsi une très bonne vitesse commerciale.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°7.*

*Voir thème(s) : Coût,*

**GA 13 SCIARRA J.**

7 Rue Lascaris

**Demande Résumée :**

Avis favorable pour la nouvelle ligne.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission en prend acte.***GA 14 CAUVIN Alain**

LUCERAM

**Demande Résumée :**

A-t-on réellement besoin d'un tramway ? On va dépenser des millions d'euros, alors que d'autres solutions qui coûteraient moins cher existent : mettre des trolleybus rallongés avec une cadence de deux minutes en heure de pointe, ¼ heure dans la journée et une heure la nuit. Avantages : On triple ou on quadruple le matériel roulant (plus de matériel = plus d'usagers = moins de voitures).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En ce qui concerne les trolleybus même rallongés, même en cadencement à 2 minutes ils ne transporteront jamais autant de passagers que des tramways cadencés à 3 minutes. Seul le matériel de type tramway de largeur 2,65 m sur voies ferrées permet*



*d'atteindre aujourd'hui des capacités de 300 personnes par rame à raison de 4 personnes au m<sup>2</sup>, espace qui garantit un confort de transport agréable et permet d'absorber jusqu'à 200.000 voyageurs par jour, en conservant une réserve de capacité résiduelle de 16 %.*

*D'autre part, NCA met en place une stratégie de développement urbain durable. L'enjeu est de faire évoluer les comportements en favorisant les démarches « éco-vertueuses » par des services adaptés. Un des objectifs est de devenir un des modèles urbains français de développement durable. Le tramway instaure une nouvelle pratique de la ville, conviviale et durable et contribue à répondre aux objectifs que Nice Côte d'Azur s'est fixé en matière de bilan carbone.*

Voir thème(s) : Coût,

### **GA 16 ELOIT Jacques**

NICE

#### **Demande Résumée :**

Il me paraît logique que le nouvel axe Ouest / Est aille le plus loin possible. La desserte Ouest / Est s'impose en complément de l'axe N / S actuel, le tramway avec sa ligne N° 2 permettrait d'optimiser la circulation à Nice. L'arrivée place Ile de Beauté s'impose pour optimiser la desserte des quartiers Est. Reste le problème de l'arrivée en surface place Ile de Beauté !

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°35.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

### **GA 17 LAMEYRE Marie Claude**

NICE

#### **Demande Résumée :**

Votre projet nous intéresse, mais habitant route 86, Pierre de Féric, les lignes de bus ne desservent pas directement la ligne de tramway, ni l'actuelle, ni la ligne d'extension, car elles nous déposent à la gare SNCF. Serait-il possible d'envisager de prévoir une desserte en verticale des Collines (Pessicart / St Pierre de Féric etc.....).

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.*

### **GA 18-1 BROWN Jacqueline**

15 Avenue des Baumettes

#### **Demande Résumée :**

il y a déjà un service de bus sur la rue de France et l'avenue Baumette qui est parfaitement adéquate. C'est un projet inapproprié.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*NCA met en place une stratégie de développement urbain durable. L'enjeu est de faire évoluer les comportements en favorisant les démarches « éco-vertueuses » par des services adaptés. Un des objectifs est de devenir un des modèles urbains français de développement durable. Le tramway instaure une nouvelle pratique de la ville, conviviale et durable et contribue à répondre aux objectifs que Nice Côte d'Azur s'est fixé en matière de bilan carbone.*

**GA 18-2 BROWN Jacqueline**

15 Avenue des Baumettes

**Demande Résumée :**

Je suis contre ce projet qui est hors de prix et pas nécessaire.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le dossier qui a été présenté à l'enquête publique comportait un bilan socio-économique du projet qu'il est impossible de développer ici en quelques lignes. Le bénéfice par euro investi est de 0,7 €. Comme le financement est essentiellement d'origine publique, il s'agit également du bénéfice par euro public investi. L'Instruction cadre de mai 2005 recommande de prendre en compte le coût d'opportunité des fonds publics. Le bénéfice du projet par euro public investi dans le cadre du projet de création de la ligne Ouest-Est est supérieur à ce coût d'opportunité des fonds publics, qui s'élève à 0,3 euro par euro public investi. Le taux de rentabilité interne atteint 6,3%. Il est supérieur au seuil de 4% correspondant au taux fixé par le Commissariat Général du Plan afin de garantir une utilisation optimale des ressources publiques.*

Voir thème(s) : Coût,

**GA 19 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Domage que le projet sur la promenade des Anglais ait été abandonné. Non seulement, cela aurait été agréable de passer en tramway sur la promenade, mais le bruit qui gêne énormément les riverains aurait été grandement atténué par le passage du tramway, qui aurait supprimé des voies de passage voitures.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Concernant le tracé Promenade, qui avait été privilégié mi-2008, les avis ont été très partagés. Il en est ressorti qu'un certain nombre d'inconvénients contrebalançait les avantages apportés par cette solution : Une desserte trop orientée vers les touristes et non vers les Niçois / Une desserte du Port et du centre-ville « oubliée » puisque ce tracé se terminait place Masséna (pas de possibilité de prolongement en tunnel) / Une interrogation sur la compatibilité avec les manifestations culturelles, touristiques et Sportives / Une difficile gestion de la réduction de la circulation routière sur la Promenade des Anglais / Une « concurrence » avec le site propre bus existant sur Californie. Ainsi, le tracé Californie est ressorti comme le plus favorable avec, en plus, l'opportunité unique d'améliorer sensiblement le cadre de vie des riverains en réaménageant ce boulevard.*

Voir thème(s) : Tracé de la ligne,

**GA 20 LECONTE Chantal**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable pour ce projet, sauf pour la partie souterraine qui n'a guère d'intérêt.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission prend acte de votre observation. En ce qui concerne la partie souterraine ce tracé présente de nombreux avantages : Il optimise complètement la desserte de l'hypercentre économique et touristique de Nice / Les corps de voie du centre-ville de Nice se révélant relativement étroits en largeur et comportant de très nombreuses activités riveraines, la recherche d'une vitesse commerciale maximale et l'optimisation de la quantité de populations desservies ont conduit au choix d'un tracé*

*en souterrain. Il permet de s'affranchir dans la partie urbaine la plus dense des difficultés liées à la gestion des carrefours, des accidents, des manifestations sociales et autres événements d'ampleur comme le Carnaval, garantissant ainsi une très bonne vitesse commerciale.*

Voir thème(s) : Travaux,

### **GA 21 Anonyme**

NICE

#### **Demande Résumée :**

Favorable au terminus du tramway place Ile de beauté.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

### **GA 22 VERREMAN Régine**

43 Boulevard Princesse  
Grâce de Monaco

#### **Demande Résumée :**

Il faut faire aller le tram en aérien jusqu'au port.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce tracé présente de nombreux avantages : Il optimise complètement la desserte de l'hypercentre économique et touristique de Nice / Les corps de voie du centre-ville de Nice se révélant relativement étroits en largeur et comportant de très nombreuses activités riveraines, la recherche d'une vitesse commerciale maximale et l'optimisation de la quantité de populations desservies ont conduit au choix d'un tracé en souterrain. Il permet de s'affranchir dans la partie urbaine la plus dense des difficultés liées à la gestion des carrefours, des accidents, des manifestations sociales et autres événements d'ampleur comme le Carnaval, garantissant ainsi une très bonne vitesse commerciale.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N°35.*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

### **GA 23 TOSAN Gisèle**

CANNES

#### **Demande Résumée :**

Pour le pôle multimodal de St Augustin, j'espère que sera créé : Des échanges entre les bus interurbains / Une liaison avec les bus Niçois pour se rendre au centre-ville de Nice. Pour la future ligne LGV, le nœud de St Augustin aura sa place à Nice.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.*

### **GA 24 MANROUBIA Shawn**

sans adresse

#### **Demande Résumée :**

Il sollicite que le tramway passe sur la Promenade des Anglais.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Concernant le tracé Promenade, qui avait été privilégié mi-2008, les avis ont été très partagés. Il en est ressorti qu'un certain nombre d'inconvénients contrebalançait les avantages apportés par cette solution : Une desserte trop orientée vers les touristes et non vers les Niçois / Une desserte du Port et du centre-ville « oubliée » puisque ce*

*tracé se terminait place Masséna (pas de possibilité de prolongement en tunnel) / Une interrogation sur la compatibilité avec les manifestations culturelles, touristiques et Sportives / Une difficile gestion de la réduction de la circulation routière sur la Promenade des Anglais / Une « concurrence » avec le site propre bus existant sur Californie. Ainsi, le tracé Californie est ressorti comme le plus favorable avec, en plus, l'opportunité unique d'améliorer sensiblement le cadre de vie des riverains en réaménageant ce boulevard.*

Voir thème(s) : Tracé de la ligne,

### **GA 25-1 TYCH et VICERS Valerie [2]**

6 Rue Arson

#### **Demande Résumée :**

Demande des informations sur la circulation à l'Est de la place Ile de Beauté > nombre de voies, bus !

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Sur la place Ile de beauté il est prévu 2 voies de circulation automobile allant vers l'Ouest et 1 voie allant vers l'Est. La présente enquête publique porte uniquement sur la ligne 2 du tramway. Pour l'information, sur la programmation des futures lignes de bus, nous sommes dans l'impossibilité de traiter cette observation!*

Voir thème(s) : Autobus,

### **GA 25-2 TYCH et VICERS Valerie [2]**

6 Rue Arson

#### **Demande Résumée :**

Demande la date des travaux dans le quartier Garibaldi/Port.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Travaux génie civil de la section souterraine > 2ème semestre 2012.*

*Travaux section en surface > 2ème semestre 2014.*

*Marche à blanc et mise en service > Fin 2016.*

### **GA 25-3 TYCH et VICERS Valerie [2]**

6 Rue Arson

#### **Demande Résumée :**

Demande la solution envisagée pour les parkings place Ile de Beauté (parking du port supprimé sur la maquette)!

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il faut reconnaître que les axes de circulation sont saturés, induisant de fortes pollutions et nuisances. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles NCA a choisi de mettre désormais en place des modes de déplacements les plus forts en capacité de transport et les moins consommateurs d'espace. En effet, il devient possible de réduire l'espace de voirie dédié aux seuls déplacements en voiture et au stationnement, sans diminuer la capacité à se déplacer, grâce à une offre de transports publics plus performante qui utilise une surface moins grande. Ce qui permet une redistribution de ces espaces publics limités aux autres usages : piétons, vélos, espaces plus conviviaux pour les habitants et visiteurs dans les quartiers concernés par les futures lignes.*

*- 3 nouveaux emplacements seront également ouverts et sont très attendus : Sulzer : 460 places - Livraison en avril 2013 / Quai de la Douane : 470 places - Livraison fin 2013 / Fodéré : 360 places - Livraison fin 2014.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°28.*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Stationnement & Parc Relais,

**GA 26 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Ligne nécessaire pour les touristes et les niçois. Le passage par la promenade aurait été un bel itinéraire.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Concernant le tracé Promenade, qui avait été privilégié mi-2008, les avis ont été très partagés. Il en est ressorti qu'un certain nombre d'inconvénients contrebalançait les avantages apportés par cette solution : Une desserte trop orientée vers les touristes et non vers les Niçois / Une desserte du Port et du centre-ville « oubliée » puisque ce tracé se terminait place Masséna (pas de possibilité de prolongement en tunnel) / Une interrogation sur la compatibilité avec les manifestations culturelles, touristiques et Sportives / Une difficile gestion de la réduction de la circulation routière sur la Promenade des Anglais / Une « concurrence » avec le site propre bus existant sur Californie. Ainsi, le tracé Californie est ressorti comme le plus favorable avec, en plus, l'opportunité unique d'améliorer sensiblement le cadre de vie des riverains en réaménageant ce boulevard.

Voir thème(s) : Tracé de la ligne,

**GA 27-1 C.R.**

NICE

**Demande Résumée :**

Ligne nécessaire. Davantage de stations entre Jean Médecin et Grosso.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Sur la ligne T1 la distance moyenne inter station est de 440 m. Sur la ligne T2 il n'y a que les stations : Grosso - Alsace Lorraine (900 m), Alsace Lorraine - Jean Médecin (830 m) et Square Durandy – Garibaldi (790 m) qui sont un peu plus distantes. Ces implantations ont été choisies pour éviter le maximum d'expropriation en profitant des espaces disponibles (jardins Alsace-Lorraine et Durandy).

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°20.

Voir thème(s) : Stations,

**GA 27-2 C.R.**

NICE

**Demande Résumée :**

Préconise l'arrêt au port sur le quai.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°35.

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

**GA 28 GREINER J.**

CAGNES/MER

**Demande Résumée :**

La démolition des parkings sur la coulée verte posera une difficulté pour stationner. Quelles sont les alternatives prévues ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.

Mars 2012

153 / 324

**GA 29 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Pour mettre en valeur les boutiques d'antiquaires il serait souhaitable de faire un tramway en surface de Grosso au Port ! Les touristes pourraient apprécier la vue sur la ville et l'arrivée au Port.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce tracé présente de nombreux avantages : Il optimise complètement la desserte de l'hypercentre économique et touristique de Nice / Les corps de voie du centre-ville de Nice se révélant relativement étroits en largeur et comportant de très nombreuses activités riveraines, la recherche d'une vitesse commerciale maximale et l'optimisation de la quantité de populations desservies ont conduit au choix d'un tracé en souterrain. Il permet de s'affranchir dans la partie urbaine la plus dense des difficultés liées à la gestion des carrefours, des accidents, des manifestations sociales et autres évènements d'ampleur comme le Carnaval, garantissant ainsi une très bonne vitesse*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Tracé de la ligne,

**GA 30-1 FRIGNAC J.**

17 Rue Cassini

**Demande Résumée :**

Nous avons actuellement une vingtaine de bus qui passent à l'angle de notre immeuble (angle rue Cassini-rue Guizol), Combien auront nous de bus, qui en plus du tramway circuleront dans les rues Guizol et Cassini ? Où se situera l'arrêt des bus venant de Monaco ou des collines ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La présente enquête publique porte uniquement sur la ligne 2 du tramway. Nous sommes dans l'impossibilité de traiter ces observations! Mais à titre indicatif : les lignes 7/81/84 et 100 auront leur terminus Place Ile de Beauté. Les lignes 14/20/27/30/T32 et 112 continueront à passer.*

Voir thème(s) : Autobus,

**GA 30-2 FRIGNAC J.**

17 Rue Cassini

**Demande Résumée :**

Un arrêt sur la place de l'Île de Beauté me semble préférable afin de garder la paix et la sérénité sur le port pour se promener.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 31 CARQUIN M. et Mme [2]**

5 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Quelle procédure doit-on suivre pour une demande d'indemnisation pour perte totale d'activité pendant les travaux, impossibilité de vente de droit au bail, etc.... Après les travaux, destruction totale de l'activité par impossibilité de circulation et de livraison mes meubles.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement,*

**GA 32 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Vu le succès de la ligne 1, je suis tout-à-fait favorable à ce tracé.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission en prend acte.***GA 33 Anonyme**

Rue Hérold

**Demande Résumée :**

Les résidents ont besoin de savoir s'ils ne pourront plus garer leurs voitures au 4 et 5 de la rue Hérold. Cette rue est très étroite, à sens unique. Une seule voiture à la fois peut passer.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***Cette voie publique restera ouverte à la circulation pendant toute la durée du chantier de la station Alsace-Lorraine***GA 34 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Cette personne pose diverses questions concernant le coût de l'opération et son financement ainsi que le coût de son exploitation.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission vous renvoie au(x) thème(s)**Voir thème(s) : Coût,***GA 35-1 BARBIER DE REUILLE Paul et**

54 Boulevard Montel

**Geneviève [2]****Demande Résumée :**

Regrette le tracé sur la Promenade au aurait donné le plus beau tramway du monde à moindre coût.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission vous renvoie au(x) thème(s)**Voir thème(s) : Stations,***GA 35-2 BARBIER DE REUILLE Paul et**

54 Boulevard Montel

**Geneviève [2]****Demande Résumée :**

L'espace entre les stations Grosso et Alsace Lorraine et entre Alsace Lorraine et Médecin est excessif.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission vous renvoie au(x) thème(s)**Voir thème(s) : Tracé de la ligne,***GA 36-1 DURANDY M. et Mme [2]**

13 ter Rue Pastorelli

**Demande Résumée :**

Pourquoi une partie enterrée de Médecin à Garibaldi compte tenu du coût ? Une

connexion Médecin avec T1 serait plus intéressante pour les finances.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Coût,*

**GA 36-2 DURANDY M. et Mme [2]**

13 ter Rue Pastorelli

**Demande Résumée :**

Quid des vibrations sur le bâti qui date du début du XXème siècle ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**GA 37 DOLMENA**

16 Rue Ségurane

**Demande Résumée :**

Il faut laisser les quais du port libres pour les grandes manifestations et utiliser la place Ile de Beauté et son terre-plein central qui est le plus souvent utilisé par les

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La solution demandée par le requérant est celle proposée par le dossier. Seule la variante d'arriver sur le quai Cassini, bien que non prévue au dossier, est proposée à l'étude du Maître d'ouvrage par la Commission.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**GA 38 LASO M.**

4 Rue Rusca

**Demande Résumée :**

Il s'agit d'un excellent projet. J'espère que la ligne arrivera au port sur la place Ile de Beauté pour réduire la circulation sur cet axe, pour embellir cette place, pour réaliser une connexion symbolique port / aéroport. Si le projet débouche sur les quais, il faudra supprimer des voies de circulation car il y a trop de passage et de bus.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La demande du requérant correspond à ce qui est prévu au dossier.*

**GA 39 PUJOL-REY**

5 Avenue Lympia

**Demande Résumée :**

Souhaite voir le trajet modifié par une arrivée sur les quais du port et non pas place Ile de Beauté qui doit être conservée à l'identique. Il ne faut pas bloquer la circulation (débouché des ferries et de la basse corniche).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**GA 40-1 LOPEZ Jean Yves**

NICE

**Demande Résumée :**

Il serait intéressant de garder la rue Gautier à la circulation et de faire arriver le tramway en souterrain jusqu'à l'escalier au pied de l'église (voir dessin joint). Des indicateurs de surface annonçant l'heure d'arrivée du prochain tram éviterait de descendre inutilement dans la station.



**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La demande de ce requérant correspond au projet proposé au Maître d'ouvrage par Monsieur Jean-Claude ARAGON, Architecte sous forme d'une observation déposée auprès de la Commission d'enquête.

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

**GA 40-2 LOPEZ Jean Yves**

NICE

**Demande Résumée :**

Un parking supplémentaire place Ile de Beauté serait intéressant.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s)

Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,

**GA 40-3 LOPEZ Jean Yves**

NICE

**Demande Résumée :**

Il serait très préjudiciable de supprimer des voies de circulation place Ile de Beauté.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s)

Voir thème(s) : Circulation,

**GA 41 ODASSO Laurence**

7 Boulevard Sappia

**Demande Résumée :**

Je suis pour la ligne de TRAM 2 car c'est très utile. Il faudrait mettre une navette BUS pour aller à CARREFOUR LINGOSTIERE à chaque passage du tram.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La ligne de bus 59 desservira Carrefour-Lingostière à partir du pôle multimodal de Saint-Augustin.

Voir thème(s) : Autobus,

**GA 42-1 KRIEF**

Rue Smolett

**Demande Résumée :**

Je suis pour la ligne très bien faite.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission en prend acte.

**GA 42-2 GRASSIN DELYLE Mme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Tout à fait d'accord (avec l'observation GA42-1).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission en prend acte.

Voir thème(s) : Autobus,

**GA 43 NARDIN**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Nous habitons sur la ligne 1 du tram. Depuis qu'elle est en place, celle-ci a changé l'environnement du quartier : moins de voitures et plus de piétons. Nos déplacements sont plus rapides.

La ligne 2 permettra de circuler d'Est en Ouest beaucoup plus facilement, désengorgerait la ville et rendrait la ville aux piétons.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 44 MIROUX Claude**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Serait-il possible d'aménager un espace de wagon uniquement pour les poussettes et les personnes en fauteuil roulant afin de permettre aux autres passagers de rentrer plus facilement dans les wagons.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les rames de tramway seront accessibles aux fauteuils roulants et poussettes.*

*Voir thème(s) : Exploitation,*

**GA 45 BEUZON Claude**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Bonne idée de la gare place Ile de Beauté. Mais enterrer le tram c'est bien mais c'est cher...

Est-il indispensable d'enterrer la gare ou peut-on créer quelque-chose d'harmonieux à moindre coût.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.*

*Le projet de la ligne Ouest-Est du tramway soumis à l'enquête publique prévoit le terminus Est sur la place Ile de Beauté. Néanmoins, une étude complémentaire est en cours pour envisager l'arrivée du tramway sur le quai Cassini.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

*Voir thème(s) : Coût, Gautier/Port/Ségurane, Tunnel,*

**GA 46 CALANDRI Serge**

7 bis Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Je souhaite une sortie sur les quais du port et en souterrain dans la rue Antoine

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.*

*Le projet de la ligne Ouest-Est du tramway soumis à l'enquête publique prévoit le terminus Est sur la place Ile de Beauté. Néanmoins, une étude complémentaire est en cours pour envisager l'arrivée du tramway sur le quai Cassini.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**GA 47 PERTUISET Elisabeth**

7 bis Avenue Pauliani

**Demande Résumée :**

Arrêt du port sur le quai Cassini pour éviter les problèmes de circulation.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.*

*Le projet de la ligne Ouest-Est du tramway soumis à l'enquête publique prévoit le terminus Est sur la place Ile de Beauté. Néanmoins, une étude complémentaire est en cours pour envisager l'arrivée du tramway sur le quai Cassini.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**GA 48 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

1. Terminus gare Riquier
2. Terminus Ile de Beauté

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le projet de la ligne Ouest-Est du tramway soumis à l'enquête publique prévoit le terminus Est sur la place Ile de Beauté. Néanmoins, une étude complémentaire est en cours pour envisager l'arrivée du tramway sur le quai Cassini.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Riquier,*

**GA 49 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Habitant au port je choisis naturellement l'arrêt au port (terminus). Superbe projet

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**GA 50-1 CROSBIE C**

Rue de France

**Demande Résumée :**

Opposition au projet : 6 lignes de bus passent déjà à Grosso et desservent toutes les directions.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les lignes de tramway sont conçues pour venir en complément des lignes d'autobus qui desservent les quartiers périphériques. Dans les secteurs relativement denses mais à l'écart (secteurs collinaires par exemple) le déplacement des usagers s'effectuera tout d'abord en bus, puis en tramway. Les lignes de bus restructurées fonctionneront principalement en « rabattement » sur le réseau tramway, sans concurrence avec ce dernier. Le transbordement des passagers des bus vers le tramway permettra de désengorger le centre en y réduisant sensiblement la circulation des autobus. De plus la réalisation totale ou partielle des trajets en tramway sur site propre aura pour effet de réduire les temps de trajet en sécurisant les horaires.*

*Voir thème(s) : Autobus, Ligne surface coté Ouest,*

**GA 50-2 CROSBIE C**

Rue de France

**Demande Résumée :**

Le tracé partiellement souterrain de la ligne va générer une augmentation de la délinquance.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les espaces souterrains réalisés dans le cadre de ce projet feront l'objet d'une attention particulière : contrôle d'accès, vidéosurveillance dans les rames et stations, absence de recoins propices aux incivilités et fermeture en dehors des heures de service.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Sécurité des personnes, Tunnel,*

**GA 52-1 VOLPI-PERROIS Suzanne**

54 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Bravo pour de nouveau projet. Ravie que la ligne T2 aille jusqu'au port.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 52-2 VOLPI-PERROIS J René**

54 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Bravo pour de nouveau projet. Ravi que la ligne T2 aille jusqu'au port.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 53 ANDERFELT Osa**

sans adresse

**Demande Résumée :**

La Promenades des Anglais serait plus agréable avec le tram, sans le bruit et la fumée des voitures. Faites circuler les voitures en souterrain.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 31.*

*Le tracé par la promenade des Anglais, un moment envisagé en 2008, présentait un certain nombre d'inconvénients : un tracé ressenti par certains comme trop orienté vers le tourisme et moins vers le transport quotidien des Niçois, pas de desserte du port, puisque la ligne se terminait place Masséna, sans possibilité de prolongement en tunnel, des problèmes de compatibilité avec les manifestations culturelles, touristiques et sportives et une gestion délicate de la circulation sur la promenade des Anglais. C'est pourquoi le tracé objet de la présente enquête lui a été préféré.*

*Par ailleurs, la réalisation d'un souterrain routier présente des contraintes différentes de celles liées à un tunnel ferroviaire : évacuation des gaz d'échappement, gabarit, régulation de la circulation, etc...*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**GA 54 AIRAULT G**

10 Avenue Bosio

**Demande Résumée :**

Souhaite que le tram se termine sur les quais de la place Ile de Beauté.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.*

*Le projet de la ligne Ouest-Est du tramway soumis à l'enquête publique prévoit le terminus Est sur la place Ile de Beauté. Néanmoins, une étude complémentaire est en cours pour envisager l'arrivée du tramway sur le quai Cassini.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**GA 55 VALAY M**

18 Rue Defly

**Demande Résumée :**

Il est inadmissible d'interdire ce que les ??? ont écrit sur ce cahier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Sans objet.*

**GA 56 EGOFF Alain**

33 Boulevard Stalingrad

**Demande Résumée :**

Tout à fait partisan d'une arrivée sur le quai Cassini.

A partir de Durandy, on peut envisager de bifurquer vers la station « Cathédrale vieux Nice » de ligne 1 et créer une station souterraine qui créerait une communication supplémentaire pour de diriger vers le terminus « Hôpital Pasteur ».

On peut envisager aussi de relier Quai Cassini en passant sous la colline du château. Ceci permettrait également de créer un parc de stationnement souterrain dans le volume de la colline du château.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'Annexe A2, question N°35.*

*L'arrivée sur le quai Cassini est envisagée par le Maître d'Ouvrage après études complémentaires.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Stationnement & Parc Relais, Tracé de la ligne,*

**GA 57 DLOUSSKY Nathalie**

NICE

**Demande Résumée :**

C'est fantastique !!! Merci à M. le Maire.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte*

**GA 58 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Contre cette 2ième ligne : on arrête les frais.

Cette ligne va emmener une clientèle non désirée comme celle qui vient de ligne 1.

Fini la tranquillité. Il faut se réfugier à Monaco !!!!

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission prend acte de votre observation. Le projet d'une ligne Ouest-Est correspond à une nécessité de transport en commun et n'est pas remise en cause, malgré certaines divergences dans sa réalisation par la majorité des usagers niçois.*

*Voir thème(s) : Sécurité des personnes,*

**GA 59      Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Regrette le 1er projet (NDLR sur la promenade). Les travaux en sous sol vont réserver bien des surprises onéreuses en sur cout. Pour la rue Cassini en plus, le cout devient trop important.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à une large concertation de la population, le tracé par la promenade des Anglais n'a pas été retenu. Le tracé par la rue Cassini n'a pas été retenu dans le projet.*

*Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne,*

**GA 60      LOPEZ Jean Yves**

NICE

**Demande Résumée :**

En complément de la référence 37..., j'ai fait une simulation d'accès au tramway sur le port de Nice.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission prend acte de votre observation, mais où sont les résultats de votre simulation pour apprécier leur intérêt ?*

**GA 61      VISENTIN Isabelle**

Rue Mortier

**Demande Résumée :**

Projet intéressant en espérant qu'il n'y ait pas trop de bus sur la promenade. Ne pas omettre les places de parking.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission prend acte de votre observation.*

*Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,*

**GA 62      BRACCO J.**

11 Quai Emmanuel

**Demande Résumée :**

Souhaite l'arrivée du terminal au port sur le quai et non sur la place Ile de Beauté

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et demande au Maître d'Ouvrage d'étudier une solution sans faire de trémie rue Antoine Gautier.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**GA 63 BRACCO N,**

NICE

**Demande Résumée :**

Indique le problème de circulation des voitures sur Cassini, sur la place Ile de Beauté, etc. Avec le Tram sur la place ce sera des bouchons sans fin et du bruit.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*A la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N°2*

*La mise en service du T2 va générer une réorganisation de la circulation et des arrêts de bus le long du trajet. La Commission demande que les riverains et les représentants des quartiers y soient associés.*

*Voir thème(s) : Circulation,*

**GA 64 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Serait-il possible de rapprocher la sortie des stations de la ligne T2 ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission demande au Maître d'Ouvrage de rééquilibrer les stations aériennes*

*Voir thème(s) : Stations,*

**GA 65 RIBOT Marie**

66 Avenue Bieckert

**Demande Résumée :**

Accord pour le tracé actuel proposé et à réaliser le plus rapidement possible

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 66 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Voudrait que le tramway arrive à l'air libre jusqu'au Port et que l'on trouve une solution pour les bus qui sont rue Fodéré, lesquels tout l'été restent moteur allumé pour garder la climatisation, même pendant de très long moments en arrêt de ligne.

Ce serait bien que le tramway enlève cette pollution et bruit générés par les bus.

Faire d'une pierre 2 coups

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission précise que le choix du tracé émane des résultats d'un long processus de concertation et de réunions publiques. La mise en service du T2 va générer une réorganisation de la circulation et des bus le long du trajet qui doit être faite en concertation avec les riverains.*

*Voir thème(s) : Autobus, Tracé de la ligne, Tunnel,*

**GA 67 SANSON Jacqueline**

2 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Ne tuez pas le quartier des Antiquaires en faisant sortir le tramway rue Antoine Gautier. Le marché des Antiquaires de Nice est le plus important après le marché parisien et vous demande prendre notre demande en considération

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et demande au Maître d'Ouvrage d'étudier une solution sans faire de trémie rue Antoine Gautier.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Séguane,*

**GA 68 SIMONEAU Joël**

5 bis Rue Mirabeau

**Demande Résumée :**

Ma femme étant Antiquaire rue Antoine Gautier, j'ai les grandes craintes sur l'avenir de notre situation professionnelle sur le projet de sortie du tramway dans cette rue

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et demande au Maître d'Ouvrage d'étudier une solution sans faire de trémie rue Antoine Gautier.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Séguane,*

**GA 69 NOBLES Stéphane**

PORT

**Demande Résumée :**

Avis favorable, mais où seront les parkings pour pallier aux espaces de stationnement supprimés. Adore l'idée d'une ville sans voiture mais encore faut-il avoir la possibilité de s'en passer à un coût abordable

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,*

**GA 70 MOSCATELLI Jean Frédéric**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable avec terminus sur le quai

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et demande au Maître d'Ouvrage d'étudier une solution sans faire de trémie rue Antoine Gautier.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Séguane,*

**GA 71 GARDON Fabienne**

80 Rue Barberis

**Demande Résumée :**

Avis favorable mais demande la possibilité de stations assez rapprochées en particulier entre Garibaldi et Jean Médecin où il en faudrait une

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Stations,*



**GA 72 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Avis favorable et apprécie les connexions qui permettent de relier Aéroport, ligne1 en plein centre- ville et Port

Un seul regret serait le retard des travaux

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 73-1 AGASSANT J.F.**

37 Rue Gioffredo

**Demande Résumée :**

Projet séduisant mais la logique tramway n'est pas la logique métro.

Il faut des stations rapprochées comme sur la ligne1

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission précise que le choix du tracé émane des résultats d'un long processus de concertation et de réunions publiques. Le tunnel est la réponse à la préservation du cœur de la cité.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**GA 73-2 AGASSANT J.F.**

37 Rue Gioffredo

**Demande Résumée :**

Le coût du tunnel a été certainement sous-estimé compte tenu du sous- sol

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les reconnaissances et sondages effectués ont permis de déterminer la nature du sous- sol et la hauteur de la nappe phréatique. Le sous- sol rencontré sur la longueur du tracé permet la réalisation d'un ouvrage enterré sans difficulté particulière et donc devrait conduire à une maîtrise des couts.*

*Voir thème(s) : Coût,*

**GA 73-3 AGASSANT J.F.**

37 Rue Gioffredo

**Demande Résumée :**

Tramway en surface plus judicieux et d'indemniser la perte du CA aux commerçants

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission précise que le choix du tracé émane des résultats d'un long processus de concertation et de réunions publiques. Le tunnel est la réponse à la préservation du cœur de la cité. La Commission demande la mise en place d'une commission indemnisation.*

*Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement, Tracé de la ligne,*

**GA 74 BOSETTI Gabrielle**

9 Rue Bavastro

**Demande Résumée :**

Je tiens beaucoup au terminus du tramway sur le port. Je pense aussi aux personnes qui travaillent à Nice et qui habitent à Beaulieu, Villefranche,...qui pourraient se garer aux futurs parkings du port.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**GA 75 MULILHE**

19 Boulevard Franck Pilatte

**Demande Résumée :**

Oui au terminus sur le quai à défaut d'une station souterraine.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et demande au Maître d'Ouvrage d'étudier une solution sans faire de trémie rue Antoine Gautier.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**GA 76-1 ORSATI Sandrine**

22 Rue Barla

**Demande Résumée :**

Avis favorable avec arrêt Ile de Beauté .

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**GA 76-2 ORSATI Sandrine**

22 Rue Barla

**Demande Résumée :**

Souligne le manque de places de parking et de nouveaux aménagements suppriment encore des possibilités. J'ai besoin d'une voiture pour travailler et donc de pouvoir garer ma voiture.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie aux thème (s)*

*Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais, Stations,*

**GA 77 PRUD'HOMME Gabriel**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Souhaite que le métro soit souterrain rue Gautier et que son terminus soit sur le quai Cassini.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**GA 78 MARTIN Gilles**

3 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Hostile à la prolongation de la ligne jusqu'au port. Ne voit pas l'utilité d'engager des travaux pharaoniques pour conduire les usagers de Garibaldi au port (5 minutes à pied). Si elle doit se prolonger jusqu'au Port, elle devra être enterrée jusqu'au quai

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne correspond au projet mis à l'enquête.*

**GA 79-1 MARTIN MC**

3 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

La prolongation de la ligne de Garibaldi à la Place Ile de Beauté n'est justifiée que par la jonction avec la gare Riquier. Cette partie ayant été abandonnée, et la place Ile de Beauté se trouvant à 5 minutes à pied de Garibaldi, pourquoi entreprendre des travaux aussi coûteux ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne correspond au projet mis à l'enquête.*

**GA 79-2 MARTIN MC**

3 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

La rue Gautier étant fermée à la circulation entre la rue Ségurane et E. Philibert, les riverains auront-ils la possibilité d'un dépose minute devant chez eux ? Les commerçants pourront-ils être livrés ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**GA 80 ANDRE G.**

NICE

**Demande Résumée :**

Ce nouveau projet semble bien plus cher et moins adapté que celui proposé en 2007. Pourquoi tant de changement et pourquoi sous terre ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le changement de projet correspond à la solution proposée par le Maître d'ouvrage qui considère que c'est la meilleure pour la ville de Nice.*

*Voir thème(s) : Coût,*

**GA 81-1 MASSONI Roger**

NICE

**Demande Résumée :**

Je suis favorable à cette ligne à réaliser le plus rapidement possible. Projet intéressant, mais, dans toutes les villes, les trams et les bus servent à relier les gares. Il est aberrant qu'à cause de quelques personnes le terminus ne soit pas à la gare de Riquier. De Riquier, comment iront-ils rejoindre la place Ile de Beauté ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 81-2 MASSONI Roger**

NICE

**Demande Résumée :**

Il semble que l'on ait abandonné le projet d'une station entre Grosso et Alsace Lorraine et entre Alsace-Lorraine et Médecin. La distance entre 2 stations doit être de 400 à 500 m maximum.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Stations,*

**GA 82 MARS Jacqueline**

NICE

**Demande Résumée :**

Il est regrettable que la municipalité se soit pliée aux demandes des commerçants. Il faut que le terminus Est soit à la gare de Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 83-1 TRAYNARD Emmanuel**

8 Rue Theuriet

**Demande Résumée :**

La partie en souterrain lui semble inappropriée.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Coût,*

**GA 83-2 TRAYNARD Emmanuel**

8 Rue Theuriet

**Demande Résumée :**

L'insécurité sera accrue sur la partie enterrée.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Sécurité des personnes,*

**GA 83-3 TRAYNARD Emmanuel**

8 Rue Theuriet

**Demande Résumée :**

Le risque financier est important avec augmentation des impôts locaux.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**GA 84 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

D'accord avec la ligne 2 vers l'ouest, mais s'interroge que l'intérêt de la partie « Médecin vers le port ».

La distance entre Durandy et Garibaldi est bien longue et l'arrêt Garibaldi fait double emploi.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**GA 85      BESANCON M.**

NICE

**Demande Résumée :**

Beau projet pharaonique !

Oui à l'arrivée au port (enterrée ou pas).

Veillez à préserver les vestiges sous la place Garibaldi

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission prend acte de votre observation*

**GA 86      Anonyme**

Rue Scaliéro

**Demande Résumée :**

Demande la remontée du tramway à Riquier

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévu en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 87      Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Très beau projet, en espérant que personne ne sera exproprié.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte. Les expropriations seront limitées au strict minimum nécessaire. Les propriétaires seront indemnisés en conséquence.*

**GA 88      ARIANE**

NICE

**Demande Résumée :**

Très beau projet.

Il serait préférable d'opter pour une station en surface à la place Ile de Beauté.

Suggère un tunnel piétonnier reliant T1 à T2 à la connexion Jean Médecin.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'arrivée au port est prévue en surface place Ile de Beauté. Néanmoins, cette solution présente des inconvénients en particulier l'emprise de la trémie de remontée du tramway rue Gautier qui empêchera toute circulation automobile. Une solution arrivée quai Cassini pourrait être envisagée.*

**GA 89      LAUGIER Ph.**

NICE

**Demande Résumée :**

Demande l'arrivée du tram à Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Mars 2012

169 / 324

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévu en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

Voir thème(s) : Riquier,

**GA 90**      Référence non utilisée

sans adresse

**Demande Résumée :**

Sans objet

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Sans objet.

**GA 91**      TOSELLI Serge ( Tissus)

NICE

**Demande Résumée :**

Oui au projet mais sortie en souterrain place de l'île de beauté !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il semble y avoir une impossibilité matérielle de réaliser une station « sous » la place Ile de beauté. L'enveloppe d'une station se présentant sous la forme d'un bloc en parois moulées d'une emprise de 60mx20m et d'une profondeur de 40 à 50m., les parois venant s'ancrer au substratum. Cet ouvrage, étant construit perpendiculairement à l'écoulement naturel des eaux souterraines, formerait inévitablement un barrage, ce qui aurait pour conséquence de faire monter durablement le niveau de la nappe phréatique, provoquant ainsi des inondations quasi-permanentes de sous-sols, caves garages etc. !*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2 question N°35*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) correspondant ci-après pour compléter la réponse à vos observations*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

**GA 92 CAILLEUX**

NICE

**Demande Résumée :**

Je pense au terminus de cette ligne côté port. Il serait dommage d'altérer ce lieu par une station en aérien, seul un projet en sous sol peut préserver ce lieu magique.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il semble y avoir une impossibilité matérielle de réaliser une station « sous » la place Ile de beauté. L'enveloppe d'une station se présentant sous la forme d'un bloc en parois moulées d'une emprise de 60mx20m et d'une profondeur de 40 à 50m,, les parois venant s'ancrer au substratum. Cet ouvrage, étant construit perpendiculairement à l'écoulement naturel des eaux souterraines, formerait inévitablement un barrage, ce qui aurait pour conséquence de faire monter durablement le niveau de la nappe phréatique, provoquant ainsi des inondations quasi-permanentes de sous-sols, caves garages etc. !*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a développé une étude pour réaliser le terminus sur le quai Cassini. Cf. Annexe A2, question 35.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**GA 93-1 BANAUDO José**

NICE

**Demande Résumée :**

Le projet et son tracé correspondent aux besoins réels.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 93-2 BANAUDO José**

NICE

**Demande Résumée :**

Le principe du souterrain présente plusieurs inconvénients : coût et délais susceptibles d'être augmentés par des impondérables inattendus malgré les études

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°7.*

*Voir thème(s) : Coût,*

**GA 93-3 BANAUDO José**

NICE

**Demande Résumée :**

Trop grands espacements entre les stations, en particulier entre Alsace Loraine et Jean Médecin où un arrêt supplémentaire est souhaitable.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°20.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**GA 93-4 BANAUDO José**

NICE

**Demande Résumée :**

Effet dissuasif de l'accès aux stations souterraines pour les personnes âgées chargées de bagages, encombrées de poussettes, perte de l'ambiance conviviale au profit d'une ambiance (métro) plus stressante.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Toutes les stations souterraines sont dotées d'escaliers roulants et d'ascenseurs !  
Voir également thème(s) : Stations,*

**GA 93-5 BANAUDO José**

NICE

**Demande Résumée :**

Eloignement de la station de jonction avec la ligne 1 à Garibaldi.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'Architecte des Bâtiments de France n'aurait jamais accepté la construction d'un édicule d'accès à la station souterraine sur la place Garibaldi.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°32.*

*Voir également thème(s) : Stations,*

**GA 93-6 BANAUDO José**

NICE

**Demande Résumée :**

Le prolongement jusqu'à la gare de Riquier, c'est une option qui n'aurait pas du être abandonnée. Un axe de transport aussi important doit prendre en compte surtout les besoins de l'ensemble des habitants et non les intérêts des seuls riverains, une fois passée la période difficile des travaux, les nuisances sont minimales par rapport aux avantages pour le plus grand nombre.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La desserte de la gare de Riquier n'a pas été abandonnée mais repoussée dans le temps.*

*Voir également thème(s) : Riquier,*

**GA 93-7 BANAUDO José**

NICE

**Demande Résumée :**

Autre désavantage du tracé souterrain, l'absence de jonction physique avec les voies de la ligne 1, qui empêchera, à terme, toute exploitation en réseau.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le matériel roulant qui sera sélectionné pour le T2 sera plus moderne que sur le T1. De plus, pour des raisons techniques (longueur de ligne sans LAC), le matériel du T1 aurait été incompatible pour circuler sur le T2. Ce qui fait que l'interconnexion des 2 lignes n'est pas nécessaire pour l'instant. Le choix du matériel roulant s'oriente vers un matériel de grande capacité, permettant ainsi de répondre aux besoins sur le long terme. D'autre part une interconnexion des 2 lignes compromettrait (à cause du tronçon commun) un cadencement à 3 mn sur chacune des lignes.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°32.*

*Voir thème(s) : Stations, Tracé de la ligne,*



**GA 94-2 Anonyme**

NICE

**Demande Résumée :**

Aura-t-on droit à l'information continue par biais d'l newsletter ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.*

**GA 94-3 Anonyme**

NICE

**Demande Résumée :**

La ville de Nice souffre depuis des décennies d'un manque de parking, que ce soit pour les simples visiteurs, comme les habitants des quartiers. Le quartier du port est particulièrement concerné, le projet va pourtant enlever encore des places et il n'est question nulle part de prévoir des nouveaux parking : Pour le stationnement des locaux. / Pour le stationnement des personnes hors Nice désireuse de déposer leur véhicule pour emprunter le tramway.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il faut reconnaître que les axes de circulation sont saturés, induisant de fortes pollutions et nuisances. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles NCA a choisi de mettre désormais en place des modes de déplacements les plus forts en capacité de transport et les moins consommateurs d'espace. En effet, il devient possible de réduire l'espace de voirie dédié aux seuls déplacements en voiture et au stationnement, sans diminuer la capacité à se déplacer, grâce à une offre de transports publics plus performante qui utilise une surface moins grande. Ce qui permet une redistribution de ces espaces publics limités aux autres usages : piétons, vélos, espaces plus conviviaux pour les habitants et visiteurs dans les quartiers concernés par les futures lignes.*

*- 3 nouveaux emplacements seront également ouverts et sont très attendus : Sulzer : 460 places - Livraison en avril 2013 / Quai de la Douane : 470 places - Livraison fin 2013 / Fodéré : 360 places - Livraison fin 2014.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°28.*

*Voir également thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Stationnement & Parc Relais,*

**GA 95-1 DE VOGUE Hugues**

NICE

**Demande Résumée :**

Eviter un terminus même temporaire au port, car ça va augmenter les besoins de parking alors que le port en manque déjà cruellement et ça va augmenter le trafic auto de ce lieu déjà bouchonné en été et les weekend !

Prolonger la ligne vers Riquier et y faire le terminus (temporaire ou pas) : Il y a des espaces disponibles pour les parkings / le quartier en a besoin pour doper son activité / ce quartier n'est pas déjà engorgé de trafic automobile à la différence du port.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il faut reconnaître que les axes de circulation sont saturés, induisant de fortes pollutions et nuisances. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles NCA a choisi de mettre désormais en place des modes de déplacements les plus forts en capacité de transport et les moins consommateurs d'espace. En effet, il devient possible de réduire l'espace de voirie dédié aux seuls déplacements en voiture et au stationnement, sans diminuer la capacité à se déplacer, grâce à une offre de transports publics plus performante qui utilise une surface moins grande. Ce qui permet une redistribution de ces espaces publics limités aux autres usages : piétons, vélos, espaces plus conviviaux pour les habitants et visiteurs dans les quartiers concernés par les futures lignes.*

*- 3 nouveaux emplacements seront également ouverts et sont très attendus : Sulzer : 460 places - Livraison en avril 2013 / Quai de la Douane : 470 places - Livraison fin 2013 / Fodéré : 360 places - Livraison fin 2014.*

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°28.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Séгурane, Riquier, Stationnement & Parc Relais,*

**GA 95-2 DE VOGUE Hugues**

NICE

**Demande Résumée :**

Préférer une station de tramway sur le port, sous le quai, place Ile de beauté avec ouverture latérale Sud au niveau du quai du port (comme la station de métro ligne 1 à Bastille qui ouvre sur le port de l'Arsenal à Paris !). Cela évite de faire sortir le tramway dans la rue des antiquaires (on resterait en souterrain jusque sous la place de l'Ile de beauté), cela évite de toucher à l'harmonie architecturale actuelle du port, cela évite d'exproprier les habitants de l'immeuble rue Séгурane (il n'y a plus besoin de remonter à ce niveau, on reste en souterrain jusque sous la place Ile de beauté).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il semble y avoir une impossibilité matérielle de réaliser une station « sous » la place Ile de beauté. L'enveloppe d'une station se présentant sous la forme d'un bloc en parois moulées d'une emprise de 60mx20m et d'une profondeur de 40 à 50m., les parois venant s'ancrer au substratum. Cet ouvrage, étant construit perpendiculairement à l'écoulement naturel des eaux souterraines, formerait inévitablement un barrage, ce qui aurait pour conséquence de faire monter durablement le niveau de la nappe phréatique, provoquant ainsi des inondations quasi-permanentes de sous-sols, caves garages etc. !*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a développé une étude pour réaliser le terminus sur le quai Cassini. Cf. Annexe A2, question 35.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Séгурane,*

**GA 96 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Il vaut mieux que le terminus au port se fasse en surface et non en souterrain, car le sous sol de Nice proche du Paillon et de la mer, ainsi que le sol crayeux peut créer des problèmes. C'est un beau projet, relier en tram l'aéroport , le CADAM et tout l'Ouest de Nice, depuis le pont St Michel vaut le coup.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 97 BALLATORE Pierre**

NICE

**Demande Résumée :**

A pris connaissance du dossier. Est opposé à cette option qui condamne la circulation rue Gautier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*D'autres options sont envisagées par la Commission qui demande au Maître d'ouvrage de les étudier.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a développé une étude pour réaliser le terminus sur le quai Cassini. Cf. Annexe A2, question 35.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**GA 98 VOGEL JP**

NICE

**Demande Résumée :**

Très beau projet, est très favorable.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 99 BOSQUELLE D.**

NICE

**Demande Résumée :**

Très beau projet. Pourrait-on faire l'économie de tous ces palmiers ? Ce n'est pas local, on n'est pas à Disneyland. Cela serait mieux et moins cher.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Environnement,*

**GA 100-1 ALBARELLI G.**

NICE

**Demande Résumée :**

En gros, très bon projet. Le terminus n'étant pas prévu à Riquier le requérant redoute que ce quartier soit délaissé et se paupérise.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La solution pour éviter la paupérisation du quartier de Riquier est bien sûr que le terminus soit à la gare de Riquier, ce qui est prévu à terme.*

*Voir thème(s) : Riquier*

**GA 100-2 ALBARELLI G.**

NICE

**Demande Résumée :**

Le requérant redoute en outre les problèmes de sécurité dans les stations

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a développé ce point dans l'Annexe A2, question 18.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) : Sécurité des personnes,*

**GA 100-3 ALBARELLI G.**

NICE

**Demande Résumée :**

Préconise une liaison Port / Riquier par les rues Arson et Bottero.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 100-4 ALBARELLI G.**

NICE

**Demande Résumée :**

Le requérant est affolé par le prix global du projet.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a développé ce point dans l'Annexe A2, question 7.*

*La Commission vous renvoie également au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Coût et financement,*

**GA 101-1 CÔTE M.**

NICE

**Demande Résumée :**

Le tronçon en souterrain est une pure fantaisie. Le tracé global est plutôt judicieux et heureusement, nous avons échappé au passage sur la Promenade.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) : Coût, Tunnel*

**GA 101-2 CÔTE M.**

NICE

**Demande Résumée :**

L'impact sur la rénovation de la ville sera nul.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) : Environnement,*

**GA 101-3 CÔTE M.**

NICE

**Demande Résumée :**

Les stations enterrées sont insuffisantes.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) : Stations,*

**GA 101-4 CÔTE M.**

NICE

**Demande Résumée :**

Il faut construire la ligne entièrement en surface en raison du coût du tunnel.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a développé ce point dans l'Annexe A2, question 7.*

*La Commission vous renvoie également au(x) thème(s) : Tunnel,*

**GA 102 MASSOFERRI Jacqueline**

8 Place Cigalusas

**Demande Résumée :**

Déçue de constater que le projet ne prenne pas en compte les quartiers Barla, Arson Riquier et demande s'il est encore possible de modifier le projet pour desservir la gare de Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais raisonnables.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 103 BINOUAND D.**

NICE

**Demande Résumée :**

Accord pour la ligne mais jusqu'au grand stade

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte mais précise que le prolongement jusqu'au grand stade est hors de l'objet de la présente enquête.*

**GA 104 GERBAUDO Pauline**

NICE

**Demande Résumée :**

Pourquoi ne pas avoir conservé le tracé jusqu'à la Place Blanqui ( Riquier) ?  
Pour une poignée de commerçants opposés au projet , les populations des quartiers Riquier, Mont Boron ne seront pas desservis, les personnes qui travaillent dans les communes de l'Est auront à changer 3 fois de transport.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une étape ultérieure conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais raisonnables.*

*Voir également thème(s) : Riquier,*

**GA 105 BERNARDI**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable pour la ligne jusqu'au port, mais souhaite un prolongement jusqu'à la gare de Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .*

*Voir également thème(s) : Riquier,*

**GA 106 ORGANINI Hélène**

NICE

**Demande Résumée :**

Excellent choix pour la desserte Nikaïa , Cadam, et aéroport mais trouve dommage de ne pas poursuivre jusqu'à Riquier

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 107-1 TERTI Marc**

NICE

**Demande Résumée :**

Le projet de la ligne 2 en souterrain est une hérésie de par son coût et la difficulté des travaux

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a développé ce point dans l'Annexe A2, question 7.*

*La Commission vous renvoie également aux thème (s) : Coût, Travaux, Tunnel,*

**GA 107-2 TERTI Marc**

NICE

**Demande Résumée :**

Le passage par la promenade des Anglais est la meilleure solution car plus simple, moins couteux et plus agréable pour les passagers et touristes.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission précise que le choix du tracé émane des résultats d'un long processus de concertation et de réunions publiques, le choix de la Promenade des Anglais prévue initialement a été écarté suite à une analyse Avantages/inconvénients.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**GA 108-1 MONTEILS Maryse**

NICE

**Demande Résumée :**

Aurait souhaité le passage par la Promenade comme cela était prévu

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission précise que le choix du tracé émane des résultats d'un long processus de concertation et de réunions publiques, le choix de la Promenade des Anglais prévue initialement a été écarté suite à une analyse Avantages/Inconvénients.*

Voir thème(s) : Tracé de la ligne,

**GA 108-2 MONTEILS Maryse**

NICE

**Demande Résumée :**

Pas en sécurité dans le tunnel

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le projet prévoit un dispositif de sécurité des personnes et des biens avec une vidéosurveillance et des dispositifs de détection contre l'intrusion.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a développé ce point dans l'Annexe A2, question 18.*

Voir également thème(s) : Sécurité des personnes, Tunnel,

**GA 109-1 LALLOUETTE Maino**

15 Corniche André De Joly

**Demande Résumée :**

La sortie du tramway Ile de beauté est une catastrophe pour le passage des voitures de la basse corniche et venant des bateaux de Corse. Plan de circulation Ile de Beauté.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission précise que la mise en service du T2 va générer une réorganisation de la circulation et des bus le long du trajet, laquelle devra être faite en concertation avec les riverains.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a développé une étude pour réaliser le terminus sur le quai Cassini. Cf. Annexe A2, question 35.*

Voir également thème(s) : Circulation,

**GA 109-2 LALLOUETTE Maino**

15 Corniche André De Joly

**Demande Résumée :**

Aurait souhaité une arrivée à la gare de Riquier .

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais raisonnables*

Voir thème(s) : Riquier,

**GA 110-1 LALLOUETTE Terence**

15 Corniche André De Joly

**Demande Résumée :**

Il aurait été préférable de poursuivre directement jusqu'au stade (il faudra y penser dans le futur)

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette demande est hors objet de l'enquête.*

**GA 110-2 LALLOUETTE Terence**

15 Corniche André De Joly

**Demande Résumée :**

Le passage en souterrain est une bonne idée en allant jusqu'au quai Cassini car la trémie rue Antoine Gautier serait une catastrophe pour la circulation.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et demande au Maître d'Ouvrage d'étudier une solution sans faire de trémie rue Antoine Gautier.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a développé une étude pour réaliser le terminus sur le quai Cassini. Cf. Annexe A2, question 35.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**GA 111-1 OEHLERIL Chris**

NICE

**Demande Résumée :**

Il aurait été préférable de continuer du Port vers la gare de Riquier

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais raisonnables*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 111-2 OEHLERIL Chris**

NICE

**Demande Résumée :**

Double terminus ( CADAM et T2 à garder à tout prix)

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**GA 112 GASTAUD M.H.**

8 Rue Ribotti

**Demande Résumée :**

Souhaiterait que la ligne soit souterraine à partir de Magnan car la beauté de la Promenade commence à ce nœud de circulation

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission précise que le choix du tracé émane des résultats d'un long processus de concertation et de réunions publiques ainsi que des aspects techniques liés à la mise en œuvre du tunnelier qui nécessite beaucoup de place.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*



**GA 113 MARACCIOLE G.**

60 Boulevard Delfino

**Demande Résumée :**

Demande que la station du port soit enterrée et de poursuivre en souterrain jusqu'à Riquier

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et demande au Maître d'Ouvrage d'étudier une solution sans faire de trémie rue Antoine Gautier avec l'arrivée jusqu'au quai Cassini. Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a développé une étude pour réaliser le terminus sur le quai Cassini. Cf. Annexe A2, question 35. La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais raisonnables*

Voir thème(s) : Riquier, Stations,

**GA 114 HARIVEL Mathieu**

Avenue Bosio

**Demande Résumée :**

Demande la poursuite et la connexion avec la gare de Riquier très utilisée et favoriser l'inter modalité Tram/train, Tram/bus, Tram/autos bleues, Tram/vélos

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais raisonnables*

Voir thème(s) : Riquier,

**GA 115 LALEURE Prof.**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis très favorable pour ce projet

Profitera-t-on de ces travaux pour réhabiliter et équiper la gare SNCF d'ascenseurs, d'escaliers roulants, de douches, de véritables restaurants car la gare est une porte d'entrée d'une ville

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte mais précise que les travaux relatifs à la gare SNCF sont hors objet de la présente enquête.*

**GA 116 AUDE A.**

NICE

**Demande Résumée :**

Il est dommage d'avoir abandonné la desserte de Riquier et l'interconnexion avec la gare car le quartier est isolé et on sacrifie la possibilité de connexion pour les habitants de l'Est de Nice, Villefranche,...

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun .La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais raisonnables.*

Mars 2012

181 / 324

Voir thème(s) : Riquier,

**GA 117 DUMAS H.**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable car le projet convient tout à fait

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 118 COUSIN**

NICE

**Demande Résumée :**

Avis favorable, la ville de Nice en sortira gagnante au niveau esthétique qu'économique.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 119 VINCENSIMI Paule**

NICE

**Demande Résumée :**

Il serait plus utile et nécessaire que le tramway s'arrête à Garibaldi puisque ensuite il y a la correspondance.

Il faudrait poursuivre en souterrain pour rejoindre la gare de Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il y aurait alors un problème d'affluence que la ligne T1 ne pourrait pas absorber seule. Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a développé ce point dans l'Annexe A2, question 13.*

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun. La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais raisonnables*

**GA 120-1 AUDIBERT Louis Ange**

NICE

**Demande Résumée :**

Pourquoi en souterrain alors que de nombreux tracés en surface sont réalisables, économiques et pratiques : Victor Hugo ou Joffre.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 31.*

Voir thème(s) : Tracé de la ligne, Tunnel,

**GA 120-2 AUDIBERT Louis Ange**

NICE

**Demande Résumée :**

Coût exorbitant du tunnel, gérer les deniers des contribuables en « bon père de famille

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Voir thème(s) : Coût

**GA 120-3 AUDIBERT Louis Ange**

NICE

**Demande Résumée :**

Risques lors de la réalisation et ensuite (inondation, séisme...).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitres 4.2, 5.2 & 5.3.*

*Voir thème(s) : Eau,*

**GA 121 CLAUDON Evelyne**

NICE

**Demande Résumée :**

Regrette que la ligne ne desserve pas Riquier. Toute une zone Est de Nice défavorisée

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 122 FOUPRINIER Janie**

NICE

**Demande Résumée :**

Opposée au tunnel : coûts, risques sismiques et proximité de la mer.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La commune de Nice étant située en zone de sismicité 4 (moyenne) ; ainsi, des règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens.*

*Les études réalisées et les travaux envisagés sont et seront donc conformes aux exigences des textes en vigueur.*

*Concernant le tunnel et les stations souterraines, les ouvrages seront dimensionnés selon les règlements les plus récents en matière de sismicité (eurocodes 8) par application du nouveau zonage sismique défini par l'arrêté ministériel du 22 octobre 1990 relatif à la classification et aux règles de construction parasismiques applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ».*

*Les considérations de l'Eurocode ont été précisées par une étude spécifique menée par un cabinet expert « Géoter international » pour la définition du « spectre de projet et d'accélérogramme pour le tunnel du tramway de Nice ».*

*Voir thème(s) : Coût, Tunnel,*

**GA 123 BRUNO François**

NICE

**Demande Résumée :**

Pour le terminus sur les quais du port, plutôt que place Ile de Beauté. Plus direct et moins bruyant pour les riverains.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le projet de la ligne Ouest-Est du tramway soumis à l'enquête publique prévoit le terminus Est sur la place Ile de Beauté. Néanmoins, une étude complémentaire est en cours pour envisager l'arrivée du tramway sur le quai Cassini.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a développé une étude dans l'annexe A2, question N° 35.*

Voir également thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

## **GA 124 BINAISSE Eugénie**

Boulevard de la Madeleine

### **Demande Résumée :**

Belle audace, magnifique présentation. Un véritable + pour l'économie locale, le tourisme et l'environnement.

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

## **GA 125-1 JOUSSET J.J.**

1 Rue St Aignan

### **Demande Résumée :**

Pour le terminus sur le port, en surface.

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le projet de la ligne Ouest-Est du tramway soumis à l'enquête publique prévoit le terminus Est sur la place Ile de Beauté. Néanmoins, une étude complémentaire est en cours pour envisager l'arrivée du tramway sur le quai Cassini.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

## **GA 125-2 JOUSSET J.J.**

1 Rue St Aignan

### **Demande Résumée :**

Pourquoi pas sur la promenade des Anglais ?

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 31.*

*Sur le tracé Promenade, qui avait été privilégié mi-2008, les avis ont été très partagés. Il en est ressorti qu'un certain nombre d'inconvénients contrebalançait les avantages apportés par cette solution : Une desserte trop orientée vers les touristes et non vers les Niçois / Une desserte du Port et du centre ville « oubliée » puisque ce tracé se terminait place Masséna (pas de possibilité de prolongement en tunnel) / Une interrogation sur la compatibilité avec les manifestations culturelles, touristiques et Sportives / Une difficile gestion de la réduction de la circulation routière sur la Promenade des Anglais / Une « concurrence » avec le site propre bus existant sur Californie. Ainsi, le tracé Californie est ressorti comme le plus favorable avec, en plus, l'opportunité unique d'améliorer sensiblement le cadre de vie des riverains en réaménageant ce boulevard.*

Voir thème(s) : Tracé de la ligne,

## **GA 126 Référence non utilisée**

### **Demande Résumée :**

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

**GA 127 MORISOT J.M.**

LE CANNET

**Demande Résumée :**

Bravo pour le projet. Mais indispensable de relier le tram avec SNCF, Bus avion.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission prend acte de ce commentaire.*

*La ligne Ouest-Est du tramway sera effectivement en correspondance avec le train à la station Saint-Augustin, avec l'aéroport avec une station à chacun des terminaux et avec les bus au niveau de 4 pôles d'échanges.*

*Voir thème(s) : Autobus,*

**GA 128 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Il était nécessaire de faire quelque chose pour désengorger le centre-ville. Je suis totalement pour cette ligne : joli projet. J'habite le centre-ville et je n'utilise que les transports en commun.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 129 DROUOT S.**

Quai Emmanuel

**Demande Résumée :**

Profitez du tramway pour réduire la circulation automobile : mettre la rue Cassini avec tramway + piétons, comme la rue de la République ; faire arriver le tram en surface place Ile de Beauté ; ne pas reculer devant les protestations ; faire aller le tramway jusqu'au port.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions N° 13 & 31.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**GA 130-2 CHOUX M.G.**

NICE

**Demande Résumée :**

L'intérêt général commande le terminus à Riquier (effet réseau).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 130-3 CHOUX M.G.**

NICE

**Demande Résumée :**

Terminus en surface au port, ou en sortie de souterrain sur le quai Cassini (importance secondaire), à condition de prévoir des accès modernes (escalators, ascenseurs) faute de mieux vers Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le projet de la ligne Ouest-Est du tramway soumis à l'enquête publique prévoit le terminus Est sur la place Ile de Beauté. Néanmoins, une étude complémentaire est en cours pour envisager l'arrivée du tramway sur le quai Cassini.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point*

dans l'annexe A2, question N° 35.

Voir également thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

### **GA 131 Anonyme**

sans adresse

#### **Demande Résumée :**

D'accord pour une seconde ligne de tram, mais de Cagnes-sur-Mer à la place Garibaldi, par la Californie.

Pas sur le port, qui serait dénaturé ainsi que le quartier des antiquaires.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions N°13 & 31.*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Tracé de la ligne,

### **GA 132-1 VENERI Anna et Guisepe [2]**

4 Rue Arson

#### **Demande Résumée :**

Tracé Garibaldi – Ile de Beauté : à peu près 300 m par la rue Cassini, trouver une solution moins impactante que le tram (par exemple : réaliser un tapis roulant couvert alimenté à l'énergie solaire).

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le projet de la ligne Ouest-Est du tramway soumis à l'enquête publique prévoit le terminus Est sur la place Ile de Beauté. Néanmoins, une étude complémentaire est en cours pour envisager l'arrivée du tramway sur le quai Cassini.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.*

*L'énergie solaire, si elle est hautement écologique et durable, n'est malheureusement disponible que pendant les heures d'ensoleillement et sur des surfaces directement exposées aux rayons du soleil. Un tel tapis roulant ne pourrait donc pas fonctionner en permanence.*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Tracé de la ligne,

### **GA 132-2 VENERI Anna et Guisepe [2]**

4 Rue Arson

#### **Demande Résumée :**

Circulation sur la place Ile de Beauté : déjà très chargée, beaucoup de pollution (aérienne et acoustique). Réduire de 6 à 3 voies va aggraver la congestion et la pollution. Envisager un nouveau plan de circulation routière (ex : voies souterraines, parcours alternatifs...). Le tracé Garibaldi – Ile de Beauté est inadéquat !

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.*

*La solution alternative à l'étude pour la réalisation du terminus Est sur le quai Cassini devrait aider à ne pas aggraver les problèmes de circulation sur la place Ile de Beauté.*

Voir thème(s) : Circulation, Gautier/Port/Ségurane,

### **GA 133 VESCORI Paolo**

4 Rue Arson

**Demande Résumée :**

D'accord avec l'avis exprimé par Mme et M VENERI.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Cf. GA132.

*Voir thème(s) : Circulation, Gautier/Port/Ségurane, Tracé de la ligne,*

**GA 134 SEYS Palizio [3]**

14 Quai des Docks

**Demande Résumée :**

Nous demandons que la ligne soit prolongée jusqu'à la gare de Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 135 CHOLEWA Georges**

17 Boulevard Carnot

**Demande Résumée :**

D'accord pour le tramway en aérien place Ile de Beauté

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'arrivée au port est prévue en surface place Ile de Beauté. Néanmoins, cette solution présente des inconvénients en particulier l'emprise de la trémie de remontée du tramway rue Gautier qui empêchera toute circulation automobile. Une solution arrivée quai Cassini pourrait être envisagée.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**GA 136 BEHAR Nathalie**

19 Rue de Russie

**Demande Résumée :**

Je suis très favorable au développement du tramway dans notre ville.

Go pour la ligne 2, voire 3 et 4.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 137 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Ne pourrait pas t'on faire l'économie du trajet souterrain (onéreux) entre la place Ile de Beauté et Garibaldi ?

Pourquoi avoir abandonné le trajet Bd de Riquier ?

Le parcours en souterrain n'est il pas très couteux par rapport à celui en surface ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Pour assurer la remontée du tramway en surface, il est nécessaire de disposer d'une distance suffisante compte tenu du maximum de pente à ne pas dépasser pour le tramway (environ 200 ou 300m) et de la présence d'une trémie. Ceci n'est pas possible place Garibaldi.*

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévus en attendant entre la gare Riquier et le terminus*

du tramway au port.

Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne,

**GA 138 AMEDEO J.**

NICE

**Demande Résumée :**

D'accord sur la nécessité de cette 2ème voie, son tracé, son environnement tel que celui présenté à Acropolis.

Par contre je ne comprends pas la nécessité du parcours en sous sol tant pour le cout que pour les éboulements que le creusement en profondeur vont provoquer dans les immeubles longeant les voies.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N°31.*

Voir thème(s) : Tunnel, travaux

**GA 139 CAYROL**

Boulevard Franck Pilatte

**Demande Résumée :**

Demande le terminus à la station Jean Médecin pour limiter les frais et les dégâts.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La ligne 2 Ouest-Est est une nécessité de transport en commun. Ce projet CADAM – Port doit se faire dans son ensemble. Il ne couvre pas bien entendu les objectifs du plan de déplacement urbain de la ville de Nice. Un arrêt à Jean Médecin ne ferait que reporter les travaux à plus tard ce qui serait certainement une solution globalement plus onéreuse.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 13.*

Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne,

**GA 140 BUCHER Suzanne**

NICE

**Demande Résumée :**

Préfère un tracé par la promenade des Anglais , la Californie pourrait prendre le trafic automobile.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à une large concertation de la population, le tracé par la promenade des Anglais n'a pas été retenu.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 31.*

Voir thème(s) : Tracé de la ligne,

**GA 141 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Contre l'idée d'instaurer un nouveau tram à Nice

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*



**GA 142 FRANKEL C.**

7 Avenue Foch

**Demande Résumée :**

Pour le nouveau tram ... et les parkings ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Des parcs-relais seront aménagés sur le tracé de la ligne. Pour plus de précisions, voir les thème(s) : Stationnement & Parc Relais.*

**GA 143 KREBS Bernard**

NICE

**Demande Résumée :**

Il faudrait 2 stations supplémentaires entre Grosso et Nice étoile.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le positionnement des gares souterraines répond à un souci de ne pas augmenter les expropriations : elles ont donc été prioritairement placées sur l'emprise du domaine public.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**GA 144 BRUGO Bruno**

NICE

**Demande Résumée :**

Très beau projet, mais souhaitable de le continuer jusqu'à Riquier

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission prend acte de votre appréciation.*

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévus en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 145 SEGARRA Eric**

NICE

**Demande Résumée :**

Projet cohérent. Favorable à un départ sur la place Ile de Beauté.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'arrivée au port est prévue en surface place Ile de Beauté. Néanmoins, cette solution présente des inconvénients en particulier l'emprise de la trémie de remontée du tramway rue Gautier qui empêchera toute circulation automobile. Une solution arrivée quai Cassini pourrait être envisagée.*

**GA 146 TOSELLI ML**

19 Boulevard des Corniches

**Demande Résumée :**

Favorable à une extension jusqu'à la gare de Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévus en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

Voir thème(s) : Riquier,

### **GA 147 FALANDRY C.**

NICE

#### **Demande Résumée :**

Extension jusqu'à Riquier nécessaire.

Navettes vers le terminus du tram depuis les quartiers environnants.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévus en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

Voir thème(s) : Autobus, Riquier,

### **GA 148 VERGER A.**

NICE

#### **Demande Résumée :**

Extension jusqu'à Riquier comme prévu au départ.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévus en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

Voir thème(s) : Riquier,

### **GA 149 CAËSSY Chrystelle**

PORT

#### **Demande Résumée :**

Projet extension tramway : d'accord pour l'arrêt Place Ile de Beauté.

Pourquoi ne pas continuer jusqu'à la gare Riquier ?

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'arrivée au port est prévue en surface place Ile de Beauté. Néanmoins, cette solution présente des inconvénients en particulier l'emprise de la trémie de remontée du tramway rue Gautier qui empêchera toute circulation automobile. Une solution arrivée quai Cassini pourrait être envisagée.*

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévus en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

Voir thème(s) : Riquier,

**GA 150 DALMAS CLASS [2]**

NICE

**Demande Résumée :**

Projet d'extension tramway ligne 2 Riquier.

Contre la partie souterraine, vaut mieux voir notre belle ville de Nice.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévus en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

*La partie souterraine répond précisément à un souci d'esthétique de la ville en réservant la visite et la découverte de Nice aux promeneurs.*

*Voir thème(s) : Riquier, Tunnel,*

**GA 151 LAUGERI René**

NICE

**Demande Résumée :**

Extension souhaitée vers la gare de Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice.*

*Voir également thème(s) : Riquier,*

**GA 152-1 ROCHEBLAVE**

18 Rue Foncet

**Demande Résumée :**

Signale son inquiétude au sujet de la station Durandy dont la voie se situe à 20m de profondeur et que de ce fait la partie haute du tunnel n'est qu'à 10 m du niveau de la chaussée. Latéralement, la paroi du tunnel est très très proche des fondations de son immeuble.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le projet prévoit, d'après la coupe exposée à l'enquête une hauteur d'environ 15 m en dessous du niveau de la chaussée, mais toutes les précautions de sondage et de confortement des sols seront prises pour ne pas provoquer de désordres aux bâtiments.*

*Voir thème(s) : Travaux*

**GA 152-2 ROCHEBLAVE**

18 Rue Foncet

**Demande Résumée :**

Concernant l'alimentation électrique, il est préférable de la prévoir par le sol et non en aérien pour une question d'esthétique.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Concernant l'alimentation électrique, le projet ne la prévoit pas par le sol mais la proposition est transmise au Maître d'ouvrage.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) : Exploitation.*

**GA 153 TOUFIK B**

NICE

**Demande Résumée :**

Souhaite que le projet de la ligne 2 aboutisse dans de bonnes conditions.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 154-1 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

OK, d'accord, mais peut être prolonger jusqu'à Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice.*

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 154-2 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Il faudrait plus de contrôles, notamment contre les resquilleurs.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et précise que l'accès aux stations souterraines ne sera possible qu'avec un titre de transport valide.*

**GA 154-3 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Il faut serrer le coût.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Cout et financement*

**GA 155-1 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Trouve qu'un tram doit rester en surface. Un tram n'est pas un métro.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le recours à une portion souterraine dans le centre ville répond au souci de minimiser l'impact des travaux et de l'exploitation de la ligne Ouest-Est sur les activités riveraines, là où les voiries sont les plus étroites.*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**GA 155-2 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Un tram est utile pour les personnes âgées, les mères de familles. Il est malaisé de descendre dans un souterrain et beaucoup redouteront de s'y aventurer le soir.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les stations souterraines seront toutes équipées d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques. Par ailleurs, elles seront protégées par un réseau de vidéosurveillance.*

Mars 2012

192 / 324

*La Commission vous renvoie également au(x) thème(s) : Sécurité,*

**GA 156 POVERO Graziella**

5 Rue Aune

**Demande Résumée :**

D'accord pour le projet dans son intégralité.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 157 GUILLAUME**

4 Corniche Fleurie

**Demande Résumée :**

Cette observation concerne les services de bus dans les grands axes, mais montre une inquiétude sur l'organisation des lignes de bus et de tram après la mise en service.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le réseau d'autobus sera réorganisé autour des pôles d'échanges, points de correspondance avec le tramway. La Commission vous renvoie également au(x) thème(s) : Autobus,*

**GA 158-1 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Projet satisfaisant. Vivement la nouvelle ligne !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 158-2 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Toutefois la distance est trop importante entre les stations en sous-sol.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le positionnement des gares souterraines répond à un souci de ne pas augmenter les expropriations : elles ont donc été prioritairement placées sur l'emprise du domaine public. La Commission vous renvoie également au(x) thème(s) : Stations,*

**GA 159-1 FANAUMUM Ferdinando**

7 Rue Grimaldi

**Demande Résumée :**

Pense que le trajet souterrain doit être écarté et que tout doit se passer en surface, ce qui permet plus de surveillance et moins de problèmes de sécurité.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) : Sécurité, Tunnel*

**GA 159-2 FANAUMUM Ferdinando**

7 Rue Grimaldi

**Demande Résumée :**

Une ligne en surface aurait un coût moins élevé.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 31.*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**GA 160 VALLEE**

NICE

**Demande Résumée :**

Est d'accord pour le trajet de la ligne T2. Bravo !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 161-1 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Très bon projet, mais dommage qu'il n'aille pas jusqu'à la gare Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice.*

*Voir thème(s) : Riquier*

**GA 161-2 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Les rames de la ligne 1 sont mal agencées (les sièges prennent trop de place aux heures de pointe). L'idéal serait des rames avec des sièges le long des vitres, comme à New-York.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La question concernant l'aménagement des rames n'est probablement pas encore tranché à ce stade du projet.*

*Voir thème(s) : Exploitation*

**GA 162 MALLARONI Dominique**

5 Place Ile de Beauté

**Demande Résumée :**

Il est très regrettable que le projet de faire sortir le tramway sur les quais du port n'ait pas été retenu. Les nuisances occasionnées par les travaux vont être insupportables pour les habitants du quartier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission demande au Me d'ouvrage d'étudier l'éventualité du terminus du tramway sur les quais du port.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**GA 163 BECUWE Xavier**

6 Place Cigalusas

**Demande Résumée :**

Il est évident que le terminus doit se faire place Ile de Beauté.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le projet prévoit bien le terminus place Ile de Beauté. L'éventualité d'un terminus sur le quai Cassini n'est pas dans le dossier, mais si le Maître d'ouvrage envisageait cette solution, cette arrivée sur le quai Cassini pourrait à terme être prolongée vers la gare de Riquier.*

**GA 164 DENAUVER CL**

75 Boulevard Behra

**Demande Résumée :**

Aurait préféré que le tramway passe par la Promenade, mais approuve néanmoins le projet présenté.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 165-1 FRASSINELLI M. et Mme**

15 Rue Léotardi

**Demande Résumée :**

Nous pensons que le tram doit arriver au port en souterrain et laisser libre à la circulation la place.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 35.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**GA 165-2 FRASSINELLI M. et Mme**

15 Rue Léotardi

**Demande Résumée :**

Il serait souhaitable que la ligne continue jusqu'à Saint Jean d'Angély avec un arrêt à Riquier. Il est bien évident que la continuité de la ligne entre le port et Saint d'Angély doit être souterraine.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le schéma de déplacement communautaire prévoit à terme un terminus à la gare de Riquier. La Commission n'a pas d'avis particulier sur une prolongation jusqu'à St Jean d'Angély qui n'est nullement évoquée dans le dossier. La Commission rappelle que St Jean-D'Angély est déjà desservi par la ligne n°1.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 166-1 GILETTA L. Mme**

30 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Contre le tram en sous-sol, pourquoi ce choix ? En surface nous aurions moins de voitures devenues une calamité sur cet axe Est / Ouest. Après concertation avec des riverains de Victor Hugo, beaucoup privilégient la voie en surface.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce tracé présente de nombreux avantages : Il optimise complètement la desserte de l'hypercentre économique et touristique de Nice / Les corps de voie du centre-ville de Nice se révélant relativement étroits en largeur et comportant de très nombreuses activités riveraines, la recherche d'une vitesse commerciale maximale et l'optimisation de la quantité de populations desservies ont conduit au choix d'un tracé en souterrain. Il permet de s'affranchir dans la partie urbaine la plus dense des difficultés liées à la gestion des carrefours, des accidents, des manifestations sociales et autres événements d'ampleur comme le Carnaval, garantissant ainsi une très bonne vitesse commerciale.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°31.*

*Voir thème(s) : Victor Hugo, Tracé de la ligne,*

**GA 166-2 GILETTA L. Mme**

30 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Que de dépenses pour le sous sol !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°7.*

*Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne,*

**GA 167 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Pouvez vous réétudier le design « intérieur » du tramway, car vraiment pas pratique ! Pourquoi ces sièges immenses qui prennent toute la place (mettre des sièges rabattables). En ce moment dans le T1 c'est une horreur. Merci de prévoir un espace pour les personnes à mobilité réduite ou les usagers avec poussettes, comme dans les trains (pour les vélos) et ce sera parfait !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*NCA pense optimiser le matériel roulant pour qu'il soit le plus fiable, accessible et confortable possible : en choisissant des rames fiables à l'exploitation, à grande capacité, à faible consommation d'énergie, à climatisation et éclairage optimisés, à plancher bas, plat et avec des portes doubles, permettant d'accueillir bagages et poussettes, équipées d'un système d'information aux voyageurs en temps réel,*

**GA 168 ERKELEM Michel**

3 Rue Seytour

**Demande Résumée :**

Le terminus gare de Riquier serait logique, vu que tout le quartier en profiterait. Le terminus sur le port est uniquement intéressant pour les voyageurs du ferry de Corse.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 169 GAUTERO Jacques [2]**

16 bis Rue Ségurane

**Demande Résumée :**

Pour le terminus à Garibaldi, compte tenu des inconvénients pour les immeubles et les commerces entre Garibaldi et le port (inondations des caves, fissures et dégradations des immeubles et beaucoup trop de frais pour relogement des copropriétaires et magasins).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le tracé du tramway est prévu en terminus à la Place Ile de Beauté parce que la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement vers la gare Riquier (surface ou souterrain), voir même au-delà (connexion avec la ligne T1). Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°13.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne, Tunnel,*



**GA 170 PRATS V.**

20 Avenue Auber

**Demande Résumée :**

Ce projet est très bien pensé et étudié, y compris pour les trajets souterrains, j'espère que le planning pourra être tenu et les espaces verts seront à même d'améliorer certains points, qui appelleront à être visités et fréquentés.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 171 SMITH P.D.**

6 Avenue Pauliani

**Demande Résumée :**

A very interesting exhibition and my experience of line 1 makes me look forward to the completion of line 2.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 172-1 CIAULAN Mme**

Boulevard de Cessole

**Demande Résumée :**

Je regrette que le tram ne passe pas sur la promenade, cela aurait évité des travaux pour les commerces de l'Avenue de la Californie.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Concernant le tracé Promenade, qui avait été privilégié mi-2008, les avis ont été très partagés. Il en est ressorti qu'un certain nombre d'inconvénients contrebalançait les avantages apportés par cette solution : Une desserte trop orientée vers les touristes et non vers les Niçois / Une desserte du Port et du centre-ville « oubliée » puisque ce tracé se terminait place Masséna (pas de possibilité de prolongement en tunnel) / Une interrogation sur la compatibilité avec les manifestations culturelles, touristiques et Sportives / Une difficile gestion de la réduction de la circulation routière sur la Promenade des Anglais / Une « concurrence » avec le site propre bus existant sur Californie. Ainsi, le tracé Californie est ressorti comme le plus favorable avec, en plus, l'opportunité unique d'améliorer sensiblement le cadre de vie des riverains en réaménageant ce boulevard.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**GA 172-2 CIAULAN Mme**

Boulevard de Cessole

**Demande Résumée :**

J'ai regardé le tracé sur Internet, c'est extra. Vive le tram ligne 2.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 173 ORTS J.**

1 Rue d'Arbaud

**Demande Résumée :**

Superbe projet, mettez le rapidement en place.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 174 SAMPIERO Guy ( prés. Trad.**

19 bis Rue Fodéré

**Niçoises)**

**Demande Résumée :**

Excellent projet, à condition qu'il s'arrête au port et non sur la place Garibaldi, ce qui imposerait pour les piétons venant d'un bateau de Corse de remonter la rue Cassini à pied, imposant une rupture de charge.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Nous prenons acte de votre observation. Le tracé du tramway est prévu en terminus à la Place Ile de Beauté parce que la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement vers la gare Riquier.*

**GA 175 BEDAT Sylvain**

43 Avenue Séméria

**Demande Résumée :**

Et si la tête de ligne retournait Place Blanqui / côté Ouest, rue Beautruch (le petit immeuble côté voie SNCF appartient à la ville) ex chemin Sorgentino / rue Auguste Gal / rue François Guizol / place Ile de beauté (côté ouest). A ce niveau, le projet proposé est convenable avec bien sûr la station Garibaldi au niveau de la caserne Filley.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Pour déterminer le tracé de cette deuxième ligne de tramway une large concertation a été offerte au public, votre contribution aurait pu être utile. Tout le monde pouvait s'exprimer. Il fallait exposer ces options au cours de cette concertation dont le résultat a déterminé l'actuel tracé et ses options, le tout présenté lors de l'enquête publique.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**GA 176-1 CAZADE Michel**

27 Rue de Paris

**Demande Résumée :**

Un beau projet qui est porteur pour le présent « d'emplois » et pour l'avenir « la réorganisation et la fluidification du trafic ». On ne peut que se féliciter du fait que nos impôts seront vraiment utiles. Vite, vite, on attend cette ligne avec impatience et encore BRAVO.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 176-2 CAZADE Michel**

27 Rue de Paris

**Demande Résumée :**

L'engazonnement de la plateforme est sans doute une erreur, il n'y a qu'à voir ce qu'il en est des zones engazonnées sur la ligne 1 (zones gorgées d'eau, défoncées régulièrement par les véhicules), sans parler des coûts d'entretien.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La phase de conception est une partie essentielle pour l'intégration des actions Développement Durable dans le projet. Parmi les nombreuses actions en cours, il y a l'intégration de la réflexion sur la « climatisation naturelle » de la ville : en augmentant la présence d'arbres en ville, avec le choix d'arbres caduques faisant de la belle ombre sur Ile de Beauté et les axes urbains en été et laissant passer le soleil l'hiver, des brise-vents, pergolas sur Saint Augustin ou les parcs-relais, l'engazonnement de l'essentiel de la plate-forme, la maximisation des surfaces couvertes en station*

Voir thème(s) : Environnement,

**GA 176-3 CAZADE Michel**

27 Rue de Paris

**Demande Résumée :**

La diminution du bruit de circulation, très souhaitable va laisser émerger d'autres bruits forts gênants : mobylettes, pompiers !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Des mesures ont été réalisées sur le niveau sonore sur la ligne tramway T1 existante (avant et après sa mise en service). Avec une baisse sensible du trafic automobile dû aux réductions progressives des capacités de la voirie, il apparaît que globalement le bruit est très sensiblement inférieur aux niveaux constatés avant les travaux de la ligne. Les résultats obtenus montrent que globalement le bruit généré par le tramway est largement inférieur au bruit routier et sera toujours globalement masqué par le bruit routier et inférieur à ce qu'il serait sans tramway.*

Voir thème(s) : Environnement,

**GA 177 DERVIEUX Maddy**

18 Rue Cassini

**Demande Résumée :**

Le projet sera bien, mais je suis contre le terminus sur la place de l'Ile de beauté, une si belle place. Quand on arrive dans le port de Nice en voilier, c'est si joli à voir, l'église et tout l'ensemble d'immeubles. Pourquoi voulez vous abîmer une si belle place. Pourquoi faire ressortir le tramway à Antoine Gautier et non pas continuer sur la rue

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Pour aller où ?*

*Le tramway n'abîmera pas plus la place Ile de beauté que la circulation actuelle de bus (520 par jour allant ou venant de la rue Antoine Gautier). Avec l'arrivée du tramway, la place sera requalifiée entièrement. Il est à noter qu'il n'y aura aucune caténaire apparente sur cette place (Comme sur les places Masséna et Garibaldi). D'autre part l'arrivée du tramway sur le port, a vu le jour suite à un consensus de la population après une large concertation qui a débuté en septembre 2006.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a développé une étude complémentaire sur l'arrivée du tramway quai Cassini dans l'annexe A2, question N° 35.*

Voir thème(s) : Tracé de la ligne,

### **GA 178 BARTHES**

LA TRINITE

#### **Demande Résumée :**

La ligne est E-W est nécessaire mais en ces temps de crise le passage en tunnel depuis Grosso jusqu'à la place Ile de Beauté est d'un prix trop élevé.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 7.

La Commission vous renvoie également aux thèmes : Cout,

### **GA 179 Référence non utilisée**

sans adresse

#### **Demande Résumée :**

Sans objet

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Sans objet

### **GA 180 SCALTEILY**

16 bis Rue Ségurane

#### **Demande Résumée :**

Favorable au trajet jusqu'au port et non Garibaldi

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

La commission en prend acte.

### **GA 181 SERINDAT**

17 Boulevard Delfino

#### **Demande Résumée :**

Bravo pour ce projet.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission en prend acte.

### **GA 182 GIACONE**

7 Place Garibaldi

#### **Demande Résumée :**

Très beau projet, très bonne présentation. Il est cependant regrettable que la station Riquier n'ait pas été intégrée au projet.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission prend acte de votre appréciation.

La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévus en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.

Voir thème(s) : Riquier,

**GA 183 RICCI G.**

19 Rue de Foresta

**Demande Résumée :**

Souhaite l'arrêt de la ligne 2 à Massena pour des raisons financières

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La ligne 2 Ouest-Est est une nécessité de transport en commun. Ce projet CADAM – Port doit se faire dans son ensemble. Il ne couvre pas bien entendu les objectifs du plan de déplacement urbain de la ville de Nice. La ligne ne prévoit pas d'arrêt à Masséna mais à Jean Médecin. L'arrêt à Jean Médecin ne ferait que reporter les travaux à plus tard ce qui serait certainement une solution globalement plus onéreuse. A la demande de la Commission, le Maître d'Ouvrage a répondu dans l'annexe A2, question 13 : il y aurait un problème d'affluence que la ligne T1 ne pourrait absorber seule. Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne,*

**GA 184 LEGRAS**

11 Rue Papon

**Demande Résumée :**

D'accord pour ce projet à conditions que nos impôts n'explorent pas ...

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et vous renvoie au thème. Voir thème(s) : Coût,*

**GA 185 SUTTET Roger ( C.Q. N°7)**

1 Avenue Augusta

**Demande Résumée :**

Favorable à ligne 2 en surface jusqu'à Massena.  
Mise en place de ligne rapide et directe de Bus pour rallier le port depuis Garibaldi.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La ligne 2 Ouest-Est est une nécessité de transport en commun. Ce projet CADAM – Port doit se faire dans son ensemble. Il ne couvre pas bien entendu les objectifs du plan de déplacement urbain de la ville de Nice. La ligne ne prévoit pas d'arrêt à Masséna mais à Jean Médecin. L'arrêt à Jean Médecin ne ferait que reporter les travaux à plus tard ce qui serait certainement une solution globalement plus onéreuse. Voir thème(s) : Autobus, Tracé de la ligne, Tunnel,*

**GA 186 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Favorable à ligne 2 en surface jusqu'à Massena.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La ligne 2 Ouest-Est est une nécessité de transport en commun. Ce projet CADAM – Port doit se faire dans son ensemble. Il ne couvre pas bien entendu les objectifs du plan de déplacement urbain de la ville de Nice. La ligne ne prévoit pas d'arrêt à Masséna mais à Jean Médecin. L'arrêt à Jean Médecin ne ferait que reporter les travaux à plus tard ce qui serait certainement une solution globalement plus onéreuse. Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**GA 187 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Formidable le projet

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission en prend acte.***GA 188 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Assez beau projet, mais je déplore néanmoins les couts exorbitants de la portion souterraine qui risquent fort d'être réévalués à la hausse en cours de réalisation

**Réponse de la Commission d'Enquête :***Suite à la demande de la Commission, le Maitre d'Ouvrage a développé un comparatif des couts entre une ligne en surface et une ligne souterraine ; cf. Annexe A2, question 7. La Commission en prend acte et vous renvoie aux thèmes : Coût, Tunnel,***GA 189 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Faites partir la ligne de Riquier et laisser Garibaldi tranquille, c'est complet.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévus en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.**Voir thème(s) : Tracé, Riquier,***GA 190 BONJOU L.**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Y aura-t-il plus de navettes pour descendre de la Corniche Fleurie ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La Commission vous renvoi au thème : Autobus,***GA 191 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Trajet de l'aéroport jusqu'à la place Massena.

Faire le quartier du Port tout piéton.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***La ligne 2 Ouest-Est est une nécessité de transport en commun. Ce projet CADAM – Port doit se faire dans son ensemble. Il ne couvre pas bien entendu les objectifs du plan de déplacement urbain de la ville de Nice. La ligne ne prévoit pas d'arrêt à Masséna mais à Jean Médecin. L'arrêt à Jean Médecin ne ferait que reporter les travaux à plus tard ce qui serait certainement une solution globalement plus onéreuse. Voir également Annexe 2, question 13.**Voir thème(s) : Déplacement doux, Tracé de la ligne,*

**GA 192 Illisible** NICE

**Demande Résumée :**

Oui au tramway en surface, non au métro s/sol.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et vous renvoi aux thèmes.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne, Tunnel*

**GA 193 TOSELLI A.** NICE

**Demande Résumée :**

Favorable au tracé proposé (arrivée Ile de Beauté)

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte..*

**GA 194 GABORIAN O.** NICE

**Demande Résumée :**

Pourquoi ne pas avoir prolongé le tram jusqu'à la gare de Riquier ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévus en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 195 AGOSTINI** NICE

**Demande Résumée :**

Il est regrettable que ce tram ne soit pas raccordé à la gare de Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévus en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 196 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

D'accord pour la ligne 2, mais seulement s'il va jusqu'à la place Ile de Beauté ou quai Cassini

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'arrivée au port est prévue en surface place Ile de Beauté. Néanmoins, cette solution présente des inconvénients en particulier l'emprise de la trémie de remontée du tramway rue Gautier qui empêchera toute circulation automobile. Une solution arrivée quai Cassini pourrait être envisagée. Cf. Annexe A2, question 35.*

**GA 197 PHALIP Pierre**

183 Avenue Lyautey

**Demande Résumée :**

D'accord pour la ligne 2. Ne pouvez-vous pas faire le départ à la gare Riquier ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévus en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

Voir thème(s) : Riquier,

**GA 198 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Oui pour tous les changements.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission d'enquête en prend acte.*

**GA 199 PERASLENG**

NICE

**Demande Résumée :**

Le tronçon port / connexion ligne 1 est-il nécessaire ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La ligne 2 Ouest-Est est une nécessité de transport en commun. Ce projet CADAM – Port doit se faire dans son ensemble. Il ne couvre pas bien entendu les objectifs du plan de déplacement urbain de la ville de Nice. Le projet ne prévoit pas d'arrêt de la ligne à Jean Médecin. L'arrêt à Jean Médecin ne ferait que reporter les travaux à plus tard ce qui serait certainement une solution globalement plus onéreuse. Cf. également Annexe A2, question 13.*

Voir thème(s) : Tracé de la ligne,

**GA 200 CENIANA**

NICE

**Demande Résumée :**

La terminaison au port est le mieux, pour le site ; Commodités et moins gênant pour les rues adjacentes.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission prend acte de votre satisfécit.*



**GA 201-1 BV**

NICE

**Demande Résumée :**

J'espère, que comme promis, vous aménagerez la place des Arts (rue de France) et l'accès au musée Chéret, ce qui avait été prévu (maquettes présentées sur Nice-matin il y a environ 10 ans) mais qui n'a jamais été fait, cette place et cet accès sont vraiment misérables actuellement.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.*

**GA 201-2 BV**

NICE

**Demande Résumée :**

Une connexion avec la gare Riquier semble utile pour les utilisateurs du TER.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévus en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 202-1 GARDINEL A.**

NICE

**Demande Résumée :**

Pourquoi le tramway n'irait il pas jusqu'à la gare Riquier ? Cela développerait le quartier et serait pratique pour les gens qui prennent le train pour aller travailler.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La totalité du projet est conçue de manière à être compatible avec un éventuel prolongement jusqu'à la gare de Riquier. Ce prolongement est prévu dans le schéma directeur des transports de la ville de Nice. Des aménagements au niveau des correspondances de bus sont prévus en attendant entre la gare Riquier et le terminus du tramway au port.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 202-2 GARDINEL A.**

NICE

**Demande Résumée :**

Le tramway souterrain est très cher et surtout est risqué pour la sécurité.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En ce qui concerne la sécurité, afin de permettre une évolutivité ainsi qu'une adaptation des équipements implantés en stations, les parois longitudinales des stations sont ponctuées de boîtes de raccordement intégrées aux parements, qui permettront à la demande d'implanter soit de la signalétique, caméras de sécurité, éclairage ou éclairage de secours, haut-parleurs.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions n°7 et 19.*

*Voir thème(s) : Coût, Sécurité des personnes,*

**GA 203 Illisible**

NICE

**Demande Résumée :**

Souhaite un parking plus important à Magnan que 50 places, car il y a un habitat important sur les collines.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*1 parc relais va être créé à Magnan : 50 places. A noter qu'il s'agit d'estimations basées sur des comportements actuels (et aussi sur des capacités foncières disponibles) et que des dispositions seront prises pour augmenter significativement ce nombre de places en cas de demande accrue.*

*D'autre part il faut reconnaître que les axes de circulation sont saturés, induisant de fortes pollutions et nuisances. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles NCA a choisi de mettre désormais en place des modes de déplacements les plus forts en capacité de transport et les moins consommateurs d'espace. En effet, il devient possible de réduire l'espace de voirie dédié aux seuls déplacements en voiture et au stationnement, sans diminuer la capacité à se déplacer, grâce à une offre de transports publics plus performante qui utilise une surface moins grande. Ce qui permet une redistribution de ces espaces publics limités aux autres usages : piétons, vélos, espaces plus conviviaux pour les habitants et visiteurs dans les quartiers concernés par les futures lignes.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°25.*

*Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,*

**GA 204 DAVIN G.**

NICE

**Demande Résumée :**

Le tracé sur le port est superflu, Garibaldi est à 100m. Préférence à une sortie Riquier connectant la SNCF. Sortie au port peut être bien si faite au pied des escaliers face à l'église, limiterait des frais d'expropriation et des malheurs en découlant. Moins d'impact sur la population existante et sur la circulation.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°35.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Séguane, Riquier, Tracé de la ligne,*

**GA 205 POLLOGHINI F.**

NICE

**Demande Résumée :**

Projet très intéressant et mis en valeur par ce montage du tracé sur écran. Un bémol toutefois : pas de parkings près du port, alors qu'on sait que Vauban et Pont St Michel sont déjà saturés.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il faut reconnaître que les axes de circulation sont saturés, induisant de fortes pollutions et nuisances. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles NCA a choisi de mettre désormais en place des modes de déplacements les plus forts en capacité de transport et les moins consommateurs d'espace. En effet, il devient possible de réduire l'espace de voirie dédié aux seuls déplacements en voiture et au stationnement, sans diminuer la capacité à se déplacer, grâce à une offre de transports publics plus performante qui utilise une surface moins grande. Ce qui permet une redistribution de ces espaces publics limités aux autres usages : piétons, vélos, espaces plus conviviaux pour les habitants et visiteurs dans les quartiers concernés par les futures lignes.*

*3 nouveaux emplacements seront également ouverts et sont très attendus : Sulzer : 460 places - Livraison en avril 2013 / Quai de la Douane : 470 places - Livraison fin 2013 / Fodéré : 360 places - Livraison fin 2014.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°28.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Séguane, Stationnement & Parc Relais,*

**GA 206-1 GARDET François**

31 Rue Smolett

**Demande Résumée :**

Favorable au projet de tramway mais opposé à son option présentée (en souterrain) : Coût du projet, très élevé (la partie souterraine représente presque 300 millions d'euros : soit environ 50% du coût total). Le projet est financé à 25% environ par des subventions. Quid des retombées fiscales locales ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce tracé présente de nombreux avantages : Il optimise complètement la desserte de l'hypercentre économique et touristique de Nice / Les corps de voie du centre-ville de Nice se révélant relativement étroits en largeur et comportant de très nombreuses activités riveraines, la recherche d'une vitesse commerciale maximale et l'optimisation de la quantité de populations desservies ont conduit au choix d'un tracé en souterrain. Il permet de s'affranchir dans la partie urbaine la plus dense des difficultés liées à la gestion des carrefours, des accidents, des manifestations sociales et autres évènements d'ampleur comme le Carnaval, garantissant ainsi une très bonne vitesse commerciale.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°7 et 9.*

*Voir thème(s) : Coût,*

**GA 206-3 GARDET François**

31 Rue Smolett

**Demande Résumée :**

*Le prolongement jusqu'à la gare de Riquier (en surface) me paraît souhaitable.*

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 206-4 GARDET François**

31 Rue Smolett

**Demande Résumée :**

La réalisation d'un projet de tramway en surface est certes perturbant pour les riverains (et les commerces) pendant la durée des travaux, mais le bénéfice final, pour la collectivité, est largement positif au bout de quelques années (disparition de la voiture, de la pollution, requalification des façades, de l'espace public etc.....) En dehors du montant (300 millions d'euros fournis par les habitants de NCA), le projet en souterrain n'apportera pas d'amélioration de la situation en surface.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions n° 7 & 31.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne, cout*

**GA 207-1 JADSEN T.**

76 Rue Sincaire

**Demande Résumée :**

D'accord à 100% pour une 2ème ligne de tram et sommes très satisfaits du résultat.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 207-2 JADSEN T.**

76 Rue Sincaire

**Demande Résumée :**

La solution onéreuse du tunnel ne nous semble pas la meilleure, quand une ligne en surface aurait été plus simple et moins chère.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce tracé présente de nombreux avantages : Il optimise complètement la desserte de l'hypercentre économique et touristique de Nice / Les corps de voie du centre-ville de Nice se révélant relativement étroits en largeur et comportant de très nombreuses activités riveraines, la recherche d'une vitesse commerciale maximale et l'optimisation de la quantité de populations desservies ont conduit au choix d'un tracé en souterrain. Il permet de s'affranchir dans la partie urbaine la plus dense des difficultés liées à la gestion des carrefours, des accidents, des manifestations sociales et autres évènements d'ampleur comme le Carnaval, garantissant ainsi une très bonne vitesse commerciale.*

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°7.*

*Voir thème(s) : Coût,*

**GA 207-3 JADSEN T.**

76 Rue Sincaire

**Demande Résumée :**

Nous déplorons que la ligne ne s'étende pas jusqu'à Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 208 GILLI E.**

8 Place Garibaldi

**Demande Résumée :**

Compte tenu du fait que l'enquête publique a débuté en période de congé de fin d'année, il serait bienvenu de pouvoir prolonger le délai de consultation du projet par le public.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le 1er jour d'enquête était le 12 décembre, une semaine avant les vacances scolaires. Le dernier jour d'enquête était le vendredi 20 janvier soit 3 semaines après les vacances scolaires. La durée totale de cette enquête a été de 6 semaines. Les pièces du dossier étaient consultables dans 3 endroits différents : Le forum d'urbanisme et d'architecture du lundi au vendredi de 8h30-17h30 et le samedi de 9h00 à 13h00 / l'espace associations Nice Garibaldi du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 13h00 et 14h à 18h00 / l'Arénas immeuble « Le phare » du lundi au vendredi de 8h30-17h30 et le samedi de 9h00 à 13h00. La prolongation de l'enquête n'a pas semblé utile, chacun ayant eu le temps de consulter à loisir les dossiers présentés à l'enquête publique. Il était également possible de consulter le samedi matin !*

Mars 2012

**209 / 324**

**GA 209-1 ODELLO R.**

43 Rue Barberis

**Demande Résumée :**

Je ne comprends pas s'il y a d'autres raisons que de clientélisme électoral, raisons pour lesquelles la liaison de la ligne T 2 vers la gare de Riquier a été abandonnée.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 209-3 ODELLO R.**

43 Rue Barberis

**Demande Résumée :**

Le tracé par la promenade aurait pu minimiser, voire supprimer le passage souterrain.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Concernant le tracé Promenade, qui avait été privilégié mi-2008, les avis ont été très partagés. Il en est ressorti qu'un certain nombre d'inconvénients contrebalançait les avantages apportés par cette solution : Une desserte trop orientée vers les touristes et non vers les Niçois / Une desserte du Port et du centre-ville « oubliée » puisque ce tracé se terminait place Masséna (pas de possibilité de prolongement en tunnel) / Une interrogation sur la compatibilité avec les manifestations culturelles, touristiques et Sportives / Une difficile gestion de la réduction de la circulation routière sur la Promenade des Anglais / Une « concurrence » avec le site propre bus existant sur Californie. Ainsi, le tracé Californie est ressorti comme le plus favorable avec, en plus, l'opportunité unique d'améliorer sensiblement le cadre de vie des riverains en réaménageant ce boulevard.*

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°7.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**GA 210 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Je ne suis pas d'accord pour faire passer le tramway ligne 2 en souterrain ce qui entrainerait encore de grosses dépenses.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a répondu à ce point dans l'annexe A2, question n°7.*

*Voir thème(s) : Coût,*

**GA 211-1 RUF JL**

NICE

**Demande Résumée :**

Je suis d'accord avec le projet de la ligne 2 du tramway, depuis la Préfecture, l'aéroport et jusqu'à Jean Médecin. Par contre je trouve inutile la suite du parcours depuis Jean Médecin jusqu'au port, et de plus trop coûteux pour les finances de la ville, de même faire un parcours souterrain Grosso Jean Médecin me semble beaucoup trop coûteux par rapport à un parcours en surface. Pour moi, la ligne 2 doit être entièrement en surface et s'arrêter à Jean Médecin.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a répondu à ces points dans l'Annexe A2, questions n°7 & 13.*

*Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne,*

**GA 211-2 RUF JL**

NICE

**Demande Résumée :**

Par contre, il faut rapidement continuer la ligne 1 jusqu'à l'Ariane.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.*

**GA 212 FAY Didier**22 Boulevard Impératrice  
Eugénie**Demande Résumée :**

Un parc de stationnement (relais) est mentionné dans l'étude d'impact à la station Magnan, il ne semble pas en être fait mention ultérieurement. Quel sera sa capacité ? Où sera-t-il situé ? De telles précisions seraient utiles. La seule offre existante à ma connaissance se trouve sous l'immeuble abritant le magasin (Bricorama) et ne me paraît pas suffisante.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Au Parc relais Magnan il est prévu 50 places, à noter qu'il s'agit d'estimations basées sur des comportements actuels (et aussi sur des capacités foncières disponibles) et que des dispositions seront prises pour augmenter significativement ce nombre de places en cas de demande accrue.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°25.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Stationnement & Parc Relais,*

**GA 213-1 MONTANT S.**

6 Rue Bonaparte

**Demande Résumée :**

Le passage en souterrain va être très coûteux pour les contribuables, à éviter donc !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions n°7 et 9.*

*Voir thème(s) : Coût,*

**GA 213-2 MONTANT S.**

6 Rue Bonaparte

**Demande Résumée :**

Il est extrêmement dommage que le tramway n'aille pas jusqu'à la gare Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 214-1 BARAILLER Jean Pierre**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

KO 225 / Votre nouveau tracé (Masséna-port), a pour conséquence la disparition du quartier des antiquaires, site protégé, un des plus anciens de Nice, au pied de la colline du château, ainsi que la dégradation du site classé de la place Ile de Beauté !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce projet est en rien un nouveau tracé. Pour déterminer le tracé de cette deuxième ligne de tramway une large concertation a été offerte au public, votre contribution aurait pu être utile. Tout le monde pouvait s'exprimer. Il fallait exposer ces options au cours de cette concertation dont le résultat a déterminé l'actuel tracé et ses options, le tout présenté lors de l'enquête publique.*

*A la demande de la Commission, le Maître d'Ouvrage en entamé une étude pour l'arrivée du tramway sur le quai Cassini. Ce point est développé dans l'Annexe A2, question 35.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**GA 214-2 BARAILLER Jean Pierre**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

KO 225 / Quelle est la nécessité de doubler le tracé de la ligne 1 qui dessert déjà l'avenue Jean Médecin, la place Masséna et la place Garibaldi ? A l'origine, le tram ligne 2 devait desservir l'Ouest de la ville en complément de la ligne N° 1 pour l'Est.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La place Masséna et l'avenue Jean Médecin c'est un peu la même chose, la ligne 2 ne fait qu'assurer une connexion avec la ligne 1 afin de faciliter les déplacements inter-cité ! Le tracé de la ligne 2 « le port / aéroport et CADAM » ne double pas la ligne 1 !*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°13.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**GA 214-3 BARAILLER Jean Pierre**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

KO 225 / Quelle est la nécessité d'amener le tramway jusqu'au port ? Pour quelle clientèle ? Quel est le nombre de passagers quittant le bateau à pied, sans moyen de locomotion, sachant que le tram N° 1 se trouve déjà place Garibaldi à environ 300 m et très bien desservis par les bus ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Mars 2012

212 / 324



*Le Schéma Directeur des Transports Urbains définit l'objectif de la ligne T2 comme devant desservir les quartiers de la ville, de l'aéroport au port, avec une extension ultérieure vers Riquier. Arrêter la ligne à Garibaldi ne répondrait pas totalement à ce besoin.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Tracé de la ligne,*

#### **GA 214-4 BARAILLER Jean Pierre**

4 Rue Gautier

##### **Demande Résumée :**

KO 225 / Quel sera le coût de cette partie bis des travaux en souterrain de l'Est entre Masséna / Garibaldi avec une seule station intermédiaire Durandy, sachant que le nombre total de passagers sera à partager entre deux tracés (parallèles) et très proches l'un de l'autre ?

##### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions n°7 et 13.*

*Voir thème(s) : Coût,*

#### **GA 214-5 BARAILLER Jean Pierre**

4 Rue Gautier

##### **Demande Résumée :**

KO 225 / Avez vous mesuré que vous allez tuer toute une branche d'activité (les antiquaires) et les artisans qui s'y rapportent, qui drainent toute une clientèle qui ne viendra plus à Nice, perte pour les hôtels, restaurants et commerces annexes. Brocante du lundi à Saleya et autres. Ce quartier est une entité, constitué au fil du temps, c'est à dire depuis plus de 50 ans et représente une attractivité pour la ville de Nice. Par ailleurs, au cours des années précédentes, ayant tous eu à subir les contraintes et les intransigeances des Bâtiments de France pour la moindre modification de nos façades et même de nos intérieurs, nous vous demandons à quoi est due cette soudaine tolérance pour la totale destruction de notre quartier.

##### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La construction de la ligne 2 du tramway est d'intérêt général. Même dans les cas où des demandes peuvent paraître respectables, la déclaration d'utilité publique, qui permettra la réalisation de cette ligne, n'a pas pour objectif assigné par la loi de protéger ou favoriser les intérêts particulier.. La commission d'enquête essaye quand elle l'estime possible, de concilier l'intérêt général et les intérêts particuliers, mais jamais au détriment de l'intérêt général.*

*L'architecte des bâtiments de France qui assure la surveillance générale du secteur sauvegardé en vue de préserver son caractère esthétique et de conserver les immeubles qui présentent un intérêt historique. a la responsabilité des travaux susceptibles d'y être entrepris. Il n'a pas fait d'objection sur le projet tel qu'il est présenté dans le dossier d'enquête.*

*L'arrivée au port est prévue en surface place Ile de Beauté. Néanmoins, cette solution présente des inconvénients en particulier l'emprise de la trémie de remontée du tramway rue Gautier qui empêchera toute circulation automobile. Une solution arrivée quai Cassini pourrait être envisagée. Cf. Annexe A2, question 35.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**GA 215-1 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Le projet à l'air, très bien, la ville sera beaucoup plus moderne. Le gros souci de Nice c'est la pollution environnementale et sonore qui est beaucoup trop importante pour une ville comme Nice. Excepté le fait que la 2ème ligne de tramway est indispensable, il semble cependant nécessaire de revoir l'espacement des arrêts, par exemple, pas d'arrêt entre Alsace Lorraine et rue de France, mais trois arrêts consécutifs entre rue de France et Magnan et Lenval, voire même Fabron.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Entre les stations « Grosso » et « Alsace Lorraine » le raccordement se fait avec une courbe en « S », en rayon de 250m (rayon maxi pour le tunnelier). Sachant qu'une station est toujours implantée sur un tracé en ligne droite (60m), afin que le conducteur puisse contrôler en station de visu le flux des voyageurs entrant ou sortant de sa rame, il semble donc de ce fait impossible techniquement d'implanter une station supplémentaire sur ce tronçon.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°20 ; 22 et 23.*

*Voir thème(s) : Stations,*

**GA 215-2 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Le Bd Grosso doit être mieux desservi, aujourd'hui aucun bus à grande fréquence ne passe boulevard Grosso.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette observation ne fait pas partie de l'objet de l'enquête.*

**GA 216 DETALENCOURT Guy**

90 Rue Barberis

**Demande Résumée :**

Le projet me semble très valable, mais il me semble très regrettable que le quartier Riquier, en profonde mutation, ne soit pas desservi, notamment la gare afin de constituer un autre pôle multimodal à l'Est de la ligne.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 217 Anonyme**

Quartier Boron

**Demande Résumée :**

Pas question de faire arriver le tramway en surface sur la place Ile de Beauté (plus de circulation routière Bd Carnot , Arson...). Il faut absolument retenir l'autre solution qui est de faire sortir le tramway au niveau des quais du Port.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a développé une*

Mars 2012

**214 / 324**

étude dans ce sens. Cf. Annexe A2, question n°35.

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

## **GA 218 LEITOUNDJIAN Alain**

68 Boulevard Delfino

### **Demande Résumée :**

Le tracé de la ligne est exemplaire à tous points de vue jusqu'au Port, mais pourquoi donc en rester là et ne pas prolonger sans attendre la ligne en souterrain par la rue d'Arson ou le Bd de Riquier jusqu'à ce point important qui est la gare SNCF de Riquier, où la connexion tram / SNCF pourrait se faire d'une manière très positive à l'image de ce qui existe déjà dans les grandes agglomérations (Paris, Marseille, etc....) ?

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement.*

Voir thème(s) : Riquier,

## **GA 219 FARIOLI Y.**

27 Rue Parmentier

### **Demande Résumée :**

Je suis favorable à la création de la ligne N° 2 sans toutefois accepter le projet de la partie souterraine dont le coût sera sans doute très élevé pour les contribuables.

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce tracé présente de nombreux avantages : Il optimise complètement la desserte de l'hypercentre économique et touristique de Nice / Les corps de voie du centre-ville de Nice se révélant relativement étroits en largeur et comportant de très nombreuses activités riveraines, la recherche d'une vitesse commerciale maximale et l'optimisation de la quantité de populations desservies ont conduit au choix d'un tracé en souterrain. Il permet de s'affranchir dans la partie urbaine la plus dense des difficultés liées à la gestion des carrefours, des accidents, des manifestations sociales et autres événements d'ampleur comme le Carnaval, garantissant ainsi une très bonne vitesse commerciale.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions n°7 et 9.*

Voir thème(s) : Coût,

## **GA 220 DELIO Michèle**

CARROS

### **Demande Résumée :**

Beau projet attendu avec impatience. Quant au terminus côté Est, il faut le prévoir jusqu'à Riquier, afin, d'une part d'assurer une liaison avec la SNCF et l'actuelle ligne 1 du tram, et d'autre part, pour desservir cette partie du quartier qui commence à être abandonnée.

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un*

Mars 2012

**215 / 324**

éventuel prolongement.

Voir thème(s) : Riquier,

### **GA 221-1 AUBERT Christiane**

22 Rue ?

#### **Demande Résumée :**

La transformation de la place Ile de Beauté par l'installation du terminus me semble terrifiante et très dommageable pour l'harmonie de cette belle place au charme provinciale et historique.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce quartier est dans un secteur sauvegardé. Les programmes d'aménagement sont encadrés par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). L'Architecte des Bâtiments de France est chargé de gérer les secteurs sauvegardés. Il a un avis conforme sur toutes les demandes d'urbanisme. En ce qui concerne projet du tramway T2, tel qu'il a été présenté à l'enquête publique, il n'a émis aucune objection.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°35.*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

### **GA 221-2 AUBERT Christiane**

22 Rue ?

#### **Demande Résumée :**

Faire passer la ligne 2 par Antoine Gautier et faire commencer le tunnel en droit de Segurane me semble tout aussi dommageable pour ce beau quartier qui à déjà du mal à se protéger des nuisances modernes.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Pour déterminer le tracé de cette deuxième ligne de tramway une large concertation a été offerte au public, votre contribution aurait pu être utile. Tout le monde pouvait s'exprimer. Il fallait exposer ces options au cours de cette concertation dont le résultat a déterminé l'actuel tracé et ses options, le tout présenté lors de l'enquête publique.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a étudié une alternative pour l'arrivée du tramway en souterrain sur le quai Cassini. Cf. l'annexe A2, question n°35. Cette solution serait sans impact sur la rue Antoine Gautier.*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Tracé de la ligne,

### **GA 222-1 VERINE Etienne**

22 Rue Ségurane

#### **Demande Résumée :**

L'abandon successif de la desserte de Riquier, puis de la station en souterrain au Port, ont complètement bouleversé la cohérence initiale du projet. La mouture proposée aujourd'hui entre les places Garibaldi et Ile de Beauté relève davantage d'un bricolage de dernière minute que d'une solution réfléchie et garante de l'avenir. Ne serait-il pas plus logique, moins onéreux, moins traumatisant pour le quartier et plus rationnel de geler cette partie du tracé et de déboucher sur une station souterraine terminale qui pourrait être dénommée « Garibaldi-le Port » pour sauver le slogan

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Pour déterminer le tracé de cette deuxième ligne de tramway une large concertation a été offerte au public, votre contribution aurait pu être utile. Tout le monde pouvait s'exprimer. Il fallait exposer ces options au cours de cette concertation dont le résultat a*

déterminé l'actuel tracé et ses options, le tout présenté lors de l'enquête publique.  
Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°13 et 35.

Voir thème(s) : Riquier,

## **GA 222-2 VERINE Etienne**

22 Rue Ségurane

### **Demande Résumée :**

L'argent ainsi économisé permettrait largement de requalifier et d'embellir la rue Cassini qui resterait l'axe royal depuis le 19<sup>ème</sup> siècle entre la vieille ville et le Port.

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Si le terminus se faisait place Garibaldi, en aucun cas l'opération engagée n'aurait inclut dans son programme une requalification de la rue Cassini et encore moins celle de la place Ile de beauté, qui elle, ne sera effective que si le terminus se fait en surface.*

## **GA 223 LAURENT Marie Jeanne**

NICE

### **Demande Résumée :**

Ce terminus ne me convient pas en tant qu'habitante de la rue Gautier, déjà très bruyante.

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Nous prenons bonne note de cette observation. La rue Antoine Gauthier ne sera plus bruyante étant donné qu'il n'y aura pas de circulation, mise à part les riverains. Des mesures ont été réalisées sur le niveau sonore sur la ligne tramway T1 existante (avant et après sa mise en service) une baisse sensible du trafic automobile dû aux réductions progressives des capacités de la voirie. Il apparaît que globalement le bruit est très sensiblement inférieur aux niveaux constatés avant les travaux de la ligne. Les résultats obtenus montrent que globalement le bruit généré par le tramway est largement inférieur au bruit routier, qui sera toujours globalement masqué par le bruit routier et inférieur à ce qu'il serait sans tramway.*

*Néanmoins, suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a étudié une alternative pour l'arrivée du tramway en souterrain sur le quai Cassini. Cf.'annexe A2, question n°35. Cette solution serait sans impact sur la rue Antoine Gautier.*

Voir thème(s) : Environnement,

## **GA 224-1 NOUSCHI André**

43 Rue Barberis

### **Demande Résumée :**

C'est un projet délirant, coûteux, inutile et qui bouleverse un service de transports en commun commode et efficace. Coûteux parce que les devis initiaux ne sont pas ceux de la finition des travaux et aussi parce que personne ne paie sa place dans le tramway, c'est un investissement sans retour positif.

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*NCA met en place une stratégie de développement urbain durable. L'enjeu est de faire évoluer les comportements en favorisant les démarches « éco-vertueuses » par des services adaptés. Un des objectifs est de devenir un des modèles urbains français de développement durable. Le tramway instaure une nouvelle pratique de la ville,*

*conviviale et durable et contribue à répondre aux objectifs que Nice Côte d'Azur s'est fixé en matière de bilan carbone.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°9.*

*Voir thème(s) : Coût,*

## **GA 224-2 NOUSCHI André**

43 Rue Barberis

### **Demande Résumée :**

*Il est moins coûteux d'avoir une antenne « Aéroport » - « usine du Var » via « SNCF gare centrale », que de se lancer dans de grands travaux qui bouleverseront la vie de Nice et des environs de la place Garibaldi / place Ile de Beauté, par un tunnel coûteux et inutile.*

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Relier l'aéroport à la gare SNCF Thiers, sans changement de ligne de tramway serait son seul avantage. Mais les inconvénients seraient très nombreux et rédhibitoires. Seulement la correspondance avec la gare est déjà prise en charge par la station « Thiers » de la ligne 1, à moins de 200 m à pied de la gare. Ce tracé resterait en lisière de l'hyper-centre-ville, calé sur de grosses coupures urbaines que sont la voie ferrée au nord et la montée du Bd de Cimiez à l'ouest, avec de ce fait une offre de transport moins efficace en terme de desserte. Cette ligne n'assurerait plus la traversée de la ville de Nice.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°7.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

## **GA 224-3 NOUSCHI André**

43 Rue Barberis

### **Demande Résumée :**

*Esthétiquement et sur le plan de l'environnement, le projet aboutissant la place Ile de Beauté, un site unique, c'est un « non sens » absolu. Je suis donc hostile à 200% au projet délirant du port.*

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce quartier est dans un secteur sauvegardé. Les programmes d'aménagement sont encadrés par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). L'Architecte des Bâtiments de France est chargé de gérer les secteurs sauvegardés. Il a un avis conforme sur toutes les demandes d'urbanisme. En ce qui concerne projet du tramway T2, tel qu'il a été présenté à l'enquête publique, il n'a émis aucune objection.*

*Voir thème(s) : Environnement, Gautier/Port/Séguane,*

## **GA 224-4 NOUSCHI André**

43 Rue Barberis

### **Demande Résumée :**

*On va créer un désordre immense, avenue de la Californie et autour de la place Garibaldi. Le projet doit être repensé sérieusement, les auteurs du projet ne sont pas des niçois. Il faut que les niçois soient responsables du nouveau projet. La meilleure solution est de doubler la ligne SNCF « St Laurent du Var » - « gare centrale » avec une antenne « Aéroport » - « Usine du Var ».*

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce projet a vu le jour suite à un consensus de la population après une large concertation qui a débuté en septembre 2006. Différents thèmes ont été abordés : opportunité de réaliser un réseau de tramway / les objectifs de desserte, de déplacements et d'aménagement urbain à prendre en compte pour les différents tronçons et leur degré de priorité / les tracés à privilégier pour les lignes T2 de Nice à Cagnes sur Mer et T3 dans la plaine du Var / etc.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**GA 225 LES ALTERNATIFS**

NICE

**Demande Résumée :**

Déposé ce jour une contribution des Alternatifs demandant la réalisation en priorité du prolongement de la ligne 1 à son terme ( Ariane/ Trinité) / Réfutant les arguments pro-tunnel / Demandant la réalisation de la ligne 2 en surface, sur le trajet Californie / Liberté / Joffre avec un terminus à la gare Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 226 NOVELLI Janine**

NICE

**Demande Résumée :**

La ligne 2 pourrait rejoindre la ligne 1 à Jean Médecin et s'arrêter à Garibaldi, je ne vois pas l'intérêt d'entreprendre des travaux en sous sol très coûteux pour une si petite distance. Préférence pour une ligne 2 totalement en surface.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Si la ligne T2 du tramway n'a pas son terminus place Garibaldi mais à Place Ile de beauté c'est qu'en janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement vers la gare Riquier et voire même au-delà.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question 13.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**GA 227 ROULANT Paul**

NICE

**Demande Résumée :**

Représentant un groupe d'utilisateurs intéressés, nous trouvons incohérent d'avoir renoncé au terminus au niveau de la place Blaquis (gare SNCF Riquier et convergence des lignes « Sunbus » du quartier). Il est encore temps de reprogrammer ce projet.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement.*

Voir thème(s) : Riquier,

### **GA 228-1 FERRIER M. et Mme [2]**

19 Rue Lascaris

#### **Demande Résumée :**

Immeuble 8 rue Dante, angle avec le 19 rue St Philippe / impactée au niveau du tréfonds / Je ne suis pas d'accord avec cette solution. Pourquoi la ligne Est / Ouest ne passe pas en surface. Prix exagérément onéreux en sous sol. Ok pour l'arrêt en surface sur la place Ile de Beauté avec un tracé en surface.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce tracé présente de nombreux avantages : Il optimise complètement la desserte de l'hypercentre économique et touristique de Nice / Les corps de voie du centre-ville de Nice se révélant relativement étroits en largeur et comportant de très nombreuses activités riveraines, la recherche d'une vitesse commerciale maximale et l'optimisation de la quantité de populations desservies ont conduit au choix d'un tracé en souterrain. Il permet de s'affranchir dans la partie urbaine la plus dense des difficultés liées à la gestion des carrefours, des accidents, des manifestations sociales et autres évènements d'ampleur comme le Carnaval, garantissant ainsi une très bonne vitesse commerciale.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°7.*

Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne,

### **GA 228-2 FERRIER M. et Mme [2]**

19 Rue Lascaris

#### **Demande Résumée :**

Qu'en sera t-il des dégâts occasionnés et leur évaluation ?

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement, Travaux,

### **GA 228-3 FERRIER M. et Mme [2]**

19 Rue Lascaris

#### **Demande Résumée :**

Les plans de circulation dans le quartier du Port ne sont pas encore établis, impossible de voir comment nous pourrions, en voiture, accéder depuis la rue Ségurane aux garages du 7 et 8 rue Lascaris ? Quid de la circulation rue Antoine Gautier ?..... Accéder à François Guizol ?....

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les plans de circulation seront revus en fonction de la réalisation de la ligne et de l'expérience des premiers mois.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°2.*

Voir thème(s) : Circulation,



**GA 229-1 SIRY-PACE Colette**

73 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Avis très défavorable au projet en souterrain Bd Victor Hugo : une étude géologique par M. MONET et la SCI RENAND a démontrée qu'il y avait de nombreux risques : terrain meuble, très humide, suite à l'existence antérieure de nombreuses carrières et cressonnières / Le sous sol est très instable vu la proximité de la mer qui monte chaque année un peu plus / Il y a aussi les risques sismiques / Il serait très dangereux de poser là un « tube » en béton qui ne résistera pas longtemps.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Concernant le tunnel et les stations souterraines, les ouvrages seront dimensionnés selon les règlements les plus récents en matière de sismicité (Eurocodes 8) par application du nouveau zonage sismique défini par l'arrêté ministériel du 22 octobre 1990 relatif à la classification et aux règles de construction parasismiques applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ». Les considérations de l'Eurocode ont été précisées par une étude spécifique menée par un cabinet expert « Géoter international » pour la définition du « spectre de projet et d'accélérogramme pour le tunnel du tramway de Nice ».*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°18.*

**GA 229-2 SIRY-PACE Colette**

73 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Cela va coûter 750 millions d'euros ! Il faut ajouter le coût des expropriations !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le cout lié aux expropriations est inclus dans l'évaluation financière du projet. Le dossier qui a été présenté à l'enquête publique comportait un bilan socio-économique du projet qu'il est impossible de développer ici en quelques lignes. Le bénéfice par euro investi est de 0,7 €. Comme le financement est essentiellement d'origine publique, il s'agit également du bénéfice par euro public investi. L'Instruction cadre de mai 2005 recommande de prendre en compte le coût d'opportunité des fonds publics. Le bénéfice du projet par euro public investi dans le cadre du projet de création de la ligne Ouest-Est est supérieur à ce coût d'opportunité des fonds publics, qui s'élève à 0,3 euro par euro public investi. Le taux de rentabilité interne atteint 6,3%. Il est supérieur au seuil de 4% correspondant au taux fixé par le Commissariat Général du Plan afin de garantir une utilisation optimale des ressources publiques.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions n°9 ; 10 et 11.*

*Voir thème(s) : Coût,*

**GA 229-3 SIRY-PACE Colette**

73 Boulevard Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Nous, habitants du Bd Victor Hugo, trouvons ce projet « insensé ». Un tramway doit ramener du monde. Qui dans le Bd Victor Hugo va l'emprunter ? Il n'y a pas de commerce, de magasin, alors que le projet dans l'avenue Thiers serait certainement plus adapté et là, tout se ferait en surface, de ce fait reviendrait bien moins cher.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Relier l'aéroport à la gare SNCF Thiers, sans changement de ligne de tramway serait son seul avantage. Mais les inconvénients seraient très nombreux et rédhibitoires. Seulement la correspondance avec la gare est déjà prise en charge par la station « Thiers » de la ligne 1, à moins de 200 m à pied de la gare. Ce tracé resterait en lisière de l'hyper-centre-ville, calé sur de grosses coupures urbaines que sont la voie ferrée au nord et la montée du Bd de Cimiez à l'ouest, avec de ce fait une offre de transport moins efficace en terme de desserte. Cette ligne n'assurerait plus la traversée de la ville de Nice.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°7.*

*Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne,*

**GA 230 WERNER Monique**

NICE

**Demande Résumée :**

Le projet me semble très intéressant d'autant plus qu'il reliera l'aéroport au centre. Mais il semble bien démesuré. J'étais favorable au parcours sur la « prom » jusqu'à l'aéroport, en surface, avec des rames plus fréquentes et plus longues que celles qui existent actuellement.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le choix du matériel roulant s'oriente vers un matériel de plus grande capacité que celui de la T1, permettant ainsi de répondre aux besoins sur le long terme. Seul le matériel de type tramway de largeur 2,65 m sur voies ferrées permet d'atteindre aujourd'hui des capacités de 300 personnes par rame à raison de 4 personnes au m<sup>2</sup>, espace qui garantit un confort de transport agréable.*

*Concernant le tracé Promenade, qui avait été privilégié mi-2008, les avis ont été très partagés. Il en est ressorti qu'un certain nombre d'inconvénients contrebalançait les avantages apportés par cette solution : Une desserte trop orientée vers les touristes et non vers les Niçois / Une desserte du Port et du centre-ville « oubliée » puisque ce tracé se terminait place Masséna (pas de possibilité de prolongement en tunnel) / Une interrogation sur la compatibilité avec les manifestations culturelles, touristiques et Sportives / Une difficile gestion de la réduction de la circulation routière sur la Promenade des Anglais / Une « concurrence » avec le site propre bus existant sur Californie. Ainsi, le tracé Californie est ressorti comme le plus favorable avec, en plus, l'opportunité unique d'améliorer sensiblement le cadre de vie des riverains en réaménageant ce boulevard.*

*Voir thème(s) : Exploitation, Tracé de la ligne,*

**GA 231 L'HUILLIER Diane**

26 Boulevard Stalingrad

**Demande Résumée :**

Très bon projet, pourquoi le tramway ne part il pas de la gare de Riquier en passant par la place de l'île de Beauté ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement.*

Voir thème(s) : Riquier,

**GA 232 Illisible**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Projet très intéressant, un prolongement jusqu'à la gare de Riquier me paraît indispensable.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement.*

Voir thème(s) : Riquier,

**GA 233 Illisible**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Prolongement jusqu'à la gare de Riquier serait judicieux.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement.*

Voir thème(s) : Riquier,

**GA 234 CINDOUX**

NICE

**Demande Résumée :**

Un prolongement jusqu'à la gare de Riquier serait une amélioration pour les usagers du TER travaillant dans le centre-ville.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement.*

Voir thème(s) : Riquier,

### **GA 235 Anonyme**

sans adresse

#### **Demande Résumée :**

Les habitants du quartier du Port ont découvert pendant les travaux, place Garibaldi, puis sur les quais du Port, à quel point il était difficile et long de sortir et rentrer chez eux ? Cet enfer va donc être permanent ? Le port n'est pas suffisamment enclavé comme ça ? Un terminus sur la place Ile de Beauté m'éviterait de marcher jusqu'à Garibaldi, mais franchement, devant le parvis d'une église ! A-t-on pensé aux mariages, aux enterrements, c'est très classe et respectueux !

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce quartier est dans un secteur sauvegardé. Les programmes d'aménagement sont encadrés par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). L'Architecte des Bâtiments de France est chargé de gérer les secteurs sauvegardés. Il a un avis conforme sur toutes les demandes d'urbanisme. En ce qui concerne le projet du tramway T2, tel qu'il a été présenté à l'enquête publique, il n'a émis aucune objection.*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

### **GA 236-1 SCOCERI Josiane**

5 Rue de la Poissonnerie

#### **Demande Résumée :**

Terminus : Gare de Riquier.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement.*

Voir thème(s) : Riquier,

### **GA 236-2 SCOCERI Josiane**

5 Rue de la Poissonnerie

#### **Demande Résumée :**

Pas de tronçon souterrain (Coûts démultipliés, sécurité, + situation anormale de faire passer les êtres humains sous terre : Solution abandonnée dans de nombreuses villes au vu des études socio psychologiques).

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En ce qui concerne les résultats des études socio psychologiques nous en laissons l'interprétation à NCA.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°7 et 18.*

Voir thème(s) : Coût, Sécurité des personnes,

**GA 236-3 SCOCERI Josiane**

5 Rue de la Poissonnerie

**Demande Résumée :**

Possibilité d'aller jusqu'à la gare de St Augustin + liaison pour l'aéroport. Réduire les tronçons doublés avec la ligne 1.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce projet a vu le jour suite à un consensus de la population après une large concertation qui a débuté en septembre 2006. Différents thèmes ont été abordés : opportunité de réaliser un réseau de tramway / les objectifs de desserte, de déplacements et d'aménagement urbain à prendre en compte pour les différents tronçons et leur degré de priorité / les tracés à privilégier pour les lignes T2 de Nice à Cagnes sur Mer et T3 dans la plaine du Var / etc.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°13.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**GA 236-4 SCOCERI Josiane**

5 Rue de la Poissonnerie

**Demande Résumée :**

Prévoir d'avantage de parkings relais. L'expérience de la ligne 1 a prouvé que les automobiles pouvaient intelligemment abandonner le centre-ville.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*4 parcs relais vont être créés : Saint-Augustin : 700 places / Ferber : 250 places / Digue des Français : 250 places / Magnan : 50 places. A noter qu'il s'agit d'estimations basées sur des comportements actuels (et aussi sur des capacités foncières disponibles) et que des dispositions seront prises pour augmenter significativement ce nombre de places en cas de demande accrue.*

*D'autre part il faut reconnaître que les axes de circulation sont saturés, induisant de fortes pollutions et nuisances. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles NCA a choisi de mettre désormais en place des modes de déplacements les plus forts en capacité de transport et les moins consommateurs d'espace. En effet, il devient possible de réduire l'espace de voirie dédié aux seuls déplacements en voiture et au stationnement, sans diminuer la capacité à se déplacer, grâce à une offre de transports publics plus performante qui utilise une surface moins grande. Ce qui permet une redistribution de ces espaces publics limités aux autres usages : piétons, vélos, espaces plus conviviaux pour les habitants et visiteurs dans les quartiers concernés par les futures lignes.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°29.*

*Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,*

**GA 237-1 MALTERE Daniel**

12 bis Rue Joseph Brès

**Demande Résumée :**

Je trouve ce projet de tramway Est / Ouest excellent. Vive le tramway, transport propre, supprimant « ces maudites voitures ».

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 237-2 MALTERE Daniel**

12 bis Rue Joseph Brès

**Demande Résumée :**

J'aurai aimé que la ligne passe sur la promenade des Anglais, réduisant le nombre de voitures et donc du bruit et de la pollution.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Concernant le tracé Promenade, qui avait été privilégié mi-2008, les avis ont été très partagés. Il en est ressorti qu'un certain nombre d'inconvénients contrebalançait les avantages apportés par cette solution : Une desserte trop orientée vers les touristes et non vers les Niçois / Une desserte du Port et du centre-ville « oubliée » puisque ce tracé se terminait place Masséna (pas de possibilité de prolongement en tunnel) / Une interrogation sur la compatibilité avec les manifestations culturelles, touristiques et Sportives / Une difficile gestion de la réduction de la circulation routière sur la Promenade des Anglais / Une « concurrence » avec le site propre bus existant sur Californie. Ainsi, le tracé Californie est ressorti comme le plus favorable avec, en plus, l'opportunité unique d'améliorer sensiblement le cadre de vie des riverains en réaménageant ce boulevard.*

Voir thème(s) : Tracé de la ligne,

**GA 238 LAFARGE Ciment ( Chéron)**

CONTES

**Demande Résumée :**

Rappelons la nécessité de pouvoir continuer nos livraisons vers la Corse, via le port, dans des conditions acceptables par tous. Par ailleurs, nous apprécierons d'être associés à la phase « travaux » afin de coordonner et d'adapter au mieux nos approvisionnements vers la Corse.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Nous laissons à NCA le soin d'apprécier cette observation.*

**GA 239-1 SPINOSI Jean**

13 Rue François Guizol

**Demande Résumée :**

Je suis pour la deuxième ligne du tram.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 239-2 SPINOSI Jean**

13 Rue François Guizol

**Demande Résumée :**

Il faudrait plus d'arrêt, notamment entre les stations Garibaldi et [illisible].

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Sur la ligne T1 la distance moyenne inter station est de 440 m. Sur la ligne T2 il n'y a que les stations : Grosso - Alsace Lorraine (900 m), Alsace Lorraine - Jean Médecin (830 m) et Square Durandy – Garibaldi (790 m) qui sont un peu plus distantes. Ces implantations ont été choisies pour éviter le maximum d'expropriation en profitant des espaces disponibles (jardins Alsace-Lorraine et Durandy).*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°20.*

Voir thème(s) : Stations,

**GA 239-3 SPINOSI Jean**

13 Rue François Guizol

**Demande Résumée :**

Le terminus place Ile de Beauté est mal situé, ne serait il pas mieux de le faire sur le quai, car les voitures venant de Nice se dirigeant vers l'Est devront passer ailleurs que sur la place de l'Ile de Beauté et ce ne sera sûrement pas le tramway qui réglera le problème.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il restera 1 voie de circulation se dirigeant vers l'est sur la place Ile de beauté.*

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions n°2 et 35.*

*Voir thème(s) : Circulation, Gautier/Port/Séguane,*

**GA 240-1 LAFOUASSE Marie José**

272 Avenue de Fabron

**Demande Résumée :**

Bonne idée cette deuxième ligne et aussi les parkings associés. Bravo pour le prix attractif : parking + aller-retour au centre-ville en tramway. Habitant la colline de Fabron, nous viendrons plus rapidement au centre.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,*

**GA 240-2 LAFOUASSE Michel**

272 Avenue de Fabron

**Demande Résumée :**

Nous voyons tout l'intérêt en terme de fluidité du trafic et des services rendus. Le développement a un inconvénient : supporter les travaux, mais après, quel progrès !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 241 FUCHS Roland**

198 Boulevard Mt Boron

**Demande Résumée :**

Le tram N° 2 « oui » mais pourquoi ne pas faire un départ et arrêt à la gare de Riquier ? Habitant le mont Boron, nous sommes déjà abandonnés par la ligne 30 du bus les week-end et jours fériés.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**GA 242-1 DEGIOVANNI Mme [3]**

13 Rue François Guizol

**Demande Résumée :**

Pour la deuxième ligne du tram.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 242-2 DEGIOVANNI Mme [3]**

13 Rue François Guizol

**Demande Résumée :**

Manque d'arrêts du tram entre « Alsace Lorraine » et « Garibaldi ». Les distances pour les personnes âgées vont être pénibles.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Sur la ligne T1 la distance moyenne inter station est de 440 m. Sur la ligne T2 il n'y a que les stations : Grosso - Alsace Lorraine (900 m), Alsace Lorraine - Jean Médecin (830 m) et Square Durandy – Garibaldi (790 m) qui sont un peu plus distantes. Ces implantations ont été choisies pour éviter le maximum d'expropriation en profitant des espaces disponibles (jardins Alsace-Lorraine et Durandy).*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°20.*

Voir thème(s) : Stations,

**GA 242-3 DEGIOVANNI Mme [3]**

13 Rue François Guizol

**Demande Résumée :**

Le passage des voitures au port pose un problème, quid des voitures venant de la promenade des Anglais et de la rue Antoine Gautier, où vont-elles être déviées ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Depuis le quai Papacino la circulation automobile ira directement sur la rue Cassini ou la rue Francis Guizol sans avoir à faire un détour place Ile de beauté comme actuellement. Circulation coupée dans la partie haute de la Rue Gautier, jusqu'à la rue Philibert ; Dans la partie basse de la rue Gautier, circulation réservée aux ayants droits (pompiers, riverains, livraisons).*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°2.*

Voir thème(s) : Circulation,

**GA 243-1 MANSUY Odile**

24 Rue Fodéré

**Demande Résumée :**

Souhaite un arrêt place Ile de Beauté

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*C'est ce qui est prévu par le projet.*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Séguane,

**GA 243-2 MANSUY Odile**

24 Rue Fodéré

**Demande Résumée :**

Regrette l'abandon du terminus à Riquier, nécessaire pour la liaison avec l'Est du département.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement.*



Voir thème(s) : Riquier,

### **GA 244      CORSI Nadine**

#### **Demande Résumée :**

La ligne doit aller jusqu'à Riquier.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

En janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement.

Voir thème(s) : Riquier,

### **GA 245-1    BOLHER Madeleine**

10

#### **Demande Résumée :**

Favorable à l'arrêt en surface place Ile de Beauté.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

C'est ce qui est prévu par le projet.

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

### **GA 245-2    BOLHER Madeleine**

10

#### **Demande Résumée :**

Opposée au tracé en souterrain : trop cher et risque de dégâts aux immeubles

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Voir thème(s) : Coût, Travaux, Tunnel,

### **GA 246      NEEB CL**

126 ter Avenue de la

#### **Demande Résumée :**

Actuellement 4 voies de circulation en plus du site propre des bus. Les citernes bloquent toute la circulation en ravitaillant la station ELF. La circulation est déjà très problématique en cas de manifestations neutralisant la promenade des Anglais. Demain impraticable avec seulement 2 voies de circulation.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Circulation,

### **GA 247      HUYMANN A.**

#### **Demande Résumée :**

Dans l'état, projet inepte et inadapté à notre environnement.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

La richesse de l'argumentation développée ne permet pas de répondre précisément à cette observation.

Voir thème(s) : Environnement,

### **GA 248-1 COSIMI Annie**

**Demande Résumée :**

758,7 millions d'euros en 2009... quel coût réel estimé en 2012 ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Voir thème(s) : Coût,

### **GA 248-2 COSIMI Annie**

**Demande Résumée :**

Favorable à la réalisation de cette ligne mais inquiète pour la sécurité des voyageurs dans la partie souterraine.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 18.*

Voir thème(s) : Sécurité des personnes,

### **GA 249 MARTEAU Mme**

**Demande Résumée :**

Souhaite la desserte de la gare de Riquier par la rue Arson ou le bd de Riquier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*En janvier 2011, suite aux études techniques et à l'appréciation des impacts sur la rue Arson, NCA a décidé de reporter la section Port-Gare de Riquier dans le temps. Le tramway sera donc en terminus à la Place Ile de Beauté lors de sa mise en service. Cependant, la totalité du projet est conçu de manière à être compatible avec un éventuel prolongement.*

Voir thème(s) : Riquier,

### **GA 250-1 FOUQUES Lucien**

48 Boulevard Sappia

**Demande Résumée :**

Favorable à la création de la ligne 2 mais souhaite l'achèvement de la ligne 1 jusqu'à l'Ariane et la Trinité, comme prévu.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte ; néanmoins, la prolongation de la ligne 1 du tramway est en dehors du cadre de la présente enquête.*

### **GA 250-2 FOUQUES Lucien**

48 Boulevard Sappia

**Demande Résumée :**

Pas favorable à la partie souterraine : coût, travaux. De plus, la découverte de la ville doit s'effectuer en surface.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et ajoute que la découverte de la ville peut également se faire à pied, un tramway étant surtout un mode de déplacement utilitaire.*

Voir thème(s) : Coût, Tunnel,

### **GA 250-3 FOUQUES Lucien**

48 Boulevard Sappia

#### **Demande Résumée :**

Sécurité en souterrain ?

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 18.*

Voir thème(s) : Sécurité des personnes, Tunnel,

### **GA 250-4 FOUQUES Lucien**

48 Boulevard Sappia

#### **Demande Résumée :**

Souhaite un comparatif des coûts de réalisation en surface et en souterrain.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question N° 7.*

*Des éléments de réponses sont disponibles dans les thèmes référencés, sachant qu'un tracé en surface ne pourrait pour des raisons techniques emprunter le même trajet, ce qui en modifierait également sa longueur.*

Voir thème(s) : Coût, Travaux,

### **GA 250-5 FOUQUES Lucien**

48 Boulevard Sappia

#### **Demande Résumée :**

La desserte de la gare de Riquier, par le bd de Riquier ou la rue Arson est nécessaire : c'est un lieu important de déplacements urbains. L'abandon du souterrain permettrait de financer ce tronçon.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Voir thème(s) : Riquier,

### **GA 251 GIRONDE Daniel**

7 ter Rue Philibert

#### **Demande Résumée :**

Favorable à la ligne T2 telle que prévue, en sortie rue Antoine Gautier et ensuite en surface jusqu'au port.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

### **GA 253-1 PACCIMO Charles**

20 Rue François Guizol

#### **Demande Résumée :**

Le tracé sous Ségurane et Gautier est une erreur : « zone protégée », obligation coûteuse de doubler les réseaux dans la rue Gautier.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Comme sur d'autres lieux, les travaux de réalisation du tramway Ouest-Est dans la rue Ségurane vont nécessiter des opérations préparatoires de déviation et de réfection des réseaux. Par ailleurs, ce secteur protégé sera respecté et les surfaces seront restaurées*

*après le chantier.*

*Voir thème(s) : Coût, Gautier/Port/Séguane, Sécurité des personnes, Tracé de la ligne, Travaux,*

### **GA 253-3 PACCIMO Charles**

20 Rue François Guizol

#### **Demande Résumée :**

Le tracé naturel passe par la rue Cassini , en aérien, avec prolongation jusqu'à la gare de Riquier.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Séguane, Riquier, Tracé de la ligne,*

### **GA 254-1 LAMBELET du GAY Anita**

44 Boulevard Gambetta

#### **Demande Résumée :**

Favorable à la ligne 2 du tramway, mais le moins possible de souterrain.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir thème(s) : Tunnel,*

### **GA 254-3 LAMBELET du GAY Anita**

44 Boulevard Gambetta

#### **Demande Résumée :**

Favoriser la sécurité et diminuer le coût : plus d'arrêts.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir thème(s) : Coût, Sécurité des personnes, Stations,*

### **GA 254-4 LAMBELET du GAY Anita**

44 Boulevard Gambetta

#### **Demande Résumée :**

Il manque une relation directe avec la gare SNCF.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La ligne Ouest-Est du tramway sera en correspondance avec la ligne SNCF au niveau de la gare multimodale de Saint-Augustin. Par ailleurs, les correspondances avec la ligne T1 à Jean Médecin et Garibaldi, permettront également de l'emprunter pour rejoindre la gare Thiers.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

### **GA 255 ALLARD Anne Marie**

#### **Demande Résumée :**

La ligne en souterrain me paraît risquée et très onéreuse ; ne voit pas la nécessité d'implanter le terminus sur le port. Si la voie souterraine est maintenue il faudrait prévoir davantage d'arrêts dans sa globalité et le terminus à Garibaldi serait judicieux

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun.*

*Voir thème(s) : Coût, Tunnel,*

### **GA 256 SOLARI Louis**

**Demande Résumée :**

Avis favorable pour le projet

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte*

**GA 257 HARDY Philippe****Demande Résumée :**

La ligne souterraine représente un coût disproportionnée pour les 300m entre Garibaldi et le port avec un risque de fragilisation de tous les immeubles de la rue Ségurane qui sont vétustes et sans fondation réelle, opération sans doute irréversible qui nécessitera des travaux de stabilisation très onéreux qui vont alourdir le coût du

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*A la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a donné des informations sur l'impact sur le bâti dans l'annexe A2 question L330 et L249  
Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun.*

*Voir thème(s) : Coût, Tunnel,*

**GA 258 KY 288 ( Alsace Lorraine)****Demande Résumée :**

Double emploi avec observation FB 33

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir réponse FB-33*

**GA 259 NYHESF C.****Demande Résumée :**

La liaison Ouest-Est est vitale mais est-ce nécessaire qu'elle fasse doublon de Masséna à Garibaldi ? en ces périodes de crise il faudrait réajuster les projets

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le Schéma directeur est établi avec les enquêtes ménages et la dynamique de l'évolution de la population.*

*A la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a donné des informations sur ce sujet dans l'annexe A2 question n°13 pour justifier la nécessité du projet.*

*Voir thème(s) : Coût, Tracé de la ligne,*

**GA 260 BENAMOU****Demande Résumée :**

Projet à réétudier, car il fait doublon et l'arrivée sur le port est inacceptable. La meilleure sortie est Ile de Beauté, il faut savoir être raisonnable.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le Schéma directeur est établi avec les enquêtes ménages et la dynamique de l'évolution de la population.*

*A la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a donné des informations sur ce sujet dans l'annexe A2 question n°13 pour justifier la nécessité du projet.*

Voir thème(s) : Coût,

### **GA 261 PES Christian**

**Demande Résumée :**

Avis favorable pour le projet

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

### **GA 262 DECAILLON**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Défavorable au tracé proposé qui va détruire l'âme du quartier des antiquaires. Le tram devrait emprunter la rue Cassini, en surface.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le tracé par la rue Cassini n'a pas été retenu au cours de la phase d'études à cause de l'étroitesse de cette voie qui y aurait rendu toute autre circulation impossible.*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Tracé de la ligne,

### **GA 263 ASIN Guenaëlle**

8 Rue Ribotti

**Demande Résumée :**

Favorable au projet de transport en commun et à la re-végétalisation de la ville. Conserver l'authenticité de la ville et des monuments anciens.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*L'emprise du tracé aérien sera largement engazonnée, le projet prévoit la plantation de 1700 arbres supplémentaires et aucun monument n'est impacté. Par ailleurs la construction de la ligne sera l'occasion de réaménager un certain nombre d'espaces urbains sur son parcours et à proximité.*

Voir thème(s) : Environnement,

### **GA 264 VIGNOLO Hélène**

5 Avenue de la République

**Demande Résumée :**

D'accord à partir du moment où cela ne nuirait pas aux commerçants sur le passage. Rue de la République les commerces ont un peu pâti.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*S'il peut se produire quelques nuisances lors de la phase de réalisation de certains projets urbains de grande envergure, une fois le chantier terminé, l'environnement et l'aménagement des quartiers concernés s'en trouvant améliorés, sont des facteurs positifs pour le tourisme, le commerce et l'économie locale.*

**GA 265 MANAIRA L.**

32 Rue Dct Richelmi

**Demande Résumée :**

Je souhaite qu'une attention particulière soit portée en faveur du patrimoine architectural. Bien évidemment les arbres font partie du patrimoine du peuple niçois et méritent également notre respect. On nous parle du Grenelle de l'environnement et que « placidement » on décide de couper des centaines d'arbres, est-ce bien cohérent cette manière de procéder ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°15.*

*Voir thème(s) : Environnement,*

**GA 266-1 BOUTEILLER**

NICE

**Demande Résumée :**

Oui au développement du tramway.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**GA 266-2 BOUTEILLER**

NICE

**Demande Résumée :**

L'intérêt du tramway par rapport au métro par exemple est d'être en surface. Coût moindre. Sentiment d'insécurité beaucoup plus importante en sous-sol. Accessibilité plus naturelle en surface qu'en sous-sol, malgré les escalators ou ascenseurs (coûteux). Mise en valeur du cadre urbain qui accompagne un tramway en surface.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Ce tracé présente de nombreux avantages : Il optimise complètement la desserte de l'hypercentre économique et touristique de Nice / Les corps de voie du centre-ville de Nice se révélant relativement étroits en largeur et comportant de très nombreuses activités riveraines, la recherche d'une vitesse commerciale maximale et l'optimisation de la quantité de populations desservies ont conduit au choix d'un tracé en souterrain. Il permet de s'affranchir dans la partie urbaine la plus dense des difficultés liées à la gestion des carrefours, des accidents, des manifestations sociales et autres évènements d'ampleur comme le Carnaval, garantissant ainsi une très bonne vitesse commerciale.*

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°18.*

*Voir thème(s) : Sécurité des personnes, Tracé de la ligne,*

**GA 266-3 BOUTEILLER**

NICE

**Demande Résumée :**

Une station tous les 400 m c'est bien, entre Cassin-Kirchner et la connexion à la ligne 1, les stations sont trop éloignées ce n'est pas étonnant car le coût et les difficultés liées au souterrain sont dissuasifs pour NCA.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions n°20 ; 22 et 23.*

Voir thème(s) : Stations,

### **GA 266-4 BOUTEILLER**

NICE

#### **Demande Résumée :**

Pourquoi ne pas installer un tramway en surface sur l'axe utilisé Est / Ouest aujourd'hui par les bus ou parallèle et desservant le public jusqu'à 300 ou 400 mètres de part et d'autre.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Pour déterminer le tracé de cette deuxième ligne de tramway une large concertation a été offerte au public, votre contribution aurait pu être utile. Tout le monde pouvait s'exprimer. Il fallait exposer ces options au cours de cette concertation dont le résultat a déterminé l'actuel tracé et ses options, le tout présenté lors de l'enquête publique.*

Voir thème(s) : Tracé de la ligne,

### **GA 266-5 BOUTEILLER**

NICE

#### **Demande Résumée :**

Arrivée au port c'est bien, mais il faut penser au trafic automobile dans le quartier, qui restera quand même important, car le tramway ne répond pas à tous les besoins de déplacements. Ce secteur étouffe de plus en plus et c'est dommage.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°2.*

Voir thème(s) : Circulation,

### **GB 1 ROMAN Yves**

PEILLE

#### **Demande Résumée :**

Je descends souvent du train à la gare de Riquier pour me rendre à l'aéroport en bus. Déploire que le tramway s'arrête au port plutôt qu'à la gare de Riquier car cela faciliterait la liaison plus rapide avec l'aéroport.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Je descends souvent du train à la gare de Riquier pour me rendre à l'aéroport en bus. Déploire que le tramway s'arrête au port plutôt qu'à la gare de Riquier car cela faciliterait la liaison plus rapide avec l'aéroport.*

Voir thème(s) : Riquier,

### **GB 2 MASSONI R. ( Com de Quartier**

NICE

#### **Demande Résumée :**

Déplore que le terminus Est ne soit pas à la gare de Riquier.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La liaison avec la gare de Riquier est hors objet de cette enquête. Le terminal Place Ile de Beauté est prévu pour un prolongement vers Riquier dans une autre étape conformément au Schéma Directeur des Transports en Commun. La Commission demande au Maître d'Ouvrage de l'inscrire dans des délais raisonnables.*

Voir thème(s) : Riquier,



**GC 2 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Pourquoi une trémie dans la rue Antoine Gauthier. Il serait plus intéressant de faire sortir le tramway sur la place Ile de Beauté ou sur le quai Cassini

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et demande au Maître d'Ouvrage une étude de faisabilité pour une arrivée en souterrain au quai Cassini.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Séguane,*

**GC 3 ELIOT Jacques**

NICE

**Demande Résumée :**

L'arrivée en surface sur la Place Ile de Beauté risque de dénaturer l'environnement et aggraver les problèmes d'encombrement Place Ile de Beauté.

Suggère le tramway en souterrain jusqu'au Port et de faire la station sur le quai au pied de l'escalier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte et demande au Maître d'Ouvrage une étude de faisabilité pour une arrivée en souterrain au quai Cassini. Cette étude a été entreprise à la demande de la Commission ; on peut en consulter l'avancement dans l'Annexe A2, question 35.*

*Voir thème(s) : Environnement, Gautier/Port/Séguane, Stations,*

**GC 4 RIES Florence**

25 Chemin de Gairaut

**Demande Résumée :**

Avis favorable car je prends quotidiennement la ligne 1 mais avec les questions suivantes :

Les risques compte tenu de la proximité de la mer, et le coût qui va augmenter les impôts pour les années à venir. Quel est le chiffrage par habitant ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le risque inondation des stations souterraines due à la lame d'eau lors de fortes pluies et le risque de submersion marine des ouvrages d'entrée à Grosso ont été pris en compte par relèvement des seuils des stations et des protection des ouvrages à grosso ( mise en place de batardeau et de portes étanches)*

*Le Maître d'Ouvrage précise qu'à ce stade, il n'est pas envisagé, dans le cadre de ce mandat, de hausse de la fiscalité.*

*Voir thème(s) : Coût, Eau,*

**GC 6 Annulé par l'auteur**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Sans objet

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Sans objet.*

**GD 1-2 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Quelles sera la destination des déchets résultants de la réalisation du tunnel.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*C'est le Maître d'œuvre désigné qui décidera de la destination des déchets en temps voulu.*

## 4.2 OBSERVATIONS ET REPONSES DE LA COMMISSION

## ENQUETE B « MISE EN COMPATIBILITE DU PLU »

Les observations concernant l'enquête B « Mise en compatibilité au PLU » sont résumées et examinées ci-après par ordre chronologique :

### 4.2.1 Observations Lettres Enquête B

- **L249 Cabinet Salmon gestion copropriété du 54 Victor Hugo**

**Demande résumée :**

Le cabinet de gestion a étayé sa demande en s'appuyant sur le mémoire établi par Jean François JACOB Ingénieur ETP Expert portant sur :

**Incompatibilité de l'opération d'utilité publique avec les documents de planification urbaine :**

Le décret du 31 décembre 1958 a posé le principe de la compatibilité des DUP avec les dispositions des plans d'urbanisme (Conseil d'Etat, 11 janvier 1974, n°80 499). Cette obligation maintenue par la loi SRU du 13 décembre 2000 prévoit qu'une DUP incompatible avec un PLU ne peut intervenir que si elle emporte parallèlement une mise en compatibilité du document d'urbanisme (article L 123-16 du Code de l'urbanisme).

Or, la présente enquête ne porte pas à la fois sur l'utilité publique de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU.

En termes d'expropriation : les immeubles n°61-63-65-67-69-71-73-75 du côté sud et n°54 vont devoir recevoir le chantier, et donc céder du terrain, sous réserve des compatibilités juridiques entre cet aménagement futur et les documents d'urbanismes applicables. Il s'agit d'une réflexion qui sera à développer par un avocat spécialisé. En tout état de cause ces expropriations auront un coût.

Cas de l'immeuble au N°54 qui dispose de 2 niveaux de sous-sol, dont l'un est occupé et éclairé par une cour anglaise qui file tout le long de la façade Sud et, à ce stade, il n'apparaît pas que des dispositions particulières ont été prises, voire envisagées, pour autoriser une occupation normale de ce sous-sol.

**Réponse de la CE :**

*Les enquêtes sont conjointes et l'une d'entre-elle concerne précisément la mise en compatibilité du PLU.*

*La mise en compatibilité du PLU lors de la déclaration d'utilité publique d'une opération est régie par l'article L 123-16 du Code de l'Urbanisme.*

*Ainsi, l'article L123-16 prévoit :*

*« La déclaration d'utilité publique d'une opération qui n'est pas compatible avec les dispositions d'un plan local d'urbanisme ne peut intervenir que si :*

- a) L'enquête publique concernant cette opération, a porté à la fois sur l'utilité publique de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence ;*
- b) L'acte déclaratif d'utilité publique ... est pris après que les dispositions proposées par l'Etat pour assurer la mise en compatibilité du plan ont fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de la commune, de l'établissement public mentionné à l'article L 122-4, s'il en existe*

*un, de la région, du département et des organismes mentionnés à l'article L 121-4, et après avis du conseil municipal.*

*La déclaration d'utilité publique emporte approbation des nouvelles dispositions du plan » C'est bien cette disposition qui permettra de disposer d'un PLU compatible*

*L'ensemble des enquêtes conjointes est donc conforme à la réglementation. A l'issue de ces enquêtes, il pourra être décidé de la mise en compatibilité du PLU.*

*Cas de la cour anglaise : à la demande de la Commission, le Maître d'Ouvrage a apporté une réponse, cf. annexe A2, L249.*

- **L485 Hubert CHARLES Propriétaire au Palais Marie 27 Bd Victor Hugo**

**Demande résumée :**

Monsieur Hubert CHARLES Magistrat, Président de la Cour Suprême de Monaco précise que même la procédure suivie ne paraît pas satisfaire aux exigences des législations d'aménagement ou d'environnement européenne ou nationale ( convention d'Aarhus, engagement national pour l'environnement, etc.

**Réponse de la CE :**

*La Commission note que cette observation est à la fois interrogative et non étayée par une argumentation suffisante pour donner lieu à une réponse précise.*

*La convention d'AAHRUS traite d'une part de l'accès à l'information. et nous renvoie à l'Art L122-4 qui stipule que les plans, programme et autres documents doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale ;*

*Or cette évaluation a été faite et a fait ressortir dans l'Avis rendu par l'Autorité Environnementale (AE) l'observation suivante :*

*- Mise en compatibilité du projet avec le PLU et le PSMV de la vieille ville :*

*L'AE attire l'attention sur la nécessité de modifier et rendre compatibles les documents d'urbanisme, tel que le règlement du PLU, afin que celui-ci indique de manière explicite les zones ou les secteurs où il sera possible d'accueillir les ICPE induites par la création de la ligne Ouest-Est.*

*Cette compatibilité d'occupation et d'utilisation du sol concerne principalement les terrains d'assiette du centre de maintenance des rames.*

*Le Maître d'Ouvrage a accepté de prendre en compte cette remarque.*

*La commission relève les efforts importants déployés par le Maître d'Ouvrage par de nombreuses réunions de concertation et réunions publiques pour l'information du public. Cette information a bien été relayée par les médias.*

*Compte tenu de l'importance de ce projet, la Commission d'enquête a demandé à ce que la durée de l'enquête soit fixée à 6 semaines avec 3 points d'accueil. Les commissaires enquêteurs ont assuré des permanences quotidiennes pour recevoir le public dans de bonnes conditions. La prise de rendez-vous a été offerte au public qui en a fait usage.*

*La Commission estime que les dispositions prises ont été suffisantes et satisfaisantes pour informer le public, lui permettre d'examiner le dossier du projet de Tramway et de présenter ses observations, ses suggestions et ses critiques.*

## 4.3 OBSERVATIONS ET REPONSES DE LA COMMISSION « ENQUETE C PARCELLAIRE »

Les observations concernant l'enquête C «Parcellaire» sont listées ci-après.

Au vu des questions posées, la Commission d'enquête a demandé au Maître d'Ouvrage des informations complémentaires sur certains points (Annexe C1).  
Le Maître d'Ouvrage a rédigé un document en réponse (Annexe C2).

### 4.3.1 Observations des lettres et des registres de l'enquête C

**L 11**            **AGACCIO Josette**

NICE

**Demande Résumée :**

Informée qu'une partie de sa parcelle NX253 tombe dans l'emprise du projet de tramway, elle attire l'attention que sa parcelle a fait l'objet en 1981 d'une expropriation de 313 m<sup>2</sup> pour être en alignement avec des immeubles du secteur. Elle demande dans quelle mesure et à quelle fin elle est concernée par le tracé de la nouvelle ligne.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La parcelle NX253 située au Bd René Cassin est concernée par une emprise partielle de 3 m<sup>2</sup> en nature d'espace ouvert au public et constitue une régularisation foncière de l'état existant, sans impact sur le bâtiment.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**L 12-1**            **JAMME André [2]**

2 Rue Bottero

**Demande Résumée :**

KW139 /UF152 : Le syndic c'est « France Azur Syndic » : Mme COLONNA ,1 rue Alphonse Karr à Nice au lieu de « IMMOBILIA 17 bld Victor Hugo à Nice.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**L 13**            **ISTAS Alain**

67 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

UF 158 :

- Le Cabinet LAMY, 11 rue Barla à Nice, gère l'immeuble KV2, KV3 et parties communes KV5 : à ce jour il n'a pas reçu d'avis d'expropriation.
- Le Cabinet « Espace Gestion », 4 rue Blacas à Nice, gère l'immeuble KV4.
- Le Cabinet « Azur Mer », 10 rue Andrioli à Nice, gère l'immeuble KV6.
- Au KV2 un avis d'expropriation a été envoyé aux 2 propriétaires du RdC : Mme SEUVE et l'agence immobilière, 73 Bd Victor Hugo.
- Mme SEUVE n'a que la jouissance du terrain à exproprier, puisque c'est une partie

Mars 2012

**242 / 324**

commune du KV2.

- Pour l'agence immobilière on ne sait pas si elle est propriétaire ou pas de la partie expropriée.

- Au KV5 : parties communes (cour intérieure). C'est géré par le Cabinet LAMY.

- Au KV6 ; Maître ROUSSARIE propriétaire du RdC, il a reçu un avis d'expropriation, mais le terrain est une partie commune à jouissance privative. C'est géré par le Cabinet « Azur Mer » qui lui n'a pas reçu d'avis d'expropriation.

UF 159 :

- Le KV7 est géré par le Cabinet LAMY, 11 rue Barla à Nice.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe C2, référence : « L13 –UF 158- ISTAS 67 Bd. Victor Hugo ».*

**L 23-1 GRILLO Gérard**

3 Avenue Jean

Médecin

**Demande Résumée :**

Expropriation des parcelles 7.28b UF 175 : quel sera l'impact sur l'exploitation des bâtiments ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cf. L23-2*

**L 23-2 GRILLO Gérard**

3 Avenue Jean

Médecin

**Demande Résumée :**

Expropriation des parcelles 7.21t UF 175 : pourquoi et quel impact sur l'exploitation des

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe C2, question N° L23.*

**L 26 PASSERIN Maurice**

22 Rue Ségurane

**Demande Résumée :**

KO 306 / KO307 UF 251 : Propriétaire du magasin, mis en location au 22 rue Ségurane, il demande d'être informé sur la suite des opérations.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette enquête permet aux propriétaires de faire valoir leurs droits, notamment quant aux limites du bien à exproprier. Pour la suite, NCA contactera directement les personnes concernées par le projet.*

*Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement,*

**L 28-1 NARDINI Jean Louis [2]**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

UF 257 : Comment se fera l'entrée dans la cour du 4 rue E. Philibert / Les terrasses du 1er étage seront-elles supprimées / Y aura-t-il une grille d'entrée / Serait-il possible d'envisager une porte identique à la porte actuelle d'entrée du 4 rue A. Gautier ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le 4 de la rue Philibert n'est absolument pas concerné par le projet et il est vraisemblable*

Mars 2012

**243 / 324**

que le requérant évoque ici le 18 bis de la même rue. Le projet prévoit la démolition du bâtiment à cette adresse pour y faire une entrée dans la cour, ce qui impliquerait la suppression d'une partie de la terrasse, au droit du bâtiment.

La présence et le type de grille ou de porte n'est pas abordée dans le dossier d'enquête. Par ailleurs une proposition alternative de l'atelier Faragou est en cours d'étude pour définir une approche différente de cet accès en réalisant un passage dans l'immeuble du 18 bis rue Philibert, de dimensions comparables à celui qui existe actuellement au 4 rue Gautier et en préservant une partie du rez-de-chaussée, le premier étage et la terrasse (cf annexe A2 question L330).

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

## 29 SCHWARTZ Joseph

67 Boulevard

Victor Hugo

### **Demande Résumée :**

- Inquiétude sur les risques de fissures et d'ébranlement des fondations et des risques d'inondation des caves
- expropriation d'une partie du jardin avec stockage d'une partie des matériaux et engins de chantier durant les travaux n'est pas agréable
- arbres devant les immeubles seront-ils coupés ?
- situation exacte de l'entrée de la station Alsace-Lorraine
- pourquoi le 65 Bd Victor Hugo n'est pas concerné ?

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

A la demande la Commission le Maître d'Ouvrage a apporté des informations dans son mémoire Annexe C2 (question L29)

Le parcours en souterrain se situant en profondeur relativement importante, entre 20 et 30m du sol, il n'y a pas d'impact sur les immeubles confirmé par des retours d'expériences d'autres réalisations

L'expropriation prévue ne concerne que le tréfonds

La gare souterraine d'Alsace-Lorraine se situera dans l'axe et sous le boulevard Victor-Hugo, au droit des immeubles numérotés 59 à 63, au niveau de l'intersection avec les rues Cronstadt et Guiglia. L'accès des usagers se fera à partir du trottoir nord du boulevard Victor-Hugo en bordure du square d'Alsace-Lorraine

Voir thème(s) : Environnement, Tunnel,

## L 31-2 LAFORGE Florence

67 Boulevard

Victor Hugo

### **Demande Résumée :**

Quel sera exactement l'implantation de la gare ALSACE-LORRAINE, où se situera exactement son entrée ?

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

La gare souterraine d'Alsace-Lorraine se situera dans l'axe et sous le boulevard Victor-Hugo, au droit des immeubles numérotés 59 à 63, au niveau de l'intersection avec les rues Cronstadt et Guiglia. L'accès des usagers se fera à partir du trottoir nord du boulevard Victor-Hugo en bordure du square d'Alsace-Lorraine.

Voir thème(s) : Stations, Travaux,



**L 38 BELABED Leïla**

22 Rue Ségurane

**Demande Résumée :**

Devenir des habitants expropriés de la rue Ségurane.  
Retrouverons nous nos logements après les travaux ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les habitants du 22 rue Ségurane qui souhaiteraient revenir dans leur logement après les travaux pourront le faire à condition que le bâtiment soit jugé habitable suite aux travaux et qu'une convention ait été passée avec NCA avant le début des travaux.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Indemnisation et Accompagnement,*

**L 66 SEREN Jean Marc**

2 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

KO 225 / UF 257 : Propriétaire au 2 rue A. Gautier, a reçu une lettre recommandée avec AR et souhaite avoir des informations plus précises pour répondre au questionnaire adressé.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe C2, référencée : « L66 M. SEREN Jean-Marc, KO 225 - UF 251 / 2 rue Antoine Gautier».*

**L 73-1 DELIMAL / URBANIA**

10 Avenue

Clémenceau

**Demande Résumée :**

Le lot 7.4 UF 167 ne serait pas sous gestion du cabinet coté bd Victor Hugo. Ce cabinet gère une copropriété (Palais DONADEI) sise au 10 rue Maréchal Joffre angle Eugène Emmanuel.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, la Maitre d'Ouvrage a précisé ces points dans l'annexe C2, question L73-1 & L73-2.*

*La commission regrette l'absence de prise en compte de cette remarque par le Maitre d'Ouvrage.*

*Voir thème(s) : Victor Hugo,*

**L 73-2 DELIMAL / URBANIA**

10 Avenue

Clémenceau

**Demande Résumée :**

L73-2 : Lot 4.57 UF 48 : les 7 m2 mentionnés dans la LRAR reçue par le cabinet représentent-ils le triangle déjà occupé par le trottoir à l'angle Californie-Lanterne (devanture du coiffeur) ?  
Indemnisation éventuelle ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, la Maitre d'Ouvrage a précisé ces points dans l'annexe C2, question L73-1 & L73-2.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Indemnisation et Accompagnement,*

**L 78 VACHET Colette**

10 Rue Gioffredo

**Demande Résumée :**

Propriétaire d'un appartement situé coté rue Defly, elle s'inquiète des vibrations que pourraient provoquer le chantier et des conséquences que cela pourrait avoir sur le bâti. Elle demande si un état des lieux sera fait aux frais de la Mairie et que se passerait-il si des désordres apparaissaient suite aux travaux !

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement, Travaux,*

**L 79-1 BOSANO André [2]**

22 Rue Ségurane

**Demande Résumée :**

Il trouve inadmissible que la ville de Nice exproprie, depuis 33 ans, les propriétaires du 22 rue Ségurane. Ils demandent en quoi consistent les expropriations les concernant.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**L 79-3 BOSANO André [2]**

22 Rue Ségurane

**Demande Résumée :**

Ils habitent l'immeuble depuis 38 ans. L'appartement qu'ils occupent est refait à neuf, ils mentionnent qu'ils ont économisé toute leur vie pour payer cet appartement et qu'ils ont sans cesse travaillé pour payer le crédit. Ils subissent un préjudice moral et espèrent qu'il en sera tenu compte.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La construction de la ligne 2 du tramway est d'intérêt général. Même dans les cas où des demandes peuvent paraître respectables, la déclaration d'utilité publique, qui permettra la réalisation de cette ligne, n'a pas pour objectif assigné par la loi de protéger ou favoriser les intérêts particuliers, comme l'aisance du propriétaire et de sa famille (complément de revenu à l'heure de la retraite, logement des enfants, etc.). La commission d'enquête essaye quand elle l'estime possible, de concilier l'intérêt général et les intérêts particuliers, mais jamais au détriment de l'intérêt général.*

*Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement,*

**L 80-1 CARLIN Jean Pierre & Martine [2]**

22 Rue Ségurane

**Demande Résumée :**

Cette personne regrette l'expropriation des appartements de l'immeuble sis au 22 de la rue Ségurane, et approuve l'interdiction de démolition.

Quel est le type d'expropriation qui le concerne ? Départ temporaire ? Relogement ?

Y a-t-il d'autres expropriations rue Antoine Gautier ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, la Maitre d'Ouvrage a précisé ces points dans l'annexe C2, questions L38 & L81.*

*La Commission note avec satisfaction la proposition de solutions permettant le retour dans les lieux.*

Mars 2012

**246 / 324**

Voir thème(s) : *Gautier/Port/Ségurane, Travaux,*

## **L 81 CARLIN Françoise**

24 Rue Ségurane

### **Demande Résumée :**

S'oppose à l'opération expropriation car le projet met en péril l'équilibre de sa famille, quatre générations ont vécu dans cet immeuble et souhaite que sa fille pourra y vivre à son tour. Habite sur le même palier que ses parents en raison de santé de sa mère et sa fille est scolarisée dans la même école depuis le début. Déploie que les autres tracés n'ont pas été retenus. Dans le cas d'une expropriation suite à une DUP, un recours sera établi auprès du juge administratif.

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*A la demande de la Commission, le Maître d'Ouvrage a apporté des information dans son mémoire en réponse annexe C2 (question n° L38)*

*La Commission d'enquête note la volonté, de la Métropole NCA, Maître d'Ouvrage, de proposer une solution de rétrocession permettant de conserver votre appartement à la fin des travaux.*

*On peut comprendre que même avec des risques mineurs, accompagnés de toutes les dispositions prises pour ne pas porter atteinte à l'immeuble durant les travaux, qu'il ne soit pas possible d'y rester durant cette phase pour des raisons de sécurité ; le Maître d'Ouvrage envisage une solution de relogement dans le cadre d'un accord avec la possibilité d'un retour. .*

Voir thème(s) : *Tracé de la ligne,*

## **L 82-3 AEROPORTS Côte d'Azur**

Rue Costes et

Bellonte

### **Demande Résumée :**

Concernant les aspects domaniaux et financiers le Conseil de Surveillance a approuvé les modalités suivantes pour l'accueil du tramway :

- signature d'une autorisation d'occupation temporaire d'une durée de 40 ans , avec mise à disposition gracieuse des terrains en contre partie de la gratuité de la liaison T1/T2/Pôle Multimodal
- prise en charge directe de certains investissements à hauteur de l'impact financier lié à l'arrivée du tramway sur l'ANCA
- les travaux pris en charge par ACA en qualité de Maître d'Ouvrage parmi les travaux d'infrastructures (bâtiments, voiries, dévoiement des réseaux)

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Dans son mémoire de réponse Annexe C2 (référence L82/L94) au rapport d'enquête, le Maître d'Ouvrage a donné sa réponse*

*La Commission d'enquête acte la proposition du Maître d'ouvrage concernant les accords intervenus entre les parties concernées.*

Voir thème(s) : *Indemnisation et Accompagnement, Travaux,*

## **L 82-4 AEROPORTS Côte d'Azur**

Rue Costes et

Bellonte

### **Demande Résumée :**

Concernant la procédure d'expropriation des parcelles du domaine public concédé à la SAACA,

Mars 2012

**247 / 324**

proposition d'un changement d'affectation du domaine avec une sortie des terrains concernés de la concession aéroportuaire assortie d'une indemnisation conforme aux principes définis dans notre contrat de concession.

La partie située au Nord de la Promenade fait actuellement l'objet d'un arbitrage ministériel afin d'intégrer à la concession les parcelles concernées et actuellement non concédées. Un échange pourra être envisagé avec NCA pour les terrains du tramway et du futur accès de la Promenade.

Dans ce contexte et celui du statut juridique des terrains d'emprise concerné, pour certains déjà acquis par voie d'expropriation et qui appartiennent au domaine public aéronautique, l'enquête

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a, dans son mémoire de réponse Annexe C2 (référence L82-4) donné sa réponse.*

*La Commission d'enquête acte la proposition du Maître d'ouvrage concernant les accords intervenus entre les parties concernées*

*Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement,*

**L 88**                    **SEELMAYER ( Hotel Elysée Palace) Hans**                    59 Promenade des  
Anglais

**Demande Résumée :**

Concernant les 23 m<sup>2</sup> d'acquisition sur la parcelle n°108 cadastrée KW286 souhaite des informations sur l'espace piéton, l'espace jardin /trottoir et l'impact en sous-sol

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*A la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'ouvrage a apporté des explications dans son mémoire annexe C2 (question L88)*

**L 97-2**                    **ASS ŒUVRE St Pierre**                    3 Rue Bottero

**Demande Résumée :**

Bien qu'en limite de l'emprise notre immeuble fera-t-il l'objet de mesures préventives (constat, expertise) faites sur les immeubles sous lesquels passera la ligne ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il est prévu des visites d'experts pour établir un diagnostic des immeubles situés dans l'emprise du tramway avant l'engagement des travaux.*

*Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement,*

**L 99**                    **ESTAQUE Mireille**                    11 Rue Fricero

**Demande Résumée :**

Le tramway passe sous une parcelle de 5m<sup>2</sup> de l'immeuble cadastrée G69 où je réside. Cet immeuble est une surélévation d'un immeuble à 1 étage avec cave et sous-sol.

En dépit de la faiblesse de l'emprise des travaux, je redoute que les vibrations des appareils mécaniques ne déstabilisent, voire provoquent des fissures sur l'immeuble.

Je préfère que le tracé du tramway venant de la rue Andrioli passe sous les immeubles du 9 et du 11 rue Fricéro avant de rejoindre les rues Dante et St Philippe

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*A la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a apporté des*

informations dans son mémoire annexe C2 (question L99)

Voir thème(s) : Tracé de la ligne, Travaux,

**L 130-1 JOUBE Christian**

272 Avenue de la

Californie

**Demande Résumée :**

Expropriation de 7 m<sup>2</sup> d'un pan coupé de trottoir devant le salon de coiffure LEDA.

Utilisation précise de cette surface.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'emprise de 7 mètres carrés sur l'immeuble en copropriété « RIVIERA PLAGE » concerne la régularisation foncière d'un espace ouvert au public, sans impact sur le bâtiment.*

**L 141 RAIMONDO Patrice**

22 Rue Ségurane

**Demande Résumée :**

Je m'oppose de quitter mon appartement pour des raisons de santé et en raison de notre âge 84 et 79 ans.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Indemnisation et Accompagnement,

**L 142-2 RAIMONDO Ange et Vanna**

Camin Jean

Benis

**Demande Résumée :**

Pourquoi faire un détour alors que le tracé Cassini est direct ? Pourquoi le tracé enterré jusqu'à la place Ile de Beauté est écarté ? De très nombreux véhicules (30.000) transitent par cette place maintien en souterrain est à conserver.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

**L 146 TURCAT Frédéric**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

KO 225 / Le nouvel accès à la cour par le 18/20 rue Emmanuel Philibert n'est prévu que pour des véhicules légers ou des fourgons. La profession d'antiquaire nécessite de pouvoir accéder avec des camions de déménagement.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend bonne note et invite le MO à vous contacter le moment venu afin de solutionner ce problème.*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,

**L 148 Anonyme**

54 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Demande la sortie du tram sur le boulevard Gambetta et la construction au niveau du jardin Alsace Lorraine. Ceci éviterait de nous exproprier temporairement de 200 m<sup>2</sup>

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Mars 2012

**249 / 324**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'Annexe A2, question N°20 et 21.*

*La CE précise la raison principale de l'impossibilité de déplacer la station Alsace-Lorraine : Cette station serait dans une courbe, ce qui est inacceptable.*

*Voir thème(s) : Victor Hugo, Stations, Travaux,*

## **L 149 KEAYS Béatrice**

54 Boulevard

Victor Hugo

### **Demande Résumée :**

Comment seront nous indemnisés pour la perte de jouissance d'un jardin frontal de 200 m<sup>2</sup> et des nuisances subies pendant les travaux ?

Pourquoi ne pas déporter la station souterraine Alsace Lorraine vers le boulevard Gambetta et faire la sortie en surface au coin de Gambetta et Bd Victor Hugo pour supprimer les travaux devant chez nous ?

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'Annexe A2, question N°20 et 21.*

*L'indemnisation de l'emprise de 216 mètres carrés en nature de jardin sera proposée sur la base de l'évaluation qui sera rendue par France Domaine et prendra en compte les parties communes et les éventuels lots privatifs pour la définition de cette indemnisation La CE précise la raison principale de l'impossibilité de déplacer la station Alsace-Lorraine : Cette station serait dans une courbe, ce qui est inacceptable.*

*Voir thème(s) : Victor Hugo, Indemnisation et Accompagnement, Stations, Travaux,*

## **L 152-2 MICOLAY Y H**

54 Boulevard

Victor Hugo

### **Demande Résumée :**

KY 288 / UF 163 : De graves nuisances vont endommager les appartements, dont la valeur marchande va s'effondrer, or c'est pour la plupart le fruit de nombreuses années de travail.

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La construction de la ligne 2 du tramway est d'intérêt général. Même dans les cas où des demandes peuvent paraître respectables, la déclaration d'utilité publique, qui permettra la réalisation de cette ligne, n'a pas pour objectif assigné par la loi de protéger ou favoriser les intérêts particuliers. La commission d'enquête essaye quand elle l'estime possible, de concilier l'intérêt général et les intérêts particuliers, mais jamais au détriment de l'intérêt général.*

*Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement,*

**L 152-3 MICOLAY Y H**

54 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

KY 288 / UF 163 : Devant notre immeuble, entre ses murs et le jardin, il y a une sorte de fossé large de 2m, sur lequel donne les fenêtres de la gardienne. Qu'advient-il de cet appartement ? Il faudra reloger la gardienne ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°19,

Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement, Travaux,

**L 156 SENAC Patrick**

48 Avenue de la

Californie

**Demande Résumée :**

Propriétaire du magasin de fleurs « La Roseraie », situé face à l'hôpital Lenval. Avec 1 seule voie de circulation cela ne permet pas aux potentiels clients de s'arrêter. Il se demande comment se fera la livraison. Il pense que la plupart des petits commerçants auront disparus d'ici quelques années par un simple manque de logique et de réflexion.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°2.

Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Circulation, Stationnement & Parc Relais,

**L 163 BONAVE HERLAUT Hélène**

209 Chemin de la

Foux

**Demande Résumée :**

Ne comprend pas la demande d'expropriation de 3 m2, cadastré 45 NW315, dans la mesure où le bien a été frappé d'alignement dans les années 1980 ; la ville de Nice a exproprié la moitié de la surface et procédé aux travaux (piliers, grilles, réfection façade)

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

L'état parcellaire indique une double emprise partielle de 3 m2 se situant à chaque extrémité de la parcelle, à titre de régularisation foncière de l'état existant en nature d'espace ouvert au public.

A la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'ouvrage a apporté des explications dans son mémoire annexe C2 (question L163)

**L 177-1 LASSEGUE Claude Jacques**

69 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Informations sur les emprises devant les immeubles 67-69-71-73 Bd Victor Hugo ( Unité foncière 158, parcelles 6.110 , 6.111, 6.112,, 6.115,6.116,...situés en face de la future station souterraine Alsace Lorraine :

Si le projet impacte les espaces verts privés qu'elle en serait la profondeur par rapport aux façades des immeubles, durée d'utilisation de cet espace pour le projet et modalités de remise en état des lieux

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission suggère une rencontre entre le Maître d'Ouvrage et les riverains sur le

Mars 2012

**251 / 324**

terrain pour répondre à leurs préoccupations concrètes concernant l'impact des travaux. A la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'ouvrage a apporté des éléments d'information dans son mémoire annexe C2 (questions 29 et 31)

Voir thème(s) : Environnement, Indemnisation et Accompagnement,

### **L 177-2 LASSEGUE Claude Jacques**

69 Boulevard

Victor Hugo

#### **Demande Résumée :**

Modalités d'indemnisation pour trouble de jouissance

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission demande la création d'une commission d'indemnisation et d'accompagnement pour examiner les demandes de préjudice.

Voir thème(s) : Victor Hugo, Indemnisation et Accompagnement,

### **L 177-4 LASSEGUE Claude Jacques**

69 Boulevard

Victor Hugo

#### **Demande Résumée :**

Modalités d'expertise avant et après passage du tunnelier (état des bâtiments, fondations, cave, appartements)

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement, Sécurité des personnes,

### **L 188-1 ERDF Dir opé Méditerranée**

LA GARDE (83)

#### **Demande Résumée :**

Emprise exacte de l'expropriation de 54 m2 sur la parcelle OC181 (UF 5) ?

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe C2, question N° L188.

La Commission recommande note qu'un dialogue s'établisse entre ERDF et la Maître d'Ouvrage sur les détails de mise en œuvre au droit des parcelles concernées.

Voir thème(s) : CADAM, Travaux,

### **L 188-2 ERDF Dir opé Méditerranée**

LA GARDE (83)

#### **Demande Résumée :**

Présence de câbles HT 220 KV et 20 KV sous le bd Paul Montel à 0,80 m de profondeur en raison de la présence d'un poste électrique sur les parcelles OC 181, 182 & 91

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Cf. réponse L188-1.

Voir thème(s) : CADAM, Exploitation,

### **L 190-1 GIAUFFRET Juliette**

22 Rue Ségurane

#### **Demande Résumée :**

La copropriété où se trouve mon appartement est frappée d'expropriation. Vous comprenez mon désarroi : Questions :

- Pourquoi le projet n'est pas maintenu rue Cassini ? Moins cher et moins d'impact sur le bâti.



- Pourquoi ne pas arrêter la ligne 2 sur la place Garibaldi avec maillage avec la ligne 1, avec un point d'arrêt à 200 m du Port, sans dénaturer la place Ile de Beauté ?
- Si le projet doit être maintenu, pourquoi ne pas conforter l'immeuble avant travaux, en relogant les occupants pendant les travaux ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

**L 193 BOELE Gilbert**

80 Chemin de la

Costière

**Demande Résumée :**

Erreur d'adresse de la parcelle NZ 188 : Elle est située au 70 Bd Cassin (et non 68).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La parcelle est une bande de terrain en nature de passage le long de la rue Jean Vigo, concernée par une emprise partielle de 6 mètres carrés en régularisation foncière de l'état existant sur le boulevard René Cassin. Il va être ici procédé à la mise à jour de l'adresse selon indication*

**L 198-1 AZRA Georgette**

28 Avenue de la

Californie

**Demande Résumée :**

Le questionnaire reçu de NCA précise une expropriation de 5m<sup>2</sup> de sol... mais le dossier d'enquête C, page 101, UF91 mentionne lui 8m<sup>2</sup>. 5 ou 8m<sup>2</sup> ? Expropriation réelle ou de régularisation ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il y a deux expropriations distinctes intéressant la copropriété SCI Le Roxane, toutes deux de régularisation : l'une sur la parcelle cadastrée MP380 (UF90- 5.65) pour 5 m<sup>2</sup>, l'autre sur la parcelle MP360 (UF91-5.66) pour 8 m<sup>2</sup>.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Exploitation,*

**L 198-2 AZRA Georgette**

28 Avenue de la

Californie

**Demande Résumée :**

Indemnisation ? Montant ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'indemnisation de l'emprise partielle de 5 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée MP n° 380 et de 8 mètres carrés sur la parcelle cadastrée MP n° 391 dépendant de l'ensemble immobilier « RESIDENCE ROXANE », sera proposée sur la base de l'évaluation qui sera rendue par France Domaine. Il convient ici néanmoins de préciser qu'il s'agit ici d'une régularisation de l'état existant en nature d'espace ouvert au public.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Exploitation, Indemnisation et Accompagnement,*

**L 202 LA PICA Louis ( Pré. Syndic)**

3 Avenue de

Carras

**Demande Résumée :**

Veut avoir confirmation du 1m<sup>2</sup> exproprié (Parcelle 52 – Cadastre NW 126)

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Mars 2012

**253 / 324**

UF 52 – parcelle NW 126/ 4.62)

Le projet prévoit effectivement une emprise partielle de 1 mètre carré sur l'immeuble en copropriété « LE NEVADA », à titre de régularisation foncière de l'état existant en nature d'espace ouvert au public

**L 209 BOELE Gilbert**

80 Chemin de la

Costière

**Demande Résumée :**

Demande de correction d'adresse 70 (et non 68) boulevard René Cassin (Parcelle 22 Cadastre NZ188)

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Voir L 193

**L 210 BARBIERI Philippe**

128 Avenue de la

Californie

**Demande Résumée :**

Feuille 1 du questionnaire du Parcellaire sans question ? (Parcelle 66 Cadastre NE241)

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Le projet concerne une double emprise partielle de 1 et 3 mètres carrés sur la parcelle cadastrée

NE241, à titre de régularisation foncière de l'état existant en nature d'espace ouvert au public Il convient ici de signaler que s'agissant de l'assiette de la copropriété, seul le syndic s'est vu notifier l'ouverture de l'enquête et que semble t'il celui-ci a diffusé la notification avec le questionnaire d'identité à l'ensemble de copropriétaires

**L 225 DESRUELLES Alain**

31 Boulevard

Gambetta

**Demande Résumée :**

Demande d'informations pour l'expropriation du tréfonds parcelle N° 6.101.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

UF 153 – parcelle KW 137

L'emprise en tréfonds concerne l'immeuble en copropriété « LES JARDINS DU ROY » ; une notification a, à cet effet, été adressé au syndic

Voir thème(s) : Tunnel,

**L 226 HUAUX Guy**

272 Avenue de la

Californie

**Demande Résumée :**

Expropriation de 7 m<sup>2</sup> dans l'angle Av de la Lanterne / Av de la Californie (4.57/48). Apparemment cet angle d'immeuble ne serait pas en pan coupé.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Voir réponse en L 130-1

Expropriation de 7 m<sup>2</sup> dans l'angle Av de la Lanterne / Av de la Californie (4.57/48). Apparemment cet angle d'immeuble ne serait pas en pan coupé.

**L 231 TROPIN Roger [2]**

63 Promenade des

Anglais

**Demande Résumée :**

UF 107 : Le syndic de l'immeuble Gloria Mansions 1 est M. Fornasero Robert au 22 ter rue de France et non le syndic Bornet et Delaunay au 6 Bd Dubouchage.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe C2, référencée : « L231 Monsieur et Madame TROPIN Roger – 63, Promenade des Anglais, Immeuble Gloria Mansions 1- UF 107 – parcelle MO 276/ 6.38»

**L 243-1 ROUILLARD Daniel**

11 Rue Defly

**Demande Résumée :**

Demande une indemnisation pour l'expropriation du tréfonds (178 m2).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

L'indemnisation du tréfonds concernant l'immeuble en copropriété sis 11, rue Défly, sera proposée selon avis qui sera rendu par France Domaine.

Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement,

**L 249-1 NICOLAY / KHAIDA Syndic Salmon**

54 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Mémoire établi par Jean François JACOB Ingénieur ETP Expert près de la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Demande le déplacement de 35 à 40m vers l'Ouest de la station Alsace-lorraine pour remédier aux inconvénients en termes d'expropriation, de troubles de jouissance et de circulation automobile, de réseaux enterrés et en termes de risques sur la stabilité et la solidité des quatre immeubles. (Risques immobiliers)

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a donné des informations sur les risques immobiliers et les référés préventifs dans l'annexe A2, question (L249) et dans l'Annexe C2 (réf L249).

En ce qui concerne la demande de déplacement de la station :

La Commission d'enquête n'a pas d'expertise dans ce domaine technique et ne peut que s'en remettre à la réponse du Maître d'Ouvrage qui conclut, suite à des études de positionnement de la station, à l'impossibilité du déplacement de la station eu égard aux contraintes techniques liées au rayon de giration limité à 250m pour le tunnelier. Par ailleurs la station doit se situer dans une ligne droite pour la maîtrise de la totalité de la rame dans un souci de sécurité.

Le creusement du tunnel, se situant entre 20 et 30m de profondeur, ne devrait pas provoquer d'impact sur les immeubles si on se réfère aux retours positifs des autres réalisations faites avec le tunnelier.

Voir thème(s) : Circulation, Victor Hugo, Indemnisation et Accompagnement, Travaux, Tunnel,

**L 253-2 KHAIDA José [2]**

54 Boulevard

Victor Hugo

Mars 2012

**255 / 324**

**Demande Résumée :**

Demande d'un état des lieux, du jardinet de 216 m<sup>2</sup> et de tous les appartements, avant et après travaux.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement,*

**L 254-2 KHAIDA José**

54 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Une expropriation, même temporaire ne peut être envisagée. Notre immeuble est ancien et des travaux d'une telle importance mettent en péril sa stabilité et notre sécurité. Vous comprendrez mon opposition à ce projet.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La construction de la ligne 2 du tramway est d'intérêt général. Même dans les cas où des demandes peuvent paraître respectables, la déclaration d'utilité publique, qui permettra la réalisation de cette ligne, n'a pas pour objectif assigné par la loi de protéger ou favoriser les intérêts particuliers, La commission d'enquête essaye quand elle l'estime possible, de concilier l'intérêt général et les intérêts particuliers, mais jamais au détriment de l'intérêt général.*

*Voir thème(s) : Victor Hugo, Stations, Tracé de la ligne, Tunnel,*

**L 261 MAX-VERINE Anne**

22 Rue Ségurane

**Demande Résumée :**

Etant sous le coup d'une enquête préalable d'expropriation, souhaite rester vivre à Ségurane.

Nous n'accepterons aucune autre solution, même temporaire, sauf évidemment l'abandon de ce projet.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les habitants du 22 rue Ségurane qui souhaiteraient revenir dans leur logement après les travaux pourront le faire à condition que le bâtiment soit jugé habitable suite aux travaux et qu'une convention ait été passée avec NCA avant le début des travaux.*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**L 267 CAMAGI Olga [2]**

1 Rue Galléan

**Demande Résumée :**

Lot concerné : KW226 - UF148, 6.94

S'étonne de ne pas avoir été informé individuellement, mais seulement au travers du syndic.

Formule toutes réserves sur les travaux et leurs conséquences.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'emprise concernant le tréfonds de la copropriété, la notification individuelle a été adressée au seul syndic, compte tenu que les lots privatifs ne sont pas impactés.*

*Voir thème(s) : Dossier,*

**L 269-2 SENNES Geneviève**

8 Boulevard Victor

Mars 2012

**256 / 324**

Hugo

**Demande Résumée :**

Quelles seraient les conditions de rétrocession et indemnisations ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les indemnisations en cas d'expropriation sont faites selon les évaluations de France Domaine.*

*Voir thème(s) : Victor Hugo, Indemnisation et Accompagnement,*

**L 287-3 MONNOT André ( SCI Renand)**

6 Boulevard Victor

Hugo

**Demande Résumée :**

Le projet exclue sa propriété de son emprise (Cf T2/2 – pièce G – page 539) mais interrogation sur l'intérêt de notre expropriation.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'immeuble indiqué n'est pas concerné par le projet*

**L 289-1 DUCHENE Thierry ( cinéma variété)**

5 et 7 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Cinéma « Variétés » (Face à la station Médecin) / Pendant la période des travaux, 4 statues appartenant au Cinéma devront être ôtées, que pensez-vous en faire ? Jardins et palmiers ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*NCA se rapprochera en temps voulu de la Direction du « cinéma variété » afin de résoudre tous ces problèmes d'organisation matérielle avant d'entreprendre les travaux de réalisation de la ligne T2.*

*Voir thème(s) : Travaux,*

**L 289-2 DUCHENE Thierry ( cinéma variété)**

5 et 7 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Cinéma « Variétés » (Face à la station Médecin) / Insonorisation des salles en sous sol durant la période des travaux et après (passage du tramway), qu'est-ce qu'il est prévu ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*NCA se rapprochera en temps voulu de la Direction du « cinéma variété » afin de résoudre tous les problèmes techniques que pourraient occasionner la proximité des travaux de réalisation de la ligne T2.*

*Voir thème(s) : Travaux,*

**L 289-4 DUCHENE Thierry ( cinéma variété)**

5 et 7 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Cinéma « Variétés » (Face à la station Médecin) / Exploitation du cinéma pendant les travaux (entrée du cinéma), quels moyens de sécurité seront mis en œuvre pour nos spectateurs ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir thème(s) : Sécurité des personnes, Travaux,*

**L 307 RAPALINO Roger**

102 Rue de

France

**Demande Résumée :**

Demande la signification de la lettre reçue de NCA en vue de l'application de l'article L 13 2 du code de l'expropriation et quelles sont les conséquences ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*UF 106 – parcelle MO 348/ 6.37*

*Il s'agit ici de l'immeuble en copropriété dénommé «Palais Alcyone » concerné par une emprise partielle de 1 mètre carré en tréfonds sur l'espace situé devant le bâtiment.*

**L 320 RV SARL ( Restaurant)**

6 Boulevard Victor

Hugo

**Demande Résumée :**

Renoncerait à toute action contentieuse contre la DUP ou à toute action en responsabilité si une indemnisation convenable lui était proposée pour l'expropriation de sa terrasse et peut-être de sa cave sans lesquelles son commerce ne serait presque plus viable.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement,*

**L 322 LOMBARD Fabrice ( UF 170 / UF 173)**

11 Rue

Longchamp

**Demande Résumée :**

Syndic du 11 rue Longchamp. Opposition à l'expropriation de tout ou partie des parcelles. Construction inscrite au PLU de Nice en tant que « construction à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou écologique ».

Souhaite connaître la destination de ces expropriations.

Identique à L405.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Actuellement, l'émergence est déjà prévue en lieu et place de l'escalier dans le passage Victor Hugo. L'implantation sur le trottoir Sud de l'émergence n'est actuellement pas possible au regard du maintien de la trémie Dubouchage, ne laissant qu'un gabarit trop faible pour l'implantation d'une sortie dans cette zone sans impacter les bâtiments eux-mêmes.*

*Au regard des flux piétons attendus au droit des accès à la station Jean Médecin (plus de 2 500 voyageurs/h au total pour l'ensemble de la station) il est prévu une piétonisation complète du passage Victor Hugo. Cette contrainte, ainsi que la configuration des lieux, en particulier la largeur du passage et son caractère en impasse, ne permette pas de maintenir le stationnement privé actuel. France Domaine a rendu à ce jour une estimation sommaire et globale sur le foncier à maîtriser. Il est prévu dans le cadre des négociations à venir, de ressaisir l'inspecteur domanial afin de déterminer, outre la valeur vénale métrique de l'emprise foncière, les indemnités accessoires telles que la perte de jouissance des places de stationnement, cette suppression étant susceptible par ailleurs d'entraîner une dépréciation du surplus d'un bien immobilier auquel est rattaché le parking.*

Voir thème(s) : Victor Hugo,

**L 323-2 CUGLIETTA Tino**

73 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Cette expropriation représente un préjudice financier.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s) : Indemnisation et accompagnement*

**L 326 ESCOTA LHOMOND Liliane**

AUBAGNE

**Demande Résumée :**

La création d'un Centre Opérationnel sur la parcelle cadastrée OS N°42 au droit de l'échangeur saint Augustin, proche de l'infrastructure autoroutière nécessite un échange pour la définition du projet détaillé.

Il semble y avoir une distorsion dans l'application cadastrale, en limite du domaine public Autoroutier concédé. Les emprises du projet empiète sur les emprises du Domaine Publique Autoroutier Concédé.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le dossier parcellaire mis à l'enquête ne fait pas état d'emprise sur la propriété ETAT/ESCOTA cadastrée OS n°43, la limite cadastrale du foncier se situant à cet endroit sur la parcelle OS n°42 de la ville de Nice.*

*Suite à consultation du Maître d'Ouvrage, la direction tramway a indiqué qu'elle prendra*

Mars 2012

**259 / 324**

*l'attache des services d'ESCOTA sur la délimitation du domaine public concédé de l'Etat (DPAC sur l'A8) afin de vérifier l'empiétement du projet.  
A la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'ouvrage a apporté des informations dans son mémoire annexe C2 (question L326)*

*Voir thème(s) : Circulation,*

**L 334 DALBERA Cabinet de Gestion**

13 Rue Pastorelli

**Demande Résumée :**

(Concerne l'immeuble dont l'adresse figure ci avant)

Estime que les incidences sur le projet sont sous estimées. (incidence des eaux souterraines en particulier).

Demande la nomination d'un expert aux frais de la ville pour établir un constat de l'état actuel du bâti.

Souhaite connaître l'indemnité qui sera versé pour l'acquisition du tréfonds, compte tenu que cette expropriation entrainera pour le propriétaire la suppression de la possibilité de construire en sous sol un ou plusieurs étages de parkings.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'indemnisation sera proposée ici sur la base de l'évaluation rendue par France Domaine, étant ici précisé que celle-ci doit couvrir l'intégralité du préjudice direct, matériel et certain causé par l'expropriation en application de l'article L 13-13 du code de l'Expropriation*

*Voir thème(s) : Eau, Indemnisation et Accompagnement,*

**L 335 DALBERA Cabinet de Gestion**

1 Rue Defly

**Demande Résumée :**

Même demande que la L334 pour l'immeuble à l'adresse ci avant

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Même réponse que pour la L334*

*Voir thème(s) : Eau, Indemnisation et Accompagnement,*

**L 336 DALBERA Cabinet de Gestion**

16 Rue Defly

**Demande Résumée :**

Même demande que la L334 pour l'immeuble à l'adresse ci avant

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Même réponse que pour la L334.*

*Voir thème(s) : Eau, Indemnisation et Accompagnement,*

**L 337 DALBERA Cabinet de Gestion**

17 Rue Gioffredo

**Demande Résumée :**

Même demande que la L334 pour l'immeuble à l'adresse ci avant

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Même réponse que pour la L334*

*Voir thème(s) : Eau, Indemnisation et Accompagnement,*

**L 339 DALBERA Cabinet de Gestion**

2 Rue Defly

**Demande Résumée :**

Même demande que la L334 pour l'immeuble à l'adresse ci avant

Mars 2012

**260 / 324**



**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Même réponse que pour la L334

Voir thème(s) : Eau, Indemnisation et Accompagnement,

**L 340 DALBERA Cabinet de Gestion**

18 Rue Foncet

**Demande Résumée :**

Même demande que la L334 pour l'immeuble à l'adresse ci avant

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Même réponse que pour la L334

Voir thème(s) : Eau, Indemnisation et Accompagnement,

**L 341 DALBERA Cabinet de Gestion**

18 Rue Defly

**Demande Résumée :**

Même demande que la L334 pour l'immeuble à l'adresse ci avant

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Même réponse que pour la L334

Voir thème(s) : Eau, Indemnisation et Accompagnement,

**L 342 DALBERA Cabinet de Gestion**

24 Rue Tonduti de

**Demande Résumée :**

Même demande que la L334 pour l'immeuble à l'adresse ci avant

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Même réponse que pour la L334

Voir thème(s) : Eau, Indemnisation et Accompagnement,

**L 343 DALBERA Cabinet de Gestion**

1 Place Garibaldi

**Demande Résumée :**

Même demande que la L334 pour l'immeuble à l'adresse ci avant

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Même réponse que pour la L334

Voir thème(s) : Eau, Indemnisation et Accompagnement,

**L 354 GASPARD Daniele**

51 Rue Pégurier

**Demande Résumée :**

Demande à quoi correspond ce m<sup>2</sup> pour l'immeuble « Le Régulus », cadastré MO 348.

Et qu'il est situé au 100 et non 102 rue de France.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

UF 106 – parcelle MO 348/6.37

L'emprise concerne la régularisation foncière de l'état existant en nature d'espace ouvert au public devant les immeubles en copropriété « Palais Alcyone » et « Palais Régulus »

Il sera pris en compte dans l'état parcellaire, la remarque de cette personne sur l'adresse de l'immeuble

**L 384-2 CAVAGLIA Jean**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Impacts sur la copropriété : suppression de l'accès à la cour de l'immeuble, démolition

Mars 2012

**261 / 324**

d'un bâtiment (18b rue E Philibert), suppression d'activités commerciales : EAGLE (night club), partie galerie d'art HIERRO-DESUILLES, agence d'urbanisme FARAGOU).  
Perte de la valeur financière de l'immeuble.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le projet fourni par la copropriété a été consulté par le maître d'ouvrage et par le maître d'oeuvre. Cet examen a abouti à une réunion le 17/02/2012, sur place, avec les copropriétaires qui a permis d'examiner sur le terrain la solution proposée par l'atelier Faragou.*

*Dans le cadre du projet présenté au dossier d'enquête publique (trémie rue Antoine Gautier), les adaptations et détails présentés par la copropriété s'avérant pertinentes, elles pourraient être reprises dans le cadre des études ultérieures.*

**L 385-2 CAVAGLIA Catherine**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Identique à L384-2

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

**L 398-2 CLERMONT Michel**

10 Place Garibaldi

**Demande Résumée :**

En cas de dégâts causés par les travaux de construction, quels seraient les constats et dispositions préalables prévues par le Maître d'ouvrage avant les travaux ? Sous quelle forme ?

Sous quelle assiette ? Seraient-elles contradictoires ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement,*

**L 405 LOMBARD Fabrice**

9 Rue Longchamp

**Demande Résumée :**

Identique à L322

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cf. réponse L322.*

*Voir thème(s) : Victor Hugo,*

**L 408-2 CHAPUIS Bernard**

69 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Souhaite que Mr ESTROSI s'engage à ce que le boulevard retrouve sa largeur, ses platanes, etc...

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Environnement,*

**L 422-1 DE LA CHAPELLE Arnaud**

63 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Mars 2012

**262 / 324**

Objet d'une procédure d'expropriation visant 53 m<sup>2</sup> de sol correspondant au jardinet devant l'immeuble. Préfère une indemnisation, un arrangement à l'amiable pour la restitution de notre jardin à l'identique à la fin des travaux.  
Souhaite avoir des arbres d'une certaine taille pour que l'aspect du boulevard puisse être

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Dans son mémoire en réponse demandé par la Commission, le Maître d'Ouvrage précise dans l'annexe C2 ( question322) au rapport qu'il prendra contact avec le syndic et le comité syndical afin d'examiner les contraintes des travaux projetés, notamment par la construction de la station souterraine « Alsace-Lorraine », étant précisé que l'emprise représente 44 m<sup>2</sup> en tréfonds  
La Commission en prend acte*

*Voir thème(s) : Victor Hugo, Indemnisation et Accompagnement, Travaux,*

**L 463-2 SCP FRANCK BERLINGER :**

**Demande Résumée :**

Le coût est particulièrement onéreux au regard des très faibles avantages induits en terme de diminution du trafic routier, mais surtout au regard des finances publiques particulièrement dégradées.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Travaux,*

**L 468 NIDEA NICOLETTI Pascal**

152 Boulevard des

Jardiniers

**Demande Résumée :**

En qualité d'Assistant à Maître d'Ouvrage pour le compte de l'EDHEC informe :  
L468-1 sur le caractère ERP de l'établissement recevant du public et les nécessités de conserver un accès à l'échelle des pompiers sur la façade côté Bd René CASSIN impossible de visualiser à ce jour par méconnaissance de l'altimétrie des voiries et trottoirs.

L468-2 sur la stratégie d'achat de la parcelle appartenant à l'EDHEC, signale que le bâtiment est construit en limite de la parcelle à partir du R+2 (zone à encorbellement) et qu'un escalier de secours doit être réalisé en limite de parcelle au titre du permis en cours de travaux

L'indication reçue de la Communauté Urbaine NCA fait état d'un alignement en pied de façade au rez de chaussée ( cf plan d'aménagement page 106 volume1 pièce C et extrait parcellaire planche 4 du dossier d'enquête parcellaire)

Au vu de ces contraintes , demande de réétudier et d'adapter cette proposition.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*A la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'ouvrage a apporté des informations dans son mémoire annexe C2 (question L468)*

*La Commission acte ses propositions*

**L 475 SABATIER Philippe**

11 Rue

Longchamp

**Demande Résumée :**

Opposé aux expropriations. Immeuble inscrit à l'inventaire.

Mars 2012

**263 / 324**

Sur KT8, chaque copropriétaire dispose d'un emplacement de parking.  
Préjudice quotidien du fait de la perte des stationnements et préjudice concernant la valeur des biens immobiliers amputés de leurs parkings.  
Suggère de placer la sortie Sud de la gare J Médecin sur le trottoir Sud du bd Victor Hugo.  
Identique à L322 et L405

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Cf. L322 & L405

Voir thème(s) : *Exploitation, Victor Hugo,*

**L 494-2 GAUCHIER Rémi**

20 Rue Ségurane

**Demande Résumée :**

Le tracé général de la ligne 2 n'apporte aucun commentaire de leur part.  
Concernant le cas du terminus sur le port de Nice, la préférence des professionnels va vers une gare enterrée sous la place Ile de Beauté pour préserver le site sans impacter le trafic de cette place. Sont opposés à l'arrivée du tram sur le quai Cassini comme proposé par certains dans les registres d'enquête. En effet, les restrictions de circulation sur ce quai auront pour conséquence d'entraver le fonctionnement du port. Par ailleurs, le tramway sur les quais serait dangereux pour les bateaux et les personnes circulant sur les quais.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

**L 497 SABATIER Philippe**

11 Rue

Longchamp

**Demande Résumée :**

Cadastre section : KT8 (UF170-7.9)

Opposé à l'expropriation de cette partie Nord-Ouest de la parcelle sur laquelle existent 2 constructions.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Cf. L 322, L405 et L475

Voir thème(s) : *Victor Hugo,*

**L 499-2 FARAGOU A. ( Architecte)**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Les documents produits à l'enquête ne sont pas précis sur les limites des zones à démolir ou exproprier de son immeuble.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

Voir thème(s) : *Riquier,*

**L 500-2 FARAGOU Ginette**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Le projet débouche en cul-de-sac sur la place Ile de Beauté, déjà saturée par 25000 véhicules/jour. Il supprime 2 voies de circulation. Il ne propose aucun parking de délestage. Il ne se connecte pas avec le réseau multimodal. Des places de stationnement déjà rares que les quais du port, vont disparaître. Il est aberrant d'enterrer un tiers du

parcours du tramway quand on connaît les particularité hydrogéologiques du sous sol.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette lettre expose globalement les mêmes interrogations que la présente.*

*Voir thème(s) : Stationnement & Parc Relais,*

**L 530 VACONDIO Marie [2]**

63 Boulevard

Cassin

**Demande Résumée :**

Cadastré section : UF24-4.11. Désirent connaître l'emprise de l'expropriation.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il s'agit en l'occurrence d'une régularisation foncière pour une surface de 4 m<sup>2</sup>.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Exploitation,*

**L 555 LEGRAND Marie**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

J'ai reçu un recommandé m'annonçant la possibilité de « réquisitionner » mon bien. Je possède un très beau studio, je tiens particulièrement à cet appartement magnifique, stylé, situé dans un quartier classé, je m'oppose à ce projet. Je ne comprends pas d'ailleurs, la possibilité de démolir cet immeuble..... Le syndic est solidaire avec l'immeuble et contre ce projet.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Nous prenons bonne note de votre observation. A ce jour il n'a jamais été question de détruire cet immeuble, l'Architecte des Bâtiments de France s'y opposerait et obligerait NCA à le reconstruire à l'identique. C'est par mesure de sécurité qu'il est prévu d'évacuer les résidents de cet immeuble durant les travaux.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane, Indemnisation et Accompagnement,*

**L 562-2 SENNES Geneviève**

8 Boulevard Victor

Hugo

**Demande Résumée :**

Identique à L269-2

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir thème(s) : Victor Hugo,*

**L 562-3 SENNES Geneviève**

8 Boulevard Victor

Hugo

**Demande Résumée :**

Identique à L269-3

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir thème(s) : Victor Hugo, Indemnisation et Accompagnement, Travaux,*

**AC 1 BERTHOUD SCI**

4 Rue Poincaré

**Demande Résumée :**

Manque d'information sur la nature des travaux pour la partie expropriée (4 m<sup>2</sup>) sur ordre du plan parcellaire N° 101, Cadastre MO182 sur le plan 6.25/101

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Mars 2012

**265 / 324**

UF 101 – parcelle MO 182/6.25

L'emprise partielle de 4 m<sup>2</sup> sur l'immeuble en copropriété dénommé « ROSA BONHEUR » concerne la régularisation foncière de l'état existant en nature d'espace ouvert au public

**AC 6 CIRIO Jean Pierre**

2 - 4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Inquiet pour sa parcelle 257 au 2-4 rue Philibert car il a reçu une lettre AR au sujet du local qu'il occupe dans la cour du 4 rue Gautier, implanté dans le corps du bâtiment du 18 et 20 rue Philibert. La partie à détruire donnera accès à la cour suite à la condamnation de l'accès au 18 bis rue Philibert. Le commissaire enquêteur qui l'a reçu lui a indiqué que des erreurs cadastrales avaient été faites et que des rectifications devaient être notifiées. A ce jour (NDLR 17-1-12), il n'a rien reçu.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le projet prévoit la suppression de l'accès véhicules existant à la cour intérieure par le passage sous immeuble donnant sur la rue Antoine Gautier et un rétablissement par la rue Philibert par rescindement du 18bis rue Philibert d'un étage sur rez-de-chaussée*

*L'emprise impactant tant le sol de la copropriété que des lots privatifs avec des incidences sur la cour intérieure sur laquelle les copropriétaires semblent bénéficier de droits, une notification a été adressée tant au syndic en exercice, le cabinet BORNE et DELAUNEY (suite à celle adressée à l'AGENCE DU PORT visée dans l'état parcellaire) qu'à tous les copropriétaires afin que ceux-ci puissent prendre connaissance du dossier d'enquête parcellaire.*

*Une notification individuelle a bien été adressée avant l'ouverture de l'enquête à ce propriétaire, à l'adresse communiquée par le syndic.*

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'Annexe A2, question 35. La sortie du tramway est envisagée quai Cassini, ce qui permettra de rendre la rue Gautier dans son état initial après les travaux.*

Voir thème(s) : Gautier/Port/Séguirane,

**FA 83 PREDHONNE M. et Mme [2]**

21 Rue Delille

**Demande Résumée :**

Beau projet, mais nous avons quelques inquiétudes, quant à la construction du tracé en souterrain jouxtant notre vieil immeuble. Y aura-t-il des précautions particulières prises ou à prendre en cas de dégradations (fissures et autres) ? Est-ce prévu ? Nous émettons donc

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement, Travaux,

**FA 139 GAYETTI**

29 Boulevard

Dubouchage

**Demande Résumée :**

Le passage en souterrain du tramway, sous mon immeuble, ne manquera pas, d'entraîner, pendant les travaux et l'exploitation des nuisances et des fissures, ébranlements, inondations dans le sous sol de notre immeuble ? Avant tous travaux, un état des lieux de ce sous-sol devra être réalisé conjointement par la copropriété et la mairie.

Mars 2012

**266 / 324**

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement, Travaux,*

**FA 190-4 MONNOT André**

6 Boulevard Victor

Hugo

**Demande Résumée :**

Pourquoi une expropriation du 6 bd V Hugo, puisque le projet n'est pas sur notre emprise ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le dossier parcellaire soumis à enquête concerne effectivement la copropriété « LE METROPOLE » avec une emprise foncière nécessaire pour la phase travaux.*

*Le n°6 Bd Victor Hugo est concerné par une expropriation temporaire de 306 m2 (parcelle LA 392).*

*Cette emprise portant seulement sur l'accès et les espaces verts devant les bâtiments situés en façade du boulevard Victor Hugo, cet espace pourra être restitué après travaux. Cette inscription est demandée au titre des travaux prévus pour l'établissement de la future Station Jean-Médecin.*

*Concernant l'accès aux immeubles et à leur protection pendant les travaux, il est prévu d'installer des clôtures de chantier provisoires, bloquant l'accès au public, ainsi que cela a été réalisé lors des travaux de la ligne T1, en particulier dans les rues Puget et Soleil.*

*Il s'agit d'une expropriation temporaire pour la réalisation des travaux de la station souterraine Jean Médecin ; l'espace de 306m2 pouvant être restitué ensuite.*

**FA 194-2 CELADAKIS Mme**

3 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Ne serait pas concernée par l'expropriation de la parcelle KO246 (UF254-8.76) ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Après consultation du Maître d'Ouvrage, il apparaît que l'immeuble en question n'est pas concerné par une expropriation.*

*Voir thème(s) : Exploitation,*

**FC 6 AMANDOLA Cabinet**

11 Rue Mari

**Demande Résumée :**

A la réception du projet de réalisation de la ligne ouest-est pour l'immeuble 3B rue Antoine Gautier « Palais Azur » K0238, j'ai constaté que le questionnaire annexé ne correspond à l'immeuble, ce dernier étant annoté K0246, rue Ségurane.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il s'agit probablement d'une erreur matérielle à faire corriger par les services fonciers de la mairie de Nice.*

**FC 16**      **PIOLI Véronique**

18 bis Rue

Ségurane

**Demande Résumée :**

Je ne comprends pas pourquoi la ville souhaite acquérir 20m<sup>2</sup> sur la parcelle KO246. Cette parcelle est une ruelle desservant l'ensemble des immeubles de la cour. L'accès à nos immeubles deviendrait alors impossible avec des véhicules et compliqué à pied.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les syndicats des copropriétés du passage du 18 rue Ségurane (KO 246) ont reçu la notification pour une partie dudit passage commun à l'ensemble des bâtiments et occupation du sol situés en cœur d'îlot. Cette espace exproprié en phase travaux pourra ensuite être rétrocédé.*

*Cette parcelle constitue le terrain d'assiette de l'immeuble 20-22 rue Ségurane et c'est à ce titre qu'elle est concernée par la procédure d'expropriation.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**FC 19**      **VANNIER**

272 Avenue de la

Californie

**Demande Résumée :**

Pourquoi une expropriation de 7 m<sup>2</sup>, plan parcellaire N° 48 et cadastre NW215 ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*UF 45 – parcelle NW 315 (4.53)*

*L'état parcellaire indique une double emprise partielle de 3 mètres carrés se situant à chaque extrémité de la parcelle, à titre de régularisation foncière de l'état existant en nature d'espace ouvert au public.*

**FC 23**      **BOSSE-VIDAL Jean Yves**

8 MENTON

**Demande Résumée :**

A signé un compromis de vente pour l'achat d'un appartement situé au 20, rue Emmanuel Philibert et s'interroge sur la réalité de cette expropriation. Au vu des plans des bâtiments de l'Unité Foncière, l'appartement concerné est éloigné de la partie visée par l'expropriation.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le bâtiment dans lequel se situe l'appartement faisant l'objet du compromis de vente n'est pas concerné par une expropriation.*

**FC 56**      **LE BRIS Caroline**

8 Avenue des

Platanes

**Demande Résumée :**

UF 239 / LD60 : La ligne de tramway va passer sous l'immeuble 12 quai St Jean Baptiste à Nice.

Nous émettons des réserves sur les travaux, qui auront un impact direct sur le bâti, d'où un préjudice certain à venir. Le Conseil syndical et moi-même, dont je fais parti, nous réclamons une indemnité financière appropriée et conséquente.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Indemnisation et Accompagnement, Travaux,*

Mars 2012

**268 / 324**



**FC 57-2 BOUCHER-THOUVENY**

136 Rue de

France

**Demande Résumée :**

La sortie de chantier va se faire devant ma pharmacie. Il est impensable que de Grosso à Magnan, nous soyons situés en entrée et sortie de chantier pendant au moins 4 ans ! Nous voulons pouvoir travailler sans être face à des palissades de chantier qui vont nous couper de nos clients. Nous voulons pouvoir circuler sur la rue de France pendant les travaux et que des traverses soient aménagées tous les 50 m Nord / Sud pour permettre aux piétons d'aller d'un trottoir à l'autre. Nous demandons aussi des dédommagements suite à la perte de notre C.A, que ce projet va entraîner dans sa réalisation.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Indemnisation et Accompagnement,*

**FC 62 RAGUZ J. Luc**

3 Avenue de

Carras

**Demande Résumée :**

Nous avons été destinataire d'un courrier faisant valoir un droit de préemption qui faisait état d'une surface à requérir d'une valeur de 1 m<sup>2</sup>, pour l'immeuble [3 Av de Carras] « le NERADA ». Il semblerait que cette surface puisse être une régularisation. Pouvez-vous nous confirmer.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe C2, ref : « FC/62 M. RAGUZ Jean Luc, « le Nevada », 3 avenue de Carras UF 52 – parcelle NW 126/4.62)».*

**FC 65-4 LUSARDI Annie ( Conseil syndical)**

272 Avenue de la

Californie

**Demande Résumée :**

contre l'expropriation des 7 m2 devant ma voiture ( salon Léda) au 272 Av de la Californie à l'angle de l'Av de la Lanterne

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*L'emprise de 7 mètres carrés sur l'immeuble en copropriété « RIVIERA PLAGE » concerne la régularisation foncière d'un espace ouvert au public, sans impact sur le bâtiment*

**FC 65-5 LUSARDI Annie ( Conseil syndical)**

272 Avenue de la

Californie

**Demande Résumée :**

Ou seront les compteurs ? Seront-ils déplacés sur l'emplacement qui est exproprié ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette question devra être examinée par le Maître d'Ouvrage sur les lieux lors de l'étude de conception.*

**FC 67 ROALANE**

15 Boulevard

Victor Hugo

Mars 2012

**269 / 324**

**Demande Résumée :**

Contre l'expropriation de la parcelle de l'immeuble du 65 Bd Victor Hugo vis-à-vis du jardin Alsace Lorraine.. Contre les travaux en dessous des immeubles et la destruction du jardin pour la station. Crainte en cas de séisme et un enfer pour les habitants qui sont contre ce projet et qui subiront en plus les trafics automobile

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*A la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'ouvrage a apporté des explications dans son mémoire annexe C2 (question L29)*

*Voir thème(s) : Travaux,*

**FC 70-2 CINEMA Variétés ( Aubert)**

5 7 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Contre l'expropriation de la parcelle au 10 Bd Maréchal Joffre qui devrait correspondre à une sortie de secours et de surcroît les travaux souterrains fragiliseraient les immeubles.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*A la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'ouvrage a apporté des explications dans son mémoire annexe C2 (question FC/70)*

**FC 88-1 C.S. Le Métropole ( Taboni)**

8 Boulevard Victor

Hugo

**Demande Résumée :**

Souhaite des précisions sur le caractère de l'expropriation : définitive avec ou sans rétrocession

?

- Montant de l'indemnisation ?
- S'oppose à toute expropriation définitive.
- Engagement de remise en état complète ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ces points dans l'annexe C2, questions N°FA190, FC88, L269 & L562 et dans l'annexe A2 , question 19.*

*Les indemnisations des expropriations se feront sur la base de l'évaluation qui sera rendue par France Domaine.*

*Voir thème(s) : Victor Hugo, Indemnisation et Accompagnement, Travaux,*

**FC 89 COHEN Bruno**

46 Route de

Grenoble

**Demande Résumée :**

OC 80 / Expropriation d'une partie de la parcelle (184 m2), qui supporte la voie d'accès aux parkings intérieurs de l'immeuble Bd Paul Montel / 3 parkings extérieurs / 2 espaces verts. Il semblerait que l'accès aux parkings intérieurs de l'immeuble par le Bd Paul Montel soit supprimé, il est indispensable de conserver l'accès à ces parkings et de préciser le tracé à partir de la route de Grenoble. Je ne vois pas l'intérêt de m'exproprier pour les parkings extérieurs qui n'entrent pas dans la réalisation du projet.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Nous en prenons bonne note et nous demandons à NCA d'étudier cette situation.et d'y*

Mars 2012

**270 / 324**

*apporter  
une solution appropriée.*

**GA 15-1 KEAYS Béatrice**

54 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

KY 288/UF 163 / Pas besoin d'exproprier cette parcelle durant les travaux puisque vous avez tout le jardin Alsace Lorraine à côté pour soutenir vos travaux.

Il faudra reloger les résidents puisque nous vivrons dans la poussière et les bruits.

Immeuble type Haussmannien de très haut standing. Et durant cette période de travaux, il sera impossible de vendre les appartements pour ceux qui le désirent.

Pas besoin de cette partie souterraine par le centre de la ville puisque les riverains n'en ont pas besoin.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Nous laisserons à NCA le soin d'apprécier ces observations.*

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, questions n°20 et 21.*

*Voir thème(s) : Coût, Indemnisation et Accompagnement,*

**GA 15-2 KEAYS Béatrice**

54 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

KY 288/UF 163 / Immeuble avec de nombreux professionnels dont un pédiatre qui reçoit toute la journée des parents avec des enfants et poussettes. Avez vous pensez aux dangers que ces personnes vont affronter en passant devant / à côté de votre matériel de travail ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Il y aura en permanence le maintien des accès aux bâtiments pour les riverains et les services de secours (pompiers, ambulances...).*

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°20 et 21.*

*Voir thème(s) : Sécurité des personnes, Travaux,*

**GA 51 SALMON ( cabinet)**

54 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

S'interroge sur la préservation du jardin d'Alsace-Lorraine alors que son jardinet serait exproprié sur le bd V Hugo.

Quelle utilité de l'expropriation temporaire : dépôt de matériaux et/ou déviation de réseaux ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Après vérification, le report dans le tableau de synthèse sur cette parcelle est erroné (erreur matérielle). La copropriété est concernée par une emprise travaux avec occupation temporaire de l'espace privatif devant l'immeuble, et non pas par une régularisation foncière.*

*Voir thème(s) : Travaux,*

**GA 94-1 Anonyme**

NICE

**Demande Résumée :**

Très beau projet, en terme de communication, je suis par contre étonnée de la teneur du courrier envoyé à nombre de propriétaires qu'on dit devoir exproprier alors que ce n'est pas le cas !!!

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Les « copropriétaires » ont reçu des lettres concernant le plus souvent des expropriations de parties communes ou de droit de tréfonds. Cela ne s'apparente peut-être pas à une expropriation comme l'entendent les propriétaires concernés, mais c'est cependant bel et bien une expropriation dans le sens juridique du terme.*

**GC 1 SALIOT Marie Augustine**

19 Rue Tonduti de

**Demande Résumée :**

Est-il nécessaire de prévoir de grands travaux en période de restriction budgétaire et les impôts sont suffisamment élevés à Nice pour ne pas grever d'avantage les contribuables

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Concernant une expropriation de 1m2 sur 356 m2 le Maître d'Ouvrage à la demande de la Commission a apporté des informations dans son mémoire de réponse en Annexe C2 (*

Mars 2012

**272 / 324**

question

GC/01)

*Le Maître d'Ouvrage précise qu'à ce stade, il n'est pas envisagé, dans le cadre de ce mandat, de hausse de la fiscalité.*

*Voir thème(s) : Coût, Travaux,*

**GC 5-1 SCI TILLANDSIA ( M. Faragou) [2]**

40 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Copropriétaire de l'immeuble 4 rue Antoine Gautier et 18 rue E Philibert demandent d'enregistrer pour l'unité foncière N°257 le nom du nouveau syndic de copropriété : Cabinet Borne et Delaunay 2 rue Valperga 0600 Nice

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission demande au Maître d'Ouvrage de prendre note de cette information.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**GC 5-2 SCI TILLANDSIA ( M. Faragou) [2]**

40 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

L'impact lié au projet d'expropriation et de démolition des locaux situés rue Emmanuel Philibert notamment 218 m2 pour rétablir un accès à une cour, à savoir l'amputation d'un accès à notre bureau qui emploie dans le cadre de son activité de bureau d'études d'urbanisme et de paysage 7 personnes ainsi que la suppression d'une surface conséquente. Pour une meilleure appréciation de la problématique nous établirons un dossier détaillé ultérieurement

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*A la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'ouvrage a apporté des explications dans son mémoire annexe C2 (question GC/05))*

*Les réponses aux questions formulées par la SCI TILLANSIA sont traitées dans la L330*

## 4.4 OBSERVATIONS ET REPONSES DE LA COMMISSION ENQUETE D « AUTORISATION TRAVAUX LOI SUR L'EAU »

Les observations exprimées dans les registres des enquêtes conjointes (mise en compatibilité des documents d'urbanisme, parcellaire et déclaration d'utilité publique,) ont également été pris en compte lorsqu'ils concernaient la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

La Commission d'enquête a étudié avec attention les 96 observations relevant de la Loi sur l'Eau. Plusieurs de ces remarques qui soulèvent les mêmes interrogations ont été regroupées par thème. Les réponses du Maître d'Ouvrage figurent à la suite ainsi que les commentaires éventuels de la Commission d'enquête

### CONSULTATION DU MAITRE D'OUVRAGE :

Dans les huit jours, après la clôture de l'enquête, le Président de la Commission d'Enquête a adressé le 24 janvier 2012 un Procès-Verbal de convocation pour remise des observations relatives à la loi sur l'eau le 27 janvier 2012.

Un Procès-Verbal signé du représentant du Maître d'ouvrage atteste la remise du mémoire le 27 janvier 2012 concernant 96 observations relatives à la loi sur l'Eau.( Annexe D1 ).

Compte tenu de l'importance de ces quatre enquêtes conjointes en même temps où les observations concernant l'enquête « loi sur l'eau » ont été portées indifféremment sur les 12 registres et les 564 lettres, la Commission d'enquête après un examen attentif de chacune d'elles a établi un addendum de 9 observations complémentaires au mémoire qu'elle a adressé au Maître d'Ouvrage le 9 février 2012 (Annexe D1Bis).

Plusieurs de ces remarques relevant des mêmes interrogations, elles ont été résumées et classées dans ce mémoire en 4 thèmes principaux ci-après:

- Influence sur la nappe phréatique
- Remontées des eaux souterraines
- Circulation des eaux souterraines
- Autres

Les mémoires en réponse ont été produits par le Maître d'Ouvrage le 17 février 2012 ( Annexe D2)

### 4.4.1 Observations des lettres et des registres de l'enquête D

**L 1-2            MICHEL**

NICE

#### **Demande Résumée :**

Le sous-sol ne permet pas d'effectuer un souterrain en certains endroits.

Mars 2012

**274 / 324**

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

**L 24-2 SELVA Monique**

57 bis Boulevard

de Cessole

**Demande Résumée :**

S'étonne que le Maître d'Ouvrage n'ait pas fait appel à des sociétés spécialisées déjà confrontées aux problèmes d'infiltration d'eau souterraines (Ex : Lyon pour son métro place Bellecour ou Montélimar son parking,...).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le groupement de bureaux d'études a réalisé le métro de Lyon de Gerland à Oullins.*

**L 30-1 AONZO Stella**

7 Boulevard Victor

Hugo

**Demande Résumée :**

Risque de fragilisation de l'immeuble et d'infiltrations d'eau ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le creusement du tunnel se fera par un « tunnelier » à une profondeur excluant tout interception physique avec les soutènements et de fait avec les réseaux du bâtiment. Le creusement du tunnel fera l'objet d'une surveillance accrue et d'un suivi des bâtiments, aussi bien structurels que fonctionnels.*

*Voir thème(s) : Eau, Travaux,*

**L 31-1 LAFORGE Florence**

67 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Etant les plus pénalisés au bd Victor Hugo, nous vous exprimons notre inquiétude quand au forage bien qu'il soit effectué entre 15 et 20 mètres de profondeur, les fondations des immeubles risquent d'être ébranlées, fissurées et l'eau s'infiltrer dans les sous-sols.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, §5.4 et 6.*

*Il a été mené une analyse de la sensibilité des bâtiments avoisinants lors de la construction d'un ouvrage souterrain, basée sur la méthode décrite dans les recommandations de l'AFTES (Association Française des Tunnels et de l'Espace Souterrain, rec. GT16R1F1). L'objectif de cette analyse est tout d'abord d'effectuer un premier recensement des bâtiments sensibles situés dans la zone d'influence des travaux souterrains et susceptibles d'être impactés par ces derniers.*

*Ces bâtiments ainsi identifiés font, dans un second temps, l'objet d'une campagne de diagnostic en vue d'établir, pour chacun des bâtiments, les mesures préventives adaptées à mettre en oeuvre avant tout début des travaux soit pour conforter le sol sur lequel il est assis, soit pour renforcer le bâtiment lui-même. Quelle que soit la sensibilité des bâtiments, un suivi en temps réel des déplacements du sol et du bâti sera réalisé de façon systématique tout au long du tracé, et ce, à intervalle régulier et avec un système d'alerte. L'objectif du suivi des déplacements est de contrôler le respect des seuils de vigilance et des seuils d'alerte définis au préalable afin d'intervenir directement sur la conduite du tunnelier et le choix du mode de soutènement des stations.*

*La Commission estime que les mesures préventives ont été prévues pour répondre à cette*

Mars 2012

**275 / 324**

*inquiétude.*

*Voir thème(s) : Eau, Environnement, Stations, Travaux,*

### **L 67-1 ICARDO Yves**

11 Rue Cassini

#### **Demande Résumée :**

Documentation insuffisante sur l'accumulation des eaux au nord de la ligne souterraine  
Transparence sur les couts réels au cours des travaux

Demande l'arrêt de la ligne à Massena ou Garibaldi (desserte du port secondaire)

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'Annexe D2, Ch. 3 et 6.*

*Voir thème(s) : Eau,*

### **L 69-1 FRAISSIEX du BOST Zénobie**

11 Rue Cassini

#### **Demande Résumée :**

Projet très intéressant. Mais je me pose la question au sujet des cours d'eau qui descendent vers le port.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitre 8, question N° L180.*

*Voir thème(s) : Eau, Tracé de la ligne,*

### **L 71-2 DENRY D**

40 Boulevard

Gambetta

#### **Demande Résumée :**

Les forages risquent d'entraîner des affaissements, et des fissures dans les immeubles

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le creusement en souterrain se situant en profondeur relativement importante, entre 20 et 30m du sol, il ne devrait pas provoquer d'impact sur les immeubles à en juger par les retours d'expériences sur d'autres réalisations*

*Voir thème(s) : Travaux, Tunnel,*

### **L 77-2 PARMENTIER René**

NICE

#### **Demande Résumée :**

Ma préférence allait au tramway sur la Promenade.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

### **L 91-5 DEVAUX Pierre**

11 bis Avenue de la

Vallière

#### **Demande Résumée :**

Le 2ème danger est d'ordre hydrogéologique : l'étude d'impact fait état de modélisations qui tendraient à prouver que le tube et les stations souterraines n'occasionneront pas de remontée de nappe importantes en amont. Ce ne sont que des simulations basées sur deux hypothèses de perméabilité différentes. La réalité sera peut-être tout autre.

De plus, l'étude d'impact ne parle pas des risques de remontée de nappe au voisinage

Mars 2012

**276 / 324**



des extrémités Est et Ouest où le tramway sera en trémie formant un barrage continu à la nappe.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitres 3, 5.4 & 6.*

*La Commission note avec satisfaction que les risques de remontée des nappes ont été prises en compte par les études et que des mesures de surveillance et d'adaptation constructive sont également prévues.*

*Voir thème(s) : Eau, Travaux,*

**L 111-4 VEJDOVSKY Michel**

5 Rue Dante

**Demande Résumée :**

Se prononce pour le tracé par la Promenade des Anglais.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le tracé par la Promenade des Anglais a été écarté après consultation de la population.*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**L 180-2 VEJDOVSKY Miche**

5 Rue Dante

**Demande Résumée :**

La solution « tram » et notamment par sa partie souterraine est grevée de très lourds défauts :

2) Risque de dérive financière due aux aléas géologiques : sol gorgé d'eau, canyon souterrain du Paillon.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'Annexe A2, question N°10 et 11.*

*5,35 % du budget est prévu pour les aléas soit 34,2 M€.*

*Voir thème(s) : Coût, Eau,*

**L 191-1 REBUFFEL Michel**

22 Rue Ségurane

**Demande Résumée :**

Les organisateurs du projet ne savent-ils pas qu'il existe des commerces entre le 20 et le 24 de la rue Ségurane, section qui doit être expropriée. Qui va indemniser l'expropriation des

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission rappelle que les expropriations sont faites sur évaluations de France Domaines, lesquelles incluent les évaluations des fonds de commerce.*

*Voir thème(s) : Gautier/Port/Ségurane,*

**L 203-2 GRIENET Madeleine**

5 Avenue

Massena

**Demande Résumée :**

« Défi » à la nature ; Risques liés aux eaux souterraines et à un éventuel tsunami ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitres 3 & 5.3.*

*Voir thème(s) : Eau,*

**L 229-2 CAROS Jean Pierre**

44 Rue Dct

Richelmi

**Demande Résumée :**

Il y a également le trafic avec les bateaux de Corse et le ciment, sans oublier le trafic auto avec les basses et moyennes Corniches ; ainsi que le passage des chars du carnaval pour aller au hangar rue Richelmi.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

**L 272-3 FENET Bertrand**

13 Rue Gounod

**Demande Résumée :**

Le dossier fait état d'une étude sur les fluctuations possibles du toit de la nappe phréatique superficielle à la suite des perturbations apportées par le tunnel à son écoulement N - S. Il est fait appel à un modèle utilisé et validé pour d'autres opérations où manifestement le contexte géologique et lithologique était beaucoup moins complexe (bassin parisien etc.....) que dans ce cas. Ce modèle est-il pertinent ici ?

Il n'est pas écrit que les variations du toit de la nappe superficielle, dues à la présence du tunnel, s'ajouteront aux variations saisonnières, ce qui peut altérer l'appréciation du public sur l'ampleur du battement. Il eut été préférable de totaliser, ce qui est logique, quitte à le minimiser.

Là où le toit de la nappe est à - 3m, ce cumul ne peut-il avoir des effets significatifs ? Par exemple, caves d'immeubles actuellement aux limites, bâtis anciens.....

Quelle fiabilité accorder à cette modélisation dont il est dit : (chap, 7 – Après mise en service) « les impacts hydrogéologiques du projet ne semblent pas de nature à générer des nuisances significatives. Dans tout les cas, les variations du niveau de l'aquifère superficiel seraient du même ordre que les variations saisonnières... ». Alors que dans le chapitre « Analyse des méthodes et difficultés rencontrées dans l'évaluation » (annexe 2 p. 13) il est écrit : « le tracé souterrain du projet de la ligne T 2 s'inscrit dans un contexte géologique et hydrogéologique complexe et globalement mal connu. Le bilan de l'analyse critique des connaissances disponibles met en évidence de nombreuses lacunes et incertitudes tant sur la structure interne de l'aquifère alluvial concerné, que sur son comportement et ses relations avec l'aquifère bordier. Dans ces conditions, le modèle développé pour tenter d'évaluer l'impact hydrogéologique des infrastructures, nécessite l'adoption de nombreuses hypothèses simplificatrices dont la portée et la validité d'ensemble restent difficiles à apprécier ».

Lors des travaux, la technique du tunnelier sous pression ne devrait pas engendrer de perturbations malgré la grande hétérogénéité des terrains traversés est-il écrit. Dont acte. En sera-t-il de même au droit des tranchées, trémies et stations où les fouilles s'effectueront à ciel ouvert ? Les pompages annoncés seront nécessairement accompagnés de modifications dans la nappe superficielle, avec des conséquences possibles, y compris à terme, sur le bâti environnant. Rien n'est dit dans le dossier à ce sujet, qu'en pensent les spécialistes ? Là encore les données des forages ne paraissent pas avoir été intégrées aux études préalables citées dans ce dossier.

Après travaux, outre les incertitudes majeures de l'étude hydrogéologique, l'écoulement N / S de la nappe superficielle ne va-t-il pas être perturbé fortement par les murs de plus de 200 m aux deux extrémités du tunnel, que vont constituer les trémies et tranchées ouvertes et qu'une lithologie défavorable localement pourrait aggraver ? Que disent les synthèses suite aux forages ? Rien n'est écrit dans le dossier à ce propos. Ne peut-on craindre localement une nette remontée de la nappe superficielle ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, Chapitres 3 ; 5, 6 et réponse référencée « L272 FENET » dans le chapitre 8.

Voir thème(s) : Dossier, Eau,

**L 272-4 FENET Bertrand**

13 Rue Gounod

Mars 2012

**279 / 324**

**Demande Résumée :**

Les éléments fournis dans le dossier en matière de géologie et d'hydrogéologie sont manifestement, soit biaisés (étude hydrogéologique), soit incomplets, en particulier, ils n'intègrent pas les données essentielles apportées par les forages, dans ces conditions, le dossier d'enquête ne remplit pas, pour le public, les conditions élémentaires d'une connaissance claire et fiable du projet qui lui est soumis. Ceci suscite des interrogations justifiées quant au surcoût possibles et surtout quant aux conséquences à terme d'effets indésirables, dont les coûts seront alors supportés soit par la collectivité, soit par les particuliers.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans*

*l'annexe A2, question N°10.*

*Voir thème(s) : Eau,*

**L 272-5 FENET Bertrand**

13 Rue Gounod

**Demande Résumée :**

Je sollicite un complément à l'enquête, car le dossier de synthèse soumis à enquête publique suscite de nombreuses remarques et interrogations dans ses parties géologiques et hydrogéologiques.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Une enquête complémentaire n'est pas nécessaire. La Commission d'Enquête partage la position des professionnels et experts qui préconisent d'approfondir la connaissance du milieu par des investigations complémentaires. La Commission note avec satisfaction que la première campagne d'études hydrogéologiques qui a été menée préalablement à l'enquête publique, sera complétée par d'autres mesures et observations qui seront effectuées avant et pendant la réalisation des ouvrages.*

*Voir thème(s) : Dossier, Eau, Travaux,*

**L 278-2 POINAS Philippe**

22 Rue Tonduti de

**Demande Résumée :**

Souhaite que le tracé soit décalé de 50 m au nord de son immeuble.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le tracé en souterrain peut difficilement être déplacé en raison des contraintes de rayons de courbure acceptables pour le tunnelier.*

**L 287-1 MONNOT André ( SCI Renand)**

6 Boulevard Victor

Hugo

**Demande Résumée :**

S'oppose vigoureusement à l'enfouissement délicat et couteux de ce moyen de transport en raison des risques géologique (Cf Rapport « Gilli »).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'Annexe D2, Ch 3,5 et 6.*

*Voir thème(s) : Eau,*

**L 288-1 BELLIER-ORENGO ( DEPO M-F)**

7 Rue Gioffredo

**Demande Résumée :**

CO70 / Remis ce jour à titre d'observations sur le registre un courrier en date du 18 janvier 2012 (2 pages), une note intitulée « observations » (3 pages) avec le rapport d'expertise de M. Gilli. (27 pages).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

**L 288-2 BELLIER-ORENGO ( DEPO M-F)**

7 Rue Gioffredo

**Demande Résumée :**

CO70 / Les effets prévisibles du creusement du tunnel sont : Le risque de rencontre et de destruction de pieux de fondation / Des tassements instantanés lors du passage du tunnelier /

Des tassements différés après mise en place des voussoirs / Après réalisation du tunnel une modification permanente des écoulements souterrains liée au fait que l'ouvrage constituera un barrage hydraulique partiel ce qui peut occasionner une remontée de la nappe en amont du tunnel et atteindre les fondations et le sous-sol de l'immeuble. Les contextes géologiques, hydrologiques et géotechniques n'ont pas été suffisamment précisés au cours des études préalables. On ignore donc aujourd'hui quel sera le comportement des aquifères lorsque le tunnel interceptera cet axe de drainage. Compte tenu de ces risques prévisibles importants il conviendrait de faire une analyse géologique, hydrogéologique et géotechnique poussée de l'environnement immédiat de l'immeuble pour mieux évaluer les impacts prévisibles et permettre la conception de parades adaptées. De plus, une analyse du mode de fondation avec recherche d'éventuels pieux ou puits apparaît indispensable. Par ailleurs, l'examen des différents dossiers présentés lors de l'enquête publique révèle l'insuffisance des études préalables sur les plans, géologiques, hydrogéologiques et géotechniques. L'absence de mise en place d'un réseau de piézomètres adapté au projet et à son environnement hydrogéologique, avec un suivi à long terme, est incompréhensible pour un projet de cette nature. Cela, conjugué à faible densité des sondages et à des interprétations géologiques incertaines, fait que l'incidence des travaux et des ouvrages réalisés ne peut pas être simulée de façon satisfaisante.

Il est donc actuellement impossible de confirmer que les porteurs de ce projet ont appréhendé de façon satisfaisante l'ensemble des facteurs susceptibles de porter atteinte à la stabilité des ouvrages situés à proximité du tracé.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, Chapitres 3 ; 4 ; 5, 6 et réponse référencée « L288 BELLIER-OREGO » dans le chapitre 8.*

*Voir thème(s) : Eau,*

**L 289-3 DUCHENE Thierry ( cinéma variété)**

5 et 7 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Cinéma « Variétés » (Face à la station Médecin) / Lors de fortes pluies les salles peuvent être inondées, cela ne va-t-il pas s'accroître lors des travaux et après.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Mars 2012

**281 / 324**

> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, Chapitres 6.

**L 290-3 BOUCHER THOUVENY Thierry**

136 Rue de

France

**Demande Résumée :**

Jusqu'à 25 cm d'eau en 1959

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitre 5.3.

Voir thème(s) : Eau,

**L 291-2 AZUREENNE D'EXPLOITATION Les**

126 et 132 Rue de

France

**Demande Résumée :**

Quid des inondations de 1956 ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitre 5.3.

Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Eau,

**L 379-2 SALLES Anne Marie**

10 Avenue

Giordan

**Demande Résumée :**

En 1959 une tempête a provoqué l'inondation de la rue de France au niveau de Grosso : 30 cm d'eau.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitre 5.3.

Voir thème(s) : Eau,

**L 380-2 BERGES C.S. 2 Ségurane [7]**

2 Rue Ségurane

**Demande Résumée :**

Inquiétude quant à l'état du sous-sol : ruisseaux souterrains et poches de gypse.

Craignent des dégradations aux immeubles anciens, déjà altérés lors des travaux sur la place Garibaldi.

Demandent une expertise avant travaux. Quid des eaux souterraines ? L'eau est à 80 cm de la surface du sol, en limite de nos caves ; la construction d'une gare souterraine risque de dévier les flux.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe d2, chapitres 3.4, 5, 6 & 8.

Voir thème(s) : Eau, Gautier/Port/Ségurane,

**L 384-3 CAVAGLIA Jean**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Mais quid des problèmes hydro-géologiques ?

Mars 2012

**282 / 324**

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Voir thème(s) : Eau,

**L 385-3 CAVAGLIA Catherine**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

Identique à L384-3

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Voir thème(s) : Eau,

**L 401-2 PONS Corinne**

67 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Par ailleurs, le sous-sol de l'immeuble est gorgé d'eau. Elle craint le déplacement de ruisseaux, voire de cours d'eau, donc des conséquences néfastes pour les fondations et l'inondation des caves.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s)

**L 402-2 DALBERA Cabinet de Gestion**

4 Rue Defly

**Demande Résumée :**

Par ailleurs, le syndicat des copropriétaires souhaite connaître les modalités de calcul de l'indemnisation.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s)

**L 410-3 DALBERA Cabinet de Gestion**

8 Place Garibaldi

**Demande Résumée :**

Le Cabinet DALBERA se plaint de ce que l'enquête s'est déroulée en grande partie pendant les vacances de Noël.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission rappelle que l'enquête a débuté le 12 Décembre, soit une semaine avant les vacances de Noël, et s'est prolongée jusqu'au 20 janvier, soit 3 semaines après la fin des vacances, a donc duré près d'un mois hors période de vacances. De plus, les commissaires enquêteurs ont siégé tous les jours ouvrables, y compris les samedi matin, sauf les 24 et 31 Décembre.

**L 411-2 GIORDANO Marie Madeleine**

8 bis Rue des

Roses

**Demande Résumée :**

Rappelle qu'il y a beaucoup de risque à creuser puisqu'il y a de l'eau partout, ce qui peut faire effondrer les immeubles.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s)

**L 412-2 GUETTA Mme**

38 Boulevard

Victor Hugo

Mars 2012

**283 / 324**

**Demande Résumée :**

Ne veut pas se retrouver sous les décombres des immeubles dont la valeur esthétique et historique est indéniable.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

**L 428-1 BONVOUX Danielle**

63 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Le syndic de notre copropriété n'a reçu aucune information (Cytia Tordo 25 rue Pertinax). Le projet en souterrain est une mauvaise solution.

- une étude géologique montre une nature du sol inappropriée.
- Présence de ruisseau, nappes phréatiques,
- Sismicité de notre région

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans*

*l'Annexe D2, question Ch. 3.*

*Voir thème(s) : Eau, Tunnel,*

**L 444-2 SAMOUN Irène [3]**

73 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Opposées au tunnel, en raison de l'étude géologique réalisée par la SCI RENAND (déposée le 16/01), des risques sismiques et de la présence de plusieurs rivières souterraines.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitre 3.*

*Voir thème(s) : Eau,*

**L 446-2 LAGAUTRIERE Jean [2]**

9 Avenue Ste

Colette

**Demande Résumée :**

Craintes concernant la réalisation du tunnel dans un sous-sol difficile, hétérogène et immergé.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Concernant le creusement du tunnel, il sera fait avec un tunnelier à pression de confinement qui permet de passer dans des terrains géologiquement difficiles et sous une hauteur de nappe importante. En outre, cette méthode d'exécution permettra de garantir des tassements acceptables au niveau des fondations des immeubles adjacent au projet. Les bâtiments les plus sensibles seront renforcés préalablement au passage du tunnelier. Enfin avant le commencement des travaux, des référés constat permettront de valider les dispositions prises et au besoin de les compléter avant toute exécution des travaux.*

*Voir thème(s) : Eau,*

**L 466-2 EE-LV**

Mars 2012

**284 / 324**



**Demande Résumée :**

Pour un tracé en surface moins onéreux et moins dangereux qu'un passage en souterrain dans une zone géologique réputée très fragile.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

**L 469-3 HERNANDEZ-NICAISE Mari-Luz ( CM**

NICE

**Demande Résumée :**

Les insuffisances des études hydrologiques prises en compte pour le projet posent le problème de sa validité. Y a t'il eu de nouveaux rapports à la suite des sondages effectués par carottage ?

Dans l'affirmative, ces rapports devraient figurer dans ce dossier. Encore une carence lourde.

Le modèle utilisé et validé pour d'autres opérations était beaucoup moins complexe. Ce modèle est il pertinent ?

Quelle fiabilité accorder à cette modélisation quand les différents chapitres de l'enquête se contredisent : chapitre 7 (Après mise en service) et annexe 2 page 13.

En conclusions nous demandons que le projet soit révisé avec la suppression du passage en souterrain.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'Annexe D2, Ch 3 en ce qui concerne les problèmes hydrologiques.*

*Concernant la suppression du passage en souterrain, ce sujet est traité dans l'Annexe A2, question 31*

*Voir thème(s) : Eau, Tunnel,*

**L 474-2 C.S. Résidence 14 V.H.**

14 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Risque lié aux eaux souterraines : les murs de la gare constitueront un barrage à l'écoulement naturel qui fera remonter les eaux en amont avec risque d'inondation pour les sous-sols des immeubles adjacents. Présence de rivières souterraines, sous les rues A Karr, Melchior de Vogüé, d'Angleterre, non incluses dans le dossier d'enquêtes qui ne mentionne aucun cours d'eau entre Magnan et Dubouchage !.

Notre copropriété en recueille une dans ses sous-sols, au niveau du local EDF, et en relève les eaux dans les canalisations de la ville au moyen d'une pompe. Risque électrique !

Présence d'eau à 1,50 m sous le trottoir de l'avenue Paul Déroulède, non répertoriée dans le dossier d'enquêtes.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le contributeur semble parler des ruisseaux qui ont été canalisés sous les rues lors de leur construction. Le projet ne devrait pas avoir d'impact sur leur écoulement. Par exemple, au carrefour Victor-Hugo – Alphonse-Karr, le projet passe en tunnel à plus de 15 m de profondeur.*

*Voir thème(s) : Eau, Victor Hugo,*

**L 485-2 CHARLES Hubert et Renée [2]**

27 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

N'est pas favorable au projet de tramway enterré qui va défigurer le Bld. Victor Hugo. Par ailleurs, le sous-sol n'est ni sec ni stable. L'avenue Thiers et la rue Reine Jeanne seraient plus appropriées, avec desserte directe à la gare ferroviaire.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne,*

**L 486 LEBORG PELLEGRIN Janine**

54 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Habitante à l'adresse ci-avant (cadastre KY 288) et étant invalide, je ne peux me déplacer qu'avec « Mobil Azur ». Je suis bouleversée par les travaux envisagés et le projet d'expropriation des 216 m<sup>2</sup> du jardin. Compte tenu des problèmes géologiques (une rivière coule sous l'immeuble), des risques de la stabilité de l'immeuble, du cout des indemnisations, pourquoi ne pas faire passer le tramway avenue Thiers ce qui permettrait une correspondance gare

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir thème(s) : Eau, Victor Hugo, Tracé de la ligne,*

**L 487 PETITION [12]**

69 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Compte tenu de l'étude géologique de la SCI RENAND, des risques sismiques, et de l'imprégnation des sols par plusieurs rivières souterraines, sont défavorables au projet de souterrain pour une partie de la ligne 2 du tramway.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**L 488 PETITION Copropriétaires [7]**

71 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Compte tenu de l'étude géologique de la SCI RENAND, des risques sismiques, et de l'imprégnation des sols par plusieurs rivières souterraines, sont défavorables au projet de souterrain pour une partie de la ligne 2 du tramway.

Souhaitent que soit envisagé un itinéraire en surface avec un coût moins élevé

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

*Voir thème(s) : Tunnel,*

**L 489 CHANGER D'ERE Dire N° 2**

NICE

**Demande Résumée :**

Déposées pour les élus socialistes du Conseil Municipal de la Ville de Nice (P. Allemand)

Mars 2012

**286 / 324**

Considèrent que l'option souterraine doit être réduite au minimum compte tenu des « imprévus » qui n'ont pas manqué au cours de nombreux chantiers antérieurs, imprévus dus notamment au fait notoirement connu qu'un bras du Paillon, Lou sourgentin passe sous cette partie de la ville et se jette dans le Port de Nice. Moins connu, le Fontaine de la ville s'écoule au pied du Mt Boron et rejoint Lou sourgentin.

Les travaux du bassin de rétention de la place Arson ont pris un retard considérable à la suite d'infiltrations d'eau imprévues.

De même, la construction des garages en sous sol de l'ensemble immobilier Port Nicea, rue François Guizol a provoqué l'inondation de caves dans les immeuble avoisinants de la rue et des rues avoisinantes, notamment la rue Lascaris à la suite de remontées d'eau.

Toujours rive gauche, mais avec une responsabilité directe du Paillon, le parking du Cours Saleya a fait l'objet de beaucoup de complications. : Bâtiments du Bureau d'Aide sociale et de la chapelle de la Miséricorde fissurés, remontées d'humidité pour la chapelle qui ont provoqué le délitement ou l'éclatement des matériaux, ainsi que de graves dommages aux tableaux et peintures. Il a été établi que ces dégâts ont eu pour origine le tassement de terrain et une remontée de la nappe phréatique consécutifs à la mise en place des infrastructures de l'ouvrage. Le lien de cause à effet entre les travaux et les dommages subis a été établi par des experts.

Coté rive droite du Paillon, selon experts les risques sont identiques. On ne passe pas sans risque dans des alluvions instables et sous nos immeubles anciens qui sont tous sans grandes fondations.

La proposition des élus socialistes consiste donc à différer l'entrée en souterrain à la hauteur de la rue du Congrès et de poursuivre en surface la ligne Est-Ouest entre la rue de France et la rue du Congrès en passant en surface par les rues Bottero et Maréchal Joffre. Cela permet :

- de s'affranchir des contraintes hydrologiques évoquées ci-dessus
- de supprimer 1,3 km de tunnel
- de réaliser une économie évaluée à 130 millions d'euros
- de passer en surface dans des zones très peu commerçantes donc sans nuisances pour

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'Annexe A2, L489 – L490 – L491.*

*La Commission d'enquête prend acte des dires exprimés et considère que ces questions éminemment techniques reçoivent leurs réponses dans les explications du Maître d'Ouvrage.*

*Voir thème(s) : Eau, Tracé de la ligne, Tunnel,*

**L 495 FIVEL Marie**

12 Rue des

Ponchettes

**Demande Résumée :**

Opposition au projet souterrain pour des risques d'inondation en cas de tempêtes..

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le risque inondation des stations souterraines due à la lame d'eau lors de fortes pluies et le risque de submersion marine des ouvrages d'entrée à Grosso ont été pris en compte par relèvement des seuils des stations et des protection des ouvrages à grosso( mise en place de batardeau et de portes étanches)*

*Voir thème(s) : Tracé de la ligne, Tunnel,*

**L 500-3 FARAGOU Ginette**

4 Rue Gautier

**Demande Résumée :**

S'oppose à l'expropriation de ses biens et à la perte d'activité qui en découle.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cette lettre expose globalement les mêmes interrogations que la présente.*

*Voir thème(s) : Riquier,*

**L 532-19 AMIS de la TERRE Lambert Martine**

17 Avenue de la

Clua

**Demande Résumée :**

Zones inondables : On peut lire page 100, à propos des incidences du projet sur les zones inondables, il n'y en aurait pas car « le projet n'est pas situé dans la zone inondable ». Or cela est contradictoire avec la pièce M du tome 1 / 2, de l'enquête A, qui indique à propos des risques d'inondation : « aggravation du risque d'inondation due à la localisation du projet, en particulier le centre de dépôt, en zone inondable et du fait que le territoire reste vulnérable à la survenue de phénomènes météorologiques majeurs » (Tome 1- Pièce M – Page 45) « Etude expérimentale des effets cumulés des projets d'aménagement sur la plaine du Var ».

Risques d'inondation : Le document indique à propos des risques d'inondations avérées pour le centre technologique Nikaïa, le parking relais St Augustin et le parking Feber, qu'il serait envisageable d'arrêter le fonctionnement du tramway lors de prévision de pluviométrie importante. (page 100 - b -). Que signifie ce commentaire ? Que le projet est à revoir ? Que, tel qu'il est présenté et quand on associe l'aspect commercial et la sécurité, le projet ne tient pas ?

Risques de ruissellement au droit de la section souterraine : Le dossier met en lumière la vulnérabilité de trémies d'accès, des grilles de ventilation, des escaliers d'accès et les trémies de manutention.

En Conclusion : Ces assertions auraient dû apparaître dans le dossier A d'étude d'impact, ce saucissonnage n'a rien fait pour éclaircir l'affaire et faire bien percevoir les dangers éventuels.

C'est pourquoi, vu les risques auxquels pourraient être confrontés les ouvriers des chantiers et par la suite les ouvriers du parc de maintenance en sous – terrain, et, plus généralement, les risques pour les utilisateurs du tunnel et des parkings, pour les riverains et pour les passants, nous demandons que l'enquête soit prolongée et les dossiers amendés.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, Chapitres 3 ; 5.3 et 7.*

*Voir thème(s) : Eau,*

**L 532-2 AMIS de la TERRE Lambert Martine**

17 Avenue de la

Clua

**Demande Résumée :**

L'étude d'impact minimise les risques d'une inondation avérée, les dangers du ruissellement des eaux et le fait que certaines zones soient inondables, tels qu'ils sont pourtant indiqués dans le Registre D, concernant la loi sur l'eau.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Mars 2012

**288 / 324**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Eau,*

**L 535-2 RAIMOND-BUCH Jeanine**

9 Rue Rossini

**Demande Résumée :**

D'après l'étude réalisée par E Gilli : réserves quant à la faisabilité compte tenu de la qualité du sous-sol très meuble et gorgé d'eau. Présence de gypse qui se désagrège facilement dans l'eau (cf. effondrement de Cimiez).

Problèmes connus lors de la construction du tunnel de Toulon : effondrements non anticipés à cause d'une étude incomplète du sous-sol.

Présence de nombreux cours d'eau souterrains Nord-Sud.

Nombreuses nappes phréatiques entraînant l'inondation des caves rendant le pompage indispensable.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitres 3, 6 & 8.*

*La Commission estime que les études préalables réalisées et la méthodologie constructive projetée permettent de répondre à complexité du sous-sol niçois, telle que caractérisée par les études réalisées par Messieurs Mangan et Gilli.*

*Voir thème(s) : Eau, Victor Hugo,*

**L 536-2 VIALE Lucienne**

21 Rue de

Roquebillière

**Demande Résumée :**

N'allez vous pas trouver des veines d'eau sous terre ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir thème(s) : Eau,*

**L 537-2 MENNESSIER Jacqueline**

8 Boulevard Victor

Hugo

**Demande Résumée :**

Risques géologiques et hydrogéologiques mal connus.

Compte tenu du barrage hydraulique que constituera la station J Médecin, risque important de remontée de nappe sous les fondations de l'immeuble pouvant entraîner des désordres. Se référer à l'étude réalisée par E Gilli.

Risques sismiques régionaux connus.

Risques liés à l'état du sol connu pour être instable : anciennes cressonnières.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans**l'annexe D2, chapitres 3, 6 & 8.**La commune de Nice étant située en zone de sismicité 4 (moyenne) ; ainsi, des règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens.**Les études réalisées et les travaux envisagés sont et seront donc conformes aux exigences des textes en vigueur.**Concernant le tunnel et les stations souterraines, les ouvrages seront dimensionnés selon les règlements les plus récents en matière de sismicité (eurocodes 8) par application du nouveau zonage sismique défini par l'arrêté ministériel du 22 octobre 1990 relatif à la classification et aux règles de construction parasismiques applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ».**Les considérations de l'Eurocode ont été précisées par une étude spécifique menée par un cabinet expert « Géoter international » pour la définition du « spectre de projet et d'accélérogramme pour le tunnel du tramway de Nice ».**La Commission estime que les études préalables réalisées et la méthodologie constructive projetée permettent de répondre à complexité du sous-sol niçois, telle que caractérisée par les études réalisées par Messieurs Mangan et Gilli.**Voir thème(s) : Eau, Victor Hugo,***L 558 SANTARSIERO - SCUDO Anne**

11 Rue Rossini

**Demande Résumée :**

Globalement dans les conditions actuelles est contre la construction de la ligne de tramway ouest – est à cause de son cout et des nuisances .Nécessité de tenir compte de l'hydrographie (cours d'eau importants : le Magnan, la FonCaouda et le paillon). Ce réseau va être retenu et faire monter les eaux des nappes phréatiques. Pour exemple, la chapelle de la Miséricorde, cours Saleya. Quand GTM a construit le parking, la nappe phréatique a été bloquée et la chapelle sur 1m de hauteur est constamment humide.

**Réponse de la Commission d'Enquête :***Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'Annexe DCh. 5 et 62,**Voir thème(s) : Coût, Eau,*

Mars 2012

**290 / 324**

**L 563-2 FAUGUE JP**

10 Avenue de

Buenos Aires

**Demande Résumée :**

OK pour un parcours souterrain... mais n'y aura t il pas de conséquences graves et coûteuses à cause des nappes phréatiques ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

*Voir thème(s) : Eau,*

**FA 50-3 RAZEAU Christian**

NICE

**Demande Résumée :**

Le Requéranter présente une demande de plan d'indemnisation, notamment pour les

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le Requéranter présente une demande de plan d'indemnisation, notamment pour les*

*Voir thème(s) : Stations,*

**FA 62-2 BERTAIN Clotilde**

13 Quartier de la

Lanterne

**Demande Résumée :**

Se prononce contre le tunnel en raison du risque sismique lié aux eaux du Paillon.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La commune de Nice étant située en zone de sismicité 4 (moyenne) ; ainsi, des règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens.*

*Les études réalisées et les travaux envisagés sont et seront donc conformes aux exigences des textes en vigueur.*

*Concernant le tunnel et les stations souterraines, les ouvrages seront dimensionnés selon les règlements les plus récents en matière de sismicité (eurocodes 8) par application du nouveau zonage sismique défini par l'arrêté ministériel du 22 octobre 1990 relatif à la classification et aux règles de construction parasismiques applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ».*

*Les considérations de l'Eurocode ont été précisées par une étude spécifique menée par un cabinet expert « Géoter international » pour la définition du « spectre de projet et d'accélérogramme pour le tunnel du tramway de Nice ».*

*Voir thème(s) : Eau, Tunnel,*

**FA 75-2**    **ROLLIN M.**

18 Rue Gubernatis

**Demande Résumée :**

Gros risque pour les immeubles autour du square Durandy : tout le quartier est construit sur d'anciennes cressonnières et le sous-sol y est truffé de poches d'eau. Le pompage de ces poches entrainera des affaissements ; exemple la construction d'un immeuble à l'angle Pastorelli/Alberti, avec 4 niveaux de sous-sol a créé une poche d'eau qui a été pompée, avec pour résultat l'affaissement de 2 mètres d'un petit immeuble rue Alberti, le rendant inhabitable.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le 18 rue Gubernatis se situe à l'aval hydraulique du projet, à environ 50 m du projet. Par conséquent, cet immeuble se situe en dehors du périmètre des travaux. Toutefois, le creusement de la station Durandy s'effectuera à l'intérieur d'une enceinte étanche constituée de parois moulées descendues jusqu'à un niveau étanche. Il n'y aura donc aucun rabattement de nappe à l'extérieur de l'enceinte étanche susceptible d'intéresser les fondations des immeubles avoisinants. Lors du référé constat, le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Oeuvre recueilleront auprès des propriétaires de l'immeuble en question les informations permettant de s'assurer que les dispositions retenues n'entraînent aucun dégât sur celui-ci.*

Voir thème(s) : Eau,

**FA 87-2**    **TRICAUD-GIBB Mme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

De plus il y a des risques de fissures, d'affaissement des immeubles. Il est vrai que la mer monte et qu'il y a des inondations graves. Nous préférons un tram en surface.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitres 4 & 5.*

Voir thème(s) : Eau,

**FA 117**    **KLEIN Liliane**

NICE

**Demande Résumée :**

Conteste le projet de ligne souterraine à cause du cout est de troubles graves qui risquent d'être provoqué par les travaux.

Nice est en zone sismique sensible et toucher au sous sol peut présenter de gros danger. Il y a eu ces dernières années un projet de Métro qui aurait été abandonné à cause de multiples « vallons » qui viennent des collines avoisinantes.

Lors du creusement du parking Saleya, le pompage du sous sol a déversé de gros flots d'eau pendant une assez longue durée. Par la suite il a fallu faire de gros travaux de consolidation de l'église de la Miséricorde.

La montée Eberlé qui a été remise en état est toujours fermée à la circulation. Cela a t'il un rapport avec le projet ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'Annexe D2, Ch. 5 et 6.*

*Les travaux récemment effectués sur cette route concernent le renforcement d'un mur de*



*soutènement fragilisé par le temps. Le flanc de colline a également fait l'objet d'une consolidation afin d'éviter la chute de gros blocs de pierre sur la route. Cette fermeture n'a donc aucun rapport avec le projet de ligne ouest-est.*

*Voir thème(s) : Coût, Eau,*

## **FA 174 FC [4]**

sans adresse

### **Demande Résumée :**

Beaucoup de rivières de Nice se jettent dans la méditerranée. A combien de mètres faudra-il creuser pour atteindre une zone sèche ?

Il existe de nombreuses rivières qui viennent grossir le Paillon.

Vers 1880, les anciennes municipalités ont fait le tout à l'égout, un nombre incalculable de petites rivières ont été tournées vers les égouts.

Il faudra creuser sous les caves pour pas qu'elles s'effondrent.

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'Annexe D2, Ch. 4.2.*

*Voir thème(s) : Eau,*

## **FA 189-2 Assos POULS DE NICE**

15 Rue Mirabeau

### **Demande Résumée :**

Risque lié aux eaux : écoulement nord-sud des eaux souterraines, une grande partie de la ville en zone inondable.

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitres 4 & 5.*

*Voir thème(s) : Eau,*

## **FA 192-2 MENIER Brigitte**

78 Rue de France

### **Demande Résumée :**

Risques liés à l'état du sous-sol, à la poussée des eaux, aux séismes potentiels.

### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La commune de Nice étant située en zone de sismicité 4 (moyenne) ; ainsi, des règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens.*

*Les études réalisées et les travaux envisagés sont et seront donc conformes aux exigences des textes en vigueur.*

*Concernant le tunnel et les stations souterraines, les ouvrages seront dimensionnés selon les règlements les plus récents en matière de sismicité (eurocodes 8) par application du nouveau zonage sismique défini par l'arrêté ministériel du 22 octobre 1990 relatif à la classification et aux règles de construction parasismiques applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ».*

*Les considérations de l'Eurocode ont été précisées par une étude spécifique menée par un cabinet expert « Géoter international » pour la définition du « spectre de projet et d'accélérogramme pour le tunnel du tramway de Nice ».*

Voir thème(s) : Ligne surface coté Ouest, Eau,

### **FA 193-2 BACH Marie Thérèse**

34 Avenue de la

République

#### **Demande Résumée :**

Moins de risques d'infiltrations.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitres 4, 5 & 6.

Voir thème(s) : Eau,

### **FA 196-2 BALDASSARI L.**

8 Boulevard Victor

Hugo

#### **Demande Résumée :**

Etudes très insuffisantes compte tenu du terrain alluvionnaire, imbibé d'eau, des courants géologiques : risques financiers.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitres 3 à 6.

Voir thème(s) : Eau, Victor Hugo,

### **FA 197-2 BREHAM Jean Paul [2]**

13 Boulevard

Gambetta

#### **Demande Résumée :**

Contre le tunnel, des risques hydro-géologiques (présence de nombreux cours d'eau : la Mantega sous Gambetta, le Gorbesson sous Rivoli, le Paillon).

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitres 3 à 5.

Voir thème(s) : Eau, Victor Hugo, Tunnel,

### **FA 201-1 BONIFAS Gilbert**

27 Boulevard

Victor Hugo

#### **Demande Résumée :**

Opposition au projet de tramway Ouest-Est : sous-sol composé de matériaux géologiques instables et gorgés d'eau. Crainte d'inondations et fissures au passage du tunnelier.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitres 4.2 & 6.

Voir thème(s) : Eau, Victor Hugo, Travaux,

### **FA 202-2 POINAS André**

NICE

#### **Demande Résumée :**

Présence de cavités et d'eau en sous-sol qui nécessitent l'activité continue d'une pompe de relevage.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

Mars 2012

294 / 324

*Les référés constats permettront d'appréhender avec précision la situation de chaque immeuble concerné par le passage du tunnelier en sous-sol. Les mesures nécessaires seront alors mises en œuvre.*

*Voir thème(s) : Eau,*

### **FA 211 LE LORRAIN Andrée**

11 Rue Fricero

#### **Demande Résumée :**

Emet des réserves sur la partie tunnel, le sous-sol étant gorgé d'eau et les immeubles sur le trajet ont été édifiés au début du XXème, en partie sur caves, en partie sur terre-plein.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitre 3 et suivants.*

*Voir thème(s) : Eau,*

### **FA 212-1 MENNESSIER Jacqueline**

8 Boulevard Victor

Hugo

#### **Demande Résumée :**

Risque lié au barrage hydraulique que constituera la station J Médecin et à la probable remontée de la nappe sous les fondations de l'immeuble. Aucune donnée dans le dossier d'enquête. Se référer à l'étude réalisée par E Gilli. Risques liés à l'état du sol connu pour être instable : anciennes cressonnières.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cf. réponse L537-2.*

*Voir thème(s) : Eau, Victor Hugo, Travaux,*

### **FA 222 CUINET R.**

Boulevard

Dubouchage

#### **Demande Résumée :**

La nature du sous sol ne présenterait aucun risque particulier selon les informations fournies sur les panneaux d'affichage !

Cependant, la seconde campagne de forage, plus profonde que la première, semblerait avoir révélé quelques nappes phréatiques en dessous de la voie choisie. De nombreux exemples concernant la ville de Nice font état de véritables problèmes de retards, des surcouts et surtout des nuisances et dégradation des immeubles existants : fissures, inondations.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Voir thème(s) : Eau,*

### **FB 24-1 PEYRAT Jacques**

NICE

#### **Demande Résumée :**

Favorable à la ligne 2 du tramway. Mais redoute les risques pour l'écoulement des eaux et la stabilité des immeubles liés à la partie enterrée.

#### **Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point*

Mars 2012

**295 / 324**

dans l'annexe D2, chapitres 4.3 & 5.4.

Voir thème(s) : Eau, Travaux, Tunnel,

**FB 33-4 KY 288 ( Alsace Lorraine)**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Demande si cette enquête publique ne devrait pas être conduite au niveau national ou départemental.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La question de l'étendue géographique de l'enquête est conditionnée par l'identité du Maître d'ouvrage et le lieu du projet, à savoir la Communauté Urbaine Nice Cote d'Azur*

**FC 2-3 AONZO Svella**

67 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Nous n'avons pas l'assurance qu'après le chantier une remise en état soit conforme à nos souhaits.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*A priori, l'immeuble, comme le jardin sur boulevard, ne sont pas concernés par les travaux. Il semble cependant prudent, compte tenu de la proximité de l'emprise du percement du tunnel, que le Maître d'Ouvrage inclue cet immeuble et ses voisins (du 63 au 75 boulevard Victor Hugo) dans le référé préventif prévu.*

**FC 70-1 CINEMA Variétés ( Aubert)**

5 7 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Beaucoup d'interrogations sur ce projet en sous-sol car nous craignons une accentuation des montées des eaux dans l'une des salles par fortes pluies.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Voir thème(s) : Eau, Tunnel,

**FC 72-2 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Au niveau de la faisabilité du projet et du creusement à proximité de Nice Etoile comment être sûr à 100% qu'il n'y aura aucune infiltration d'eau de mer, fuite d'eau par la suite Pourquoi engager de si grosses dépenses alors que le réseau existant est bien implanté et puisque les risques d'inondation et de tremblement de terre sont bien réels.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le risque inondation des stations souterraines due à la lame d'eau lors de fortes pluies et le risque de submersion marine des ouvrages d'entrée à Grosso ont été pris en compte par relèvement des seuils des stations et des protection des ouvrages à grosso( mise en place de batardeau et de portes étanches)*

*Les ouvrages ont été calculés en utilisant les dernières règles de construction, notamment l'Eurocode 8 qui traite de la conception et du dimensionnement des structures pour une résistance aux séismes.*

*La création du T2 est justifié par sa grande capacité de transport par rapport aux bus ; Les lignes T1 et T2 vont desservir les 2/3 de la population niçoise.*

Mars 2012

**296 / 324**

Voir thème(s) : Tunnel,

**FC 77 Illisible**

Boulevard Victor

Hugo

**Demande Résumée :**

Projet bénéfique pour la ville mais des réserves sur les conséquences du réseau souterrain dans un sous-sol gravillonneux imbibé d'eaux circulantes

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte ; les reconnaissances et sondages effectués ont permis de déterminer la nature du sous- sol et la hauteur de la nappe phréatique. Le sous- sol rencontré sur la longueur du tracé devrait permettre la réalisation d'un ouvrage enterré sans difficulté particulière avec le tunnelier..*

Voir thème(s) : Tunnel,

**FC 78 Illisible**

Rue Rossini

**Demande Résumée :**

Favorable au projet en espérant que les travaux génèreront par la suite une amélioration de la voirie du quartier des Musiciens et en attirant l'attention sur les dangers d'infiltration car le quartier est une passoire souterraine avec des caves périodiquement inondées

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission en prend acte.*

Voir thème(s) : Eau, Tunnel,

**FC 81-2 AUDA Michel**

128 Chemin de

Gairaut

**Demande Résumée :**

Les documents de l'enquête confirment que le centre de Nice repose sur des alluvions récentes.

Les suivis de la nappe phréatique à forte variation mentionnés dans l'expertise sont peu représentatifs et surtout marqué par trop de points d'interrogation, écrit « ? » dans le texte ! Une étude plus fine aurait-elle induite plus de précautions quant aux confortements des sols sous les fondations des immeubles impactés par le tracé souterrain retenu ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le requérant est globalement opposé au tunnel pour des raisons de coût, de construction, d'exploitation et de géologie.*

**FC 86-1 BONIFAS Gilbert**

27 Boulevard

Victor Hugo

**Demande Résumée :**

Identique à FA201-1

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Cf. FA201-1*

Voir thème(s) : Eau, Victor Hugo,

**FC 88-3 C.S. Le Métropole ( Taboni)**

8 Boulevard Victor

Hugo

**Demande Résumée :**

Mars 2012

**297 / 324**

Les caves sont saines sous l'immeuble. Quelles solutions pour canaliser les eaux souterraines (rue Melchior de Voguë, bd V Hugo et rue A Karr) ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le contributeur semble parler des ruisseaux qui ont été canalisés sous les rues lors de leur construction. Le projet ne devrait pas avoir d'impact sur leur écoulement. Par exemple, au carrefour Victor-Hugo – Alphonse-Karr, le projet passe en tunnel à plus de 15 m de profondeur.*

*Voir thème(s) : Eau, Victor Hugo,*

**FD 1-1 DEMIAUX C.**

NICE

**Demande Résumée :**

J'attire l'attention sur les risques d'effondrement des immeubles situés à proximité des gares souterraines (Médecin, Durandy, Garibaldi) du fait du pompage dans la nappe phréatique occasionné par les travaux d'excavation. Des précédents existent dans ces quartiers.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans*

*l'annexe D2, Chapitres 5.4 et 6.*

*Voir thème(s) : Eau,*

**FD 1-2 DEMIAUX C.**

NICE

**Demande Résumée :**

Quid du biseau salé ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Dans le cadre du projet, le site de pompage le plus proche du littoral est celui situé à la station Garibaldi, il est relativement éloigné de la côte à environ 300 m du port de Nice. Afin de caractériser la zone de pompage, un état initial de la conductivité de la nappe sera réalisé afin de pouvoir suivre l'influence éventuelle des pompages au niveau du biseau salé de la nappe. Cette incidence sera limitée dans le temps puisqu'elles sont limitées à la durée du chantier.*

*D'un point de vue qualitatif, ces pompages temporaires pourraient agir sur la remontée du biseau. Afin de s'assurer de l'absence de remontée du biseau salé, une analyse complémentaire sera réalisée dans les piézomètres utilisés pour le suivi quantitatif des pompages. Il s'agira de mesurer la conductivité durant la durée des pompages, pour suivre l'influence éventuelle des*

**FD 2-1 DABES Jorg**

18 Rue Foncet

**Demande Résumée :**

Comment va-t-on traiter les eaux de la nappe phréatique pendant la construction de la station Durandy, où vont être installées les pompes, qui sont nécessaire pour mettre à sec le « trou » de 27 mètres de profondeur nécessaire à la construction de la station ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, Chapitres 5.4 ; 6 et réponse référencée « FD/02 DABIS » dans le chapitre 8.*

Mars 2012

**298 / 324**

Voir thème(s) : Eau, Travaux,

**FD 2-2 DABES Jorg**

18 Rue Foncet

**Demande Résumée :**

Quelles mesures sont prévues pour que ces pompes ne soient pas trop bruyantes ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

NCA a prévu d'intégrer systématiquement la Charte « Chantier Vert » aux C.C.T.P. des marchés travaux et s'assurer de son application pour tous les lots et types de travaux. Celle-ci a été approuvée en Conseil Communautaire du 18 septembre 2009.

Voir thème(s) : Eau, Travaux,

**FD 2-3 DABES Jorg**

18 Rue Foncet

**Demande Résumée :**

Que faire pour que les mauvaises odeurs de la canalisation soient supportables ? On a vu ça à la construction du jardin Garibaldi, l'immeuble ne descendait pas à 27 mètres et il y avait des odeurs infernales pendant la construction.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

Un chantier est généralement source de nuisances olfactives. Ces dernières peuvent provenir entre autre de la mise en mouvement de boues ou d'odeurs émanant de réseaux déplacés. Les sources d'odeurs désagréables pourront être réduites par le respect des prescriptions de chantier (gestion des déchets) et de la réglementation. La ventilation permettra sur certains sites sensibles où l'habitat est dense d'évacuer des odeurs désagréables.

Voir thème(s) : Travaux,

**FD 17-4 C. Q. V. Hugo ( J. Pastorelle)**

Boulevard Victor

Hugo

**Demande Résumée :**

Ils expriment donc leur avis défavorable et leur incompréhension par rapport à l'abandon par la mairie du précédent tracé prévu avenue Thiers pour desservir l'axe stratégique de la gare SNCF.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s)

**FD 23-5 GADSECA F. Maquard**

NICE

**Demande Résumée :**

Secteur Garibaldi : risque de retard pour les travaux en cas de fouilles archéologiques. Avenue Gautier, la circulation est saturée chaque jour. La situation est aggravée par les manifestations portuaires et niçoises.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

La Commission vous renvoie au(x) thème(s)

**GA 36-3 DURANDY M. et Mme [2]**

13 ter Rue

Pastorelli

**Demande Résumée :**

Quid de l'état géologique, sachant que des poches de gypse ne sont pas à exclure ?

Mars 2012

**299 / 324**

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

**GA 130-1 CHOUX M.G.**

NICE

**Demande Résumée :**

Projet globalement satisfaisant. Revoir la partie Est.

Tracé souterrain risqué (nappe phréatique, stabilité des immeubles...).

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitre 3.*

*Voir thème(s) : Eau,*

**GA 155-3 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Le coût n'est pas le même qu'un tram en surface en raison des nappes, croisement des souterrains. Le coût d'exploitation également.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*La Commission vous renvoie au(x) thème(s)*

**GA 206-2 GARDET François**

31 Rue Smolett

**Demande Résumée :**

Le tunnel projeté et ses trémies constituent un barrage pour les nappes phréatiques et l'écoulement actuel des eaux (Paillon) et vont générer une perturbation de ces écoulements (qui ne sont pas approfondis dans le dossier). La réalisation des ouvrages souterrains entraînera des modifications dans l'hydrogéologie environnante et des perturbations sur les fondations des immeubles impactés.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Le tunnel projeté et ses trémies constituent un barrage pour les nappes phréatiques et l'écoulement actuel des eaux (Paillon) et vont générer une perturbation de ces écoulements (qui ne sont pas approfondis dans le dossier). La réalisation des ouvrages souterrains entraînera des modifications dans l'hydrogéologie environnante et des perturbations sur les fondations des immeubles impactés.*

*Voir thème(s) : Eau,*

**GA 209-2 ODELLO R.**

43 Rue Barberis

**Demande Résumée :**

Je crains également que le passage souterrain ne se heurte à des problèmes géologiques ou hydrogéologiques imprévus donc des surcoûts.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe A2, question n°10.*

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, Chapitres 3.*

*Voir thème(s) : Coût, Eau,*

**GA 252 FOUQUES Lucien**

48 Boulevard

Mars 2012

**300 / 324**



Sappia

**Demande Résumée :**

Lors des travaux des parkings souterrains de l'Hôtel de Ville et du Palais de Justice, les écoulements des eaux ont occasionné des inondations des caves de la vieille ville et de nombreux dégâts aux édifices.

Comment faire pour que les travaux de la ligne 2 en souterrain ne provoquent pas les mêmes dégâts ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitres 4.1, 4.2, 5.1 & 5.2.*

*La technique envisagée pour le creusement du tunnel est différente de celle qui a servi à la construction de ces parkings.*

*Voir thème(s) : Eau,*

**GA 253-2 PACCIMO Charles**

20 Rue François

Guizol

**Demande Résumée :**

Risques avec la nappe phréatique et les 7 cours d'eau qui passent à proximité, dégâts aux immeubles.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maitre d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitres 3 & 6.*

*Voir thème(s) : Eau, Gautier/Port/Ségurane,*

**GA 254-2 LAMBELET du GAY Anita**

44 Boulevard

Gambetta

**Demande Résumée :**

Risques liés à la présence d'anciennes cressonnières, ruisseaux et nappes souterraines : eau et instabilité des bâtiments anciens.

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, chapitre 3.*

*Voir thème(s) : Eau,*

**GD 1-1 Anonyme**

sans adresse

**Demande Résumée :**

Le tracé souterrain traverse une zone géologique chargée [d'éboulis ?] de pierraille et formations résiduelles associées particulièrement instables. Cette zone géologique est particulièrement riche en minéraux aquifère. Quelles sont les dispositions prises par le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre afin de préserver les risques de déstabilisation des ouvrages immobiliers, susceptibles d'être affectés par le projet ?

Quelles sont les dispositions prises par le Maître d'œuvre ou Maître d'ouvrage afin d'assurer le bon fonctionnement des réseaux d'eaux potables, d'eaux usées, d'eaux pluviales affectées par le projet ?

Compte tenu des nombreux captages d'eaux, implantés dans la zone alluvionnaire de Nice (source BRGM), quelles seront les dispositions prises afin de préserver cette source ou garantir les débits d'approvisionnement aux bénéficiaires ?

**Réponse de la Commission d'Enquête :**

*> Suite à la demande de la Commission d'enquête, le Maître d'Ouvrage a précisé ce point dans l'annexe D2, Chapitre 3 et réponse particulière référencée « GD/01 » dans le chapitre 8.*

*Voir thème(s) : Eau,*

***Pour l'enquête D (Autorisation travaux loi sur l'Eau), au vu des études et des réponses formulées, la Commission d'Enquête fonde ses conclusions dans le document séparé intitulé :***

**« CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUETE »**

Les 4 enquêtes conjointes A (Enquête préalable à la DUP), B (Mise en compatibilité du PLU de Nice, C (Enquête Parcellaire) et D (Enquête Autorisation travaux loi sur l'Eau) ont fait l'objet de rapports et de réponses aux observations traités dans les chapitres correspondants développés supra.

Au vu des études et des réponses formulées, la Commission d'Enquête, après avoir répondu à toutes les observations orales et écrites du public, fonde ses conclusions dans quatre documents séparés.

Antibes, le 15 mars 2012

Les membres de la Commission d'Enquête

**Léonard LOMBARDO**  
Président

**Jean-Claude CADIER**

**Henri CAMMAS**

**Paul-Denis SOLAL**

**Claude TILLIER**

-

# **1. CONCLUSIONS MOTIVEES AUX ENQUETES CONJOINTES A, B, C, D**

**DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

**COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR**

**ENQUETE A : Déclaration d'Utilité Publique**

**ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE PREALABLE A LA DUP POUR LA  
REALISATION DU PROJET DE LA LIGNE OUEST- EST DU TRAMWAY  
DE NICE**

**du lundi 12 décembre au vendredi 20 janvier 2012 inclus**

Prescrite par arrêté du Préfet des Alpes Maritimes du 10 novembre 2011

**CONCLUSIONS MOTIVEES  
AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUETE**

**DESTINATAIRE :** - Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes  
**COPIES :** - Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur  
- Monsieur le Maire de Nice  
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif

## CONCLUSIONS MOTIVEES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

### Rappel du projet :

La Communauté Urbaine de NCA souhaite réaliser la ligne Ouest-Est du tramway et des aménagements qui lui sont liés (en particulier le centre technique NIKAIA, les parkings relais, les aménagements paysagers, les stations et quais et les différents ouvrages nécessaires, dont l'ouvrage de franchissement des voies SNCF).

Cette ligne s'étend sur 11,3 km entre les 2 stations terminus Ouest (NIKAIA-Centre Administratif et Aéroport Terminal 2) et la station terminus Est (station Port-Ile de Beauté). Le tracé proposé à l'enquête comporte une section en tunnel de 3,2km au droit du centre-ville très dense ; avec 2 points de correspondance avec la ligne T1 et des pôles d'échange avec les bus.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur du Réseau de Transport Urbain approuvé le 4 décembre 2009 par le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine de Nice Maître d'Ouvrage.

### Préambule :

L'enquête publique A (préalable à la Déclaration d'Utilité Publique) s'est déroulée, du 12 décembre 2011 au 20 janvier 2012 inclus, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2011, conjointement avec l'enquête B (mise en compatibilité du PLU), l'enquête C (Parcellaire) et l'enquête D (Autorisation des travaux loi sur l'Eau).

L'enquête A a pour but de vérifier, en recueillant les observations du public, si les travaux envisagés présentent un caractère d'utilité publique dont un des objectifs est la possibilité de mettre en œuvre les expropriations nécessaires à la réalisation du projet.

L'enquête parcellaire a, quant à elle, pour objet, d'une part, de déterminer avec précision les biens situés dans l'emprise du projet dont la déclaration d'utilité publique est demandée ou a été prononcée, et d'autre part, d'identifier exactement leurs propriétaires. En application de l'article R.11-21 du code de l'expropriation, l'enquête parcellaire peut être effectuée en même temps que l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique si l'expropriant est en mesure de déterminer les parcelles à exproprier et de dresser le plan parcellaire et la liste des propriétaires avant la déclaration d'utilité publique.

Si la procédure est menée à son terme, ces enquêtes seront suivies d'un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de l'opération et d'un arrêté de cessibilité des parcelles à exproprier.

## Analyse de la commission en vue des conclusions sur l'enquête préalable à la DUP

### **Sur le déroulement de l'enquête publique**

A l'issue d'une enquête ayant duré 40 jours,

Attendu que :

- la publicité par affichage a été faite dans les délais et pendant toute la durée de l'enquête ;
- les publications dans les journaux ont été faites dans 3 journaux différents 15 jours avant le début de l'enquête et répétés dans les mêmes journaux dans les huit premiers jours de l'enquête ;
- les dossiers ont été mis à la disposition du public dans les 3 points d'accueil de la mairie de Nice ;
- les commissaires enquêteurs ont tenu les permanences prévues par l'arrêté pour recevoir le public ;
- les termes de l'arrêté préfectoral d'organisation de cette enquête ont été respectés ;
- la commission d'enquête n'a eu à rapporter aucun incident qui aurait pu perturber le bon déroulement de l'enquête.

### **Sur les objectifs du projet**

Attendu que :

- le projet s'inscrit totalement dans le Schéma Directeur du Réseau de Transports Urbain approuvé par la Communauté Urbaine ;
- cette nouvelle ligne dynamisera l'offre de transport en commun sur l'axe Ouest-Est de la ville de Nice, axe aujourd'hui saturé et dans de meilleures conditions d'accès et de rapidité ;
- le choix du tracé retenu a été défini suite aux nombreuses réunions de concertation et de réunions publiques organisées par la Communauté ;
- le choix du tunnel qui concerne l'hypercentre de Nice répond à une ambition de préserver la ville du 19<sup>ème</sup> siècle, afin de ne pas le « traverser », et de réserver l'espace pour des manifestations sociales, culturelles et événements importants tels que le Carnaval de Nice ;
- le choix du tunnel permet également d'accroître la vitesse du tramway et donc la capacité de transport en s'affranchissant de la circulation automobile en particulier au niveau des carrefours.

### **Sur le projet proposé**

Attendu que :

- le choix de ce mode de transport permet d'assurer la capacité nécessaire au déplacement du nombre de voyageurs estimé sur cet axe ;
- le projet proposé se développe sur 11,3 km dont 3,2 km de tunnel, qu'il comprend 19 stations dont 4 souterraines, des rames de grande capacité, qu'il prévoit une fréquence de rame de 4 minutes pouvant aller à terme à 3 minutes, et qu'il offre 2 correspondances avec la ligne 1, avec l'aménagement de 4 nouveaux parcs-relais ;



- les sondages ont permis d'avoir une bonne approche de la nature des sous-sols le long du tracé et de la hauteur de la nappe phréatique ;
- le creusement du tunnel à l'aide du tunnelier est une technique éprouvée pour la réalisation d'un ouvrage enterré sans difficulté particulière dans ce type de sous-sol ;
- En coordination avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), le Maître d'ouvrage s'engage à poursuivre, les études définissant les conditions d'intervention en cas d'incident ou d'incendie dans les installations souterraines.
- des études hydrogéologiques complémentaires seront entreprises conformément aux recommandations des experts ;
- le projet proposé prévoit une restructuration du réseau d'autobus pour qu'il soit complémentaire au tramway.

### **Sur la requalification urbaine**

Attendu que :

- le projet comprend également l'amélioration du paysage urbain le long du tracé, et éventuellement dans son voisinage immédiat ;
- le projet se traduit par la plantation de 2 400 arbres, 950 étant conservés et seulement 700 arbres supprimés ;
- le nombre de places de stationnement se traduit par la création de 1250 places en parcs-relais, ce qui porte à 2500 places l'offre sur les lignes 1 et 2 du tramway ;
- les déplacements doux ont bien été pris en compte pour accroître la qualité de vie des cyclistes, des piétons et des personnes à mobilité réduite par l'aménagement de nouveaux espaces publics, l'élargissement des trottoirs équipés d'éclairage modernisé.

### **Sur le bilan du projet**

Attendu que :

- pour la Commission d'enquête, et au vu de ses objectifs, le projet proposé présente concrètement un caractère d'intérêt général ;
- pour les emprises du domaine privé, par exemple l'immeuble du 22 rue Ségurane, il doit être procédé, indépendamment des accords amiables qui pourraient être passés, à des expropriations conformément au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- pour la Commission d'enquête, les atteintes à la propriété privée pour cause d'utilité publique sont limitées, compte tenu par exemple que le Maître d'Ouvrage a privilégié les emplacements publics pour la construction des stations souterraines ;
- les risques de nuisances sonores ou de pollutions émanant du tramway sont considérablement réduits s'agissant d'un mode de propulsion électrique ;
- le coût de cette réalisation de 758,7 millions d'euros TTC (valeur de décembre 2009) approuvé par le Conseil Communautaire ne fait pas obstacle à la reconnaissance de l'utilité publique.

En outre, le financement de l'opération sera assuré par la Communauté Urbaine, par l'Etat, le Conseil Général des Alpes-Maritimes, le Fonds Européen de Développement

Régional, et des subventions en cours de finalisation au niveau de la Région PACA et la société Aéroportuaire de la Côte d'Azur (SACA).

Considérant que :

- l'atteinte à la propriété privée, aux inconvénients d'ordre social ou environnemental ou pour d'autres intérêts publics qu'elle induit n'est pas démesurée par rapport à l'intérêt du projet ;
- les avantages l'emportent sur les inconvénients générés par le projet ;
- les observations du public trouvent leur réponse dans les différents thèmes développés dans le rapport et complétée chaque fois que nécessaire au travers des réponses individuelles qui ont été faites pour chaque observation.

Considérant, de plus, l'engagement du Maître d'Ouvrage, de créer durant les phases travaux, un service permanent de proximité « info-tramway » à l'attention des riverains, pour la communication et le suivi des problèmes, liés aux impacts des travaux, et à leur résolution par des solutions adaptées et les moins contraignantes.

La Commission d'enquête, est convaincue que les enjeux du projet répondent aux 3 piliers du Développement Durable :

- **Economique** : par l'accroissement du tourisme lié à son attractivité due au label « Grande Métropole de l'Europe du Sud » et le développement économique avec la liaison à terme avec la vallée du Var « projet Opération d'Intérêt National » intégrant le Grand Stade.
- **Social** : par la mobilité à un prix raisonnable avec l'utilisation des parcs-relais et par la réappropriation du centre-ville par la population permettant la réalisation de manifestations sociales et culturelles, y compris le traditionnel Carnaval de Nice.
- **Environnement** : par l'amélioration du bilan carbone généré par la diminution de la circulation de la voiture en ville et par la requalification le long du parcours du tramway éventuellement étendu à d'autres secteurs de la cité.

Prononce un

**AVIS FAVORABLE**

à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de construction de la ligne T2 du tramway de Nice.

**Avec les réserves suivantes :**

- **1<sup>ière</sup> réserve :**

Réaliser la liaison souterraine jusqu'au port en positionnant le terminus sur le quai Cassini, dans la limite des possibilités techniques.

Il s'agit essentiellement de préserver la cohésion du quartier des antiquaires reconnu nationalement et de maintenir la fluidité de la circulation automobile sur la place Ile de Beauté.

- **2<sup>ième</sup> réserve :**

Créer une station supplémentaire au niveau de l'église Sainte-Hélène, permettant de desservir des centres importants comme l'URSAFF, l'hôtel Radisson, l'école et l'église. Un rééquilibrage des distances entre les stations situées de part et d'autres du nouvel arrêt doit être effectué pour mieux desservir le quartier commerçant de Carras.

- **3<sup>ième</sup> réserve :**

Créer, pendant toute la durée des travaux, une Commission d'Indemnisation et d'Accompagnement, dont l'objectif sera d'étudier, de valider et de répondre, au cas par cas, aux demandes concernant les troubles de jouissance, pertes de chiffre d'affaire par les commerces et autres dommages signalés par la population.

**Et avec les recommandations suivantes :**

- La Commission d'enquête recommande de réaliser l'élargissement du trottoir pour améliorer le cheminement piétonnier entre la station NIKAIA et le CADAM. Cet aménagement permettra également d'améliorer la sécurité au niveau de l'entrée du parking CADAM.
- La Commission d'enquête recommande que le nombre de places de stationnement et « d'arrêts-minute », aires de livraison, soit plus adapté aux besoins et repositionné. Cet aménagement doit se faire en concertation avec les riverains et les socioprofessionnels, le long du tracé en surface de la future ligne de tramway.
- Le « Schéma Directeur du Réseau de Transport Urbain à l'horizon 2030 », a inscrit la gare de Riquier comme terminus Est de la ligne T2 et compte tenu des nombreuses demandes du public, la Commission préconise, dès la mise en service du T2, la réorganisation du réseau de bus, afin d'améliorer les échanges entre la place Ile-de-Beauté et la gare de Riquier ; un service de navettes serait une réponse appropriée.
- La conservation de la Halle des sports près du stade Charles Ehrmann ou tout au moins sa reconstruction à un endroit proche.
- La mise en place d'une concertation avec les riverains (habitants, usagers et commerçants) pour aménager l'espace urbain disponible après l'implantation du tramway sur l'axe « Cassin – Californie »
- Après le rééquilibrage des stations, la station « Vallon Barla » sera plus proche du parking des Bosquets, justifiant sa transformation en parc relais.

Fait à Antibes, le 15 mars 2012

Les membres de la CE

**Léonard LOMBARDO**  
Président

**Jean-Claude CADIER**

**Henri CAMMAS**

**Paul-Denys SOLAL**

**Claude TILLIER**

**DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

**COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR**

**ENQUETE B : MISE EN CONFORMITE DU PLU**

**PROJET DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE OUEST- EST DU TRAMWAY  
DE NICE**

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA MISE EN COMPATIBILITE DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME DE NICE**

**du lundi 12 décembre 2011 au vendredi 20 janvier 2012 inclus**

Prescrite par arrêté du Préfet des Alpes Maritimes du 10 novembre 2011

**CONCLUSIONS MOTIVEES  
AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUETE**

## CONCLUSIONS MOTIVEES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

### Rappel du projet :

La Communauté Urbaine de NCA souhaite réaliser la ligne Ouest-Est du tramway et des aménagements qui lui sont liés (en particulier le centre technique NIKAIA, les parkings relais, les aménagements paysagers, les stations et quais et les différents ouvrages nécessaires, dont l'ouvrage de franchissement des voies SNCF).

Cette ligne s'étend sur 11,3 km entre les 2 stations terminus Ouest (NIKAIA-Centre Administratif et Aéroport Terminal 2) et la station terminus Est (station Port-Ile de Beauté). Le tracé proposé à l'enquête comporte une section en tunnel de 3,2km au droit du centre-ville très dense ; avec 2 points de correspondance avec la ligne T1 et des pôles d'échange avec les bus.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur du Réseau de Transport Urbain approuvé le 4 décembre 2009 par le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine de Nice Maître d'Ouvrage.

### Préambule :

L'enquête publique B (mise en compatibilité avec le PLU) s'est déroulée, du 12 décembre 2011 au 20 janvier 2012 inclus, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2011, conjointement avec l'enquête A (enquête préalable à la DUP), l'enquête C (Parcellaire) et l'enquête D (Autorisation des travaux loi sur l'Eau).

La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) lors de la déclaration d'utilité publique d'une opération est régie par l'article L 123-16 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi, l'article L123-16 prévoit :

*« La déclaration d'utilité publique ... d'une opération qui n'est pas compatible avec les dispositions d'un plan local d'urbanisme ne peut intervenir que si :*

- a) L'enquête publique concernant cette opération a porté à la fois sur son utilité publique et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence,*
- b) L'acte déclaratif d'utilité publique ... est pris après que les dispositions proposées par l'Etat pour assurer la mise en compatibilité du plan ont fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de la commune, de l'établissement public mentionné à l'article L 122-4, s'il en existe un, de la région, du département et des organismes mentionnées à l'article L.121-4, et après avis du conseil municipal.*

*La déclaration d'utilité publique emporte approbation des nouvelles dispositions du Plan »*

### Impacts de la mise en compatibilité du PLU de Nice

Cette mise en compatibilité du PLU nécessite :

- L'ajout d'une mention pour les règlements UFa, UFe, UFj et UFv ;
- La création d'un nouveau secteur Nt autorisant la réalisation de travaux dans les espaces verts mais imposant la restitution du jardin après travaux ;
- La réduction sur le plan de zonage du périmètre du jardin Alsace-Lorraine (réduction du JIM et du secteur Nj) et classement des emprises travaux en secteur Nt ;

- La suppression sur le plan de zonage du secteur Nj et du JIM au niveau du square Durandy et classement du jardin en secteur Nt ;
- La suppression sur le plan de zonage de l'EVI Colonel Bouvier ;
- L'inscription sur le plan de zonage d'une zone de protection pour le tunnel et modification de l'annexe 5.2.3. Liste des prescriptions.

Elle s'accompagne de modifications :

- du règlement qui portent sur la zone UF d'équipements collectifs, sur la zone naturelle N ainsi que sur la définition des Jardins d'Intérêt Majeur (JIM) dans le Titre I, Dispositions générales

- du Plan Directeur induisant les modifications suivantes :
  - la suppression de l'EVI du square Colonel Bouvier ;
  - la réduction du secteur Nj et du JIM du jardin Alsace Lorraine et le classement des emprises travaux en secteur Nt ;
  - la suppression du secteur Nj et du JIM du square Durandy et le classement du jardin en secteur Nt ;
  - la représentation d'une zone de protection pour le tunnel.

### **Analyse de la Commission d'Enquête en vue des conclusions de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Nice**

La Commission d'enquête,

- Après avoir :
  - examiné l'ensemble des pièces des dossiers d'enquête, notamment celui de la mise en compatibilité avec le PLU, examiné l'Avis de l'Autorité Environnementale, des Personnes Publiques Associées et des Services ;
  - reçu et entendu le public, les représentants d'associations et des collectivités concernées par le projet ;
  - consulté par un questionnaire le Maître d'Ouvrage, ce qui a donné lieu de sa part à un mémoire en réponse ;
  - contrôlé que la publicité par affichage a été faite dans les délais et pendant la durée de l'enquête ;
  - constaté que les publications dans les journaux ont été faites dans 3 journaux 15 jours avant le début de l'enquête et répétées dans les mêmes journaux dans les huit premiers jours de l'enquête ;
  - constaté que les dossiers d'enquête ont été mis à la disposition du public dans les 3 lieux d'accueil pendant la durée de l'enquête ;
  - tenu les permanences prévues par l'arrêté préfectoral pour recevoir le public dans de bonnes conditions ;
- constaté qu'aucun incident notable n'est venu perturber le bon déroulement de l'enquête.
- Considérant que :
  - la procédure d'enquête publique s'est déroulée dans le respect de la réglementation ;
  - les enjeux environnementaux ont bien été identifiés et argumentés ;

- les modifications ne concernent aucun espace boisé classé ;
- le projet vise à conserver et mettre en valeur les Jardins d'Intérêts Majeurs notamment le square Durandy et le square Alsace-Lorraine avec les traitements particuliers suivants :
  - le square Alsace-Lorraine est reconstitué au plus proche possible de l'identique ;
  - les alignements des grands arbres au niveau de Jean Médecin et Victor Hugo sont maintenus sur l'espace piéton nouvellement créé entre les stations ;
  - le square Durandy est complètement réaménagé, sur la même emprise que le square actuel ;
  - les aménagements de la rue Ségurane ;
  - la mise en valeur de la Place Ile de Beauté.
- La mise en compatibilité du PLU est conforme au code de l'urbanisme et plus particulièrement à son article L.123-16 ;
- Le projet proposé présente un caractère d'intérêt public.

## CONCLUSIONS

La Commission donne un

**AVIS FAVORABLE**

à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nice

A Antibes, le 15 mars 2012.  
Les membres de la CE

**Léonard LOMBARDO**  
Président

**Jean-Claude CADIER**

**Henri CAMMAS**

**Paul-Denys SOLAL**

**Claude TILLIER**



**DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

**COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR**

**ENQUETE C : PARCELLAIRE**

**PROJET DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE OUEST- EST DU TRAMWAY  
DE NICE ET DE SES AMENAGEMENTS**

**ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE**

**Du lundi 12 décembre 2011 au vendredi 20 janvier 2012 inclus**

Prescrite par arrêté du la Préfet des Alpes Maritimes du 10 novembre 2011

**CONCLUSIONS MOTIVEES  
AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUETE**

## CONCLUSIONS MOTIVEES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

### Rappel du projet

La Communauté Urbaine de NCA souhaite réaliser la ligne Ouest-Est du tramway et des aménagements qui lui sont liés (en particulier le centre technique NIKAIA, les parkings relais, les aménagements paysagers, les stations et quais et les différents ouvrages nécessaires, dont l'ouvrage de franchissement des voies SNCF).

Cette ligne s'étend sur 11,3 km entre les 2 stations terminus Ouest (NIKAIA-Centre Administratif et Aéroport Terminal 2) et la station terminus Est (station Port-Ile de Beauté). Le tracé proposé à l'enquête comporte une section en tunnel de 3,2km au droit du centre-ville très dense ; avec 2 points de correspondance avec la ligne T1 et des pôles d'échange avec les bus.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur du Réseau de Transport Urbain approuvé le 4 décembre 2009 par le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine de Nice Maître d'Ouvrage.

### Préambule

L'enquête publique C (Parcellaire) s'est déroulée, du 12 décembre 2011 au 20 janvier 2012 inclus, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2011, conjointement avec l'enquête A (enquête préalable à la DUP), l'enquête B (Mise ne compatibilité du PLU) et l'enquête D (Autorisation des travaux loi sur l'Eau).

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a pour but de vérifier, en recueillant les observations du public, si les travaux envisagés présentent un caractère d'utilité publique tel que l'expropriation peut en être envisagée. L'enquête C a, quant à elle, pour objet, d'une part, de déterminer avec précision les biens situés dans l'emprise du projet dont la déclaration d'utilité publique est demandée ou a été prononcée, et d'autre part, d'identifier exactement leurs propriétaires.

En application de l'article R.11-21 du code de l'expropriation, l'enquête parcellaire peut être effectuée en même temps que l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique si l'expropriant est en mesure de déterminer les parcelles à exproprier et de dresser le plan parcellaire et la liste des propriétaires avant la déclaration d'utilité publique.

### Analyse de la commission d'enquête en vue des conclusions sur l'enquête parcellaire

Conformément à l'article R.11-21, l'enquête parcellaire a été effectuée en même temps que l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique. Les observations formulées lors de cette enquête parcellaire ont mis l'accent sur deux problèmes communs à de nombreux expropriés et relatifs :

- au choix du tracé ;
- à la réalisation de la trémie rue Antoine Gautier ;
- à l'expropriation de l'immeuble Ségurane.

### Choix du tracé

Le choix de certaines portions du tracé a été à de nombreuses reprises contesté. Les observations qui y font allusion mentionnent que d'autres tracés auraient pu être possibles

et qu'un choix différent aurait pu permettre d'éviter certaines difficultés notamment la réalisation du tunnel. Néanmoins, le choix du tracé projeté découle d'une longue période d'étude (2005 – 2011), accompagnée d'une concertation contenue avec le public.

La Commission d'enquête ne peut donc que recommander au Maître d'Ouvrage de procéder à un examen attentif des observations dignes d'intérêt telle que celle émanant du rééquilibrage du positionnement des stations en aérien ou l'examen d'une liaison souterraine jusqu'au port, et chaque fois que cela est techniquement possible.

La Commission, à l'issue d'une enquête ayant duré 40 jours,

Attendu que :

- la publicité par affichage a été faite dans les délais et pendant la durée de l'enquête ;
- les publications dans les journaux ont été faites dans 3 journaux 15 jours avant le début de l'enquête et répétées dans les mêmes journaux dans les huit premiers jours de l'enquête ;
- les dossiers d'enquête parcellaire ont été mis à la disposition du public dans les 3 points d'accueil de la Mairie de Nice ;
- les commissaires enquêteurs ont tenu les permanences prévues pour recevoir le public ;
- les termes de l'arrêté préfectoral qui a organisé l'enquête parcellaire ont été respectés ;
- qu'aucun incident notable n'est venu perturber le bon déroulement de l'enquête.

Considérant que :

- chaque propriétaire ou copropriétaire identifié au cadastre et concerné par l'emprise à acquérir a bien fait l'objet d'une notification par courrier recommandé avec accusé de réception, tel que prévu à l'article R11-22 du code de l'expropriation ;
- pour les cas où le domicile du propriétaire ou copropriétaire est inconnu ou NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée), la procédure d'affichage dans chacune des mairies concernées et des propriétaires ou copropriétaires non contactés a bien été faite conformément aux stipulations de ce même article R11-22 ;
- les diverses réponses ou explications apportées par le Maître d'Ouvrage sont satisfaisantes et en tous cas éclairent le dossier parfois insuffisant ;
- les expropriations envisagées sont nécessaires aux travaux de réalisation du tramway lui-même ou aux aménagements consécutifs à l'insertion du projet de tramway. Pour l'immeuble du 20-22 de la rue Ségurane, le Maître d'Ouvrage précise, dans l'Annexe C2 L38, que la procédure d'expropriation a été mise en œuvre afin de pouvoir disposer de l'immeuble dans sa totalité pour ne pas bloquer les travaux de ce projet qui relève de l'intérêt général de la ville, tout en ouvrant la voie à des accords amiables avec les occupants.

## CONCLUSIONS

En conclusion, la Commission d'enquête, donne un

**AVIS FAVORABLE**

à l'enquête parcellaire nécessaire à la réalisation des travaux de construction de la ligne T2 du tram sur la commune de Nice selon le tracé mis à enquête.

### Avec les recommandations suivantes :

- La commission recommande de procéder à un examen attentif des observations ou demandes dignes d'intérêt et d'y répondre chaque fois que cela est techniquement possible.
- La Commission recommande d'éviter de recourir aux expropriations chaque fois qu'une procédure moins contraignante est possible, garantissant notamment le retour de l'usage ou de la pleine propriété du bien aux ayant-droit.
- De prendre en compte la proposition de l'agence FARAGOU pour la construction du porche rue Emmanuel Philibert afin de limiter les expropriations.

A Antibes, le 15 mars 2012

Les membres de la CE

**Léonard LOMBARDO**  
Président

**Jean-Claude CADIER**

**Henri CAMMAS**

**Paul-Denys SOLAL**

**Claude TILLIER**

**DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

**COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR**

**ENQUETE D : « LOI SUR L'EAU »**

**PROJET DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE OUEST- EST DU TRAMWAY  
DE NICE ET DE SES AMENAGEMENTS**

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A AUTORISATION DE TRAVAUX AU  
TITRE DE LA LOI SUR L'EAU**  
dans le cadre des articles L.214-1 et suivants du code de  
l'environnement

du lundi 12 décembre 2011 au vendredi 20 janvier 2012 inclus

Prescrite par arrêté du Préfet des Alpes Maritimes du 10 novembre 2011

**CONCLUSIONS MOTIVEES  
AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUETE**

## CONCLUSIONS MOTIVEES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

### Rappel du projet

La Communauté Urbaine de NCA souhaite réaliser la ligne Ouest-Est du tramway et des aménagements qui lui sont liés (en particulier le centre technique NIKAIA, les parkings relais, les aménagements paysagers, les stations et quais et les différents ouvrages nécessaires, dont l'ouvrage de franchissement des voies SNCF).

Cette ligne s'étend sur 11,3 km entre les 2 stations terminus Ouest (NIKAIA-Centre Administratif et Aéroport Terminal 2) et la station terminus Est (station Port-Ile de Beauté). Le tracé proposé à l'enquête comporte une section en tunnel de 3,2km au droit du centre-ville très dense ; avec 2 points de correspondance avec la ligne T1 et des pôles d'échange avec les bus.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur du Réseau de Transport Urbain approuvé le 4 décembre 2009 par le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine de Nice Maître d'Ouvrage.

### Préambule :

L'enquête publique (D) s'est déroulée, du 12 décembre 2011 au 20 janvier 2012 inclus, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2011, conjointement avec l'enquête A (enquête préalable à la DUP), l'enquête B (Mise en compatibilité du PLU) et l'enquête C (Parcellaire).

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a pour but de vérifier, en recueillant les observations du public, si les travaux envisagés présentent un caractère d'utilité publique tel que l'expropriation peut en être envisagée. L'enquête (D) « loi sur l'Eau » a, quant à elle, pour objet, de vérifier si les travaux envisagés sont conformes aux exigences réglementaires

La présente enquête (D) a été diligentée conjointement à l'enquête préalable à la DUP (A), conformément à l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2011 et en application des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement.

### Ouvrages concernés par la loi sur l'eau au titre de l'Environnement

La construction de la ligne et plus particulièrement la partie tunnel de 3,2 km de long, les trémies, les puits d'entrée et de sortie du tunnelier, les stations souterraines et le Centre Technique NIKAIA sont susceptibles d'avoir un impact sur les eaux et les milieux aquatiques.

Pour la réalisation de ces ouvrages et compte tenu du dépassement des seuils précisés par l'article R214-1 du code de l'environnement, la Communauté Urbaine a sollicité une enquête publique au titre de la loi sur l'eau dans le cadre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement.

Au regard de l'hydraulique, le dossier soumis à l'enquête prévoit notamment:

- des prélèvements en phase chantier pour les stations Alsace-Lorraine et Garibaldi (140 m<sup>3</sup> chacune) et pour les stations Jean-Médecin et Square Durandy (20 m<sup>3</sup> chacune) ;

- des prélèvements en phase exploitation : les débits pompés étant inférieurs au seuil de 2% soumis à la réglementation, le projet en phase exploitation n'est pas soumis aux articles R 214-1 et suivant du code de l'Environnement ;
- des rejets en phase chantier ;
- eaux de ruissellement des plateformes de chantier ;
- eaux d'exhaure chargées issues de la réalisation des stations souterraines ;
- des rejets en phase exploitation ;
- intervention sous le lit canalisé du Paillon et des vallons Rivoli et Gambetta sans engendrer la moindre incidence.

Il est rappelé la cohérence du projet avec les divers plans et programmes concernés notamment la compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée et le Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux « nappe et basse plaine du Var ».

Au regard de la réglementation, seule la phase travaux de la partie tunnel est soumise à autorisation au titre des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0 et 2.2.3.0.

La Commission d'enquête, à l'issue de l'enquête qui a duré 40 jours,

- Après avoir :
  - examiné l'ensemble des pièces des dossiers d'enquête et notamment l'étude d'impact du projet sur l'environnement et le présent dossier d'autorisation ;
  - reçu et entendu le public, les représentants d'associations et des collectivités concernées par le projet ;
  - consulté par Procès-Verbal le Maître d'Ouvrage qui a donné lieu de sa part à un mémoire en réponse ;
  - précisé la partie des travaux soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- Considérant que :
  - la procédure d'enquête publique s'est déroulée dans le respect des dispositions du code de l'environnement ;
  - le projet est compatible avec les documents de gestion de l'eau ;
  - après avoir consulté la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la Commission estime que la construction du centre technique NIKAIA ne requiert pas d'autorisation particulière au titre de la loi sur l'eau ;
  - les enjeux environnementaux ont bien été identifiés et argumentés notamment sur les incidences du projet au titre de la loi sur l'eau au regard du code de l'environnement ;
  - le projet prend en compte dans sa conception et son exploitation l'environnement en proposant des solutions pour remédier aux impacts sur les eaux souterraines et à la préservation de la ressource en eau et en précisant les travaux soumis à autorisation au regard de la réglementation ;
  - l'impact du projet est faible sur les milieux naturels, la faune et la flore ;
  - les observations du public trouvent leurs réponses dans le thème « Eau » ;
  - les engagements du Maître d'Ouvrage pour la réalisation du projet sont confirmés dans son mémoire ;

- les sondages effectués le long du parcours du tunnel qui complètent ceux effectués dans le passé ont permis de définir la nature des sous-sols, la hauteur et les variations habituelles de la nappe phréatique ;
- le percement par tunnelier à pression de boue est une technique éprouvée adaptée à la nature du sous-sol identifiée le long du tracé et son passage profond en sous-sol ne devrait pas avoir d'impact sur les bâtiments.

## CONCLUSION

La Commission d'enquête donne un

**AVIS FAVORABLE**

à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau dans le cadre du projet de construction de la ligne T2 du tramway de Nice.

A Antibes, le 15 mars 2012

Les membres de la CE

**Léonard LOMBARDO**  
Président

**Jean-Claude CADIER**

**Henri CAMMAS**

**Paul-Denys SOLAL**

**Claude TILLIER**